

Rapport annuel 2004



Sommaire



- 2 Message du Président du Directoire
- 4 Gouvernement d'entreprise
- 5 Organigramme du Groupe
- 6 Carnet de l'actionnaire
- 8 Chiffres clés 2004
- 10 Faits marquants 2004
- 12 Audiences
- 14 L'année publicitaire
- 16 M6, entreprise responsable

p.18

La télévision gratuite



- 20 Mot du Directeur des programmes
- 22 Productions internes
- 24 Magazines d'information
- 27 Magazines de la vie
- 28 Divertissements, jeunesse
- 31 Fiction

p.34

Les diversifications



- 36 Publications et disques
- Magazines
- 39 M6 Evénements
- 40 SND
- 42 M6 Web
- 44 Home Shopping Service
- 46 F.C. Girondins de Bordeaux

p.46

La télévision numérique



- 50 Paysage numérique
- 52 Chaînes thématiques
- 56 TPS
- 57 La TNT : décodage d'une évolution

p.59

Le rapport financier



- 63 Rapport de gestion
- 105 Informations financières
- 155 Informations juridiques



Nicolas de Tavernost

Message du Président du Directoire

Un Groupe multimédia qui s'affirme

2004 a été une année anniversaire importante pour le Groupe Métropole Télévision puisque le 28 septembre 1994, M6 s'introduisait en bourse. Ce moment historique nous permet de mesurer le chemin parcouru pour faire du Groupe un acteur essentiel du paysage audiovisuel.

En une décennie, le cours de bourse de Métropole Télévision aura été multiplié par plus de quatre, tout comme le chiffre d'affaires. En 2004, ce dernier s'élève à 1 192,8 M€, tandis que le résultat net atteint 138,7 M€, faisant de M6 l'un des groupes audiovisuels les plus rentables en Europe. Ces quelques chiffres résument la proposition d'investissement que M6 fait à ses actionnaires depuis 10 ans : un groupe audiovisuel en croissance rentable continue.

Malgré l'incertitude des marchés et la frilosité des acteurs économiques, l'année 2004 s'inscrit pleinement dans cette lignée puisqu'elle aura été pour M6 un nouvel exercice de croissance

ayant permis de dégager un niveau de résultat record dans l'histoire du Groupe.

Avec une part d'audience de 18,6 % en moyenne alors que la concurrence n'a jamais été aussi vive, M6 pour la 4^e année consécutive confirme sa place de 2^e chaîne auprès des ménagères de moins de 50 ans.

Cette progression de 5% du volume d'audience de la chaîne en un an témoigne à nouveau de la pertinence du positionnement de la chaîne et de la qualité de son offre de programmes.

Les nouveaux records d'audience enregistrés en 2004 reflètent une programmation à la fois innovante, originale et performante. La grille a été structurée autour de rendez-vous hebdomadaires de prime time, renforcée en matière d'offre de fictions et de documentaires, et équi-

librée entre les fondamentaux emblématiques de la chaîne, notamment en matière d'information, et les nombreuses nouveautés.

L'année 2004 marque également une étape supplémentaire dans le développement de la chaîne. Grâce à une offre plus diversifiée, des programmes fédérateurs, elle s'oriente vers un public plus large, plus familial.

Ces succès d'audience en font un support publicitaire de plus en plus performant : la chaîne a conforté en 2004 sa place de 2^e chaîne sur le marché publicitaire.

Les recettes publicitaires nettes de la chaîne ont progressé de 4,1 % l'année dernière : le contexte difficile du 4^e trimestre, marqué par les effets des accords de Bercy, ne doit pas masquer les excellentes performances commerciales du premier semestre ni l'attractivité de la chaîne qui a largement su bénéficier de l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la presse.

Sur ses revenus publicitaires, M6 bénéficie toujours de leviers de croissance significatifs, à la fois en matière de tarifs et de taux de remplissage de ses espaces.

Les activités de diversification ont franchi cette année un nouveau seuil de rentabilité. Malgré un environnement économique et concurrentiel difficile sur certains marchés, notamment ceux du disque et de la diffusion en kiosque, les succès commerciaux et le pilotage des activités par les marges ont permis à M6 Interactions d'améliorer encore les niveaux de rentabilité. Le Téléachat, grâce au renforcement de son offre

commerciale et de ses canaux de distribution, réalise une bonne année. M6 Web, adossé à la force des programmes et l'attractivité de la chaîne, dégage une rentabilité significative. SND, qui a connu en 2004 une année de transition, a poursuivi sa stratégie d'acquisition « tous droits », et bénéficie de perspectives plus favorables pour 2005. Enfin, un travail important a été réalisé en ce qui concerne le Football Club des Girondins de Bordeaux pour permettre le retour rapide à un équilibre financier.

Poursuivant sa stratégie de diversification qui en fait un véritable groupe multimedia, M6 a conclu en février 2005 avec Orange un accord majeur de licence sur le marché de la téléphonie mobile, s'inscrivant dans la continuité du développement autour de la chaîne, de sa marque et de ses programmes, tout en constituant une nouvelle étape dans les relations avec son public, dans la diffusion de ses contenus et dans la maîtrise des supports de distribution.

La télévision numérique, qui réunit les chaînes thématiques et le bouquet Satellite TPS, a poursuivi sa dynamique de croissance.

Le portefeuille de chaînes thématiques, complété en début d'année par l'acquisition de Paris Première, dont l'intégration au Groupe a été menée avec succès et rapidité tout en pérennisant son projet éditorial, a vu sa contribution aux résultats du Groupe fortement augmenter, sous l'effet d'une progression des revenus publicitaires et d'une mise en commun des moyens. Les performances d'audience des chaînes thématiques, et notamment de Paris Première et de

Téva, ont été confirmées lors de la dernière vague MediaCabSat.

S'agissant de TPS, l'année 2004 est celle d'une croissance équilibrée, avec un nombre d'abonnés qui atteint désormais près de 1,7 million, un bon démarrage de la distribution par ADSL et un résultat d'exploitation bénéficiaire maintenu. La volonté des actionnaires de TPS est de poursuivre le développement rentable de la plateforme, grâce à une offre attractive.

Profil équilibré, compétitivité, réactivité, gestion rigoureuse, progrès continu impliquant l'ensemble du personnel, le Groupe M6 a su démontrer au cours de ses 18 années d'existence sa capacité à bâtir un modèle de croissance efficace dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Avec le soutien dynamisant d'une nouvelle assise d'actionnaires individuels et institutionnels depuis 2004, le Groupe entend déployer toujours plus avant ce modèle gagnant, avec en ligne de mire les grands rendez-vous de la Télévision Numérique Terrestre, le développement des nouveaux supports de diffusion comme la télévision sur mobile ainsi que l'ouverture du marché publicitaire à la distribution en 2007.

Nicolas de Tavernost



Grâce à une offre plus diversifiée, des programmes fédérateurs, M6 s'oriente vers un public plus large, plus familial

LE GROUPE M6 : LES 10 DATES CLÉS

- **2004** Suez se désengage du Groupe en conservant 5 % du capital.
- **2002** - Avec la 2^e saison de *Loft Story*, M6 s'offre le record historique de la chaîne avec 8,2 millions de téléspectateurs en prime time.
- **2001** - Lancement de *Loft Story*, 1^{re} expérience de télé réalité.
- **2000** - Record de progression publicitaire avec une augmentation de plus de 20 % des recettes publicitaires.
- **1999** M6 reprend le club des Girondins de Bordeaux, avec 66 % du capital (puis 100 % en 2002).
- **1996** M6 crée son site Internet : www.m6.fr. TPS la télévision par satellite est lancée.
- **1994** L'action M6 est introduite au Second Marché de la Bourse de Paris.
- **1992** - Création de M6 Interactions qui commercialise les produits dérivés. M6 boucle son 1^{er} exercice bénéficiaire.
- **1989** 1^{er} journal d'info local à Bordeaux, diffusé à 19h54, le premier d'une longue série de décrochages régionaux à Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Rennes et Toulouse.
- **1987** Métropole télévision reçoit l'autorisation d'exploiter le 6^e réseau hertzien, le 1^{er} mars. À 11h15, M6 diffuse sa 1^{re} image.

Gouvernement d'entreprise

Directoire



**Nicolas de
Tavernost**
Président

**Thomas
Valentin**
Vice-Président
en charge des
programmes

**Eric
d'Hotelans**
Vice-Président
en charge
des activités
de gestion

**Catherine
Lenoble**
en charge
de la publicité

**Jean
d'Arthuys**
en charge
des activités
numériques

Conseil de Surveillance

Albert Frère,
Président
Gérard Worms,
Vice-Président

Bernard Arnault
Vincent de Dorlodot
Axel Ganz
Jean-Charles de Keyser
Jean Laurent

Guy de Panafieu
Thomas Rabe
Remy Sautter
Yves-Thibault de Silguy
Gerhard Zeiler

Comité Exécutif

Nicolas de Tavernost

Thomas Valentin

Eric d'Hotelans

Catherine Lenoble

Jean d'Arthuys

Philippe Bony

Directeur Général Adjoint des Programmes

Gilles Boyer

Directeur des Relations Institutionnelles

Delphine Cazaux

Directeur de l'Organisation et des Ressources Humaines

Nicolas Coppermann

Directeur Général Adjoint des Programmes

Jérôme Dillard

Directeur des Diversifications

Michelle Garrigues-Fredet

Directeur des Systèmes d'Information

Jean Golvan

Directeur des Etudes et du Marketing

Jérôme Lefébure

Directeur Administratif et Financier

Nathalie-Camille Martin

Directeur Juridique

Nicolas Métro

Directeur Général de M6 Interactions

Régis Ravanais

Directeur Général Adjoint des Programmes

Michel Rey

Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général

Marc Roussel

Directeur Logistique et Moyens Techniques

Organigramme des filiales

Télévision gratuite

PUBLICITÉ

M6 Publicité

Catherine Lenoble

PRODUCTION, NÉGOCE DE DROITS

C. Productions

Frédéric Mercier

Métropole Production

Nicolas Coppermann

W9 Productions

Alexis de Gemini

Studio 89 Productions

Jérôme Fouqueray

M6 Droits audiovisuels

Thierry Desmichelle

TCM Droits audiovisuels

Anne Boudard

M6 Films

Philippe Bony

M6 Studio

Natalie Altmann

Diversifications

Jérôme Dillard

TÉLÉCHAT

Home shopping Service

Jérôme Dillard

ÉDITION, DISQUE, ÉVÉNEMENTS, DISTRIBUTION, VIDÉO ET FILMS

M6 Interactions

Nicolas Métro

Société Nouvelle de Distribution – SND

Thierry Desmichelle

M6 Événements

François Vincent

M6 Web

Xavier Marvaldi

FOOTBALL

M6 Foot (F. C. Girondins de Bordeaux)

Jean-Louis Triaud /

Alain Deveseleer

Télévision numérique

M6 Thématique

Jean d'Arthuys

Paris Première

Jean d'Arthuys

Téva (51 %)

Catherine Comte

W9

Pierre Robert

M6 Music Hits/Black/Rock

Nicolas Gicquel

Fun TV

Pierre Robert

TF6 (50 %)

Frédéric de Vincelles /

Fabrice Bailly

Série Club (50 %)

Frédéric de Vincelles /

Fabrice Bailly

TPS (34 %)

Emmanuel Florent

Carnet de l'actionnaire

Données boursières

Dénomination sociale :

Métropole Télévision

Code ISIN : FR0000053225

Code Reuters : MMT:PPA

Code Bloomberg : MMT:FP

Capital social : 52 755 476 € composé de 131 888 690 actions d'une valeur nominale de 0,40 € de même catégorie intégralement souscrites et libérées

Marché de cotation : Compartiment A de l'Eurolist d'EURONEXT Paris (sociétés dont la capitalisation boursière moyenne est supérieure à 1 milliard d'euros)

Date de 1^{re} cotation : 28 septembre 1994

Éligible au SRD : oui

Indices boursiers

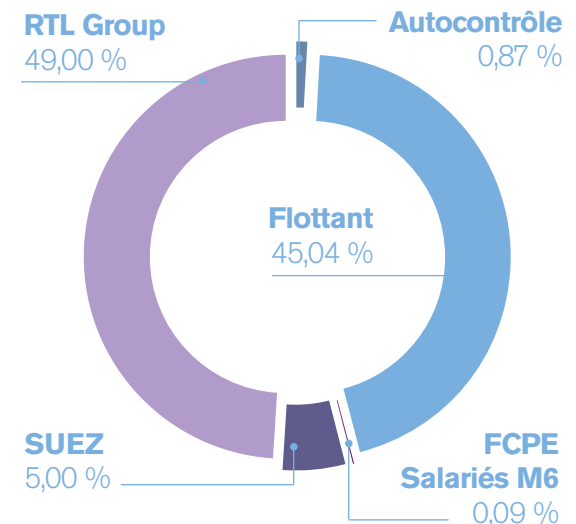
L'action M6 fait partie des indices SBF 80, SBF 120, SBF 250, EURONEXT 100 (depuis le 1^{er} juillet 2004), IT CAC 50 et IT CAC.

Depuis leur création au 1^{er} janvier 2005, l'action M6 appartient aux nouveaux indices **CAC Next 20**, regroupant les 20 valeurs qui ont vocation à rentrer dans le CAC40 et **CAC IT 20**, regroupant les 20 valeurs « technologiques » les plus représentatives du SBF 120.

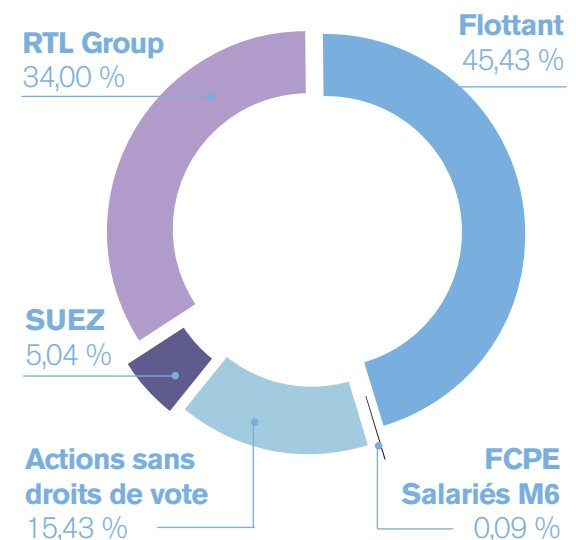
L'action est par ailleurs, un des composants des indices sectoriels **DJ Euro Stoxx Media et DJ Stoxx Media** qui regroupent respectivement les 33 valeurs européennes de médias les plus importantes et les 60 valeurs mondiales de médias les plus importantes.

Répartition du capital au 31 décembre 2004

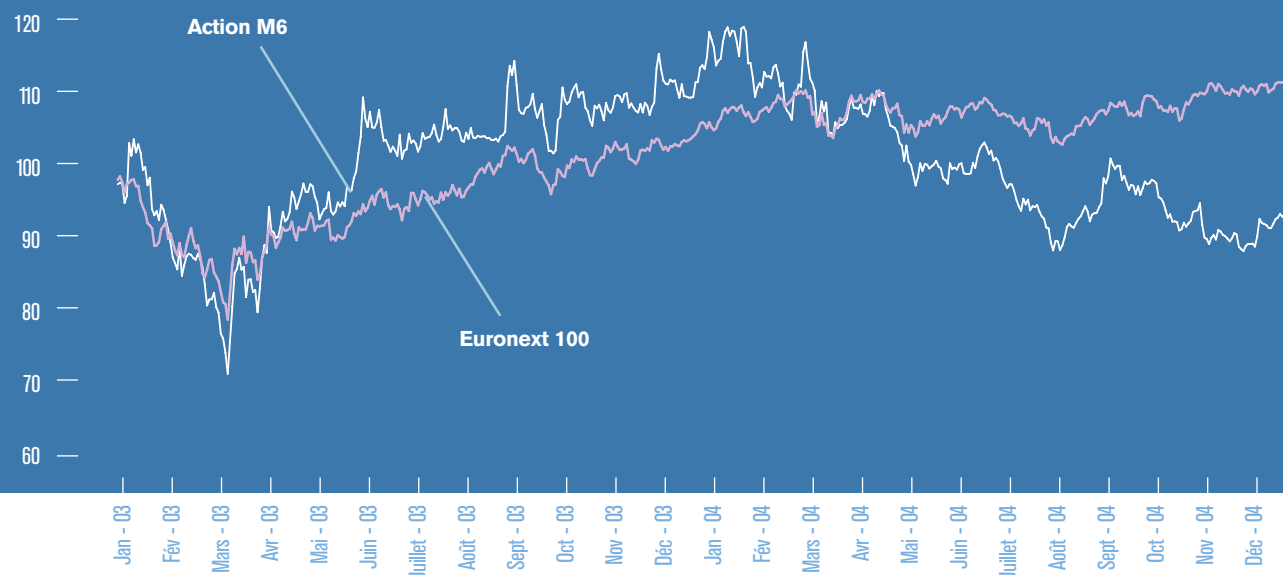
(selon enquête Euroclear des titres au porteur à fin d'année)



Répartition des droits de vote au 31 décembre 2004



Évolution comparée du cours de l'action M6
et de l'Euronext 100 depuis le 1^{er} janvier 2003 (base 100)



Données boursières depuis 1999

En euros	1999*	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'actions	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690
Plus haut	50,60	88,00	44,21	35,50	27,68	29,30
Plus bas	13,50	36,00	13,75	19,50	14,25	18,94
Dernier cours de l'année	49,20	39,95	32,00	20,89	26,02	20,90
Capitalisation boursière						
(au 31/12) en M€	6 489 M€	5 269 M€	4 220 M€	2 755 M€	3 431 M€	2 756 M€
Volume moyen quotidien	70 096	85 956	94 236	79 915	100 791	434 262

* après prise en compte de la division du nominal par 10

Un dividende en progression

En euros	2002	2003	2004*
Dividende net	0,57	0,67	0,84
Croissance sur l'année	-	17,5 %	25,4 %
Taux de distribution	67 %	67 %	80 %

* dividende proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2005

LES RENDEZ-VOUS de l'actionnaire en 2005

Jeudi 28 avril :
Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Jeudi 28 avril :
Publication du chiffre d'affaires
du 1^{er} trimestre 2005

Mardi 3 mai :
Versement du dividende de l'exercice 2004

Mercredi 27 juillet :
Publication du chiffre d'affaires
du 2^e trimestre 2005

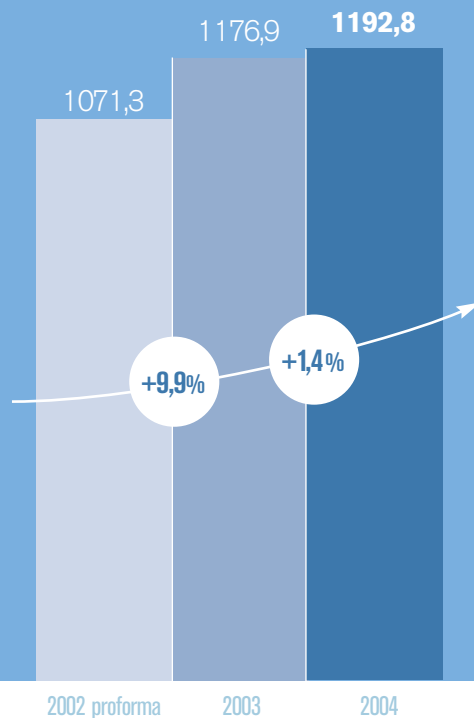
Mercredi 31 août :
Publication des résultats
du 1^{er} semestre 2005

Jeudi 27 octobre :
Publication du chiffre d'affaires
du 3^e trimestre 2005

• Pour suivre l'actualité financière du Groupe
M6 : <http://www.m6finances.com>

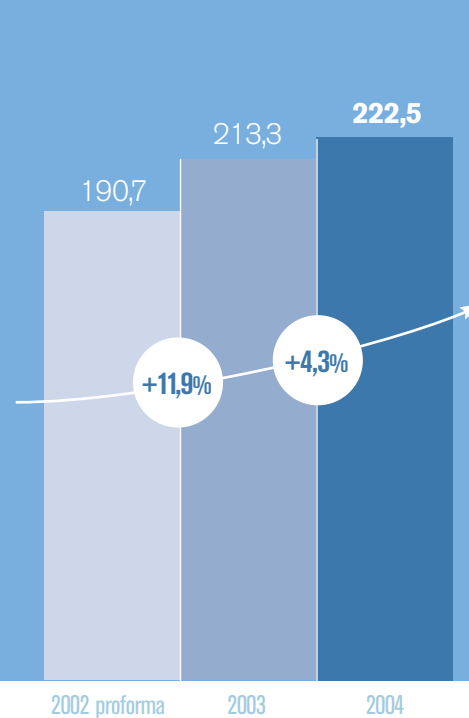
• Contacts Relations Investisseurs :
actionnaires@m6.fr

Chiffre d'affaires consolidé
(en millions d'euros)



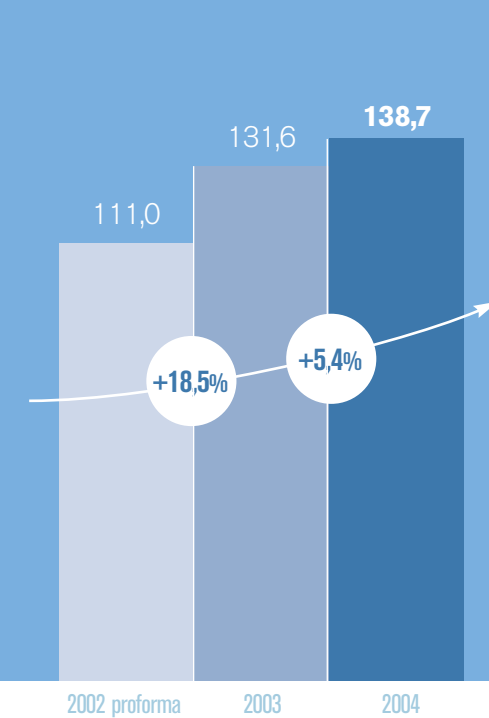
1 192,8 M€
de chiffre d'affaires consolidé

Résultat d'exploitation consolidé
(en millions d'euros)



18,7 %
de marge opérationnelle

Résultat net part du Groupe
(en millions d'euros)



11,6 %
de marge nette

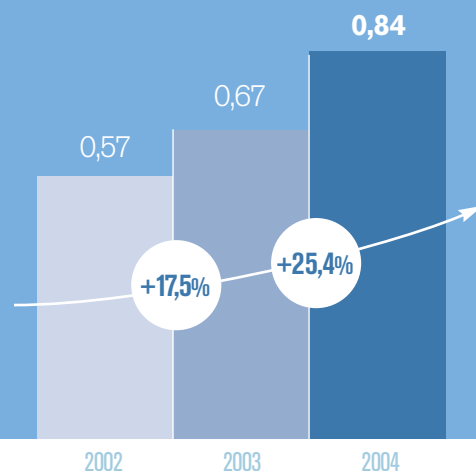
Chiffres clés

Structure financière (en millions d'euros)

	2002	2003	2004
Capitaux propres part du Groupe	362,7	420,0	471,3
Endettement financier	90,5	46,0	10,3
Trésorerie	259,5	253,6	231,5

Dividende par action (en euros)

Le dividende de 0,84 € par action au titre de l'exercice 2004 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2005

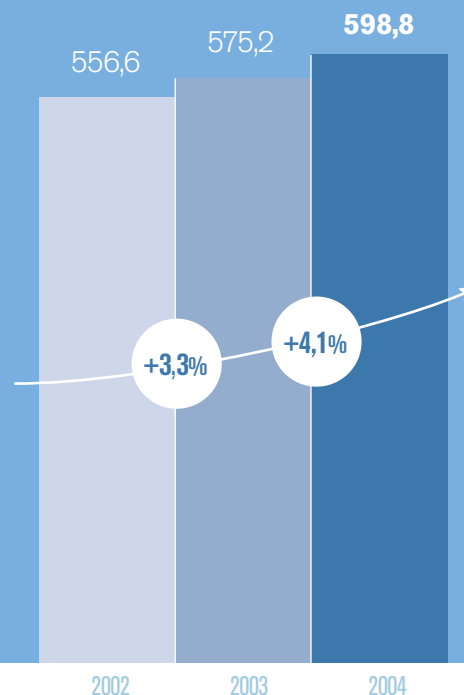


+ 25,4 %

croissance du dividende par action

Taux de distribution de 80 % du bénéfice net consolidé

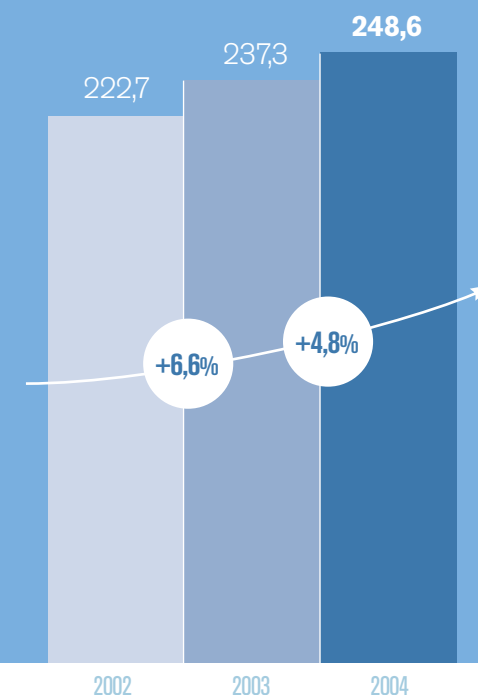
Évolution des recettes publicitaires de M6 (en millions d'euros)



598,8 M€

de chiffre d'affaires publicitaire consolidé

Évolution du coût de la grille M6 (en millions d'euros)



248,6 M€

Une croissance maîtrisée du coût de la grille

Répartition du Chiffre d'affaires par activité





Faits marquants

2004

Janvier

1^{er} janvier : ouverture de la presse à la publicité TV : *Bien dans ma vie*, 1^{er} titre de presse à faire sa pub sur M6. Les éditions Michel Lafon sont le 1^{er} annonceur de l'année sur Téva. Lancement de *On a échangé nos mamans* produit par PAF Productions.

16 janvier : M6 annonce sa décision de racheter les actions de Paris Première à Suez.

Février

3 février : Suez se désengage de M6 en conservant 5 % du capital.

10 février : premier numéro de la série documentaire *Ma vie aux urgences* (en 3 parties).

18 février : lancement de la série espagnole *Un, dos, tres* avec Monica Cruz.

23 février : M6 décline le concept d'émission des grands tests avec une soirée spéciale produite par Starling : *Permis de conduire : le grand test*.

Mars

7 mars : lancement de la nouvelle série française coproduite par M6 *Léa Parker* avec Sonia Rolland.

15 mars : TPS acquiert les droits de retransmission télévisée du championnat d'Angleterre de football.

16 mars : Home Shopping Service rachète la société Canal Club détenue à 100 % par Canal Satellite, filiale de Canal +.

17 mars : La M6 webcam inaugure un nouveau mode d'interactivité entre M6 et les téléspectateurs qui voient leurs fichiers vidéos diffusés à l'antenne.

29 mars : lancement à Paris de l'offre de télévision par Adsl (TPS L) par TPS et France Télécom.

Avril

9 avril : M6 Web annonce la diffusion inédite d'une chaîne de télévision sur téléphone





mobile via les réseaux GPRS et UMTS d'Orange, à l'occasion de l'émission *Les Colocataires*.

23 avril : M6 s'engage avec toutes les chaînes hertziennes à consacrer 3 jours d'antenne au Sidaction : appels aux dons, reportages...

29 avril : lancement de la chaîne de téléachat 24h / 24 M6 Boutique la Chaîne qui remplace Club Téléachat.

Mai

3 mai : lancement de l'émission *Le Chantier* animée par Véronique Mounier, nouvelle animatrice sur M6.

7 mai : M6 finalise l'acquisition à 100 % du capital de Paris Première dont le Groupe détenait déjà une participation de 10,6 %.

Juin

3 juin : M6 réalise pour la première fois une émission en haute définition : *Nouvelle Star*.

9 juin : le magazine *Fan 2* édité par M6 Éditions reçoit une étoile OJD* pour la meilleure progression de ventes en valeur absolue dans la catégorie presse magazine.

30 juin : les coproductions M6 Films (*Podium*, *Jeux d'enfants*, *Les 11 commandements*) remportent 100 % des récompenses françaises aux NRJ Ciné Awards.

Juillet

1^{er} juillet : M6 rejoint l'indice Euronext des 100 premières valeurs européennes cotées en bourse à Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne.

Août

Le single *Dragostea Din Tei* du trio moldave O-Zone sorti le 14 avril en France devient le tube de l'été et le record de l'année en nombre de disques vendus.

Septembre

2 septembre : *Le Pensionnat de Chavagnes* rassemble 6,2 millions de téléspectateurs pour son 1^{er} épisode.

M6.fr propose un nouveau service de vidéo haute définition.

Octobre

13 octobre : M6 signe un contrat d'exclusivité avec l'UEFA pour la diffusion des 2 prochaines finales (2005 et 2006) de la coupe de l'UEFA ainsi que pour celle de la Super Coupe en 2005.

14 octobre : M6 parodie la télé-réalité avec *Gloire et Fortune*, la grande imposture.

Novembre

1^{er} novembre : record d'audience pour un film sur M6 avec *Le Masque de Zorro* (7,5 millions de téléspectateurs).

Décembre

10 décembre : *Camera Café*, ça va déchirer ce soir, prime-time inspiré de la célèbre mini-série culte avec Yan Le Boloc'h et Bruno Solo réunit 5,5 millions de téléspectateurs.

Début 2005

Janvier

2 janvier :

M6 se mobilise pour venir en aide aux rescapés du tsunami en Asie du Sud.

7 janvier : succès immédiat de l'aventure de Cyril Lignac et de ses apprentis cuisiniers dans *Oui Chef* !

Février

3 février : record d'audience historique pour une série *Les 4400* coproduite par Francis Ford Coppola : 6,2 millions de téléspectateurs.

10 février : M6 conclut un accord avec Orange dans la téléphonie mobile prévoyant notamment le lancement d'une nouvelle offre de téléphonie mobile : *M6 Mobile by Orange*.

17 février : les chanteuses Chimène Badi et Amel Bent révélées par des émissions musicales de M6 sont la même semaine n°1 des tops des



ventes de disques en France (albums et singles).

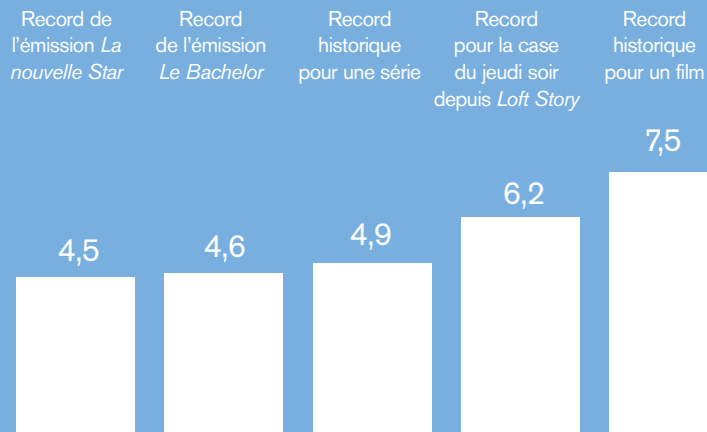
Mars

11 mars : M6 propose la candidature de 3 chaînes pour la TNT gratuite : Téva, M6 Famille et M6 Boutique la Chaîne.

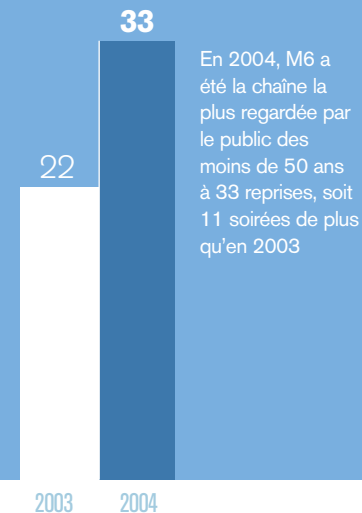
31 mars : lancement de la TNT avec notamment la chaîne W9 sur le canal 9.



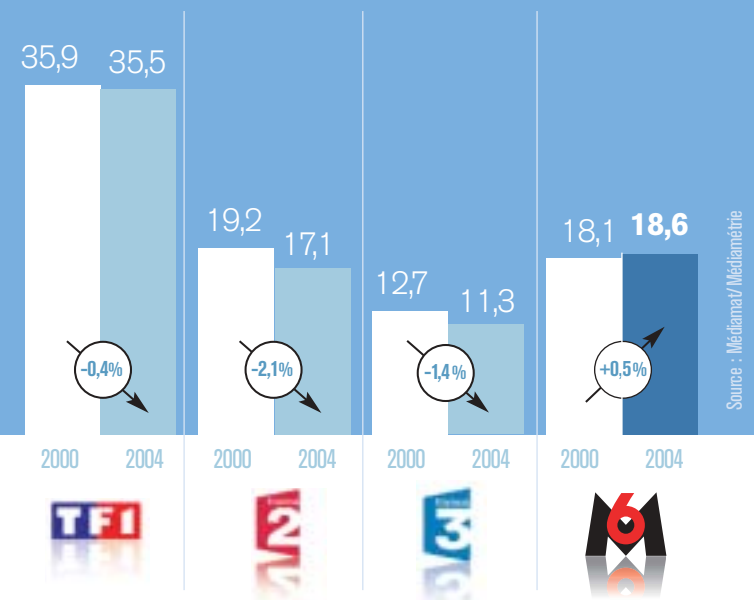
Nouveaux records historiques et progression des seuils d'audience (en millions de téléspectateurs)



Records en prime-time



Part d'audience ménagères < 50 ans (en %)



Audiences

Les audiences de l'année 2004 ont conforté la chaîne dans son positionnement : M6 demeure la **2^e chaîne généraliste** du paysage audiovisuel français pour la 4^e année consécutive (auprès des ménagères de moins de 50 ans).

Parmi les programmes de la chaîne plébiscités en 2004, les meilleures audiences ont été réalisées avec :

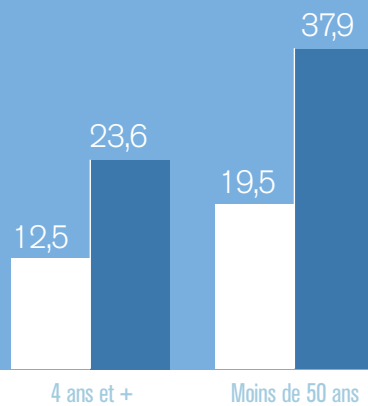
- **les magazines de la vie** : les rendez-vous du mardi comme *On a échangé nos mamans* (4,3 millions de téléspectateurs),
- **les magazines d'information** : de nouvelles écritures documentaires avec *Ma vie aux urgences* (3,9 millions de téléspectateurs), ou le succès de rendez-vous bien établis tels *Zone Interdite* (5,4 millions de téléspectateurs), *Capital* (5,2 millions de téléspectateurs)...
- **les docu-réalités** : cette déclinaison de la télé-réalité séduit un public grandissant avec des programmes comme *Le pensionnat de Chavagnes* (6,2 millions de téléspectateurs),

- **le divertissement** : en soirée 1, *Nouvelle star* (4,5 millions de téléspectateurs), *La saga des gaffes* (4,4 millions de téléspectateurs)... ou en avant-soirée comme *Caméra Café* (5,3 millions de téléspectateurs),
- **les séries et la fiction française** : M6 a lancé 15 nouvelles séries dont des séries événement comme *Les 4400* (6,2 millions de téléspectateurs) ou *NCIS* (4,9 millions de téléspectateurs), des fictions françaises originales et familiales telles *Trois pères à la maison* (4,3 millions de téléspectateurs), *Si j'étais elle* (4,9 millions de téléspectateurs)...
- **le cinéma** : la diffusion de films événement comme *Le masque de Zorro* (7,5 millions de téléspectateurs), *Le masque de l'araignée*,

Les records historiques de la chaîne (part d'audience en %)

Série Les 4400 - prime-time

■ Moyenne 03-04 ■ Les 4400



(5,5 millions de téléspectateurs), ou *Armageddon* (5,4 millions de téléspectateurs)...

Ces très fortes progressions sont liées à la stratégie d'innovation de M6 :

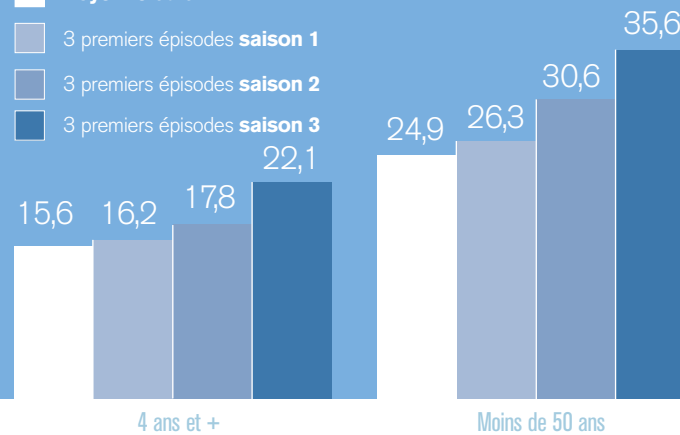
20 nouveaux programmes ont été créés dont de nombreux formats en soirée 1 (*Le Pensionnat de Chavagnes*, *Ma vie aux Urgences*, *Jumeaux*, *L'expérience inédite*). Cela confirme la capacité de M6 à réussir son double pari : **séduire un public large et familial** tout en continuant de **progresser auprès des jeunes** sur tous les types de programmes.

Une progression constante

En 2004, la part d'audience de M6 est restée stable à 12,5 % sur l'ensemble du public (les 4 ans et plus), et depuis l'an 2000, **M6 est la seule chaîne des grandes généralistes qui progresse** sur une des

Nouvelle Star saison 3

■ Moyenne 03-04
■ 3 premiers épisodes saison 1
■ 3 premiers épisodes saison 2
■ 3 premiers épisodes saison 3



cibles les plus importantes pour les annonceurs, les ménagères de moins de cinquante ans.

De nouveaux téléspectateurs

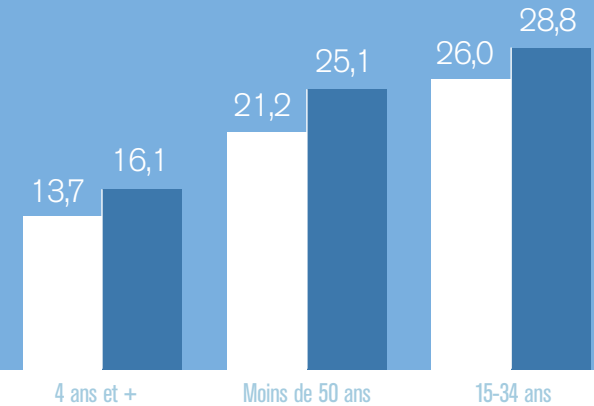
M6 progresse auprès de son cœur de cible historique -les moins de 35 ans- tout en gardant un lien privilégié avec les adultes de moins de 50 ans, qui ont grandi avec elle : +0,6 point de part d'audience auprès des moins de 35 ans (19,9% en 2004 contre 19,3% en 2003).

Le 1^{er} trimestre 2005 : des records historiques

Le mois de février a consacré M6 qui a affiché ses **meilleures performances mensuelles depuis près de 3 ans** (précédentes meilleures performances enregistrées en juin 2002, période de diffusion de *Loft Story*) avec, en février 2005, une part d'audience moyenne de 13,4 % auprès de l'ensemble du public

Kaamelott

■ Moyenne Janvier ■ Moyenne Février



(4 ans et plus), et 20,7 % auprès des ménagères de moins de 50 ans. De plus, M6, pour la première fois depuis sa création, a été au rang de **1^{re} chaîne en première partie de soirée** en moyenne sur la semaine du 7 au 13 février dernier auprès des ménagères de moins de 50 ans avec une part d'audience de 26,0 % en moyenne de 20h55 à 22h40). L'audience de M6 a progressé de 500 000 téléspectateurs en première partie de soirée (en réunissant en moyenne en février 4,0 millions de téléspectateurs contre 3,5 millions en février 2004). La chaîne continue de surprendre, d'informer, de faire rire... en un mot de séduire les téléspectateurs : **4 fois leader en soirée 1** pour la saison 2004-2005, contre une seule fois pour la saison 2003-2004 sur l'ensemble des téléspectateurs, et 33 fois sur les ménagères de moins de cinquante ans contre 22 fois en 2003.

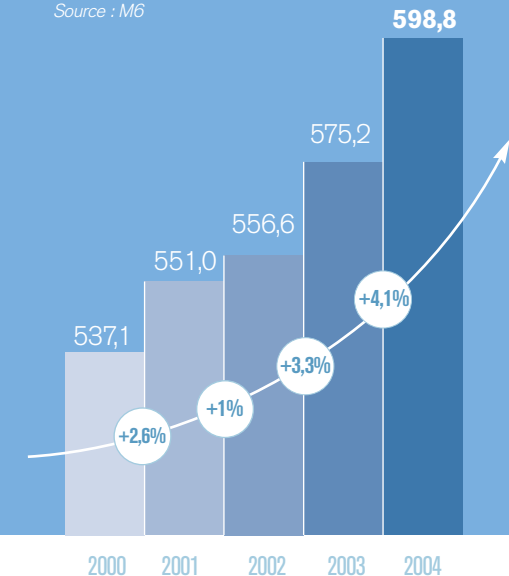
3h24'

La durée d'écoute individuelle de la télévision augmente pour la 8^e année consécutive, avec un nouveau record de 3h24 minutes en 2004. Chaque jour en moyenne 45,7 millions de téléspectateurs ont regardé la télévision.



Évolution des recettes publicitaires nettes en M€

Source : M6



L'année publicitaire

Dans un environnement publicitaire atypique, M6 affiche à nouveau une progression de son chiffre d'affaires publicitaire en 2004.

En France, en 2004, les investissements nets des grands médias ont progressé de 4 % à 9 820 M€. La télévision est le deuxième média le plus investi par les annonceurs avec une part de marché de 32,6 %. La télévision est le média qui a enregistré la plus forte croissance de ses recettes nettes en 2004, avec une progression de 6,5 %. Les investissements des annonceurs en télévision atteignent 3 204 M€*.

Le contexte publicitaire atypique auquel M6 a dû faire face au dernier trimestre, marqué par les accords de Bercy (accords de baisse des

4,1 %
C'est la croissance
des recettes
publicitaires
qu'enregistre
la chaîne M6
en 2004.

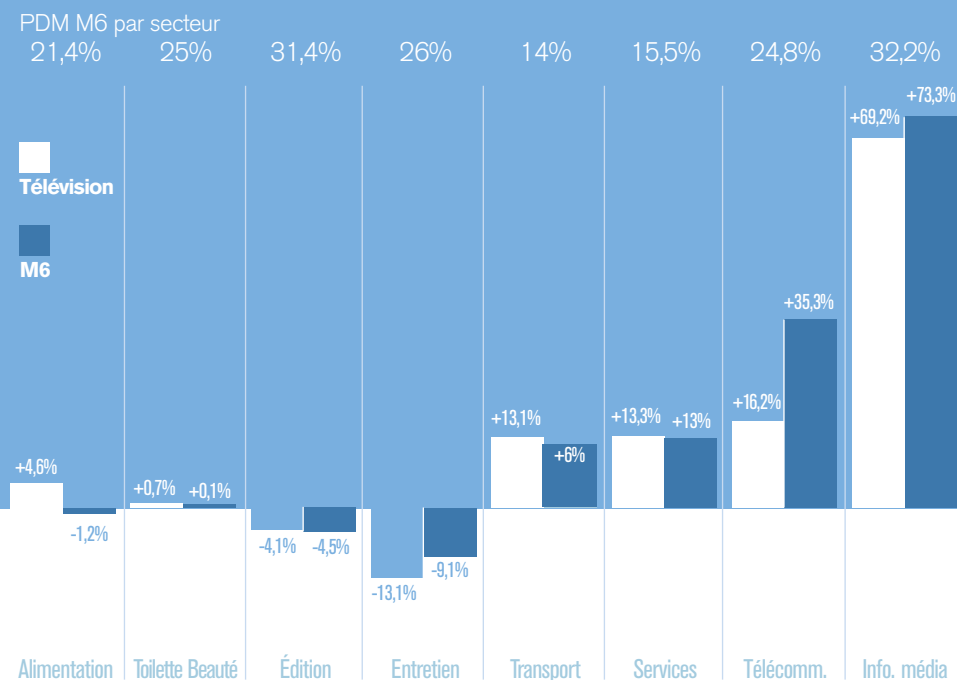
prix de vente des produits entre la grande distribution et les industriels du secteur de la grande consommation), et leur impact sur les investissements publicitaires des annonceurs, ne doit pas masquer **les excellentes performances commerciales du premier semestre**, avec une croissance de 8,8 % sur les six premiers mois.

La chaîne M6 conserve ainsi son rang de **deuxième chaîne la plus investie** par les annonceurs en télévision, avec une part de marché brute de 22,1 %. Ce succès

*source : IREP

Évolutions sectorielles en 2004 sur les 8 premiers annonceurs en TV

Source : TNS Media Intelligence



commercial est le reflet de sa capacité à fédérer un large public au moyen d'une programmation innovante et performante.

Sur les secteurs qui marquent les progressions les plus dynamiques (Transports, Services et Télécommunications), M6 enregistre des croissances respectives de 6 %, 13 % et 35,3 %.

2004 a été marquée par **l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la presse** : les investissements bruts de ce secteur se

sont élevés à 74,9 M€ bruts sur les chaînes hertziennes soit 1,4 % des investissements publicitaires en télévision. M6 a su bénéficier de cette opportunité, en attirant 27 % de ces nouveaux investissements.

Forte des nouveaux succès d'audience que la chaîne connaît depuis le début de l'année 2005, M6 continue à enregistrer une progression de ses parts de marché. M6 bénéficie de leviers de croissance structurels significatifs, liés aux volumes

27 %

C'est la part de marché publicitaire atteinte par M6 sur les nouveaux investissements du secteur de la presse



d'espaces disponibles, au taux de présence sectoriel et au différentiel de prix favorable. Ces éléments permettent à la chaîne d'envisager avec confiance la prochaine étape importante que constitue l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la grande distribution au 1^{er} janvier 2007.



M6, entreprise responsable

Ouvert sur le monde, le Groupe M6 s'efforce de promouvoir le respect des identités et des cultures. En s'impliquant tant sur son antenne qu'auprès des associations caritatives, M6 affirme sa dimension solidaire.



M6 pour tous les publics

Afin d'augmenter l'accessibilité des programmes aux sourds et malentendants, les chaînes de télévision sont tenues de sous-titrer un certain nombre d'heures de programmes par an. M6 qui participe depuis 1998 à cet **accompagnement des déficients auditifs**, a sous-titré 694 heures en 2004, dépassant largement le quota indiqué par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). M6 participe à la création d'une charte graphique commune sur télétexte.

De même, sur le plan de la protection de tous les publics, M6 fut la **première chaîne à proposer**, le 7 octobre 1989, **une signalétique** dotée de quatre couleurs destinée à préciser à quels publics s'adressent les films et les

téléfilms. Le CSA reprendra l'idée pour l'imposer à toutes les chaînes en 1996. Aujourd'hui, un comité de trois mères de famille visionne, dans nos locaux, tous les films et téléfilms ainsi que les séries sensibles dont certains épisodes peuvent heurter la sensibilité des plus jeunes. Les conclusions de ce comité font l'objet d'une recommandation de signalétique (tous publics, moins de 10 ans, moins de 12 ans, moins de 16 ans) auprès de la Direction des programmes. Pour le cinéma, "la côte CNC" sert de critère, mais M6, responsable de la diffusion, peut surclasser certains longs métrages. M6 censure également les clips musicaux aux messages trop violents.

Enfin, M6 assure sur son antenne **une représentativité** de la diversité des races et des

cultures de la communauté nationale. Lors du colloque *Écrans pâles*, en avril 2004, M6 a rappelé avoir privilégié la diversité dès 1988, avec des séries comme *Le Cosby Show* (*Ma famille d'abord* en 2004), ou des animateurs tels que Charly Nestor et Magloire, et souhaite aller plus loin en intégrant dans les équipes décidant des programmes plus de personnes issues de l'immigration.

Une démarche sociale et solidaire

En 2004, M6 a offert son **soutien à de nombreuses associations caritatives**. 551 spots (contre 402 en 2003) ont été offerts pour la recherche médicale, la Prévention Routière, le Secours Populaire, la Croix Rouge... correspondant à 5,4 M€.



Les clips des organisations caritatives souvent réalisés par des collectifs de chanteurs (Restos du cœur, Asie...) sont très largement diffusés dans toutes les tranches musicales. M6 mobilise son antenne pour l'appel aux dons au profit du Sidaction et d'œuvres humanitaires, et témoigne son soutien en faveur des plus défavorisés en reversant à certaines organisations les recettes des votes de *La Nouvelle Star* ou *Tubissimo*, par exemple. Sur le terrain, M6 renouvelle chaque année ses partenariats (logistique, programmation...) avec, entre autres, les concerts de Solidays et des Neck'airs (fête de la musique pour les enfants malades à l'hôpital). Enfin, comme ont pu en témoigner les jours qui ont suivi les récentes catastrophes en Asie du Sud, M6 met tout en œuvre pour assurer la meilleure information sur les projets humanitaires.



RESSOURCES HUMAINES

Le principal atout du Groupe M6 réside dans le dynamisme et le savoir-faire des hommes et des femmes, âgés de moins de 34 ans en moyenne, qui y travaillent au quotidien.

Le développement des différents secteurs d'activité a permis en 2004 d'accroître le nombre de collaborateurs de 6,3 % avec 1224 permanents dont 40 % d'entre eux sont directement rattachés à Métropole Télévision (60 % dans les filiales). La majorité des embauches ont concerné la télévision gratuite. Plus de 60 emplois précaires ont été transformés en contrat à durée indéterminée.

Un effort particulier est porté sur l'accueil des nouveaux collaborateurs qui bénéficient de séminaires d'intégration. La mobilité interne est soutenue par une politique forte de formation : 446 stages ont été dispensés en 2004, soit 10 555 heures pour se

perfectionner dans le développement de son métier, le management ou la maîtrise de nouvelles techniques. Enfin, M6 ouvre ses portes à des centaines de stagiaires qui s'initient à des domaines aussi variés que la production, la communication, l'informatique. Ils constituent un vivier de talents pour les années futures.

Le Groupe est attentif aux avancées sociales : la participation et les versements au titre du plan d'épargne ont représenté plus de 6,3 M€ en 2004. Un budget de 0,83 % de la masse salariale est consacré aux œuvres sociales, et outre l'emploi direct de collaborateurs handicapés, M6 sous-traite depuis de nombreuses années à des organismes spécialisés des tâches administratives récurrentes.

La télévision



gratuite

51,4 %
c'est la part de la télévision
gratuite dans le chiffre
d'affaires du Groupe M6





Thomas Valentin

Mot du Directeur des Programmes

Quel bilan faites-vous de l'année 2004 ?

L'année 2004 fut une bonne année pour M6 qui a conforté sa place de deuxième chaîne généraliste avec une réelle progression auprès des téléspectateurs de moins de 35 ans (19,9 % de part d'audience). Nous nous étions fixés comme objectif d'élargir notre cible à la famille toute entière, le public nous a suivi. Aujourd'hui, nous séduisons les jeunes tout en continuant à plaire à leurs parents qui avaient vingt ans à la naissance de M6.

Comment définiriez-vous la ligne éditoriale de M6 ?

M6 affirme sa différence et son originalité à travers une ligne éditoriale singulière qui en fait une chaîne généraliste, mais une généraliste à

part. Notre identité, c'est de toujours privilégier l'innovation, la créativité, rassembler les meilleurs talents, trouver les nouvelles idées qui correspondent aux goûts du public. Notre volonté est de faire de M6 une chaîne de plus en plus généraliste ouverte à tous les genres de programmes et de toucher un public de plus en plus large. En 2004, la grille s'est fortement enrichie dans le domaine des magazines d'information, des magazines de société et de la fiction française.

La grille de programmes de M6 est la combinaison de rendez-vous de référence (*Capital*, *Zone interdite*, *Turbo*, *E=M6*...) et de formats innovants comme les séries documentaires (*Ma vie aux urgences*) ou les docu-réalités. Le succès des magazines de la vie diffusés le mardi soir s'est confirmé au cours de cette année.

Du côté fiction française, nous avons résolument pris le parti d'un ton nouveau. Ces écritures inédites, comédies ou intrigues policières, ont remporté immédiatement un grand succès : *Elodie Bradford*, *Jeff et Léo*, *flics et jumeaux*, *Trois pères à la maison*. D'autres séries arrivent à l'antenne en 2005 comme *Faites comme chez vous*. Une douzaine de pilotes de séries de 90 et 52 minutes est également en préparation.

En tant que chaîne pionnière avec Loft Story, comment envisagez-vous l'évolution de la télé-réalité ?

Nous avons fait évoluer en 2004 la télé-réalité vers le docu-réalité, nous avons créé l'événement à la rentrée dernière avec *Le Pensionnat de Chavagnes* qui a séduit, dès le premier épisode, 6,2 millions de téléspectateurs en réunissant toutes les générations.

L'autre docu-réalité, *Oui chef!*, qui a aussi marqué les esprits, repose sur une démarche constructive, positive et ancrée dans la vraie vie. *On a échangé nos mamans*, *Super Nanny* ou *Il faut que ça change* participent tous de la même idée : partir du quotidien des Français, soulever les problèmes qu'ils rencontrent et proposer des solutions.

Quelle place comptez-vous donner au sport sur M6 ?

La chaîne souhaite donner au sport une place grandissante. M6 a signé notamment un contrat d'exclusivité avec l'UEFA pour la diffusion des

deux prochaines finales (2005 et 2006) de la coupe de l'UEFA ainsi que pour celle de la Super Coupe en 2005. Et nous serons au rendez-vous des appels d'offre des grandes disciplines sportives.

Quelles ambitions pour M6 dans un univers de plus en plus concurrentiel ?

M6 a renforcé en 2004 sa position de challenger en élargissant son public, en offrant des programmes innovants et en phase avec les attentes des téléspectateurs. Nous sommes continuellement à l'affût des nouveautés et les premiers mois de l'année 2005 montrent que M6 a su poursuivre cette politique d'innovation avec succès. Indépendance, créativité, authenticité sont et resteront nos meilleurs atouts pour offrir des contenus de qualité à un public de plus en plus exigeant.

Thomas Valentin

Vice-Président du Directoire
en charge des programmes





Les deux filiales
créées en 2002
produisent près
d'un millier
d'heures de
programmes
par an.

Productions internes

Garantes de la créativité des programmes et porteuses de l'esprit M6, les sociétés de production internes ont accompagné en 2004 la croissance du Groupe et développé des émissions à succès.

Une volonté d'indépendance

Si en 1990 tous les programmes (à l'exception des journaux d'information) étaient produits par des sociétés de production externes, **la grande majorité des émissions de day-time ou de prime-time** sont aujourd'hui le fruit de Métropole Production (*Turbo, Sport 6*), C. Productions (*Capital, Ma vie aux urgences*) ou encore, Studio 89 Productions (*C'est pas trop tôt*) et W9 Productions (*Bachelor*).

La création de ces filiales s'inscrit dans le souhait de garantir l'autonomie de M6 vis-à-vis des sociétés extérieures, contrôler la réalisation d'un projet dès le casting des candidats et en assurer la diffusion à l'antenne.



A gauche, *C'est pas trop tôt*, deux heures de divertissement en direct chaque matin produites par Studio 89.



W9 Productions, spécialiste du divertissement

En 2004, W9 Productions a produit **plus de 30 prime-time** dont de grandes émissions de variété présentées par Laurent Boyer tels *les Grands Classements* et des programmes de télé-réalité : *Les Colocataires*, diffusé en continu pendant dix semaines sur le câble et le satellite, et *Bachelor, le gentleman célibataire*, qui pour sa 2^e saison, a réuni 3,7 millions de téléspectateurs en moyenne pendant 8 semaines. *Les Jumeaux : la nouvelle expérience* fut le 50^e prime time produit par W9 en deux ans. Diffusé en décembre, il a réuni 4,4 millions de téléspectateurs*. Ces performances ont confirmé la place de W9 Productions parmi les grands producteurs de programmes (unitaires ou en série limitée) du paysage audiovisuel français.



3,7
millions, c'est en moyenne le nombre de téléspectateurs qui ont suivi chaque semaine les aventures de Steven, le *Bachelor* 2004.

Studio 89 Productions, découvreur de talents

Studio 89 est la plus importante société de production du Groupe avec 854 heures de programmes diffusées en 2004. Ses domaines d'expertise sont **le divertissement, les jeux et les magazines d'infotainment pour M6 et les chaînes numériques du Groupe**. Studio 89 se caractérise également par la créativité de ses équipes et sa politique volontaire en matière de détection de nouveaux talents. En 2004, Studio 89 a développé et produit sept émissions nouvelles destinées à alimenter des cases quotidiennes de la grille M6 dont *C'est pas trop tôt*, *Classé Confidentiel*, *Duels de Stars* et *Tubissimo*. Studio 89 a également produit pour M6 en novembre une émission de prime time événementielle : *La Coupe du monde du rire*,

qui a réuni 3,5 millions de téléspectateurs. Enfin, Studio 89 a fortement développé son activité auprès des chaînes numériques avec des émissions hebdomadaires et des programmes événementiels pour Téva, TF6, Fun TV et Paris Première. En 2005, Studio 89 va poursuivre son développement rapide, que ce soit via la production ou l'intégration de programmes nouveaux pour M6 (dont *Hit Machine*, *Fan de*), ou la poursuite du développement de l'activité auprès des chaînes numériques, par exemple en se positionnant dès son lancement comme le premier fournisseur de programmes de flux de la nouvelle chaîne W9. Ainsi Studio 89 table, en 2005, sur une croissance importante de son activité qui devrait porter le volume de production annuel à plus de 1 000 heures de programmes.

* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat



Les magazines d'information

Les magazines d'information font partie du patrimoine « génétique » de la chaîne. Formats inédits, sujets ancrés dans la vie quotidienne des Français, simplicité de ton : M6 se donne pour priorité de décrypter le quotidien.

Ma vie aux urgences, première saga du réel en 3 parties, a instauré un nouveau genre de programmes sur M6.



Capital et Culture Pub, deux rendez-vous de référence diffusés le dimanche soir.

Décrypter et faire partager

Avec des thèmes et des choix d'angles pertinents, *Capital*, *Zone Interdite* et *Secrets d'actualité* continuent de s'imposer comme des émissions référentes de la chaîne et font du **dimanche soir un rendez-vous très suivi**.

Les magazines d'information représentent à eux seuls près de 50 % du top 20 des audiences 2004 : 5,4 millions pour *Zone Interdite* consacré aux escroqueries *Du faux malade au garagiste escroc*, 5,2 millions pour *Capital* sur les *Destinations de rêve*. En deuxième partie de soirée, le magazine *Secrets d'actualité*, dont le rythme de diffusion a augmenté en 2004 avec 3 rendez-vous mensuels, a rassemblé jusqu'à 2,4 millions de

télespectateurs. Actualité oblige, *Zone Interdite*, en particulier, a proposé **des soirées spéciales**, comme lors de la catastrophe du tsunami : sept équipes de journalistes se sont rendus en Asie du Sud. Les magazines d'information sont aussi régulièrement primés dans les festivals pour leur qualité et les enquêtes qui y sont menées : en 2004, *Zone Interdite* a obtenu le prix Grand Reporters *Patrick Bourrat* pour *Sur les traces de Ben Laden* de Mohammed Sifaoui et Manolo d'Arthuys ainsi que le 2^e prix du festival international des émissions médicales pour le reportage *Cannabis, ecstasy, cocaïne : qui sont les victimes des nouvelles drogues ?*.

Les grands documents

De nouvelles écritures télévisuelles, qui s'appuient sur des **situations réelles filmées en temps réel**, sont apparues en 2004 avec des séries documentaires comme la trilogie *Ma vie aux urgences*, qui a rencontré un réel écho auprès du public (près de 3,6 millions de télespectateurs en moyenne)*. Dans ce domaine, M6 offrira régulièrement en prime time des documents-fictions exceptionnels. Produits par C.Productions ou adaptés de la BBC, ils permettent de revivre ou de découvrir, images de synthèse à l'appui, de grandes catastrophes scénarisées passées ou potentiellement à venir (*Le jour où la France s'est arrêtée*, *Super Volcano*, *Alerte au virus*).

* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat



LE SIX MINUTES

Une rédaction mobilisée sur l'actualité nationale et régionale, c'est le pari relevé et gagné par *Le Six minutes*. Ce résumé tout en images réunit chaque soir 3,2 millions de téléspectateurs (dernier record en février 2004 : 4,4 millions*). C'est le 2^e journal du soir le plus regardé par le public des moins de 50 ans. *Le Six minutes* mobilise plus de 150 journalistes, et offre des rendez-vous tout au long de la journée : chaque demi-heure entre 7h et 9h dans le cadre de l'émission *C'est pas trop tôt*, à 11h50 et 19h50. L'édition nationale est alimentée par le travail de 11 décrochages locaux. Un journal local de 7 minutes est diffusé dans les régions à 20h40 du lundi au vendredi.

Le Six minutes est accessible à tout moment sur le site internet M6.fr et désormais sur téléphonie mobile.



* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat



Découvrir

L'information sur M6 passe également par des formats plus ludiques liés aux passions des téléspectateurs : d'abord l'**automobile** avec *Turbo*, 9000 émissions au compteur, qui affiche des scores exceptionnels en mobilisant près de 4 100 000 téléspectateurs en un week-end* ; ensuite, le **cinéma** avec *Grand Écran* et *Cinésix*, la **publicité** avec *Culture Pub* qui en version mensuelle d'une heure continue de décoder la communication des marques et celle des stars ; enfin, la **science** avec *E=M6* qui reste fidèle à sa vocation d'apprendre en s'amusant. En moyenne, près de 2,7 millions de téléspectateurs ont suivi en 2004 les reportages thématiques et les tous nouveaux quiz de l'émission.

* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat

Sport 6

Résumé tout en images, *Sport 6* met en avant **tous les sports**, et tous les sportifs, connus ou moins connus, chaque dimanche et lundi. *Sport 6* est un concentré d'informations nourries de résultats, d'images marquantes et, bien sûr, du célèbre carton rouge qui dénonce les travers du sport : dopage, violence sur le terrain...



De gauche à droite, quelques figures emblématiques des magazines de M6 : Dominique Chapatte (*Turbo*), Laurent Delahousse (*Secrets d'actualité*) et Frédérique Courtadon (*Affaires de famille*).



Les magazines de la vie

Partager des expériences de vie authentiques ou insolites, trouver des solutions concrètes pour son bien-être ou son éducation, tels sont les objectifs des magazines de la vie, un rendez-vous destiné à toute la famille.

De la télé-constat à la télé-conseil

En un an, **M6 a totalement renouvelé son offre de magazines le mardi**. On a tous besoin de confronter son mode de vie à celui des autres. De ce constat, M6 a lancé de nouveaux programmes observant à la loupe les us et coutumes de la vie familiale : le document-réalité *On a échangé nos mamans* et le magazine *Affaires de famille* présenté par Frédérique Courtadon qui abordent des thèmes fédérateurs tels que les conflits de culture, la vie amoureuse ou l'obéissance des enfants. Ce sont à ces mêmes préoccupations quotidiennes que s'attache *Super Nanny* ou *Il faut que ça change*. Ces magazines de société

véhiculent des valeurs positives et proposent des solutions aux problèmes courants (éducation, psychologie), conseils d'experts à l'appui.

Changer, innover

Cette réponse aux envies de changement des téléspectateurs se prolonge dans les magazines unitaires où femmes et hommes acceptent de procéder à des évolutions physiques et psychologiques dans *J'ai décidé de maigrir* et après, *Nouveau look pour une nouvelle vie*, *J'ai décidé d'être belle...* Des expériences comparatives souvent émouvantes ont passionné les téléspectateurs comme *Jumeaux*, *la nouvelle expérience*.



Sandra, l'une des mamans qui a accepté d'échanger maison et enfants pendant une semaine.



Les documents réalité

En plongeant 24 jeunes de 14 à 16 ans dans la vie des années 50, *Le Pensionnat de Chavagnes* a montré que le document-réalité avait un effet-miroir.

5,2 millions de téléspectateurs en moyenne* se sont replongés chaque jeudi soir dans la préparation du certificat d'études.

De même, *Oui chef !* a apporté un regard authentique sur les coulisses de la cuisine, en suivant l'aventure d'un jeune chef, Cyril Lignac, qui a recruté et formé une équipe de jeunes apprentis avant d'ouvrir son restaurant à Paris, sous l'œil de la caméra.



* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat



Diverti

La musique sur M6 se conjugue au quotidien le matin, l'après-midi mais aussi le soir lors d'émissions événementielles telles que les *Grands classements*, ou encore *Nouvelle Star* dont le succès se renouvelle d'année en année.



De gauche à droite,
le *Hit Machine*, *Plus vite
que la musique*, *Fréquentstar*
et la *Nouvelle Star*, Benjamin
Castaldi en compagnie
des deux finalistes de la saison 2.

ssements

Tout pour la musique

La musique est omniprésente dans la grille des programmes. Chaque matin, **plusieurs émissions font la part belle aux clips et informations** sur les stars de la chanson : *C'est pas trop tôt*, *Star Six Music*, *Tubissimo*. Les rendez-vous avec Charly et Lulu (*Hit Machine*, le classement des singles de la semaine), Séverine Ferrer (*Fan de*), puis Laura (*Plus vite que la musique*), attirent de 20 à 30 % en moyenne des 15-34 ans devant leur petit écran chaque samedi.

L'année a été marquée par une programmation événementielle à 20h50 avec de **nouveaux formats** présentés par Laurent Boyer, spécialiste du divertissement musical et des années nostalgie : *Les grands classements*, *Les hits de diamants*, *100 % Johnny*, *100 % Claude François*, sans oublier des *Fréquenstar* exceptionnels avec Franck Dubosc et Gad El Maleh, notamment.

L'un des événements phare de M6, *La Nouvelle Star* (saison 2), a séduit 3,9 millions de téléspectateurs et révélé de nouveaux talents tels que Steeve Estatof mais également Amel Bent, n°1 au top des singles début 2005 pendant plusieurs semaines. Avec plus de 25 000 candidats auditionnés, *La Nouvelle Star* est **le plus grand concours de chant jamais organisé** en France. Une troisième saison a été diffusée sur M6 dès février 2005.

* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat





Rêver

Le divertissement passe par le rêve, et **faire rêver, c'est l'ambition de Bachelor**, le gentleman célibataire dont le parcours à la recherche de l'âme sœur passionne les téléspectateurs. Ils étaient 4,6 millions* à suivre les dilemmes de Steven lors de la finale. Une troisième saison a déjà été amorcée avec Karl, le nouveau *Bachelor*.

Rire

Ambassadrice de charme du divertissement sur M6, Virginie Efira a animé pas moins de 5 numéros inédits des Sagas (*gadins...*).

L'humour a été l'une des priorités

en 2004 avec la création de programmes tels que *Bluff impossible*, *Serial Piégeurs*, *Drôles d'Équipes*, très plébiscités par les jeunes téléspectateurs.



* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat

S'AMUSER AVEC M6 KID



Les enfants ont trois rendez-vous par semaine avec *M6 Kid*.

Le dimanche, le magazine *M6 Kid* a fait peau neuve en s'installant dans un nouveau décor. En compagnie du chroniqueur Lucky, Karine Lima invite les enfants à découvrir de nouvelles rubriques sur les chorégraphies de leurs stars préférées, à fabriquer des objets toujours utiles et rigolos. De plus, l'intervention du Reporter de *M6 Kid* permet de répondre aux questions pratiques des enfants... tout en apportant des solutions inédites aux parents !

Les dessins animés diffusés en 2004, qu'il s'agisse d'acquisitions ou de coproductions, proposent des séries fédératrices mettant en scènes des héros positifs et emblématiques. Au titre de ses coproductions, *M6 Kid* a diffusé deux nouvelles séries : *Atomic Betty* (en coproduction avec Télé Images) et *Martin Mystère* (en coproduction avec Marathon). *Atomic Betty* raconte les aventures d'une petite fille ordinaire qui devient une gardienne intergalactique. *Martin Mystère*, lui, entraîne le jeune public à la rencontre de créatures effrayantes lors de ses enquêtes fantastiques. Une nouvelle saison de *Funky Cops* ainsi que des épisodes de *Yu-Gi Oh* ont été programmés à la rentrée. Enfin, les enfants ont renoué avec un grand classique : les *Schtroumpfs*.



Fiction

Elodie Bradford
et *Trois pères à la maison* (fictions coproduites par M6) et ci-contre, *Kaamelott*, la nouvelle série déjantée de 20h40.

Smallville, *Elodie Bradford*, *NCIS enquêtes spéciales*, *Un, dos, tres...* : 15 nouvelles séries ont vu le jour sur M6 en 2004, et la fiction française marque cette année un véritable tournant vers la comédie alliant héros récurrents, détente, intrigue et humour décalé.

La fiction française

M6 s'attache à coproduire un nombre grandissant de fictions (séries et téléfilms unitaires) avec de **nouvelles comédies de prime-time le mercredi** qui rassemblent toute la famille. Ces comédies d'un nouveau genre telles que *Trois Pères à la maison* avec Pierre Palmade, Daniel Russo et Yvon Bach ou *Si j'étais elle* avec Thierry Lhermitte, Hélène de Fougerolles et Hippolyte Girardot ont rassemblé respectivement 4,3 et 4,9 millions de téléspectateurs*.

Des héros récurrents, ancrés dans l'univers du polar, viennent régulièrement divertir les téléspectateurs : Armelle Deutsch, une flic au cœur d'artichaut dans *Elodie Bradford*, et Olivier Sitruk, agent dans *Jeff et Léo, flics et*



* Source audiences : Médiamétrie - Médiamat



Ci -contre, Bruno Solo et Yvan Le Bolloc'h, héros de la série à succès *Caméra café*.

Si j'étais elle, fiction avec Thierry Lhermitte et Hélène de Fougerolles (ci-dessous).



jumeaux viennent rejoindre Sonia Rolland héroïne de *Léa Parker*. En 2005, ces héros reviendront à l'antenne, au sein d'une offre de fiction qui continue de s'enrichir, puisque plus de quarante films sont actuellement en développement.

Les formats courts: un ton décalé

3,9 millions de téléspectateurs en moyenne se sont reconnus en 2004 dans les aventures interprétées par Yvan Le Bollo'ch et Bruno Solo dans la désormais célèbre mini-série de 20h40 : **Camera café**. Après ce succès, M6 s'est à nouveau associé à CALT pour proposer en 2005 un nouveau format court désopilant et décalé : **Kaamelott**. La magie opère à nouveau : la parodie de la vie au



temps du roi Arthur est suivie chaque soir par plus de 4 millions de téléspectateurs*.

Les séries étrangères : les pépites du samedi

M6 reste **à la pointe des séries cultes**

avec la diffusion le mercredi et le samedi soir de *NCIS : enquêtes spéciales*, *Charmed*, *Alias*, *Smallville*, et début 2005 de *Dead Zone*, et de *Les 4400* coproduite par Francis Ford Coppola. Cette série de 6 épisodes a rassemblé 6,2 millions de téléspectateurs*. *Nip/Tuck*, qui traite avec humour de la chirurgie esthétique en deuxième partie de soirée est l'autre événement du début d'année 2005.



Le surnaturel fait toujours autant d'émules : *Les 4400* et *Smallville* (sur la jeunesse de Superman) s'inscrivent parmi les grands succès de l'année.



LES SOIRÉES CINÉMA DU LUNDI

L'année 2004 a été marquée par une montée en puissance du cinéma sur M6. Ainsi, *Le masque de Zorro* a conquis 7,5 millions de téléspectateurs, meilleur score jamais atteint pour un film sur la chaîne. D'autres films ont flirté avec les premières places du top des audiences de l'année : *Le masque de l'araignée*, *Armageddon*, *Les Évadés*, *Ronin*, *Mary à tout prix*... L'année 2005 s'annonce exceptionnelle avec en particulier la diffusion des 5 films de la saga *Star Wars*, dont deux d'entre eux en exclusivité et en inédit sur une chaîne hertzienne.

Les diversifications



28,3 %
c'est la part des diversifications
dans le chiffre d'affaires
du Groupe M6

Part des activités de
diversifications dans le chiffre
d'affaires du Groupe M6

- 11 % Pôle Interactions
- 9 % Pôle Téléachat
- 3 % FCGB
- 3 % Pôle SND
- 2 % Pôle M6 Web





Publications et disques

Le pôle M6 Interactions a enregistré une forte croissance de son résultat d'exploitation (14,8 M€ vs 10,6 M€ en 2003) grâce à une offre attractive de produits originaux.

Depuis 4 ans, le Groupe M6, à travers sa filiale M6 Interactions, a su s'imposer comme un **acteur majeur de la production et de la diffusion en kiosque** dans le secteur des produits composites : collections d'objets, vidéos (DVD et VHS), disques, jeux vidéo, cédéroms multimédia et magazines.

Des vidéos DVD - VHS (Hors collection)

L'activité vidéo s'est développée et a enregistré quelques beaux succès en 2004 avec des films comme *Le Bon, la Brute et le Truand*, *La planète bleue*, *Ong Bak* ou *Michel Vaillant*. S'y ajoute la production de contenus originaux et informatifs tels *Warning* ou *Ayrton Senna*.

Des collections vidéo

Les publications ont été largement plébiscitées par le public, telles que la collection de 20 téléfilms adaptés de romans de Mary Higgins Clark (1,4 million d'exemplaires vendus) et les *Comiques de légende* (1,1 million d'exemplaires vendus). Le succès des collections lancées les années précédentes se poursuit avec notamment celle consacrée à la filmographie de Belmondo.

Des jeux vidéo

M6 Interactions réussit le pari de proposer une sélection de gros titres de chaque éditeur de jeux vidéo pour PC et Playstation dans son



catalogue. Ainsi, en 2004, ont été commercialisés des jeux comme *Matrix*, *Prince of Persia*, *Les Indestructibles*...

Des cédéroms multimédia

À noter, le beau succès dans la collection Vie pratique, des cédéroms d'*Architecte 3D*, ou de *Jardin 3D* écoulés à 19 000 exemplaires.





N°1

O-Zone,
meilleure vente
de singles en
France en 2004,
a occupé la place
de n°1 pendant
15 semaines
consécutives



DES COLLECTIONS D'OBJETS

Fort du succès historique des *Œufs de porcelaine* (près d'1,3 million d'exemplaires vendus), M6 Interactions a développé en 2004 davantage de collections d'objets et compte des succès comme *La Construction du Village des Schtroumpfs* (vendue à 1,1 million d'exemplaires). Une activité en expansion puisque les ventes augmentent de 16% par rapport à l'année précédente. 4 collections ont déjà été lancées en janvier 2005 dont *Les voitures miniatures Renault*, ou *Les Chevaux* qui rencontrent un vif succès.



Disques

Dans un marché du disque morose en 2004 (-14,3 % en valeur - Source SNEP), M6 Interactions a su tirer son épingle du jeu avec **des choix artistiques gagnants**.

En 2004, seule ou en co-exploitation avec un partenaire, M6 a occupé 12 fois la place de n°1 des ventes de singles, albums, compilations et vidéos musicales grâce à des artistes talentueux : Chimène Badi, J-Five, Leslie, Lorie, Autant en Emporte le Vent... O-Zone a été la meilleure vente de singles en France en 2004 en occupant pendant 15 semaines consécutives la place de n°1.



L'année 2005 s'annonce prometteuse, puisque pour la 1^{re} fois, deux artistes coproduits par M6 ont été en février n°1 des ventes des albums et des singles : Chimène Badi avec l'album *Dis moi que tu m'aimes* et Amel Bent, révélée par *Nouvelle Star* saison 2, avec le single *Ma Philosophie*. Leur succès confirme la capacité des émissions musicales de M6 à découvrir des talents durables et reconnus par les critiques comme par le public.



Hit Machine Girl et Fan 2 : Chaque mois, le plein d'infos sur les stars préférées des jeunes.

Magazines

Avec M6 Editions, M6 s'affirme dans son statut d'éditeur de presse destinée aux jeunes. Elle propose désormais trois titres : *Fan 2* qui consolide son leadership sur le marché de la presse des jeunes ; *Hit Machine Girl*, lancé en 2003, qui est devenu mensuel en février 2005 et complète l'offre de M6 Editions, et *Manga Hits*, nouveau magazine sur l'univers Manga, lancé en novembre 2004.



Le dernier né des magazines de M6 Editions propose des pré-publications de mangas et de l'information sur cet univers.



M6 Événements

L'année de M6 Événements, filiale entièrement dédiée à la création, la (co)production et le parrainage d'événements, se caractérise par deux succès majeurs : la tournée de la comédie musicale *Autant en Emporte le Vent* - plus de 185 000 spectateurs - et le renforcement de son activité événementielle corporate.

Spectacles de grande ampleur

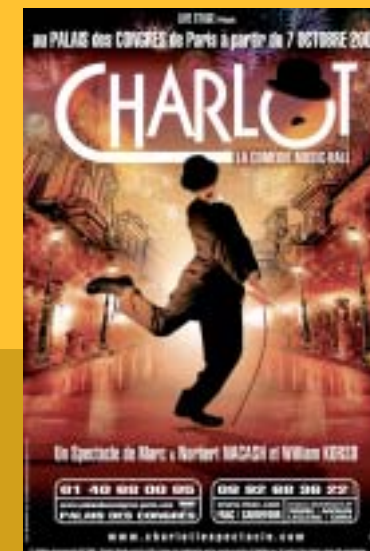
M6 Événements a poursuivi avec succès la **coproduction de pièces de théâtre et de tournées d'artistes** entamée en 2002 (*On tire bien sur les lapins*, L5...). Arrête de pleurer Pénélope a réuni au total plus de 300.000 spectateurs en 3 ans et le projet *Pénélope 2* est déjà en cours d'écriture. Parrainage également réussi de la comédie musicale *Chicago*, des *Moines Shaolin*, d'*Holiday On Ice*, du spectacle d'Anne Roumanoff, et de *Disney sur Glace*. Les synergies avec le Groupe ont été pleinement mises à profit avec le disque puis la vidéo de *Autant en Emporte le Vent*, mais également avec la chaîne Paris Première qui, par son positionnement culturel, diffuse ces mêmes spectacles.



Chicago, la comédie musicale, de renommée mondiale, était parrainée par M6 Événements pour tous les spectacles parisiens.

Projets nombreux

Après avoir relevé le défi de la comédie musicale *Autant en Emporte le Vent*, M6 Événements prépare avec l'aide de sa filiale Live Stage **un autre spectacle très attendu** et d'un nouveau genre : *Charlot*, la comédie de music-hall. Un véritable challenge avec la reconstitution sur scène de tout l'univers de Charlie Chaplin. 85 représentations sont prévues au Palais des Congrès de Paris d'octobre à décembre 2005. Pour 2005, les coproductions s'annoncent tout aussi séduisantes avec par exemple la coproduction de la tournée de Leslie.



ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIELLE CORPORATE EN PLEINE CROISSANCE

Grâce à son expertise et au développement de nouvelles offres (conception de stands, etc.), M6 Événements est devenu un acteur majeur sur le marché de l'événementiel corporate. L'année 2005 s'annonce riche en rendez-vous en France comme à l'étranger (salons, conventions, spectacles) pour des annonceurs prestigieux tels que Lindt, Volkswagen...



SND-Cinéma et vidéo

Le Groupe M6 s'implique fortement dans le monde du cinéma. Cette activité est scindée en 2 parties : la coproduction et l'exploitation de tous les droits audiovisuels de films de cinéma, pour les salles, la télévision, la vidéo.

Le film *Espace Détente* a enregistré d'excellents scores au box office dès sa sortie en salle.

SND

11 films en 2004, 15 en 2005

En 2004, SND (Société Nouvelle de Distribution) a distribué 11 films en salle, dont *People jet set 2* et *Arsène Lupin*.

En 2005, 15 films sont déjà prévus dont les très prometteurs *Sahara*, *J'épouse pas*, *Mr & Mrs Smith* et *Vaillant*.

Quant à l'activité vidéo, elle totalise 3,85 millions d'exemplaires vendus en DVD et VHS par tous les canaux de diffusion : kiosque, grande distribution...

Les meilleures ventes sont *Underworld*, *Caméra Café* et *Basic*. L'année a été marquée par le rachat des droits du catalogue Hachette (vidéos + ventes TV) composé de plus de 300 titres.

M6 Films

Des coproductions à succès

La coproduction de films français et européens est assurée par la filiale M6 Films qui gère également le préachat de droits de télédiffusion pour M6.

En 2004, 9 nouveaux films ont été produits. La totalité des films coproduits a dépassé 11,75 millions d'entrées, dont 4 films qui ont dépassé le million d'entrées et 6 qui sont classés dans le top 30 des films français de l'année : *Podium*, premier film de Yann Moix avec Benoît Poelvoorde et *Les 11 commandements* de Thomas Sorriaux et François Desagnat avec Mickaël Youn prennent respectivement les 3^e et 4^e places du box-office.

M6 Films poursuit sa politique de soutien de films français comme *Iznogoud* de Patrick



Braoudé et *Les Chevaliers du ciel* de Gérard Pirès, ainsi que les jeunes talents pour leurs premiers et seconds films.



3,6
millions d'entrées
pour *Podium*,
1^{er} film de Yann
Moix. Ce score
le propulse à la
3^e place du box
office français.



m6.fr, turbo.fr, m6music.fr, les sites dédiés aux émissions événements se sont fortement enrichis en images vidéo exclusives.



M6 Web

M6 Web, filiale en charge de l'ensemble des développements multimédia du Groupe, est structurée autour de 3 pôles opérationnels : l'Internet, l'interactivité avec les programmes et enfin, la téléphonie mobile, enjeu majeur pour l'année 2005. En 2004, M6 Web a développé et accru sa rentabilité.

2^e site Internet média

Les sites M6 accueillent chaque mois **plus d'un million de visiteurs uniques** (soit 720 millions de pages vues en 2004), ce qui place m6.fr en 2^e position des sites audiovisuels les plus consultés en France. L'année 2004 a été marquée par le développement de l'offre vidéo haut-débit en peer-to-peer : **le service vidéo HD**. Des contenus exclusifs (clips, extraits pas vu à la tv) en adéquation avec les attentes des internautes puisque 5 millions de vidéos sont diffusées chaque mois en moyenne. Au total, M6 Web édite pas moins de 20 sites Internet : en tête, le site de la chaîne et le portail automobile turbo.fr qui accueille plus de 320 000 visiteurs uniques chaque mois.



Interactivité : la M6 webcam

M6 Web a renforcé son **implication dans la création de concepts d'émissions**.

L'internet, l'audiotel, le SMS, favorisant la proximité avec le public sont intégrés en amont de la diffusion des programmes : casting, vote... Depuis avril 2004, M6 Web propose aux téléspectateurs d'envoyer leurs vidéos filmées avec la **M6 webcam** en se connectant directement aux serveurs de M6. L'enjeu : passer à l'antenne dans le cadre d'un jeu ou de questions posées aux invités. Les émissions *C'est pas trop tôt*, *Star Six Music* et *Tubissimo* utilisent ce nouveau procédé interactif au quotidien. L'ensemble de ces dispositifs favorisant l'interactivité ont été plébiscités par le public puisque M6 Web a enregistré près de 50 millions de participations aux dispositifs interactifs de M6.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE : UN ENJEU MAJEUR

Depuis le 1^{er} vote par SMS inauguré en 2001 lors de *Loft Story*, M6 Web n'a cessé de développer les possibilités offertes par la téléphonie. Elle a adapté ses contenus sur le MMS mais également sur le WAP, puisqu'elle propose désormais des sites d'information et de jeux chez les 3 opérateurs français de téléphonie mobile.

En 2004, elle a mis en place la toute première chaîne de vidéo live sur mobile disponible 24h / 24 avec *Les Colocataires*. En 2005, 5 chaînes du Groupe M6 seront diffusées en direct sur ce même support.

Fort de sa relation privilégiée avec le monde musical et l'implication du Groupe en tant que producteur, M6 Web a lancé un site de téléchargement légal de musique en ligne : m6music.fr. Le site donne accès à 500 000 titres et 15 000 artistes tous genres musicaux confondus.

En février 2005, M6 Web a fait un pas supplémentaire dans la téléphonie mobile avec l'accord de partenariat M6 – Orange prévoyant notamment le lancement d'une nouvelle offre de téléphonie mobile : M6 Mobile by Orange.



Home Shopping Service

Filiale à 100% depuis 1998, Home Shopping Service domine aujourd'hui le secteur de la vente à la télévision, avec 55 % du marché en France et au Benelux, 700 heures de diffusion de programmes par semaine, 2 millions de clients actifs et 2,5 millions de produits écoulés en 2004.



Des programmes pour 39 chaînes

La filiale réalise **230 heures de nouveaux programmes par mois**. Chacun de ses programmes est réalisé et ciblé en fonction des médias qui en assurent la diffusion. 34 chaînes bénéficient de ces tournages en France (dont M6 Boutique la Chaîne, Téva, Série Club, Paris Première, Cuisine TV), 3 en Belgique (RTL-TV, AB4) et 2 aux Pays-Bas (Yorin et RTL4).

De multiples canaux de diffusion

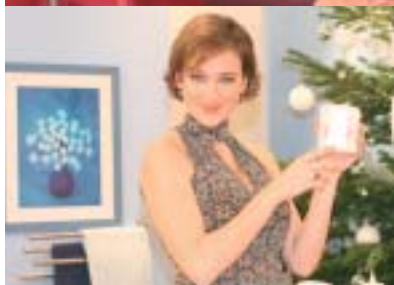
Grâce à la fusion réussie entre télévision, Internet et téléphone, Home Shopping Service **contrôle la totalité du circuit**

20"

Un article M6
Boutique est
expédié toutes
les 20 secondes

de diffusion des produits de la prise de commande jusqu'au service clients. Grâce à son **partenariat avec RTL Shop**, société allemande de téléachat sur les antennes de RTL, Vox, et NTV, Home Shopping Service étend sa diffusion à l'étranger.

Plus de **6 millions de catalogues** de ventes par correspondance ont été distribués en 2004. **7 sites Internet** accueillant 450 000 visiteurs par mois représentent près de 20 % du chiffre d'affaires. Tout est mis en œuvre pour fidéliser les clients qui bénéficient en 2004 des dernières avancées technologiques : télécommande interactive, alerte SMS quand leur produit est prêt, serveur vocal, etc...



M6 BOUTIQUE LA CHAÎNE 24H / 24

2004 est une année charnière pour l'activité de téléachat du Groupe M6 :

- le 15 mars, Home Shopping Service rachète la filiale Canal Club spécialisée dans les infomercials, ventes flashs de produits exclusifs,
- et le 29 avril, Club Téléachat devient M6 Boutique la Chaîne, une chaîne entièrement dédiée à la vente TV touchant 5 millions de foyers potentiels et proposant 8 heures de direct par jour.

M6 Boutique la Chaîne est conçue comme un véritable grand magasin avec 50 enseignes et des centaines de produits présentés chaque semaine dans les domaines de la beauté, de la décoration, du multimédia, de la cuisine, des voyages, etc... Pour donner des conseils et réaliser ses démonstrations, M6 Boutique la Chaîne fait appel à une dizaine d'animateurs dont des spécialistes, la comédienne Julie Arnold, Pierre Dhostel ou encore Jean-Pierre Coffe. M6 Boutique la Chaîne est diffusée sur les meilleurs réseaux cablés en France et en Belgique, par le canal 80 de TPS ou le 140 de Canal Satellite. Elle fait partie des 3 chaînes dont la candidature a été déposée pour la TNT gratuite le 11 mars dernier.



Le Football Club de Bordeaux



des Girondins

En 2004, sous la houlette de Michel Pavon, le Club a poursuivi sa stratégie de développement axée sur la formation avec l'intégration massive de jeunes talents issus du centre de formation du Haillan dans l'effectif professionnel.

Cette année est marquée par la **confirmation des jeunes joueurs du club** au niveau international. Rio Mavuba a été sélectionné à deux reprises en équipe de France depuis septembre 2004. Dans cette même perspective d'optimisation de la formation, une nouvelle étape sera franchie en 2005 avec la **création de l'École Technique Privée FC Girondins de Bordeaux** qui accueillera les plus jeunes joueurs.

Sur le plan sportif, le club s'inscrit dans une seconde année de transition, période d'austérité nécessaire au rééquilibrage des comptes.

Les Girondins enregistrent des performances en retrait par rapport à la saison précédente. Ils se classent à la 12^e place au championnat de ligue 1, ce qui ne leur permet pas de se qualifier pour une coupe européenne en 2004 / 2005. Le Club a accédé par ailleurs aux quarts de finale de la Coupe de l'UEFA sur la saison 2003 / 2004.

Le Club a l'ambition **d'arriver à l'équilibre financier** en 2005. Le Groupe M6 négocie des droits TV et en particulier, il étudie la possibilité de diffuser les matches des Girondins en différé à compter de la saison à venir. Il s'agirait notamment d'un décrochage local sur l'agglomération bordelaise.



La télévision



numérique

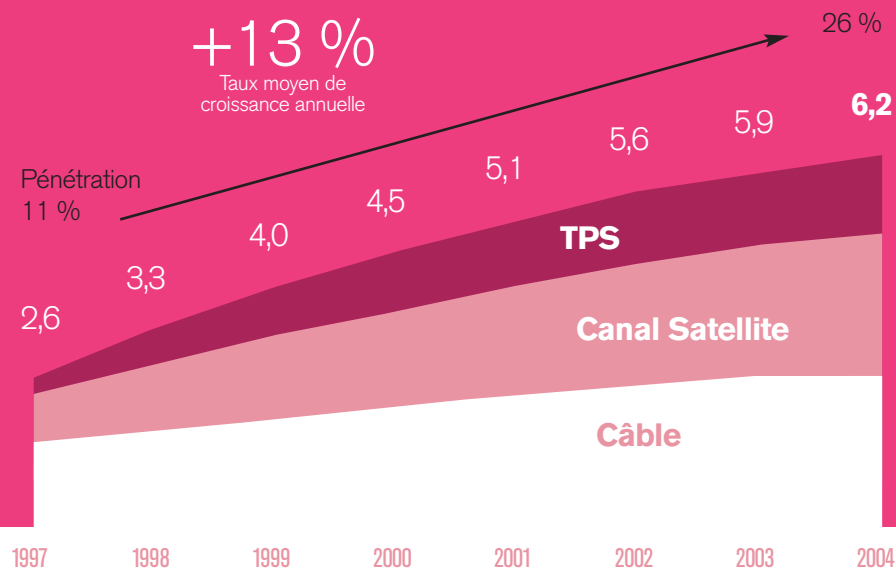
20,3 %

c'est la part de la télévision numérique dans le chiffre d'affaires du Groupe M6



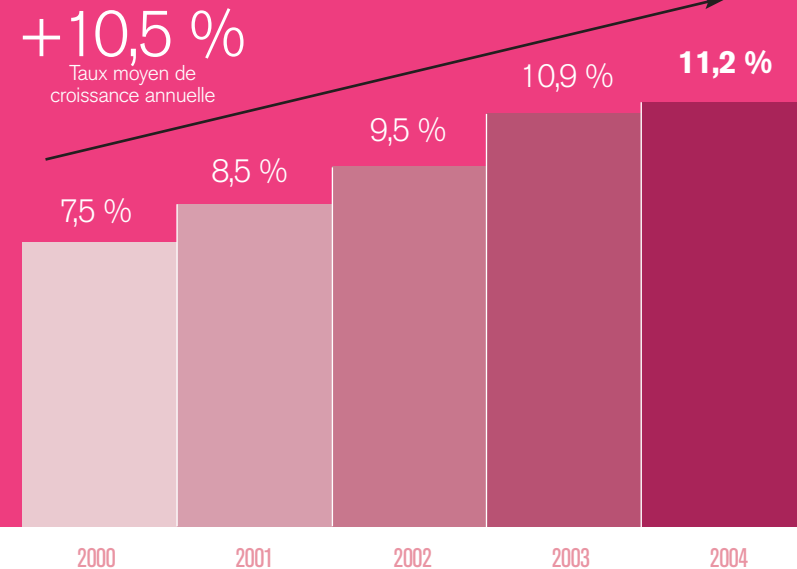
L'offre élargie de télévision

Source : Estimations M6 (opérateurs Satellite/Aform/ MédiaCabSat)



Évolution de la part d'audience "Autres TV" en France

Source : Médiamétrie 2003/2004 - Évolution sur les 4 ans et plus



Le paysage numérique

L'offre élargie de télévision

- Le nombre de foyers abonnés à une offre élargie de télévision (plus de 15 chaînes) est passé de 2,6 millions en 1997 à 6,2 millions à fin 2004, soit un taux de pénétration qui atteint désormais 26 %.
- La croissance de ce marché est principalement tirée par la satellite. L'année 2004 a vu la **croissance des abonnés**

à la télévision par ADSL progresser et s'accélérer au dernier trimestre, notamment grâce au lancement de TPSL, le bouquet TPS diffusé par ADSL. La distribution par câble a connu une phase de consolidation avec le rapprochement des quatre principaux acteurs en deux groupes.

- La part d'audience du poste « Autres TV », qui regroupe essentiellement l'offre de chaînes thématiques, est de 11,2 % de l'audience nationale en 2004.

26 %

C'est le taux de pénétration de l'offre élargie de télévision à fin 2004, dans les foyers français.

Cette part d'audience a connu une **progression qui s'est ralentie en 2004** par rapport aux années précédentes.

- Sur la population abonnée à une offre élargie, **l'audience des chaînes de complément** est, selon la dernière mesure MédiaCabSat (vague 8, septembre 2004 à février 2005), **de 37,2 %** (population âgée de 4 ans et plus).

- En termes de revenus publicitaires, les chaînes de complément ont attiré **13% des investissements publicitaires bruts** en télévision, représentant 4 % des recettes publicitaires nettes totales (chiffres 2003, source CSA).

- Sur les 120 chaînes de complément créées en 10 ans et qui composent aujourd'hui le paysage numérique, les **20 premières chaînes concentrent environ 50 % de l'audience** et plus de 70 % des investissements publicitaires des thématiques en 2004 (source : MediaCabSat, TNS MI).

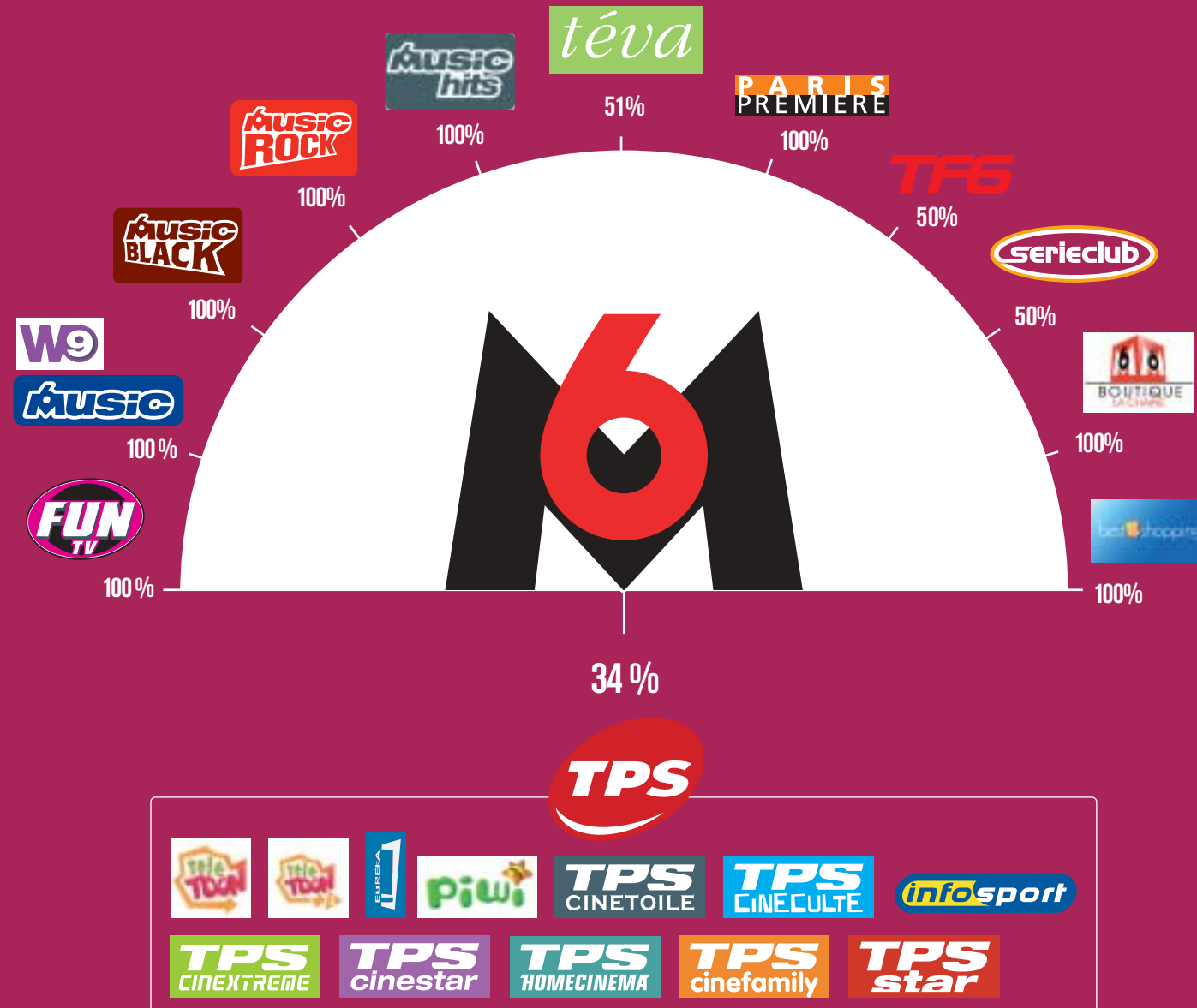
Le positionnement du Groupe M6

Avec 11 chaînes thématiques, M6 est un des principaux acteurs de la télévision numérique. Le pôle thématique a accentué sa contribution positive aux résultats du Groupe en 2004, grâce à ses performances sur le marché publicitaire.

Le portefeuille de chaînes thématiques détenu directement par le Groupe M6 a été enrichi en 2004 par l'acquisition de Paris Première.

Par ailleurs, avec sa participation de 34 % dans TPS, le Groupe M6 est présent dans la distribution par voie satellitaire et ADSL, ainsi que dans l'édition de **12 chaînes thématiques du bouquet TPS**.

Le portefeuille de chaînes thématiques du Groupe M6 (% = parts détenues par le Groupe M6)



Chaînes thématiques

Le Groupe M6 est un acteur important de la télévision numérique. Les chaînes de M6 Thématique ont récemment battu un record historique avec 4 350 000 téléspectateurs quotidiens (audience cumulée journée 4 ans et +).

L'intégration des 9 chaînes thématiques de M6 Thématique a permis **d'optimiser des activités essentielles** pour les chaînes (acquisition de programmes, régie publicitaire, renvois de programmes...) et de mutualiser les coûts de structure. Aujourd'hui, ce panorama de chaînes se décline de la manière suivante :

- **3 chaînes généralistes puissantes et complémentaires** : Paris Première (à destination des CSP+), Téva (à destination des femmes), et TF6 (à destination des jeunes adultes).
- **6 chaînes thématiques à forte légitimité sur les cibles jeunes** : W9, M6 Music Hits, M6 Music Rock et M6 Music Black, Fun TV et Série Club.

A ce panorama s'ajoutent **2 chaînes de téléachat** opérées par Home Shopping Service, M6 Boutique la Chaîne et Best of Shopping.



Fun TV

Date de création : 1997

Nombre de foyers abonnés : 1 561 000 d'abonnés.

Diffusion : TPS, TPSL, FT Câble, NC Numericable, Noos, Canal + Belgique, Parabole Réunion.

Fun TV se définit comme **la chaîne de référence des 15-24 ans**.

La progression de son audience sur ce public est de + 25% entre la vague 7 et la vague 8 de résultats MédiaCabSat.

Son format unique est construit autour de 3 thèmes : innovation, originalité et diversité. 2004 marque le lancement de nouvelles



productions : *100 choses interdites* aux plus de 30 ans animée par Karine Ferri et Luigi, des séries identitaires (*Roswell*, *Jake 2.0*, *Dark Angel*) et une stratégie événementielle accrue : *Nouvelle Star*, *ça continue*, *The Joe Schmo Show*.



téva Téva

Date de création : 1996

Nombre de foyers abonnés :
4 138 000

Diffusion : TPS, TPSL, Canal Satellite, UPC, FT Câble, NC Numéricable, Noos, Canal + Belgique, Parabole Réunion.

Chaîne généraliste à vocation féminine et familiale,

Téva propose une programmation diversifiée avec de grands films récents, des séries inédites et cultes (*Alias*, et *Sex & The City*) et des émissions originales (*Téva Déco*, *Les Dossiers de Téva*, *Téva en parle...*) relayées par des

animateurs à forte personnalité : Anne Depétrini, Laurent Mariotte, Cécile Siméone et Alexandre Devoise sont venus rejoindre Cendrine Dominguez et Marielle Fournier.

En 2004, Téva a proposé de nouvelles séries (*Missing*, *Compte à rebours*, *Léa Parker*), de la télé réalité en version originale (*Top Models USA* saison 2, *Les Nouveaux Riches*) et la diffusion de films tels que *L'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux*. L'audience de Téva auprès des ménagères de moins de 50 ans a progressé de 45% entre les vagues 7 et 8 des résultats MédiaCabSat soit une part d'audience de 1,4%.



M6 MUSIC BLACK, M6 MUSIC ROCK et M6 MUSIC HITS

Le 10 janvier 2005, M6 Music a décliné son offre musicale avec deux chaînes musicales de complément diffusées sur TPS proposant des hits, concerts et événements spéciaux autour de deux thématiques : M6 Music Rock (rock et métal) et M6 Music Black (toutes les musiques urbaines : Rap français, Ragga, R'n'B, Reggae). En mars 2005, une nouvelle chaîne musicale a été créée : **M6 Music Hits**.



W9 M6 Music

Date de création : 1998

Nombre de foyers abonnés :
1 849 000

Diffusion : TPS, TPSL, NC Numéricable, Noos, Canal + Belgique, Parabole Réunion, TNT.

Chaîne dont le triptyque repose sur la musique, l'action et la détente.

La chaîne M6 Music, devenue depuis mars 2005 W9, évolue : son offre de programmes se construit autour d'un socle incontournable de musique à travers une programmation variée

et grand public. Dans la continuité de cet univers, la chaîne propose une grande diversité de genres en affinité avec son public, les jeunes adultes.

Sa grille de programmes intègre un subtil mélange de rendez-vous musicaux (tels *Starter*, *Gold List*, *Wake Up*, ou *Tendances*, pour découvrir les nouveaux courants musicaux), de séries inédites et cultes (comme *De la Terre à la Lune*, ou les aventures d'Apollo XIII mises en scène par Tom Hanks), de films puissants et fédérateurs, de divertissements ou bien encore de magazines originaux.

PARIS PREMIÈRE

Paris Première

Création : 1986 (100 % M6 depuis le 7 mai 2004).

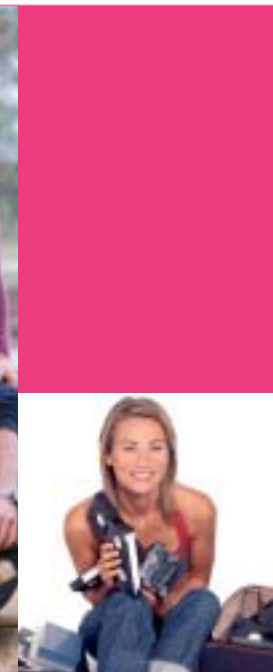
Nombre de foyers abonnés : 5 224 000

Diffusion : TPS, TPSL, Canal Satellite, Canalsat DSL, câble, Canal + Belgique, Free, 9 telecom.

Paris Première est une chaîne à part : culturelle et glamour, au ton à la fois pétillant et audacieux. Elle met l'accent sur les événements, le théâtre, les spectacles, les coulisses... Filiale à 100 % du Groupe M6 depuis le mois de mai (M6 en détenait historiquement 10 %), Paris Première a pris toute sa place au sein du pôle de chaînes thématiques du Groupe en préservant son identité et sa singularité. Aux côtés des émissions établies (*Paris Dernière*, *93 Faubourg St-Honoré*), de nouveaux magazines sont apparus : *Ça balance à Paris* animé par Michel Field, *Petites confidences entre amis* animé par Ariane Massenet ou encore *Vous prendrez bien un peu de recul* animé par Philippe Gildas.

Paris Première voit son audience progresser continuellement depuis l'existence des relevés MédiaCabSat.





Série Club

Création : 1993

Nombre de foyers abonnés :
2 426 000

Diffusion : TPS, TPSSL, NC Numéricable, Noos, FT Câble, UPC, Parabole Réunion.

Série Club a poursuivi en 2004 la **diffusion de séries emblématiques et inédites** comme *Practice* (saison 5), *Washington Police* (saison 4), ou *Frasier* (saison 9). La rentrée 2005 s'annonce riche en nouveautés, trois nouvelles séries font leur

entrée dans la grille : *Blue murder* (inédit) : série n°1 au Canada, *Coupling* (inédit) : gagnante des *Screenings 2004*, *Firefly* : par les producteurs de *Buffy*. Série Club n'hésite pas à révolutionner ses programmes en créant des événements en matière de séries : *Soirée spéciale élections USA*, *Les Screenings* où les téléspectateurs participent au choix de programmation de la chaîne ou encore *Le Hit des Séries*, classement des 50 séries préférées des Français présenté par Flavie Flament et Benjamin Castaldi, proposé en janvier 2005 lors de cinq soirées exceptionnelles.

TF6

TF6

Création : 2000

Nombre de foyers abonnés :
2 287 000

Diffusion : TPS, TPSSL, NC Numéricable, FT Câble, Noos, UPC.

La chaîne TF6, leader du bouquet de TPS (hors chaînes hertziennes), s'affirme comme **la chaîne du divertissement** avec *Cauetivi* présenté par Cauet, de nouveaux formats de télé-réalité (*Real TV USA*), des séries (*Les frères Scott*), mais aussi des téléfilms

récents et de qualité destinés aux jeunes adultes.

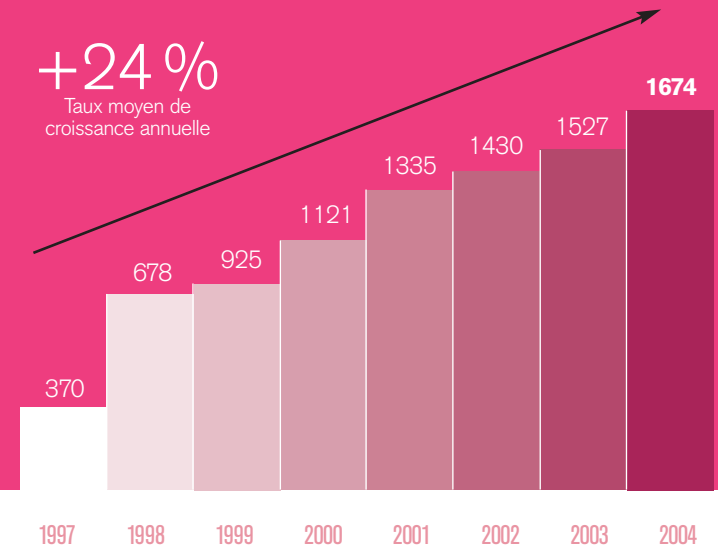
La chaîne TF6 a battu des records historiques d'audience. Comme Série Club, elle progresse de 32% sur les ménagères de moins de 50 ans entre les vagues 7 et 8 des résultats MédiaCabSat.

TPS

En 2004, TPS, dont le Groupe M6 est actionnaire à 34 %, a enregistré une croissance de 6,6 % de son chiffre d'affaires à 572,4 M€, et a atteint l'équilibre financier. A la fin décembre 2004, les programmes et services numériques TPS totalisaient 1,7 million d'abonnés actifs.

Évolution des abonnés de TPS Satellite, Câble et DSL (en millions d'abonnés)

Source : TPS



Les principaux événements de l'année 2004 sont :

- **de nouvelles chaînes** : Berbère TV, RTR Planéta, TV8 Mont-Blanc en exclusivité, EWTN, Duna TV et Pink TV. En 2005 sont arrivées M6 Music Black, M6 Music Rock, et Uschuaïa TV ;
- **trois nouvelles radios** : Jazzy Love Radio, New Hits Radio et WR'n'B Radio ainsi qu'un bouquet de 40 radios thématiques (Xtra-Music) ;
- **plus de cinéma** : TPS a signé un contrat avec CBS Paramount jusqu'en 2010 et avec Regency Entreprise afin de disposer en exclusivité des droits de télévision payante sur l'ensemble des longs métrages produits par le studio qui sortiront en salles aux États-Unis en 2006-2010 ;



- **du sport en exclusivité** : TPS a remporté l'appel d'offre pour la retransmission du Championnat Anglais de Football (Premier League), et ce pour 3 saisons. Quant aux matches de boxe, ils seront diffusés en avant-première grâce au contrat d'exclusivité avec Don King.

Vers la TNT

TPS a posé sa candidature pour être distributeur de la TNT. TPS lance également TPS Star sur la TNT, dans le cadre des chaînes payantes.

Vers la haute définition

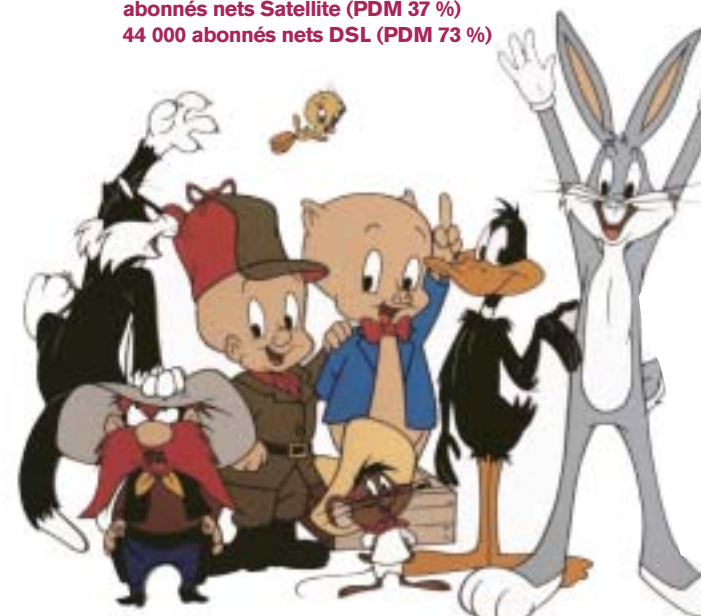
TPS répond à l'une des attentes majeures des téléspectateurs en rendant prioritaire le développement et la diffusion de programmes en haute définition.

Le déploiement de TPSL

TPS mise sur le téléphone. Après le lancement à Lyon en décembre 2003, les plus grandes villes de France peuvent **bénéficier de TPS par leur ligne téléphonique** : ainsi à fin décembre 2004, c'est environ 4,7 millions de foyers qui peuvent accéder à MaLigne tv et TPS L. En 2004, TPS L a recruté **près de 50 000 clients**.



Une année de recrutement record : 71 000 nouveaux abonnés nets Satellite (PDM 37 %)
44 000 abonnés nets DSL (PDM 73 %)



La Télévision Numérique Terrestre (TNT)



La TNT est l'adaptation de la technologie numérique à la diffusion par voie hertzienne. Les téléspectateurs pourront recevoir à terme, une **offre élargie de télévision d'une trentaine de chaînes en qualité numérique** (image et son) via leur antenne de télévision râteau en dehors de tout équipement satellite, DSL, ou liaison câblée.

Lancée le 31 mars 2005, l'offre gratuite de la TNT se compose aujourd'hui d'une quinzaine de chaînes gratuites. L'offre payante devrait être lancée entre septembre 2005 et janvier 2006. Pour un foyer habitant une zone couverte par le réseau numérique hertzien, il suffit simplement de s'équiper d'un adaptateur ou d'un téléviseur numérique pour recevoir l'offre en clair de la TNT ; pour accéder aux chaînes payantes, il faudra en outre souscrire un abonnement.

Le réseau numérique terrestre couvre actuellement 35 % de la population et devrait étendre sa couverture à 50 % en septembre 2005, à 65 % en juin 2006, pour atteindre près de 85 % de la population courant 2007.

Le Groupe M6 et la TNT

La chaîne **W9** est reprise dans l'offre gratuite depuis le 31 mars 2005.

Les chaînes payantes, Paris Première, TF6 et TPS Star devraient démarrer leur diffusion entre septembre 2005 et janvier 2006 avec le lancement des bouquets payants par les opérateurs commerciaux de la TNT.

Le Groupe M6 s'est par ailleurs porté **candidat à l'obtention de 3 nouveaux canaux** sur le numérique terrestre pour la diffusion en clair de Téva, M6 Boutique la Chaîne et M6 Famille.

La TNT constitue une opportunité pour la chaîne M6 d'élargir sa **diffusion sur le territoire** français, de gagner en puissance en développant son offre de programmes, et d'accroître son potentiel publicitaire.

Plus généralement, la TNT doit permettre au Groupe M6 de soutenir son développement dans la TV numérique et de renforcer sa position dans la TV gratuite.

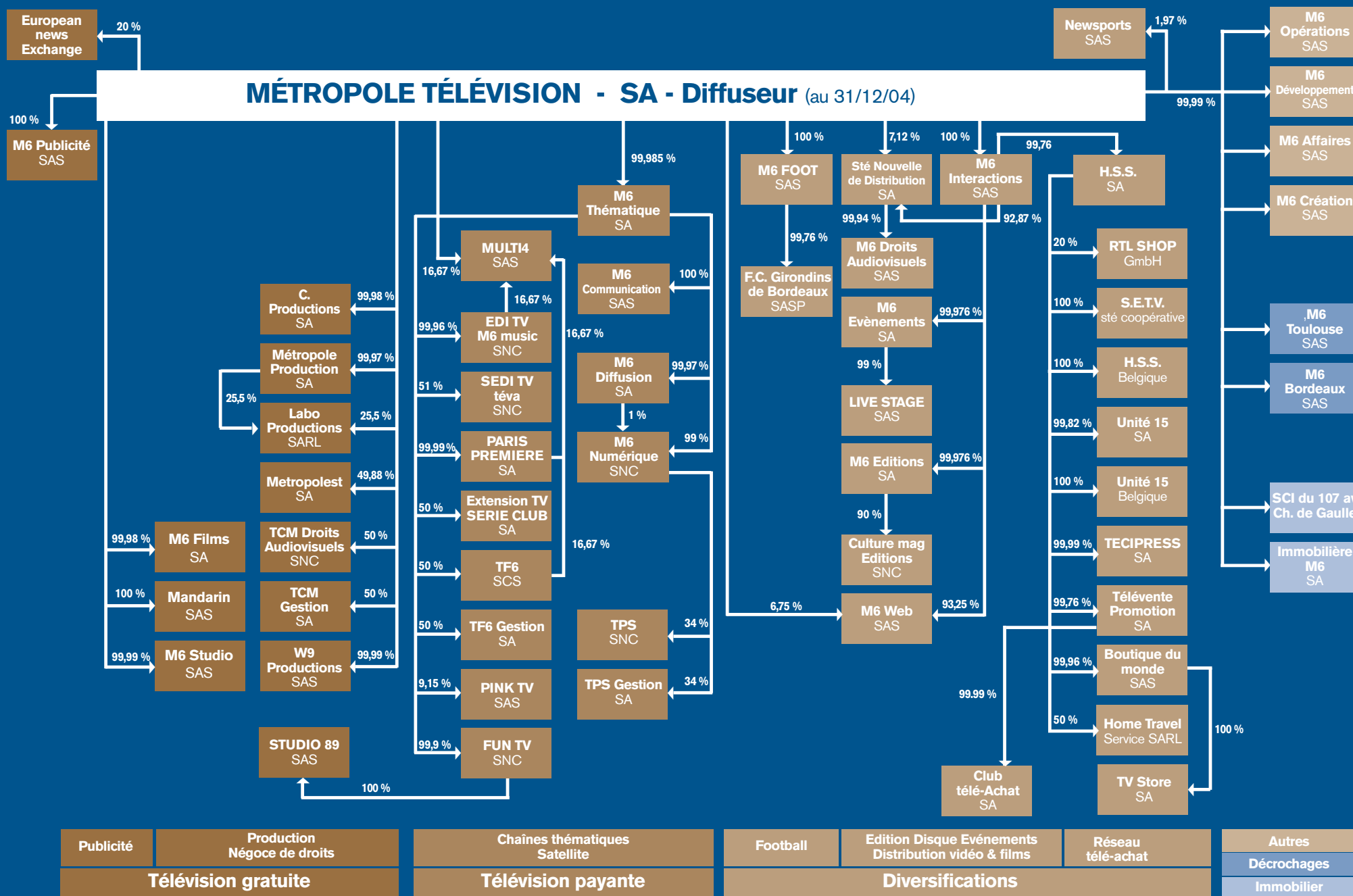


Le rapport financier



Sommaire

62	Organigramme
63	Rapport de gestion
105	Informations financières
	A. Comptes consolidés normes françaises
	B. Annexes aux comptes consolidés
	C. Comptes sociaux normes françaises
	D. Annexes aux comptes sociaux
155	Informations juridiques
	1. Gouvernement d'entreprise
	2. Renseignements concernant la société et son capital
	3. Assemblée Générale
	4. Table de concordance AMF



Rapport de gestion

64	1 Présentation du Groupe
69	2 Présentation des activités et des résultats 2004
78	3 Structure financière et tableau des flux de trésorerie
78	4 Politique d'investissements
79	5 Engagements hors bilan
79	6 Evènements significatifs survenus depuis le 1 ^{er} janvier 2005
79	7 Perspectives 2005
80	8 Intégration fiscale
80	9 Respect des obligations légales et de la convention
80	10 Capital
86	11 Gestion des risques
92	12 Politique de ressources humaines
94	13 Faits exceptionnels et litiges
94	14 Présentation des comptes sur les normes IFRS
104	15 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Présentation du Groupe en 2004

1.1. Périmètre

En 2004, le périmètre du Groupe a évolué comme suit :

Pôle Téléachat :

- Acquisition le 15 mars 2004 de 100 % du capital de Boutiques du Monde SAS, anciennement dénommée Canal Club, confortant l'activité de téléachat de M6.

Pôle Chaînes thématiques :

- Rachat en mai des 89,34 % du capital de Paris Première détenus par Suez, suite à l'exercice du droit statutaire de préemption de M6. Désormais détenue à 100 %, Paris Première a été consolidée dans les comptes à partir du 1^{er} mai (8 mois).
- Prise de participation dans le capital de Pink TV à hauteur de 9,15 %. Cette participation n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe.

Pôle Diversifications :

- Rachat en décembre 2004, de 28,5 % du capital de la société Live Stage SAS, structure spécialisée pour les spectacles musicaux, désormais détenue à 99 %.

1.2. Le Groupe M6 en 2004

1.2.1 Faits marquants

Le Groupe M6 a choisi de poursuivre en 2004 sa stratégie de croissance rentable, en s'adaptant aux évolutions de son environnement et de ses marchés grâce à la flexibilité de ses coûts, dont ceux des programmes diffusés, et au pilotage de ses différents métiers.

UNE STRATÉGIE DE PROGRAMMATION INNOVANTE ET EFFICACE

Pour la quatrième année consécutive, M6 a confirmé sa position de 2^e chaîne nationale sur sa cible privilégiée des ménagères de moins de 50 ans, avec en 2004 une part d'audience de 18,6 %, en hausse de 0,1 point, et une audience en progression de 5 %.

Sur les individus âgés de 4 ans et plus la part d'audience est de 12,5 %, en légère baisse de 0,1 point, dans un contexte concurrentiel marqué par le développement des nouvelles chaînes, dont la part d'audience progresse de 0,3 point à 11,2 % en 2004 (source : Mediamétrie).

La tendance à la fragmentation des audiences a cependant connu une stabilisation en 2004, comme en témoigne la part d'audience des « autres télévisions » auprès des ménagères de moins de 50 ans, qui diminue de 0,3 point à 9,7 %.

Cette évolution confirme que les chaînes généralistes conservent, dans un environnement multi-chaîne, leur pouvoir d'attraction et de fédération de larges audiences.

La stratégie de programmation de M6, axée sur l'innovation et l'originalité, a prouvé son efficacité, en touchant et en fédérant un public toujours plus large. En effet, en 2004, M6 a confirmé son positionnement sur ses publics privilégiés tout en réalisant de nouveaux records d'audience, s'affirmant ainsi comme la chaîne de toute la famille.

Le lancement réussi de 20 nouveaux programmes

Avec de nouvelles écritures de documentaires comme *Ma vie aux urgences*, de nouveaux magazines de la vie comme *On a échangé nos mamans*, de nouvelles expériences de vie comme *Le pensionnat de Chavagnes*, des fictions françaises originales et familiales comme *Trois Pères à la Maison* ou *Si j'étais elle*, de nouvelles séries comme *NCIS Enquêtes Spéciales*, M6 a vu son parti pris de créativité récompensé.

A titre d'exemple, *Le pensionnat de Chavagnes* réunit 6,2 millions de téléspectateurs pour son 1^{er} épisode, record pour une soirée du jeudi depuis *Loft Story*. *Si j'étais elle*, illustration du renforcement de l'offre de fictions, rassemble 4,9 millions de téléspectateurs.

La confirmation du succès des programmes emblématiques de la chaîne

Capital, *Zone Interdite*, *Secrets d'Actualités*, *Turbo*, mais aussi le *Six Minutes* demeurent plus que jamais des rendez-vous incontournables et appréciés du public. Huit des vingt meilleures audiences

de 2004 sont réalisées par *Capital* et *Zone Interdite*, magazines d'information du dimanche soir produits par M6.

Le *Six Minutes* atteint en 2004 une audience de 15,1% contre 14,3 % en 2003 et est le seul rendez-vous d'information du soir du marché à progresser. Il réunit en moyenne 3 millions de téléspectateurs âgés de 4 ans et plus.

Les nouvelles saisons du *Bachelor*, de la *Nouvelle Star* ont dépassé les records d'audience des premières saisons, avec respectivement une moyenne de 4,6 et 4,5 millions de téléspectateurs.

Le lundi soir devient le soir du cinéma, et rassemble un public familial. Huit des vingt meilleures audiences de l'année sont des longs métrages, avec le record historique pour un film sur M6 désormais détenu par le *Masque de Zorro* (7,5 millions de téléspectateurs).

La stratégie de programmation de la chaîne déployée en 2004 s'est attachée à renforcer la structure de la grille tout au long de la semaine, en proposant des concepts novateurs et en s'appuyant sur les marques fortes de l'Antenne.

Fort de ces succès, M6 poursuivra en 2005 cette orientation, d'ores et déjà porteuse de nouveaux records d'audience. Le début d'année 2005 illustre déjà la qualité et la pertinence de l'offre de programmes : avec la diffusion de la série inédite *les 4400*, le lancement de la 3^e saison de la *Nouvelle Star*, les réussites des émissions *Oui Chef !* et *Super Nanny*, mais aussi de *Zone Interdite* et de *Kaamelott*, format court remplaçant *Caméra Café*, M6 a réalisé sur les 8 premières semaines une part

d'audience moyenne de 19,9 % sur les ménagères de moins de 50 ans, en progression de 0,4 point par rapport à 2004.

Le mois de février, avec 20,7 % de part d'audience sur cette même cible, permet à M6 de réaliser son meilleur score mensuel depuis *Loft Story 2* en juin 2002.

UNE ANNÉE PUBLICITAIRE ATYPIQUE

L'année publicitaire 2004 s'est achevée pour la chaîne M6 sur une croissance de 4,1 % de ses recettes nettes. Dans un marché publicitaire TV qui enregistre en 2004 une hausse des investissements bruts de 4,9 %, M6 a réalisé une croissance brute de +3,7 % atteignant une part de marché brute de 22,1 %.

Au cours de cette période, le Groupe M6 a su attirer les annonceurs autour de sa grille permettant de réaliser la plus forte croissance du marché sur le premier semestre, avec +7,2 % à fin juin 2004 contre seulement +6,5 % pour le marché.

L'année a été marquée par un fort dynamisme des huit premiers mois, la croissance étant portée par les investissements des secteurs traditionnels de l'Alimentation et Toilette/Beauté, mais aussi par l'ouverture de la publicité au secteur de la presse, dont la présence a été constante tout au long de l'année, représentant sur l'année pleine 1,4 % des investissements publicitaires en télévision.

Suite à la signature début septembre des accords de baisse des prix de vente des produits entre la grande distribution et les industriels, les investisse-

ments publicitaires ont été immédiatement ajustés à la baisse par les annonceurs, marquant un recul important sur la période septembre – décembre.

Au total sur 2004, et malgré le ralentissement du marché, l'Alimentation reste le premier annonceur, suivi du secteur Toilette/Beauté et de l'Édition, qui représentent, à eux trois, 51,8 % des investissements publicitaires en télévision. Les secteurs de la grande consommation (Alimentation, Toilette/Beauté et Entretien) concentrent 46 % des investissements publicitaires TV.

M6 a su bénéficier des nouveaux investissements du secteur de la presse, en réalisant une part de marché de 27 %, nettement supérieure à sa part de marché globale. Le secteur des télécommunications, dont les investissements publicitaires télévisuels ont fortement progressé en 2004, a lui aussi privilégié M6, qui enregistre avec ces annonceurs une croissance supérieure à celle du marché.

Au total en 2004 les activités de télévision gratuite représentent 51,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe M6 dont 97,7% constitués de recettes publicitaires.

DES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION RENTABLES

En 2004, les activités de diversification ont représenté 28,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Elles regroupent le pôle M6 Interactions, le pôle Télachat, la distribution de droits audiovisuels avec SND, les activités de M6 Web et le FCGB.

Ces activités, sources de revenus et de profits en

complémentarité avec l'Antenne, ont été volontairement pilotées en vue d'optimiser leur contribution présente et future à la rentabilité du Groupe.

Le pôle M6 Interactions s'est d'une part adapté au marché en récession du disque, en réalisant la performance de maintenir son niveau d'activité. D'autre part, les collections Objets, comme *les Schtroumpfs*, ont été développées au regard d'une structure de coûts plus favorable. Par ailleurs, les activités d'édition de magazine ont été pénalisées par la baisse du marché de presse jeune au second semestre. Enfin, la comédie musicale *Autant en Emporte le Vent* a réuni plus de 185 000 spectateurs lors de la tournée.

Le pôle télé-achat a poursuivi sa croissance, portée par le bon développement des infomercials (format publicitaire présentant un produit à la manière d'un programme scénarisé) et renforcée par l'acquisition de Canal Club.

SND n'a pas bénéficié en 2004 de la distribution de "blockbusters", limitant son activité à des films destinés à un public plus ciblé.

M6 Web enregistre une nouvelle année de croissance de ses activités Internet et interactivité.

Le Football Club des Girondins de Bordeaux a poursuivi ses efforts de rationalisation des coûts, permettront de redresser dès le second semestre les résultats pénalisés par une saison sportive 2003/2004 décevante.

LES BONNES PERFORMANCES DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

En 2004, les activités de télévision numérique du Groupe ont représenté 20,3 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 17,8 % en 2003.

Les chaînes thématiques consolident leur rentabilité.

Les parts d'audience cumulées de TF6, Série Club, Téva, Paris Première, M6 Music et Fun TV ont atteint 8,7 % auprès de la ménagère de moins de 50 ans et 7,1 % sur les 4 ans et plus (source : MediaCabSat vague 8 septembre 2004 - février 2005, univers représentatif TPS). Le nombre de foyers abonnés a poursuivi sa progression sur l'ensemble des chaînes.

L'accent a été mis sur le renforcement des programmes, en vue de conforter le positionnement de chaque chaîne sur sa cible privilégiée.

La réussite de cette stratégie de consolidation des parts d'audience a permis aux chaînes thématiques de bénéficier d'une forte croissance de leurs recettes publicitaires.

L'effort permanent de maîtrise des coûts et de mutualisation des frais techniques et de structure permet au pôle des chaînes thématiques d'augmenter significativement sa contribution à la rentabilité d'exploitation du Groupe.

L'acquisition de Paris Première, réalisée en mai 2004, s'inscrit dans la volonté du Groupe de poursuivre la constitution d'un pôle de chaînes thématiques complémentaires en termes de cibles.

TPS renforce ses abonnés, ses investissements et atteint l'équilibre.

Enfin, TPS a achevé l'exercice sur une progression de 115 000 abonnés nets, marquant un record de recrutement depuis 2001. Le déploiement de l'offre TPSL a été accentué, l'offre de contenus enrichie en matière de cinéma notamment. TPS contribue positivement sur l'exercice au résultat d'exploitation du Groupe.

1.2.2 Compte de résultat consolidé

En 2004, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 192,8 M€, en progression de 1,4 % (-1,1 % à périmètre comparable).

Les activités de télévision gratuite ont connu en 2004 un environnement de marché perturbé par la signature des accords de Bercy début septembre.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires publicitaire de l'antenne M6 progresse de 4,1 % à 598,8 M€, les excellentes performances commerciales du premier semestre ayant permis de modérer les effets conjoncturels de la fin de l'exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé des activités de diversifications, qui baisse de 8,1 % (-11,5 % à périmètre constant) pour atteindre 337,9 M€, reflète des évolutions contrastées : poursuite de la croissance des activités de télé-achat et de M6 Web, ajustement volontaire du niveau d'activité pour M6 Interactions, effet de base défavorable sur SND, baisse des droits audiovisuels pour le FCGB suite à un classement sportif moins favorable.

Le pôle de télévision numérique (chaînes thématiques et TPS) a enregistré une croissance soutenue de son chiffre d'affaires consolidé (+15,8% à 241,7 M€, soit + 8 % à périmètre comparable).

Les chaînes thématiques, grâce à la qualité de leurs programmes et à la pertinence de leur positionnement, ont accentué leur croissance avec une hausse de 16,1 % du chiffre d'affaires (à périmètre constant), principalement du fait de la progression des revenus publicitaires.

TPS a poursuivi son développement, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 6,6 % pour atteindre 572,4 M€, soit une contribution de 195,1 M€ au chiffre d'affaires consolidé de M6.

TPS comptait au 31 décembre 2004 1,68 million d'abonnés au total, dont 1,35 million Satellite et ADSL.

Au total les produits d'exploitation consolidés s'élèvent à 1 239,1 M€ contre 1 226,1 M€ en 2003, en croissance de 1,1%.

Le coût de la grille de la chaîne M6 progresse de 4,8 % sur l'année, traduisant la flexibilité des coûts de programmation et la capacité d'adaptation à l'environnement économique.

Après un premier semestre en croissance +7,1% financé par la croissance des recettes publicitaires, le coût de la grille a été adapté aux ralentissements du marché publicitaire sans détériorer l'audience de la chaîne.

Les charges d'exploitation consolidées s'établissent à 1 016,7 M€ contre 1 012,8 M€ en 2003, en croissance limitée de +0,4%.

Le résultat d'exploitation consolidé progresse de 4,3 % à 222,5 M€, avec une marge opérationnelle qui atteint 18,7 % contre 18,1 % en 2003.

Les activités de télévision gratuite contribuent à hauteur de 196,8 M€ au résultat d'exploitation consolidé, en progression de 1,8 %.

Les activités de diversifications voient leur contribution au résultat d'exploitation se réduire légèrement, de 17,8 M€ en 2003 à 17,0 M€ en 2004, avec notamment un impact négatif du F.C des Girondins de Bordeaux de (8,5) M€ vs. (6,2) M€ en 2003, qui absorbe la croissance des autres activités.

La contribution à la rentabilité d'exploitation **des activités de télévision numérique** augmente significativement. Les chaînes thématiques (y compris Paris Première) ont dégagé en 2004 un résultat d'exploitation de 3 M€ contre (0,7) M€ en 2003.

TPS réalise à 100 % un résultat d'exploitation de 2,2 M€, soit 0,4 M€ en contribution au résultat d'exploitation du Groupe M6.

Le Groupe a décidé d'anticiper dès 2004 **le démarrage de la TNT** en 2005 en intégrant la quote-part de chacune des chaînes attributaires d'une licence numérique dans les dépenses de réaménagement des fréquences hertziennes engagées par le GIE Fréquences.

Au 31 décembre 2004, le total estimé de dépenses pour l'ensemble des chaînes thématiques est évalué à 1,4 M€ pour le Groupe.

Le résultat financier est positif de 0,9 M€ contre 3,6 M€ en 2003. La progression des revenus de placement nets des charges financières de TPS, est obérée par la dépréciation des titres auto-détenus du fait de la baisse du cours de l'action en 2004.

Le résultat exceptionnel est positif de 2,6 M€ notamment grâce à la résolution de litiges favorable au Groupe.

L'amortissement des goodwill s'établit à 6,5 M€, en augmentation du fait du rachat de Paris Première (amortissement de 1,5 M€ sur 8 mois) et d'un amortissement exceptionnel du goodwill de Fun TV (+ 2 M€).

Le résultat courant avant impôt s'élève à 223,4 M€ contre 216,9 M€ en 2003.

L'impôt sur les sociétés est de 80,7 M€ contre 73,6 M€ en 2003 et correspond à l'impôt société exigible et différé.

La part des sociétés mises en équivalence s'élève à (0,6) M€ contre (1,6) M€ en 2003, conséquence de la réduction des pertes de RTL Shop.

Après un résultat des minoritaires de 0,5 M€, **le résultat net consolidé part du Groupe progresse de 5,4% à 138,7M€.**

1.2.3. Tableau : Compte de résultat consolidé analytique

en M€	2004	Variation	2003	Variation	2002
	2004/2003		2003/2002		proforma*
CA CONSOLIDE GROUPE M6	1 192,8	+1,4%	1 176,8	+9,8%	1 071,3
Recettes de publicité Antenne M6 ⁽¹⁾	611,9	+3,6%	590,5	+3,7%	569,5
CA consolidé publicitaire M6	598,8	+4,1%	575,2	+3,3%	556,6
Coût de la régie	-15,7		-16,2		-19,6
Taxes et droits d'auteurs	-60,9		-60,3		-57,4
Diffusion	-34,6		-34,0		-34,1
Recettes nettes diffuseur ⁽²⁾	500,7	+4,3%	480,0	+4,7%	458,4
Coût de la grille ⁽³⁾	-248,6	+4,8%	-237,3	+6,5%	-222,7
MARGE BRUTE DE LA GRILLE ⁽⁴⁾	252,1	+3,9%	242,7	+3,0%	235,7
Résultat d'exploitation Antenne M6	+197,3	+1,4%	+194,5	-0,6%	+195,6
Recettes autres activités TV Gratuite	14,4	-42,8%	25,2	+17,0%	21,5
Résultat d'exploitation TV Gratuite autres activités	-0,5	-58,3%	-1,2	-87,8%	-9,8
Recettes TV GRATUITE	613,2	+2,1%	600,4	+3,9%	578,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION TV GRATUITE ⁽⁵⁾	+196,8	+1,8%	+193,3	+4,0%	+185,8
Recettes des diversifications	337,9	-8,1%	367,8	+21,7%	302,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES DIVERSIFICATIONS ⁽⁶⁾	+17,0	-4,5%	+17,8	+25,4%	+14,2
Recettes TPS	195,1	+6,9%	182,5	+10,2%	165,6
Recettes Chaînes Thématiques	46,6	+78,3%	26,1	+3,3%	25,3
Résultat d'exploitation TPS	+0,4		+1,3		-7,8
Résultat d'exploitation Chaînes Thématiques	+8,3		+0,9		-1,5
Recettes TV NUMERIQUE	241,7	+15,9%	208,6	+9,3%	190,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION TV NUMERIQUE ⁽⁷⁾	+8,7		+2,2		-9,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION GROUPE M6 (EBIT) ⁽⁸⁾	+222,5	+ 4,3%	+213,3	+ 11,9%	+190,7
%CA	18,7%		18,1%		17,8%
Résultat Financier	+0,9		+3,6		-2,8
RÉSULTAT COURANT	+223,4	+3,0%	+216,9	+15,4%	+187,9
Résultat Exceptionnel	+2,6		-9,3		-15,0
Amortissements des Goodwill	-6,5		-2,3		-2,2
Sociétés mises en équivalence ⁽⁹⁾	-0,6		-1,6		-2,3
Résultat avant impôt	+218,9	+7,5%	+203,7	+21,0%	+168,4
%CA	18,4%		17,3%		15,7%
Impôt	-80,7		-73,6		-58,3
RÉSULTAT NET	+138,2	+6,2%	+130,1	+18,2%	+110,1
%CA	11,6%		11,1%		10,3%
Résultat hors Groupe	+0,5		+1,5		+0,9
RÉSULTAT NET (part du groupe)	+138,7	+ 5,4%	+131,6	+ 18,5%	+111,0

* TPS consolidé à 34% sur l'exercice complet

Glossaire

Changement de présentation

Un retraitement dans la présentation analytique des comptes 2002 et 2003 par métiers a été effectué, afin de clarifier la lecture de la contribution de la Régie Publicitaire au résultat du Groupe.

1. Recettes de publicité Antenne M6

Les recettes de publicité de l'antenne M6 rassemblent l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes et internes au Groupe.

2. Recettes nettes diffuseur

Elles comprennent le chiffre d'affaires publicitaire réalisé par la chaîne M6 diminué du coût net des prestations de la régie M6 Publicité, des prélèvements obligatoires proportionnels au chiffre d'affaires et du coût de diffusion.

3. Coût de la grille

Il correspond au coût des programmes diffusés, qui peuvent être soit achetés, soit produits ou coproduits. Ces coûts comprennent les charges relatives aux droits de diffusion invalides ou improbables.

4. Marge Brute de la Grille

La marge brute de la grille correspond à la différence entre les recettes nettes diffuseur et le coût de la grille.

5. Résultat d'exploitation TV Gratuite

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte les autres charges d'exploitation de l'Antenne non incluses dans le coût de la grille, telles que les frais généraux, les frais de personnel de structure, les frais de communication, les amortissements, les frais informatiques, ...

Il intègre également les résultats d'exploitation des filiales de production et de droits audiovisuels, ainsi que les résultats des sociétés immobilières.

6. Résultat d'exploitation des Diversifications

Le résultat d'exploitation du Pôle Diversifications est détaillé ci-après et il présente la contribution consolidée des sociétés du Groupe.

7. Résultat d'exploitation de la Télévision Numérique

Ce sont les résultats d'exploitation des chaînes thématiques du Groupe et de la plate-forme TPS, en quote-part consolidée pour les sociétés détenues avec des associés et consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (TF6, Série-Club et TPS).

8. Résultat d'exploitation Groupe et autres résultats

Le résultat d'exploitation Groupe correspond au résultat d'exploitation consolidé, à l'instar des autres résultats.

9. Sociétés mises en équivalence

Il s'agit de RTL Shop, détenue à hauteur de 20 %.

2. Présentation des activités et des résultats 2004

2.1. Télévision Gratuite

En M€	31/12/04			31/12/03			variation 2003/2004		
	Chiffre d'affaires	Résultat d'explo.	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat d'explo.	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat d'explo.	Résultat net
Chaîne	598,8	213,0	143,2	575,2	210,7	138,7	23,6	2,3	4,5
Régie - Chaîne M6	-	(15,7)	(10,2)	-	(16,2)	(10,6)	-	0,5	0,4
sous total Antenne	598,8	197,3	133,0	575,2	194,5	128,1	23,6	2,8	4,9
M6 DA	2,5	(3,3)	(2,3)	4,2	(3,2)	(2,7)	(1,7)	(0,1)	0,4
M6 TV Divers	0,1	-	-	0,3	-	-	(0,2)	-	-
M6 Films	1,5	(0,6)	(0,5)	3,0	(0,4)	(0,3)	(1,5)	(0,2)	(0,2)
Mandarin	0,4	(2,7)	(2,7)	6,2	(0,4)	(0,3)	(5,8)	(2,3)	(2,4)
TCM	5,2	1,2	0,7	5,5	1,1	0,6	(0,3)	0,1	0,1
sous total Droits audiovisuels	9,7	(5,4)	(4,8)	19,3	(2,9)	(2,7)	(9,5)	(2,5)	(2,1)
Métropole Production	2,7	0,2	0,1	2,8	(0,1)	(0,3)	(0,0)	0,3	0,4
C.Productions	0,1	0,4	0,2	1,2	0,7	0,5	(1,1)	(0,3)	(0,3)
M6 Studio	-	(0,0)	(0,2)	-	-	-	-	(0,0)	(0,2)
Studio 89 (1)	0,2	0,7	0,4	0,1	0,8	0,5	0,1	(0,1)	(0,1)
W9 Productions	0,6	0,4	0,1	0,2	0,7	0,4	0,4	(0,3)	(0,3)
sous total Production	3,6	1,6	0,6	4,2	2,1	1,1	(0,6)	(0,5)	(0,5)
Régie - Hors Groupe	1,0	1,1	0,8	1,7	(2,4)	(1,6)	(0,7)	3,5	2,4
Immobilière M6 et SCI 107 CdG	0,1	2,2	1,0	0,1	2,0	0,8	(0,0)	0,2	0,2
sous total Immobilier	0,1	2,2	1,0	0,1	2,0	0,8	(0,0)	0,2	0,2
Goodwill TCM	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	-
Total	613,2	196,8	130,5	600,4	193,3	125,6	12,8	3,5	4,9

(1) Studio 89 était précédemment intégré dans le pôle Télévision Numérique

2.1.1 L'antenne

LA CHAÎNE M6 MÉTROPOLE TÉLÉVISION

M6 Métropole Télévision, société mère du Groupe M6, diffuse la chaîne M6. Elle en détermine la stratégie de programmation, la politique d'acquisition ou de production des programmes et la structure de la grille. M6 encaisse le chiffre d'affaires des écrans publicitaires et de parrainage diffusés à l'antenne. Enfin, M6 Métropole Télévision définit les orientations stratégiques des différentes entités du Groupe et gère les fonctions transversales de support.

La contribution de la chaîne au chiffre d'affaires consolidé augmente de 4,1 %. La contribution au résultat d'exploitation, qui intègre le résultat de la régie lié à l'antenne, s'établit à 213 M€.

LA RÉGIE PUBLICITAIRE M6 PUBLICITÉ (SAS)

M6 Publicité recueille et commercialise pour le compte du Groupe Métropole Télévision la publicité et le parrainage diffusés à l'antenne. Elle gère aussi la publicité de 18 chaînes thématiques.

A cet effet M6 Publicité réalise l'ensemble des études commerciales et marketing permettant aux chaînes d'améliorer l'efficacité de leurs programmations.

2.1.2. Les autres activités de télévision gratuite

LES DROITS AUDIOVISUELS

M6 Droits Audiovisuels (SA)

M6 Droits Audiovisuels vend son catalogue de droits et de programmes dont elle a acquis les droits ou pris les mandats de distribution.

La baisse de sa contribution au chiffre d'affaires consolidé s'explique notamment par des ventes significatives des émissions Capital et Turbo, enregistrées en 2003, sans équivalent sur 2004, ainsi que par un repli des ventes de long métrage.

M6 Films (SA)

M6 Films coproduit des films cinématographiques français et européens, dont elle gère également le préachat des droits de télédiffusion pour M6. Cette activité entre dans le cadre de l'obligation d'investissement de 3,2 % du chiffre d'affaires publicitaire net de la chaîne dans la production cinématographique française et européenne.

Pour 2004, les investissements correspondants à cette obligation se sont élevés à 16 M€, en hausse de 0,4 % par rapport à 2003, permettant à M6 Films d'engager la production de 9 nouveaux films dont 4 constituent pour les réalisateurs leur premier ou deuxième film.

M6 Films a poursuivi sa politique de financement de films français ambitieux, comme *Iznogoud* de Patrick Braoudé et *Les Chevaliers du Ciel* de Gérard Pirès, ou des premiers films, avec *Espace Détente*

de Bruno Solo et Yvan Le Bolloc'h ou encore *Brice de Nice* de James Huth.

Dans un contexte 2004 de hausse de la fréquentation cinématographique (+11,6 % par rapport à 2003, source CNC), les 9 films coproduits par M6 au cours des exercices antérieurs ont enregistré de très bonnes performances, avec un total cumulé de 11,75 millions d'entrées en salles.

4 films ont dépassé le million d'entrées (*Podium*, *Les 11 Commandements*, *Double Zéro*, *Arsène Lupin*) et 6 se sont classés dans le top 30 des films français de l'année.

La baisse de la contribution de M6 Films au chiffre d'affaires consolidé s'explique par une année 2004 orientée sur de l'activité de coproduction, alors que l'exercice 2003 avait bénéficié de recettes liées à un mandat de distribution de droits TV. Par une gestion efficace des coûts, M6 Films parvient à limiter l'évolution négative de son résultat d'exploitation.

TCM Droits Audiovisuels (SNC)

Constituée en 1996, TCM Droits Audiovisuels a pour objet l'acquisition, la distribution et le négoce de droits d'exploitation de toutes œuvres cinématographiques et audiovisuelles. La société est détenue à 50 % par M6 et à 50 % par TF1.

Les ventes de TCM DA sont réalisées avec les grandes chaînes nationales hertziennes, les chaînes du câble et du satellite, ainsi qu'à l'export (Belgique et Suisse). En 2004 le développement des ventes a été important sur les chaînes du câble et du satellite, qui deviennent le premier client de TCM.

Les contributions de TCM au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation consolidé sont stables par rapport à 2003, avec respectivement 5,2 et 1,2 millions d'euros.

Mandarin (SAS)

Acquise en novembre 2002, Mandarin développe une activité de gestion de catalogue et de production de films longs métrages.

Aucune commercialisation significative n'a été menée en 2004, entraînant une dégradation de la rentabilité par l'effet des amortissements du catalogue.

LA PRODUCTION

Métropole Production (SA)

Métropole Production assure la production d'œuvres audiovisuelles, d'émissions et de magazines musicaux pour le compte de la chaîne M6.

Les principaux formats produits sont des programmes emblématiques de la chaîne, à savoir *Zone Interdite*, *Turbo* et *Fan de*, ainsi que les émissions pour enfants *M6 Kid* et *Grand Ecran*, magazine dédié au cinéma. La société réalise l'essentiel de son activité avec les sociétés du Groupe Métropole Télévision et assure aussi l'exploitation des moyens techniques de production du Groupe Métropole Télévision.

La contribution au chiffre d'affaires consolidé correspond à la réalisation d'écrans de parrainage.

C. Productions (SA)

C.Productions est une société de production qui travaille essentiellement pour les chaînes du Groupe M6, en proposant les magazines de référence que sont *Capital*, *Secrets d'Actualité*, mais aussi *Plus Vite que la Musique*, *Doc de Choc* et plus récemment *Ma Vie aux urgences*, nouveau format de série documentaire. C.Productions a produit en 2004 168 heures de programmes, soit 144 formats dont 110 inédits.

Les magazines *Capital*, *Secrets d'Actualités* et *Plus Vite que la Musique* continuent à enregistrer de bons scores d'audience, respectivement en moyenne de 19%, 18,8 % et 17,6 % sur les ménagères de moins de 50 ans. L'année 2004 a été marquée par le succès de *Ma Vie aux Urgences*, dont le principe sera décliné en 2005. *Le jour où la France s'est arrêtée* et *Alerte au virus*, nouveaux formats de docu-fictions, seront lancés.

La baisse de la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'explique par de moindres ventes externes.

M6 Studio (SAS)

Créée en 2003, M6 Studio est dédiée au développement et à la production de longs métrages d'animation français. M6 Studio produit actuellement, comme producteur délégué, son premier long métrage d'animation, *Astérix et les Vikings*, en coproduction et en association avec d'autres filiales du Groupe M6. Ce projet très ambitieux (22 millions d'euros) inspiré de l'œuvre de René Goscinny et Albert Uderzo, est en développement au sein du Groupe M6 depuis la fin de l'année 2002, et sa fabrication, assurée par

des studios français et européens, a débuté courant 2003. Sa production s'achèvera fin 2005. Sa sortie en salles en France est prévue au printemps 2006.

Les héros de ce film bénéficient d'une notoriété inégalée en Europe et au-delà, et les préventes du film à l'international le prouvent : Allemagne, Espagne, Bénélux, Scandinavie, Portugal, Grèce, Suisse, Russie, Canada, Europe de l'Est, Turquie, Indonésie, Russie.

Studio 89 Productions (SAS)

Studio 89 produit des émissions de divertissement, de jeux, de documents musicaux et des magazines d'infotainment pour la chaîne M6 et les chaînes thématiques du groupe.

En 2004 la société a produit 854 heures de programmes, en forte progression, avec 7 émissions quotidiennes diffusées sur M6 (*C'est pas trop tôt*, *Génération Hit*, *Duels de Stars*, *70/80/90 à l'heure*, *Classé Confidentiel*, *Tubissimo*, *la Météo*), un prime time diffusé sur M6 (*La Coupe du Monde du Rire*), 6 émissions hebdomadaires et deux programmes unitaires pour les chaînes thématiques Téva, TF6 et Fun TV (*Hit TF6*, *Real TV USA*, *Téva en parle*, *les dossiers de Téva*, *Top Model USA*...).

Studio 89 est à l'origine de concepts originaux ou d'adaptation de formats étrangers. Elle a introduit une nouvelle génération d'animateurs pour ses émissions (Max, Magloire, Sébastien Follin, Céline Balitran).

Depuis 2003, Studio 89 exploitait en location-gérance un fond de production d'émissions de Fun TV. Ce fonds de commerce a été apporté par Fun TV à Studio 89 en décembre 2004, mettant fin à la location-gérance.

W9 Productions (SAS)

Créée en février 2003, W9 Productions illustre la volonté du Groupe de développer en interne ses compétences en matière de production d'émissions de divertissement, de variétés et de télé-réalité.

La société produit des émissions de divertissement (*Le Grand Zap*, *Jumeaux : l'expérience inédite*), de variétés (*Le Grand Classement*, *100%...*), et de télé-réalité (*Bachelor : le gentleman célibataire*, *les Colocataires*) pour M6 et les chaînes thématiques du groupe, et réalise donc l'essentiel de son activité avec le Groupe.

L'année 2004 a d'abord été marquée par le succès de la deuxième saison de *Bachelor : le gentleman célibataire*, présenté par Stéphane Rotenberg, qui a réuni, chaque jeudi soir pendant 8 semaines, 3,7 millions de téléspectateurs en moyenne. Plus de 4,6 millions de téléspectateurs ont regardé la finale le 26 février 2004 avec une part de marché de plus de 32% chez les ménagères de moins de 50 ans. *Les Colocataires*, programme de télé-réalité diffusé en direct et en continu sur le câble et le satellite, a donné lieu à soixante douze émissions quotidiennes diffusées à 18h avec une part de marché moyenne de plus de 30% chez les ménagères de moins de 50 ans, et 10 soirées diffusées en direct chaque mercredi d'avril à juin.

Jumeaux : la nouvelle expérience, diffusée en décembre 2004, fut le 50^e « prime time » produit par W9. 4,4 millions de téléspectateurs et 28,4% de part de marché chez les ménagères de moins de 50 ans ont confirmé le succès qu'avait déjà rencontré, en 2003, *Jumeaux*, *l'expérience inédite* et la capacité de W9 à utiliser son savoir-faire pour créer de nouveaux programmes.

W9 Productions confirme ainsi en 2004 sa place parmi les grands producteurs d'émission de flux du paysage audiovisuel français.

LE PÔLE IMMOBILIER

Immobilière M6 (SA) et SCI du 107, avenue Charles-de-Gaulle

Immobilière M6 est propriétaire du siège social du Groupe Métropole Télévision situé à Neuilly sur Seine, d'une surface d'environ 10 000 m², louée aux sociétés du Groupe. La SCI du 107, avenue Charles-de-Gaulle est propriétaire de deux immeubles à Neuilly sur Seine, acquis en janvier 1999, d'une surface totale de 2 650 m², et loués aux sociétés du Groupe.

Tous les baux et les conventions de sous-location de ces locaux sont articulés en application d'un principe de facturation transparent, à des conditions normales de marché, à chacun des occupants du loyer et des charges y afférents, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

2.2. Les activités de diversification

En M€	31/12/04			31/12/03			variation 2003/2004		
	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net
M6 Interactions	103,6	15,3	9,3	131,8	9,0	3,0	(28,2)	6,3	6,3
M6 Éditions	10,6	(0,3)	(0,2)	10,8	1,4	0,9	(0,2)	(1,7)	(1,1)
M6 Événements - Lifestage	15,7	(0,2)	-	15,4	0,2	0,2	0,3	(0,4)	(0,2)
sous total Pôle Interactions	129,8	14,8	9,1	158,0	10,6	4,1	(28,2)	4,2	5,0
SND	38,9	(1,8)	(1,6)	47,9	2,3	4,8	(9,0)	(4,1)	(6,4)
sous total Droits audiovisuels	38,9	(1,8)	(1,6)	47,9	2,3	4,8	(9,0)	(4,1)	(6,4)
Home Shopping Services	111,9	4,6	4,3	92,5	4,1	3,6	19,4	0,5	0,7
Club Téléachat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RTL Shop	-	-	(0,4)	-	-	(1,6)	-	-	1,2
sous total Téléachat	111,9	4,6	3,9	92,5	4,1	2,0	19,4	0,5	1,9
M6 Web	26,5	7,9	5,1	24,3	6,7	4,2	2,2	1,2	0,9
sous total Web	26,5	7,9	5,1	24,3	6,7	4,2	2,2	1,2	0,9
TOTAL HORS FCGB	307,1	25,5	16,5	322,7	23,7	15,1	(15,6)	1,8	1,4
FCGB	30,8	(8,5)	(5,0)	45,1	(6,2)	(5,4)	(14,3)	(2,3)	0,4
Sous total FCGB	30,8	(8,5)	(5,0)	45,1	(6,2)	(5,4)	(14,3)	(2,3)	0,4
Régie - Diversifications	-	-	-	-	0,3	0,2	-	(0,3)	(0,2)
Goodwill HSS/U15/									
Culture Mag/M6 Foot/SND	-	-	(1,9)	-	-	(1,4)	-	-	(0,5)
TOTAL	337,9	17,0	9,6	367,8	17,8	8,5	(29,9)	(0,8)	1,1

2.2.1. Le pôle M6 Interactions

M6 INTERACTIONS (SAS)

M6 Interactions a deux activités principales : le Disque et les Publications de produits composites (DVD, Collections).

L'exercice 2004 a été marqué par :

- la poursuite de la baisse du marché du disque (- 14,3 % en valeur et - 10,2 % en volume des ventes de disques, source : SNEP) pour la deuxième année consécutive,

- la bonne tenue du marché de la vidéo, qui progresse de 9,6 % en valeur et de 23 % en volume (source : SEV), avec une tendance marquée à la baisse des prix de vente des DVD.

Dans ce contexte, M6 Interactions a mené une stratégie d'ajustement volontaire de son activité, en privilégiant les marges aux volumes. Si la contribution au chiffre d'affaires consolidé recule de 21,4 %, la contribution au résultat d'exploitation progresse fortement (de 9 M€ à 15,3 M€), dégageant ainsi une marge opérationnelle de 14,8 %, à comparer à 6,8 % en 2003.

Publications

Le volume total de ventes de Publications est inchangé à 8,65 millions d'unités vendues contre 8,7 millions en 2003, mais recouvre deux effets contraires :

- une baisse des volumes de ventes de DVD individuels et des VHS (0,9 million d'unités vendues contre 1,9 million en 2003)
- une augmentation des volumes de vente des collections de DVD et d'objets (7,5 millions d'unités vendues en 2004 contre 6,5 millions en 2003).

Disques

Dans un marché du disque en crise, l'activité Disque a réalisé un chiffre d'affaires quasi équilibre en dépit d'une baisse de 15 % des volumes vendus (8,3 millions d'unités contre 9,8 millions en 2003).

Cette bonne performance s'explique au regard :
- de larges succès commerciaux, avec 12 singles, albums, DVD musicaux ou compilations à la première place des ventes, dont *O-Zone (Dragostea Din Tei)* qui a occupé pendant 15 semaines consécutives la place de n°1 des ventes et qui est le seul single de l'année 2004 à avoir dépassé le seuil du million d'exemplaires vendus
- d'une progression du nombre d'albums et de compilations vendus, dont l'effet prix permet de neutraliser l'effet volume défavorable des ventes totales de singles.

L'année 2005 a débuté sur les succès des disques d'*Amel Bent* (issue de la *Nouvelle Star* saison 2) dont le premier single s'est classé n°1 des ventes dès la semaine de sa sortie et de *Chimène Badi* (repérée dans *Popstars* saison 2), dont l'album est n°1 des ventes.

M6 ÉDITIONS (SA)

M6 Éditions a pour activité la publication de magazines sur le marché de la presse jeune, et édite deux titres principaux que sont *Fan 2* (bimestriel) et, depuis mi 2003, *Hit Machine Girl* (bimensuel).

Les magazines ont bénéficié en 2004 d'une croissance de leurs revenus publicitaires, effet positif de l'attribution d'une étoile OJD couronnant la forte progression de leur diffusion en 2003. Cette croissance compense partiellement un marché difficile pour la vente en kiosques de presse jeune depuis le début du second semestre.

C'est dans ce contexte que la contribution au résultat d'exploitation s'est établie à -0,3 M€.

M6 ÉVÉNEMENTS (SA) – LIVE STAGE (SAS)

M6 Événements a pour activité l'organisation de spectacles et la communication événementielle. L'année 2004 est marquée par la progression de l'organisation d'événements privés.

La filiale Live Stage a coproduit et exploité en 2003 et 2004 la comédie musicale *Autant en Emporte le Vent*, qui a réuni plus de 500 000 spectateurs à Paris et en tournée dans toute la France (62 représentations). En décembre 2004, M6 Événements a porté sa participation dans la société Live Stage à 99 % (vs 70,5 % au 31/12/2003).

La contribution de M6 Événements et de sa filiale Live Stage au résultat d'exploitation consolidé a été négative de 0,2 million d'euros.

2.2.2 Société Nouvelle de Distribution (SA)

SND a pour principale activité l'acquisition, la gestion et la distribution de droits d'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

Après un très bon exercice 2003, exceptionnellement marqué par le succès du film *Gangs of New York* exploité de manière optimale sur l'ensemble des médias (cinéma, ventes TV, vidéo), l'année 2004 est en repli en termes de contribution de SND au chiffre d'affaires consolidé (38,9M€ contre 47,9 M€ en 2003) et au résultat d'exploitation (-1,8 M€ en 2004 contre 2,3 M€ en 2003).

Cette baisse de l'activité et du résultat s'explique :
- par l'absence de films sur le 1^{er} semestre, ne permettant pas de déployer au cours de l'année, contrairement à 2003, l'exploitation de ces films sur l'ensemble des droits acquis (cinéma, vidéo, TV),
- par les déceptions relatives en termes d'entrées en salle des deux films phares de l'année, *People Jet Set 2* (0,8 million d'entrées) et *Arsène Lupin* (1,15 million d'entrées),
- par des reports de sortie sur 2005.

En revanche, les revenus vidéo s'établissent à 23,5 M€. Cette progression est principalement liée à l'acquisition du catalogue Hachette (+3,7 M€), mais aussi aux succès des titres *Caméra Café*, *Underworld* et *Basic*.

En 2004, SND a effectivement renforcé son catalogue de droits en poursuivant sa politique d'acquisitions :

- Le catalogue, qui comprend plus de 300 titres (droits vidéo et TV), a été acquis le 1^{er} janvier 2004

et a commencé à être exploité au courant de l'année (5 nouveautés vidéos et 100 titres de fonds de catalogue).

- De nouveaux films à fort potentiel ont été achetés en tous-droits, et seront exploités en 2005, avec notamment près de 15 films prévus en sortie salles.

2.2.3. Le pôle télé-achat

HOME SHOPPING SERVICE (SA)

Home Shopping Service (HSS), filiale de télé-achat, a connu une nouvelle année de développement, avec un chiffre d'affaires consolidé en croissance de 21 % (+7,5 % à périmètre constant).

Avec le rachat en mars de 100 % du capital de la société Canal Club (rebaptisée Boutiques du Monde SNC) et le lancement en avril de *M6 Boutique la Chaîne* (éditée par la société Club Téléachat SNC), HSS a renforcé :

- son offre commerciale, avec l'extension de l'activité aux « infomercials »
- ses canaux de distribution, avec la diffusion de la chaîne 24h/24, sur TPS, CanalSatellite et le câble, soit un nombre de foyers potentiels de 5 millions de foyers.

HSS est le leader du marché, avec 55 % de part de marché sur la France et le Bénélux.

Présent sur les 3 segments que sont les émissions sur chaînes hertziennes et câble, la chaîne 24h/24 et les infomercials, HSS diffuse 700 heures de programmes par semaine, dispose d'une base de 2 millions de clients actifs et vend chaque année 2,5 millions d'articles.

La croissance de l'année 2004 est principalement liée au développement des ventes par catalogue (6 millions d'exemplaires adressés) et des activités d'infomercials.

La rentabilité d'exploitation est affectée par les coûts liés au lancement de M6 Boutique la Chaîne et à son nouveau format (8 heures de direct vs. 3 auparavant). L'activité infomercials apporte une nouvelle contribution significative au résultat d'exploitation. Les pertes de RTL Shop, société mise en équivalence, se réduisent fortement. Cette société devrait atteindre l'équilibre en 2005.

Au total, le pôle télé-achat a dégagé une rentabilité opérationnelle de 4,6 millions d'euros, soit une marge de 4,11%, en diminution par rapport à 4,43% de marge opérationnelle de l'année précédente.

2.2.4. M6 Web (SAS)

M6 Web, filiale interactive du Groupe, a réalisé en 2004 un exercice de croissance de son activité et de sa rentabilité. Le chiffre d'affaires progresse de 9,1 %, sous l'effet de l'augmentation des revenus publicitaires du pôle Internet et des recettes générées par le Pôle Interactivité.

Le pôle Internet édite une vingtaine de sites Internet, à la fois pour le Groupe (M6.fr, Turbo.fr, ...) et pour le compte de tiers. *M6.fr* est le deuxième site audiovisuel français, avec 1 million de visiteurs uniques par mois en moyenne.

L'exercice 2004 a été marqué par le lancement :

- d'une plate-forme de téléchargement musical M6music.fr

- du service vidéo HD, premier service de vidéo haut débit en peer to peer.

Le pôle interactivité a ainsi poursuivi son développement.

Au total, M6 Web a réalisé un résultat opérationnel de 7,9 millions d'euros, en augmentation de 17,9%.

En 2005, M6 Web mettra en œuvre l'accord *M6 Mobile by Orange*, qui va consacrer l'entrée de M6 sur le marché de la téléphonie mobile en apportant son expertise commerciale et marketing pour présenter aux consommateurs une nouvelle offre d'abonnements et de services enrichis.

2.2.5. Le Football Club des Girondins de Bordeaux (SASP)

La société anonyme sportive professionnelle FC Girondins de Bordeaux est détenue à 99,76 % par M6 Foot, SAS elle-même détenue à 100 % par Métropole Télévision.

A l'issue de la saison 2003/2004, le Club s'est classé à la 12^e place du championnat de L1. Cette performance décevante ne permet pas au Club d'accéder à une Coupe Européenne sur la saison 2004/2005.

La baisse de la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'explique essentiellement par la baisse des droits TV, dont le montant est en partie indexé sur le classement sportif. Le résultat d'exploitation est négatif de 8,5 M€ après résultat des transferts (-5,6 M€ hors transferts).

Le Football Club des Girondins de Bordeaux a pour-

suivi en 2004 sa stratégie de développement axée sur la formation et les jeunes joueurs, avec l'intégration de joueurs issus du Centre de Formation dans l'effectif professionnel. 2004 est également marquée par la confirmation de ces jeunes joueurs au niveau international.

Dans la continuité de l'optimisation de la formation, une nouvelle étape sera franchie en 2005 avec la création de l'Ecole Technique Privée FC Girondins de Bordeaux qui accueillera les jeunes joueurs.

Ayant conduit dès la fin 2003 un plan de réduction de ses coûts de fonctionnement, le club a bénéficié dès le second semestre 2004 des premiers effets positifs, parvenant à limiter la perte annuelle au niveau de celle du premier semestre.

Le résultat de l'appel d'offre sur les droits TV du Championnat de L1, connu mi-décembre, aura un impact positif sur les recettes du Club pour les 3 prochaines saisons.

2.3. Télévision Numérique

En M€	31/12/04			31/12/03			variation 2003/2004		
	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net	Chiffre d'aff.	Résul. d'explo.	Résul. net
TF6	6,7	1,0	0,6	5,9	-	(0,1)	0,8	1,0	0,7
Série Club	4,7	0,7	0,5	4,0	0,4	0,2	0,8	0,3	0,3
Teva	11,2	(0,8)	(0,3)	8,6	(2,9)	(0,5)	2,6	2,1	0,2
Fun TV	3,1	0,6	0,5	3,5	-	(0,1)	(0,5)	0,6	0,6
M6 Music	4,6	1,9	1,2	4,1	1,8	1,2	0,5	0,1	-
Paris Première	16,3	(0,3)	(0,3)	-	-	-	16,3	(0,3)	(0,3)
sous total Chaînes thématiques ⁽¹⁾	46,6	3,0	2,2	26,1	(0,7)	0,7	20,5	3,7	1,5
Régie - TV Payante	-	5,5	3,5	-	1,7	1,0	-	3,8	2,5
TPS	195,1	0,4	(1,2)	182,5	1,3	(1,8)	12,6	(0,9)	0,6
sous total TPS	195,1	0,4	(1,2)	182,5	1,3	(1,8)	12,6	(0,9)	0,6
M6 Numérique	-	(0,0)	(1,8)	-	-	(1,7)	-	(0,0)	(0,1)
M6 Thématique	0,0	(0,2)	0,2	(0,0)	(0,1)		0,0	(0,1)	0,2
Goodwill TPS/Fun TV/Paris Première	-	-	(4,3)	-	-	(0,8)	-	-	(3,5)
TOTAL	241,7	8,7	(1,4)	208,6	2,2	(2,6)	33,1	6,5	1,2

⁽¹⁾ La variation des contributions en 2003 s'explique par le reclassement de Studio 89 dans le pôle Télévision Gratuite.

2.3.1. Les chaînes thématiques

TF6 (SCS)

A fin 2004, TF6, détenue à parité avec TF1, totalise 2,73 millions de foyers abonnés, en progression de 14,7 % (+ 350 000 foyers). La chaîne est distribuée en exclusivité satellite sur TPS et est intégrée aux offres des principaux câblo-opérateurs. TF6 s'affirme comme chaîne leader sur TPS avec

2,8 % de part d'audience auprès des 4 ans et plus (source : Mediacabsat vague 8, septembre 2004 - février 2005). L'offre de programmes a été encore enrichie en 2004, notamment en matière de divertissements (émissions hebdomadaires et prime time événementiels) et de fictions (séries inédites, longs métrages grand public), en vue de renforcer l'orientation généraliste de la chaîne.

La contribution de TF6 au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation consolidés du Groupe (inté-

gration à hauteur de 50 %) progresse: TF6 a, en effet, réalisé en 2004 son premier exercice bénéficiaire (+1 M€).

SÉRIE CLUB – EXTENSION TV (SA)

Au 31 décembre 2004, Série Club, détenue à parité avec TF1, compte 2,34 millions de foyers abonnés, via TPS et les principaux câblo-opérateurs. La chaîne a gagné sur l'année près de 220 000 foyers abonnés, soit une progression de 10,4%.

Série Club, qui propose une offre variée de séries, avec une forte proportion d'inédits, continue sa stratégie de création d'événements lors de soirées spéciales.

L'audience de Série Club a continué de progresser, notamment auprès des ménagères de moins de 50 ans (+32 %). (source : MediaCabSat vague 8, septembre 2004 - février 2005).

Série Club a bénéficié en 2004 d'une progression importante de ses recettes publicitaires, et renforce sa contribution (intégration à hauteur de 50 %) au résultat d'exploitation consolidé du Groupe. Série Club a réalisé en 2004 un résultat opérationnel de 0,7 M€.

TÉVA – SEDI TV (SNC)

Téva, chaîne généraliste à coloration féminine, est détenue à 51 % par M6 et 49 % par CTF (Groupe Marie Claire et Hachette Filipacchi Media). Diffusée sur TPS, CanalSatellite et les principaux câblo-opérateurs, téva compte 4,76 millions de foyers abonnés à fin 2004.

Téva a conforté sa place parmi les chaînes incontournables du paysage de complément, et est désormais la 3^e chaîne thématique la plus regardée par les ménagères de moins de 50 ans sur l'ensemble du Câble/Satellite (source : MediaCabSat vague 8, septembre 2004 - février 2005).

La progression du chiffre d'affaires consolidé, sous l'effet de l'augmentation des recettes publicitaires, permet à Téva de réduire très sensiblement sa perte d'exploitation, qui s'est établie à 0,8 M€.

FUN TV (SNC)

Chaîne de divertissement destinée aux 15/24 ans, Fun TV compte à fin 2004 1,7 million de foyers abonnés au câble et à TPS. Fun TV est intégrée depuis mars 2004 à l'offre basique du câblo-opérateur Noos. La chaîne continue à progresser sur son public cible, avec une augmentation de 25 % de son audience auprès des 15/24 ans (source : MediaCabSat vague 8, septembre 2004 - février 2005).

Malgré une légère baisse de la contribution au chiffre d'affaires consolidé, Fun TV améliore sa contribution au résultat d'exploitation, en dégagant une marge opérationnelle de 19,3 %, grâce à la bonne maîtrise des coûts et à la mutualisation de la régie de diffusion avec les autres chaînes thématiques du groupe.

Fun TV avait donné en location-gérance, à Studio 89, un fonds de production d'émissions. À fin décembre 2004, Fun TV a décidé d'apporter ce fonds à Studio 89, mettant ainsi fin à la location-gérance.

L'écart d'acquisition de Fun TV, porté par M6 Thématique, a fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle de 2 M€, sa valeur nette étant ainsi ramenée à 2,1 M€ au 31 décembre 2004.

M6 MUSIC – EDI TV (SNC)

Détenue à 100 %, la chaîne musicale M6 Music compte à fin 2004 près de 2 millions de foyers abonnés. Diffusée sur le câble et le satellite (TPS), elle se positionne comme la 1^{re} chaîne musicale de la plate-forme TPS, avec une part d'audience de 2,1 % sur la cible des 15/34 ans (source : MediaCabSat vague 8, septembre 2004 - février 2005). M6 Music poursuit sa progression en termes d'audience (+ 28 % entre la vague 7 et 8 sur sa cible).

M6 Music a confirmé en 2004 sa croissance avec un résultat d'exploitation de 1,9 M€.

Deux nouvelles déclinaisons thématiques, M6 Music Rock et M6 Music Black, ont été lancées en janvier 2005 sur TPS.

PARIS PREMIÈRE (SA)

Paris Première a été acquise à 100 % par M6 en mai 2004.

Sur la base du prix payé pour cette participation (18,5 M€) et de la valeur des titres précédemment détenus, l'écart d'acquisition dégagé en 2004 sur cette opération est de 22,9 M€.

À fin 2004, Paris Première, diffusée sur le câble et le Satellite, compte 5,2 millions de foyers abonnés.

La chaîne enregistre une croissance de 33% de son audience sur les 4 ans et plus entre les vagues 6 et 8.

L'année 2004 s'est articulée autour de deux temps forts :

• **de mai à juillet, intégration de la chaîne au sein du pôle thématique du Groupe M6.**

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, nécessaire à la survie de la chaîne, a été négocié et mis en œuvre avec les partenaires sociaux dans le cadre novateur d'un accord de méthode entre le 10 mai et le 20 juillet.

La diffusion de Paris Première a été transférée au sein de la régie de diffusion des chaînes thématiques du Groupe le 21 juillet 2004 permettant ainsi la mutualisation de l'ensemble des processus de la filière technique.

Paris Première a enfin déménagé dans l'immeuble abritant l'ensemble des chaînes thématiques du Groupe le 20 septembre 2004 de manière à permettre la mise en commun de l'ensemble des services supports du pôle thématique (financier, juridique, RH, informatique...).

• **en septembre, présentation de la grille de programmes de rentrée :** aux côtés des émissions établies (*Paris Dernière*, *93 Faubourg St-Honoré*), de nouveaux magazines sont venus renforcer le capital identitaire de la chaîne : *Les femmes et les patrons d'abord*, *Ca balance à Paris*, *Petites confidences entre amis* et *Vous prendrez bien un peu de recul*.

Une campagne de communication nationale, sur le thème « *Vous pouvez rallumer la télé* » a été menée en décembre 2004 et janvier 2005.

Les mesures de redressement financier engagées en 2004 ont déjà conduit à une forte diminution du niveau des frais fixes. De ce fait, la contribution négative de Paris Première au résultat d'exploitation consolidé est limitée à - 0,3 M€. Les coûts de restructuration induits de 7,8 M€ ont été considérés comme un élément du prix d'acquisition et intégrés au goodwill, dont l'amortissement pèse sur les comptes annuels du Groupe à hauteur de -1,5 M€.

2.3.2. Télévision Par Satellite

M6 NUMÉRIQUE (SNC) ET TPS GESTION (SA)

Détenue par M6 Thématique, M6 Numérique regroupe les deux participations dans l'activité numérique par satellite : TPS SNC et TPS Gestion SA, toutes deux détenues à 34 % par M6 et à 66 % par TF1. TPS Gestion est la société gérante de TPS.

TPS (SNC)

L'exercice 2004 s'est achevé sur une progression de 6,6 % du chiffre d'affaires atteignant 572,4 M€, soit une contribution de 195,1 M€ au chiffre d'affaires consolidé de M6. La contribution au résultat d'exploitation du Groupe est positive.

Au 31 décembre 2004, TPS compte au total 1,67 million d'abonnés, dont 1,35 million Satellite et ADSL. La croissance enregistrée en 2004 est de plus de 115 000 abonnés nets (de résiliations de contrats), soit une progression de +74 % par rapport à la croissance nette de 2003.

Sur le marché du Satellite, la croissance nette de TPS est de 7,5 %, correspondant à une progression de sa part de marché dans le recrutement des nouveaux abonnés. Après le lancement à Lyon en décembre 2003 de l'offre TPSL avec France Télécom, le déploiement a été poursuivi en 2004 sur plus de 25 villes et agglomérations.

L'offre TPS a été enrichie en 2004 de nouvelles chaînes thématiques. TPS propose depuis août 2004 pour trois saisons en exclusivité l'intégralité du Championnat anglais de Premier League de Football. En revanche, suite aux résultats de l'appel d'offre de la Ligue 1 française, TPS cessera la diffusion des matchs de Ligue 1 pour les saisons 2005 à 2007 (juillet 2005 – juin 2008).

3. Structure financière et tableau des flux de trésorerie

3.1. Structure financière

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 471,3 M€, en progression de 12,2 %, avec un total bilan de 1 220,2 M€. Les intérêts minoritaires sont de - 0,4 M€ et correspondent à la part minoritaire dans Sedi TV.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette d'endettement de 221,2 M€ contre 207,6 M€. Cette amélioration résulte principalement du désendettement de TPS auprès des établissements financiers (hors crédit-bail). TPS se finance désormais auprès de ses actionnaires, hormis les crédits-baux sur terminaux qui constituent le seul endettement résiduel.

3.2. Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement s'élève à 223,9 M€ contre 261,4 M€ en 2003.

Les investissements se sont élevés à 102,3 M€ en 2004 (contre 101,6 M€ en 2003) et ont concerné :

- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles, pour un montant de 61,8 M€, concernant essentiellement les acquisitions de droits audiovisuels et les coproductions.
- Les acquisitions d'immobilisations corporelles, pour un montant de 17,9 M€, stable par rapport aux derniers exercices.
- Les investissements financiers, pour un montant de 0,7 M€ correspondant à la prise de participation dans Pink TV pour 0,4 M€.
- Les acquisitions de Paris Première et de Boutiques du Monde, qui se traduisent par des décaissements nets de 18,5 M€ et 1,1 M€.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement résulte pour une part importante de décaissements cumulés d'impôt en 2004 au titre du solde 2003 et des acomptes de 2004.

La politique de recouvrement de créances a démontré son efficacité, apportant les ressources nécessaires au financement des acquisitions de programmes.

Au titre des opérations de financement, l'année 2004 est marquée par le versement d'un dividende de 86,2 M€ au titre de l'année 2003 et par la fin du remboursement des dettes bancaires de TPS.

Du fait de l'ensemble de ces opérations, la trésorerie brute consolidée du Groupe s'élève au 31 décembre 2004 à 231,5 M€ contre 253,6 M€ en 2003.

Compte tenu de l'endettement financier, qui s'éta-

blissait à 10,3 M€ au 31 décembre 2004 et à 46,0 M€ au 31 décembre 2003, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 221,2 M€ au 31 décembre 2004 contre 207,6 M€ au 31 décembre 2003.

4. Politique d'investissements

La politique d'investissements du Groupe est menée à plusieurs niveaux :

- Dans le cadre de ses engagements conventionnels et / ou de ses obligations réglementaires, le Groupe Métropole Télévision investit en production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques, pour un montant de 21,2 % de son chiffre d'affaires publicitaire net de l'année précédente. Ces investissements se sont élevés à 107,4 M€ en 2004.
- Dans le cadre des achats de droits de diffusion, qui sont comptabilisés dans les stocks et qui correspondent aux investissements réalisés par le Groupe dans sa grille de programme. Ces achats se sont élevés à 220,5 M€ en 2004.
- Dans le cadre de prises de participation ou d'acquisitions de sociétés visant à compléter les activités du Groupe. Ces investissements ont notamment concerné en 2004 Paris Première (18,5 M€) et Boutiques du Monde (1,1 M€).

Le Groupe Métropole Télévision ne réalise pas d'activité de recherche et développement pour son

propre compte.

Le Groupe est cependant actif dans la mise en œuvre de nouvelles technologies, et a notamment engagé un plan de numérisation pluri-annuel de la rédaction et des contenus diffusés à l'antenne. La numérisation des chaînes thématiques a été finalisée en 2004.

Le Groupe est par ailleurs impliqué par l'intermédiaire de plusieurs de ses filiales dans les nouveaux enjeux technologiques que sont notamment l'interactivité, la mobilité et la télévision haute définition.

5. Engagements hors bilan

Les engagements donnés s'élèvent à 874,6 M€ en 2004 contre 1 011,4 M€ en 2003 et sont essentiellement constitués :

- pour 390,5 M€ par les contrats d'achats de droits ainsi que les sommes restant à verser sur les contrats de coproduction d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles,
- pour 155,1 M € par les transports d'images, locations satellite et transpondeurs
- pour 304,4 M€ par les engagements donnés en responsabilité sur les Sociétés en Nom Collectif.

Les engagements reçus s'élèvent à 341 M€ en 2004 contre 394,9 M€ en 2003 et correspondent majoritairement aux engagements reçus des associés du Groupe dans les SNC codétenues.

La diminution des engagements donnés et reçus est majoritairement liée au refinancement des dettes bancaires de TPS par ses associés.

Pour mémoire la quote-part des engagements hors-bilan de TPS représente respectivement 531,5 M€ et 286,1 M€ des engagements donnés et reçus du Groupe.

6. Evènements significatifs survenus depuis le 1^{er} janvier 2005

- En janvier 2005 deux nouvelles chaînes, M6 Music Black et M6 Music Rock, déclinaisons de M6 Music, ont été lancées en exclusivité sur TPS.

- Le Groupe M6 a annoncé en février 2005 la conclusion d'un accord avec Orange, leader de la téléphonie mobile en France, qui se structure en deux parties :

- d'une part un accord de licence par lequel Orange distribuera, avant l'été 2005, une offre *M6 Mobile par Orange*, avec la possibilité pour M6 de transformer à terme cet accord en MVNO (Mobile Virtual Network Operator) à part entière.

- d'autre part un accord de fourniture par M6 de contenus exclusifs pour l'offre 3G d'Orange dès 2005.

7. Perspectives 2005

Le Groupe M6 va poursuivre en 2005 sa stratégie de croissance sur l'ensemble de ses activités.

- Dans la continuité des exercices précédents, les programmes seront au cœur de la stratégie de développement, en vue de conforter la position de la chaîne, dans un environnement de marché en pleine mutation.

- Les activités de télévision gratuite et de télévision numérique vont être confrontées à un marché qui s'ouvre plus largement à la concurrence avec le démarrage de la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T).

Le 31 mars, le Groupe M6 démarrera la diffusion de ses chaînes M6 et W9 (anciennement M6 Music) sur le réseau numérique Terrestre aux côtés des 11 autres programmes gratuits autorisés par le CSA en 2002.

Le signal analogique de M6 sera diffusé simultanément en numérique sur le réseau hertzien et W9 devient la chaîne de la musique, de l'action et de la détente.

W9 pourra être repris par l'ensemble des distributeurs d'offres de télévision numériques et bénéficier ainsi rapidement d'un large parc d'initialisés.

Le nouvel appel à candidature lancé par le CSA en décembre 2004, pour l'attribution de 8 licences de chaînes nationales numériques terrestres, constitue une opportunité pour le Groupe M6 de lancer, dans les prochains mois, des chaînes gratuites et/ou payantes sur le nouveau réseau numérique terrestre.

TPS, en tant que distributeur, s'est en outre porté candidat pour commercialiser une offre de chaînes payantes sur le réseau numérique, qui devraient être mises en place en octobre 2005.

- Avec la mise en œuvre de l'accord de licence *M6 Mobile by Orange*, les activités de diversifications entament une nouvelle étape de développement de la marque et des contenus M6, tournée vers les nouvelles technologies et guidée par la volonté d'enrichir et de renforcer l'interactivité avec ses télé-spectateurs.

8. Intégration fiscale

La société Métropole Télévision est la mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts. Métropole Télévision se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dû par ses filiales en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts.

Paris Première, acquise en 2004, a opté pour son intégration dans le périmètre fiscal du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

9. Respect des obligations légales et de la convention

En 2004, M6 a respecté l'ensemble de ses engagements conventionnels et de ses obligations réglementaires.

Les quotas de diffusion de 40 % d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française et de 60 % d'œuvres européennes ont été respectés, à la fois sur l'ensemble de la journée et sur la plage d'heures d'écoute significative, de 17h00 à 23h00 et de 14h00 à 23h00 le mercredi. Le quota de diffusion de 100 heures d'œuvres audiovisuelles inédites d'expression originale française ou d'œuvres européennes, proposées en clair et dont la diffusion démarre entre 20h et 21h, a été respecté.

Pour les œuvres cinématographiques, les quotas de diffusion de 192 films maximum dans l'année et de 144 films aux heures de grande écoute ont été respectés, ainsi que les quotas de 40 % d'œuvres cinématographiques d'expression originale française et de 60 % d'œuvres européennes. Enfin, les obligations en matière de diffusion musicale, de dessins animés et de programmes sous-titrés à destination des personnes sourdes et mal-entendantes ont été respectées.

Les engagements d'investissements en production audiovisuelle contractés en 2004 s'élèvent

au total à 91,4 M€ Ils se répartissent à hauteur de 81,9 M€ pour les œuvres d'expression originale française et 9,5 M€ pour les autres œuvres audiovisuelles.

Il s'y ajoute 16 M€ d'investissements engagés par M6 Films dans la production de 11 œuvres cinématographiques françaises ou européennes.

Au total M6 a engagé 107,4 M€ dans la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques, représentant 21,4 % de son chiffre d'affaires publicitaire net de l'année précédente, pour une obligation de 21,2 % (18 % pour les œuvres audiovisuelles et 3,2 % pour les œuvres cinématographiques).

Le CSA communiquera sur le bilan 2004 du respect des obligations conventionnelles et réglementaires de M6 au début du 2^e semestre 2005.

10. Capital

10.1. Cotation

Depuis son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris au cours de 3,96 € (26 FRF) le 28 septembre 1994 (en tenant compte de la division du nominal par 10 intervenue le 15 juin 2000), le cours de l'action a connu une progression très importante.

En 2004 le cours a évolué de 26,34 € le 2 janvier à l'ouverture de la bourse à 20,90 € à la clôture de la bourse le 31 décembre, avec un minimum de 18,94 € en séance le 2 décembre et un maximum de 29,30 € en séance le 28 janvier.

Sur 2004, le titre s'inscrit en baisse de 19,7 %. Cette évolution s'analyse au regard d'une année boursière difficile pour les valeurs du secteur en France et en Grande - Bretagne, les investisseurs ayant privilégié au niveau européen les valeurs en retournement ou bénéficiant d'un fort dynamisme de leur marché publicitaire domestique (Espagne notamment).

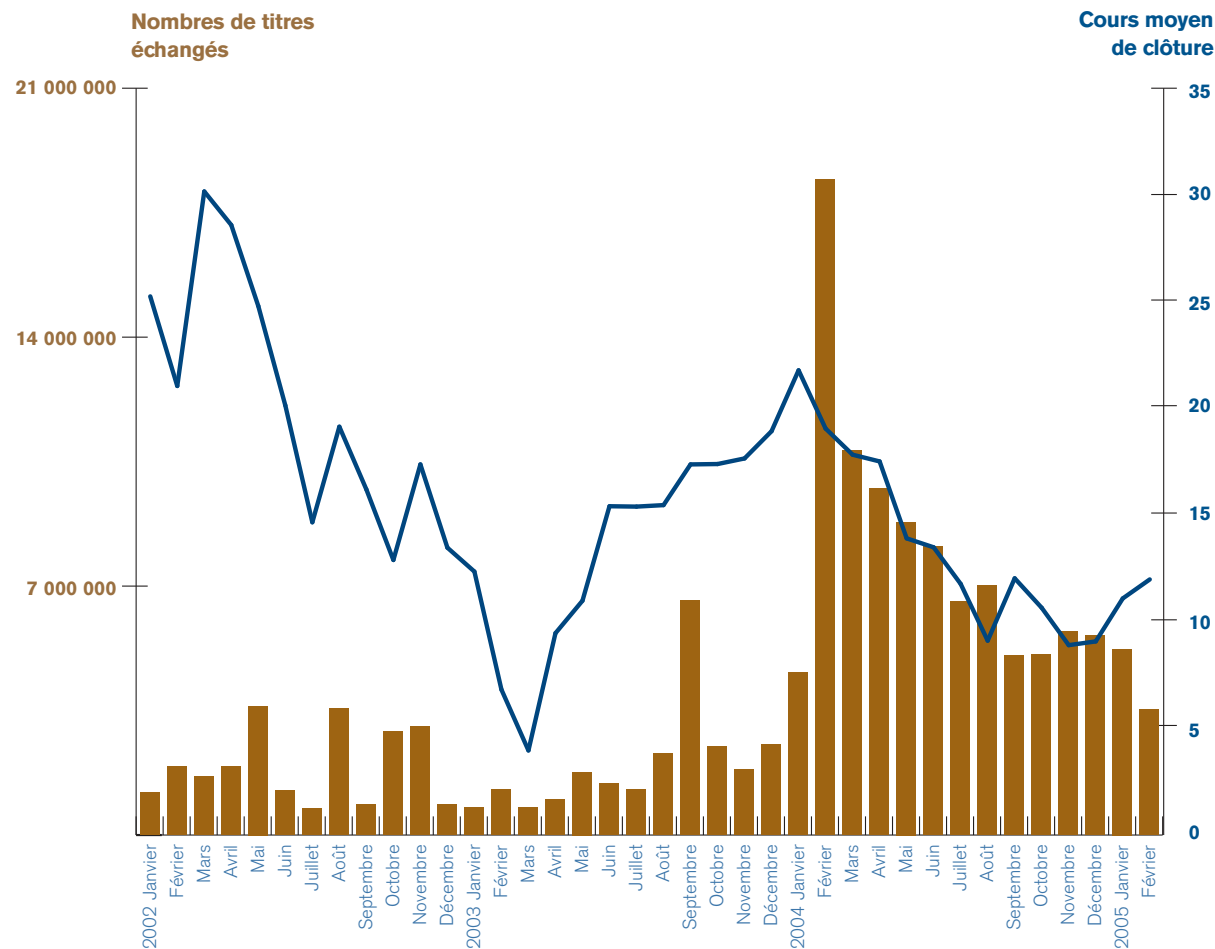
Au 31 décembre 2004 la capitalisation boursière s'établit à 2 756,47 M€.

Au cours de l'année 2004, les échanges quotidiens moyens se sont élevés à 433 682 titres contre 100 590 titres en 2003. Cette forte progression s'explique par l'élargissement du flottant consécutif à la sortie partielle du Groupe Suez en février 2004, avec un pourcentage du capital diffusé dans le public de 48,5 % au 31 décembre 2004 contre 16,4 % au 31 décembre 2003.

Depuis la réforme de la cote d'Euronext Paris, effective depuis le 21 février 2005, le titre M6 Métropole Télévision appartient au compartiment A de l'Euro-list (sociétés dont la capitalisation boursière moyenne est supérieure à 1 milliard d'euros).

Dans la nouvelle gamme d'indices créée, le titre M6 Métropole Télévision appartient désormais au CAC Next 20 (correspondant aux 20 valeurs qui suivent immédiatement celles figurant dans l'indice CAC 40) et à l'IT CAC 20 (correspondant aux 20 valeurs technologiques les plus représentatives en capitalisation boursière et en liquidité).

10.2. Évolution du cours de bourse et des volumes échangés



	Nombre de titres échangés	Cours moyen de clôture (en €)	Plus haut mensuel (€)	Plus bas mensuel (€)	Capitaux échangés (en M€)
2002 Janvier	1 160 731	29,46	32,98	26,70	34,29
Février	2 030 620	27,06	28,68	25,17	55,23
Mars	1 448 054	32,27	35,50	28,01	47,02
Avril	1 762 019	31,37	33,80	26,71	55,04
Mai	3 485 800	29,20	31,50	26,00	103,68
Juin	1 335 891	26,54	29,91	23,00	35,97
Juillet	913 659	23,41	27,09	20,20	21,29
Août	3 936 936	25,97	27,73	24,00	101,4
Septembre	994 951	24,29	27	21,59	24,38
Octobre	3 627 946	22,40	25,10	19,50	82,91
Novembre	3 378 698	24,96	27,68	22,75	86,99
Décembre	1 080 202	22,73	27,72	20,10	24,29
2003 Janvier	994 730	22,09	24,45	20,32	22,27
Février	1 917 330	18,93	21,3	17,17	36,54
Mars	1 298 977	17,30	19,44	14,25	21,94
Avril	1 382 235	20,44	22,5	16,7	28,64
Mai	2 374 300	21,31	22,12	20,2	50,64
Juin	1 750 844	23,84	25,44	21,69	41,54
Juillet	1 531 524	23,83	25,48	22,8	36,74
Août	2 751 336	23,87	24,53	23	65,58
Septembre	7 315 332	24,96	27,2	23,05	188,23
Octobre	2 838 208	24,97	26,14	23,02	71,31
Novembre	2 095 922	25,12	25,91	24,6	52,52
Décembre	2 784 981	25,85	27,68	24,75	72,74
2004 Janvier	4 702 017	27,48	29,3	26	130,71
Février	20 092 974	25,92	28,45	24,45	526,56
Mars	12 044 250	25,22	28,3	23,22	308,94
Avril	11 187 213	25,04	26,12	23,83	278,67
Mai	10 871 677	22,98	24,44	21,6	251,47
Juin	10 217 074	22,74	23,74	21,84	231,48
Juillet	8 713 417	21,76	23,8	20,6	187,95
Août	9 982 569	20,24	21,18	19,14	200,24
Septembre	6 613 623	21,91	23	20,46	144,60
Octobre	6 873 562	21,12	22,47	20,07	144,87
Novembre	8 137 349	20,12	21,31	19,47	163,46
Décembre	7 978 258	20,22	21	18,94	160,29
2005 Janvier	7 017 033	21,37	22	20,2	149,50
Février	4 613 010	21,88	22,62	21,18	101,16

Source : Euronext Paris

10.3. Rachat par la société de ses propres actions

Durant l'exercice écoulé, la société a utilisé l'autorisation d'achat des ses propres actions qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2004.

Cette autorisation a été utilisée d'une part pour acquérir des titres dans le contexte de la situation de marché et d'autre part dans le cadre de la mise en place d'un contrat de liquidité à compter du 15 décembre 2004.

La mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI a été confiée au prestataire de services d'investissement CA Chevreux. Le contrat a été signé pour un an, renouvelable par tacite reconduction. Le montant total des moyens affectés au contrat est de 250 000 titres et de 5 000 000 d'euros. À ce jour 145 500 titres auto-détenus ont été affectés au fonctionnement du contrat.

Au cours de l'exercice 2004, le nombre d'actions achetées par le contrat s'est élevé à 25 427 au cours moyen de 20,57 € , et le nombre d'actions vendues de 98 912 titres au cours moyen de 20,58 €, soit un solde au 31 décembre 2004 de 72 015 actions et de 1 479 008,5 € en espèces.

Au cours de l'exercice 2004, 314 820 actions ont été cédées aux bénéficiaires des plans, pour un montant de 4,57 M€.

10.4. Autocontrôle

Au 31 décembre 2004, M6 détient au total 1 147 547 actions (représentant 0,87 % du capital), inscrites au poste valeurs mobilières de placement au bilan consolidé de Métropole Télévision pour leur valeur d'acquisition de 59,4 M€. Ces actions sont provisionnées à hauteur de 39,5 M€ afin de faire correspondre la valeur de ces titres au cours

d'attribution des stocks options. Le nombre d'actions auto détenues comprend les 72 015 détenues dans le contrat de liquidité.

Conformément à l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 du Règlement Européen n° 2273/2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE dite « Abus de Marché », il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2005 d'approuver

l'affectation des titres acquis avant le 13 octobre 2004 aux différents objectifs prévus dans la Directive : couverture de stock options, contrat de liquidité, attribution d'actions.

10.5. Plan d'option d'achat et de souscription d'actions

10.5.1. Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'assemblée	5/06/98	5/06/98	4/06/99	4/06/99	26/05/00	26/05/00	26/05/00	26/05/00	26/05/00	28/04/04	Total
Date du Conseil	2/09/98	4/12/98	4/06/99	19/01/00	30/06/00	7/06/01	7/06/02	25/07/03	14/11/03	28/04/04	
Type d'option	Achat	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	
Nombre total d'actions											
pouvant être soucrites ou achetées	705 000	745 000	600 000	175 000	338 100	551 800	710 500	743 500	20 000	861 500	5 450 400
- dont les mandataires sociaux	-	-	120 000	20 000	80 000	113 000	168 000	150 000	20 000	175 000	846 000
- dont les 10 premiers attributaires salariés	380 000	380 000	295 000	155 000	112 400	89 000	139 500	146 000	-	155 000	1 851 900
Point de départ											
d'exercice des options	2/09/01	4/12/01	4/06/04	19/01/03	30/06/04	7/06/05	7/06/06	25/07/07	14/11/07	29/04/06	
Date d'expiration	1/09/05	3/12/05	4/06/06	18/01/07	29/06/07	6/06/08	7/06/09	25/07/10	14/11/10	28/04/11	
Prix de souscription ou d'achat	14,11	13,64	18,76	44,63	58,58	30,8	28,06	22,48	23,82	24,97	
Nombre d'actions											
souscrites au 07/03/05	484 470	455 000	125 000								1 064 470
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	160 530	230 000	375 000	20 000	233 100	398 300	580 000	673 500	20 000	822 500	3 512 930
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2004	-	-	15 000	-	21 900	47 000	62 000	70 000	-	39 000	254 900

Les levées des options d'achat d'actions par les salariés s'élèvent à ce jour à 1 064 470 actions.

10.5.2. Stock Options des mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan autorisé par les assemblées du	
				26/05/2000	04/06/1999
> Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options				Date d'attribution	Date d'attribution
Nicolas de Tavernost	55 000	24,97	28-avr-11	Conseil du 28-avr-2004	
Thomas Valentin	30 000	24,97	28-avr-11	Conseil du 28-avr-2004	
Jean d'Arthuys	30 000	24,97	28-avr-11	Conseil du 28-avr-2004	
Catherine Lenoble	30 000	24,97	28-avr-11	Conseil du 28-avr-2004	
Eric d'Hotelans	30 000	24,97	28-avr-11	Conseil du 28-avr-2004	
> Options levées durant l'exercice par les mandataires sociaux					
Catherine Lenoble	10 000	18,76			Conseil du 4-juin-1999

10.5.3. Stock Options des dix premiers salariés (hors mandataires sociaux)

Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Conseil du
> Options consenties - information globale	155 000	24,97	Conseil du 28-avr-2004
> Options levées - information globale	27 500	14,02	Conseil du 2-sep-98 et 4-déc-98

10.6. Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons la rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.

Nom	Société	Titre	Date début mandat	Rémunération brute avant impôts €		
				Part fixe 2004 ⁽¹⁾	Part variable 2003 ⁽²⁾ (versée en 2004)	Part variable 2004 (versée en 2005)
Nicolas de Tavernost	Métropole Télévision	Président du Directoire	26/05/2000	759 141	591 700	540 800
Thomas Valentin	Métropole Télévision	Vice Président du Directoire	26/05/2000	379 130	355 020	324 480
Eric d'Hotelans	Métropole Télévision	Vice Président du Directoire	14/11/2003	272 185	6 780	108 976
Jean d'Arthuys	Métropole Télévision	Membre du Directoire	26/05/2000	254 060	80 501	100 972
Catherine Lenoble	M6 Publicité	Membre du Directoire	26/01/2001	168 076	132 021	103 665

⁽¹⁾ incluant un avantage en nature limité à un véhicule de fonction, pour chaque membre du directoire

⁽²⁾ rémunération complémentaire basée sur l'objectif de résultat courant consolidé par du Groupe avant impôt et éléments exceptionnels, tel que fixé par le Directoire et validé par le Conseil de Surveillance

En dehors des jetons de présence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ne perçoit de rémunération.
Il n'existe pas de prime d'arrivée ou de départ.

Membres du Conseil de Surveillance	Montant des jetons de présence perçus (en €)*
Albert Frère	18 000
Gérard Worms	12 000
Axel Ganz	8 000
Jean Charles de Keyser	8 000
Yves-Thibault de Silguy	8 000
Remy Sautter	10 000
Gerhard Zeiler	10 000
Guy de Panafieu	10 426
Bernard Arnault	6 951
Jean Laurent	6 951
Thomas Rabe	7 896
Vincent de Dorlodot	6 317
Patrick Quart	699
Xavier Moreno	1 049
Valérie Bernis	699

Par ailleurs :

- Remy Sautter est président directeur général de la société Immobilière Bayard d'Antin SA, filiale de RTL Group SA, société cotée,
- Thomas Rabe est administrateur de la société Immobilière Bayard d'Antin SA, filiale de RTL Group SA, société cotée.

Ils ne perçoivent à ce titre aucune rémunération ni jeton de présence.

Gerhard Zeiler est CEO et administrateur de RTL Group SA, société cotée.

* la répartition des jetons de présence entre les membres (en fonction ou démissionnaire) se fait au prorata de la durée de leurs fonctions sur l'exercice

10.7. Politique de dividendes

Les dividendes versés au cours des cinq derniers exercices se sont élevés à :

En €	2003	2002	2001	2000	1999*
Dividende net	0,670	0,570	0,570	0,510	0,410
Avoir fiscal	0,335	0,285	0,285	0,255	0,205
Dividende global	1,005	0,855	0,855	0,765	0,615
Rendement net (calcul sur dernier cours coté de l'année)	2,57 %	2,73 %	1,78 %	1,28 %	0,83 %
Taux de distribution	67 %	67 %	65 %	65 %	70 %

*après division du nominal par 10

Le Groupe Métropole Télévision a maintenu sur les 5 derniers exercices une politique de distribution régulière de dividendes, avec un taux de distribution moyen de 67 %. Ce taux de distribution a permis aux actionnaires, compte tenu de la hausse des résultats du Groupe sur les cinq derniers exercices, de bénéficier d'une progression constante du dividende versé.

10.8. Principaux actionnaires au 31 décembre 2004

	au 31/12/2004				au 31/12/2003		au 31/12/2002	
	nombre de titres	% du capital	droits de vote	% droits de vote	nombre de titres	% du capital	nombre de titres	% du capital
RTL Group ⁽¹⁾	64 625 201	49,00%	44 451 989	34,00%	63 816 796	48,39%	62 646 169	47,50%
SUEZ	6 594 435	5,00%	6 594 435	5,04%	45 116 229	34,21%	49 619 098	37,62%
Autodétention	1 147 547	0,87%	0	0,00%	1 390 352	1,05%	1 650 002	1,25%
Salariés	120 500	0,09%	120 500	0,09%				
Institutionnels et Public	59 401 007	45,04%	59 401 007	45,43%	21 565 313	16,35%	17 973 421	13,63%
dont France	28 349 410	21,49%	28 349 410	21,68%				
dont autres pays	31 051 597	23,54%	31 051 597	23,75%				
Total	131 888 690	100,00%	110 567 931	84,57%	131 888 690	100,00%	131 888 690	100,00%

⁽¹⁾ droits de vote limités à 34 %, en application de la modification des statuts de M6 par l'Assemblée générale du 18 mars 2004 (article 35), faisant suite au désengagement de Suez (avenant à la convention CSA, signé le 2 février 2004).

source : relevé Euroclear

Au 31 décembre 2004 la société dénombrait 20 910 actionnaires environ, selon le relevé Euroclear. A cette date, les membres du Directoire de M6 détenaient 116 169 actions représentant 0,09 % du capital et les membres du Conseil de Surveillance 1 910 actions.

Aucun franchissement de seuil légal n'a été porté

à la connaissance de la société au cours de l'année 2004. A la connaissance de la société, aucun actionnaire de la catégorie « Institutionnels et Public » ne détient donc directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en

vigueur. Aucune action de concert n'a été portée à la connaissance de la société.

À l'issue du désengagement partiel du Groupe Suez, intervenu en février 2004, ce dernier conserve 5 % du capital qu'il s'est engagé à conserver au minimum 3 ans (soit jusqu'au 2 février 2007), conformément aux exigences du CSA.

10.9. Accords entre M6 et ses filiales

10.9.1. Relations mère – fille

Le cadre des relations mère-fille est présenté au sein du document de référence dans le chapitre Informations Juridiques (paragraphe 2.3.).

10.9.2. Accords d'actionnaires

Les accords d'actionnaires sont décrits au sein du document de référence dans le chapitre Informations Juridiques (paragraphe 2.2.).

11. Gestion des risques

11.1. Risques liés à l'activité

11.1.1. Risques liés à la structure du marché audiovisuel et publicitaire

M6 évolue dans un environnement concurrentiel dans lequel quatre chaînes se partagent l'essentiel du marché publicitaire TV.

En raison du nombre élevé de clients annonceurs et de fournisseurs de programmes et de productions, M6 ne dépend pas particulièrement dans ses ventes ou ses approvisionnements d'un nombre restreint de clients et de fournisseurs.

Le marché publicitaire télévisé s'adresse principalement aux annonceurs de produits et services de grande consommation.

Leur nombre important, le renouvellement constant des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent significativement les risques liés à une éventuelle concentration.

Le marché publicitaire est parfaitement transparent, notamment depuis la loi du 1^{er} avril 1993, dite loi « Sapin ». Son évolution est largement corrélée aux évolutions macro-économiques (PIB, consommation).

Pour ses autres activités et sources de revenus, le Groupe M6 a développé une offre de produits et services essentiellement tournés vers le grand public, au travers de grands réseaux de distributions nationaux.

11.1.2. Risques clients

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, M6 Publicité vérifie régulièrement la solvabilité de ses annonceurs et systématiquement celle des nouveaux annonceurs.

Les Conditions Générales de Ventes prévoient à ce titre le paiement d'avance des campagnes pour les annonceurs qui ne rempliraient pas les critères de solvabilité requis. Le risque de non-paiement des campagnes sur M6 est inférieur à 0,1% du chiffre d'affaires publicitaire.

Sur les autres activités, il n'y a pas de risques clients unitaires d'une importance pouvant entamer la rentabilité durable du Groupe.

11.2. Risques de marché

Risque de liquidité

Le Groupe M6 n'est exposé à aucun risque de liquidité, compte tenu de la position de trésorerie du Groupe.

Risque de taux

Les dettes du Groupe se résument aux dettes de TPS et correspondent à un crédit bail.

■ **Échéancier des actifs et des dettes financières au 31/12/04**

PASSIFS FINANCIERS	moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Passifs financiers				
à taux fixe (TPS)	3,9	6,4	-	10,3
Passifs financiers				
à taux variable	-	-	-	-
Passifs financiers non exposés	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	3,9	6,4	-	10,3

ACTIFS FINANCIERS	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
VMP nettes à				
taux variables	(202,2)	-	-	(202,2)
Titres autocontrôle non exposé	(19,9)	-	-	(19,9)
Solde créditeur de banque non exposé	(9,4)	-	-	(9,4)
TOTAL VMP ET DISPONIBILITES	(231,5)	0,0	0,0	(231,5)

■ **Échéancier du portefeuille de couvertures de taux au 31/12/04**

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Swap payeur				
taux fixe (TPS)	23,8	27,2	-	51,0

TPS était jusqu'en décembre 2003 endettée auprès d'établissements bancaires. Afin de sécuriser son résultat financier TPS avait mis en place des couvertures sous forme de swaps payeurs à taux fixe.

■ **Analyse de la sensibilité de la dette TPS**

	Taux variable < 1 an	Taux fixe < 1 an
Passifs financiers		10,3
Actifs financiers (VMP+dispo) exposés	(0,6)	
Position nette	(0,6)	10,3
Sensibilité (Taux court passant de 2 % à 1 %)	0,0	0,1

La dette de TPS est une dette à taux fixe (crédit-bail). Une baisse instantanée d'un point de taux d'intérêt entraînerait un manque à gagner de 0,1M€.

Depuis décembre 2003, les actionnaires se sont substitués aux banques pour le financement de TPS, mais les lignes de crédit non utilisées auprès des établissements financiers ont été maintenues, justifiant ainsi le maintien des swaps en engagements hors bilan.

Sur le nominal des swaps payeur à taux fixe en vie au 31/12/04, une baisse d'un point de taux d'intérêt entraînerait une perte sur le résultat financier de 0,5M€.

■ **Analyse de la sensibilité M6**

	Taux variable < 1 an	Taux fixe < 1 an
Passifs financiers		
Actifs financiers (VMP+dispo) exposés	(201,6)	-
Position nette avant gestion		
Hors Bilan		
Position nette après gestion	(201,6)	-

La position à taux variable du Groupe est une position active de 201,6 M€. Cette position est majoritairement composée de SICAV ou FCP monétaires, sélectionnés sur des critères précis notamment d'un point de vue risque crédit, risque de liquidité...

Risque de change

Le groupe achète auprès de fournisseurs étrangers des achats de programmes libellés en dollars américains ou en livre sterling.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe M6 a décidé de couvrir ses achats de droits. La couverture se fait dès l'apparition d'un risque économique mais elle est pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Le Groupe n'utilise que des produits simples lui garantissant un montant couvert et un taux maximum de couverture, ce sont pour l'essentiel des achats à terme.

Un rapport sur l'évolution du risque de change est élaboré chaque mois afin d'aider au pilotage de la gestion des risques.

Couvertures de change en vie au 31/12/04

en M€	Groupe M6	TPS	Total
Achats à terme de USD	47,2	6,3	53,5
Achats à terme activant de USD*	-	0,6	0,6
Achats à terme de GBP	-	5,6	5,6
Achats à terme activant de GBP*	-	0,5	0,5

* Dans le cadre de la couverture de son risque de change, TPS a mis en place des achats à terme activant lui garantissant un cours de couverture minimum et lui permettant de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un seuil prédéfini. Si ce seuil est franchi, le cours de couverture redevient le cours minimum garanti.

Devises concernées en K€	USD	GBP	Total
ACTIFS	1,9	-	1,9
PASSIFS	(27,1)	-	(27,1)
HORS BILAN*	(68,4)	(8,3)	(76,7)
<i>Dont Hors Bilan TPS</i>	<i>(33,6)</i>	<i>(8,3)</i>	<i>(41,9)</i>
COUVERTURES DE CHANGE	54,1	6,0	60,1
<i>dont couvertures TPS</i>	<i>6,9</i>	<i>6,0</i>	<i>12,9</i>
Position nette après couvertures	(39,6)	(2,3)	(41,9)
Sensibilité de la position	(0,4)	(0,02)	(0,42)
Cours +/- 0,01€	1,35	0,70	-

*Le Hors bilan en USD comporte des contrats pluriannuels sur plusieurs sociétés (TPS, M6). La politique de couverture de change du Groupe est de couvrir un pourcentage de l'exposition totale en fonction de l'échéance. Plus l'échéance est lointaine, moins le pourcentage de couverture est important.

L'exposition nette en devises après gestion, c'est à dire, après prise en compte des couvertures pour l'ensemble du Groupe Métropole Télévision est une position de 41,9M€, le risque de perte sur la position nette globale en devise du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 1 centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (0,4)M€.

Risque sur action

La valeur nette de l'autocontrôle détenu à l'actif du bilan en trésorerie, est alignée sur le cours de bourse sauf en ce qui concerne les actions propres détenues en couverture du plan d'option d'achat d'actions pour lesquelles le prix d'exercice est retenu, quand celui-ci est inférieur au prix de marché. Une variation de 10% du cours de l'action M6 aurait un impact de l'ordre de 2 M€ sur la valeur des actions d'autocontrôle.

11.3. Risques juridiques

11.3.1. Risques liés à la réglementation

M6 est une chaîne privée hertzienne nationale en clair, initialement autorisée pour 10 ans à compter du 1^{er} mars 1987 (soit jusqu'au 28 février 1997), dans le cadre du régime fixé par l'article 30 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

Financée principalement par la publicité, M6 est soumise aux obligations générales de cette catégorie juridique et aux obligations particulières de sa convention.

L'autorisation de M6 a été reconduite en juillet 1996 et en juillet 2001 pour 2 périodes successives de 5 ans à compter du 1^{er} mars 1997 et du 1^{er} janvier 2002.

Ces reconductions ont fait l'objet, conformément aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986, de négociations avec le CSA.

La Convention du 24 juillet 2001, qui vient à expiration le 1^{er} janvier 2007, couvrira une période de 5 années supplémentaires puisque M6 bénéficie du droit de priorité prévu par la loi de 1986 modifiée, pour la reprise de son service en numérique terrestre, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

Les conséquences les plus graves d'un éventuel non-respect des engagements de M6 se situent au

niveau du renouvellement de l'autorisation. L'article 28-1-I-2° de la loi du 30 septembre 1986 dispose que les autorisations peuvent ne pas être reconduites, hors appel aux candidatures, si une sanction dont le diffuseur a fait l'objet est de nature à justifier que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidature.

La société estime que les infractions qui pourraient fonder un tel refus seraient un non-respect répété des points les plus importants de son cahier des charges.

A cet effet, M6 a mis en place un suivi quotidien des quotas de diffusion et de production. De même, un de ses services est consacré à la surveillance de l'antenne et veille quotidiennement à ce que le contenu des émissions soit conforme à la réglementation en vigueur.

Il n'y a pas de nouvelle réglementation adoptée depuis le début de l'exercice 2005 qui pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Métropole Télévision.

11.3.2. Risques en matière de propriété intellectuelle, droits de la presse et de la personnalité

L'activité de diffusion de programmes audiovisuels produits en interne ou délivrés par des tiers est susceptible d'engendrer des revendications de diverses natures au titre de la violation des dispositions propres aux droits de la propriété intellectuelle, aux droits de la personnalité et au droit de la presse.

Aucun dispositif contractuel ne peut protéger totalement le Groupe Métropole Télévision de tout recours, notamment en matière d'action pénale fondée sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Par ailleurs les activités de diversification du Groupe Métropole Télévision sont également susceptibles de générer des revendications propres fondées sur les droits précités.

Néanmoins, des dispositifs sont mis en place au sein du Groupe Métropole Télévision de façon à protéger celui-ci de ce type de risques : mécanismes contractuels (clauses de garanties) et procédures internes (conseils aux chargés de production, prévisionnages, guidelines...) qui permettent de diminuer les risques de façon importante.

11.4. Risques opérationnels majeurs

Pour la chaîne M6 et les chaînes thématiques qu'il contrôle, le Groupe met tout en œuvre pour assurer une diffusion permanente de ses programmes. Tout événement exceptionnel qui entraînerait une non-accessibilité aux différents bâtiments du Groupe Métropole Télévision aurait un impact majeur sur l'activité.

Pour cette raison, le Groupe a renforcé cette année les procédures tendant à garantir la « continuité de service » sur ses processus clés en les sécurisant sur un site externe protégé.

11.4.1. Risques de diffusion et de transport du signal

Les programmes de M6 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens via les 107 sites d'émission principaux et 856 stations de réémission de TDF,
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird pour la diffusion sur TPS,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal M6) et la diffusion des programmes M6 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal analogique hertzien de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution de réseau TDF.

Dans le cadre du lancement de la télévision numérique terrestre, le Groupe M6 s'appuie au travers du multiplex R4 sur les trois opérateurs existants sur le marché français (TDF, Towercast, Antalis).

M6 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion.

En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guide d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie

peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Le préjudice que pourrait subir M6 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservis par l'émetteur défaillant. C'est pourquoi M6 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne.

11.4.2. Risques industriels et environnementaux

Le Groupe Métropole Télévision exerce des activités qui, structurellement, ne présentent pas d'impacts environnementaux significatifs et estime donc ne pas encourir de risques industriels et environnementaux du fait des réglementations existantes.

Cependant, le Groupe Métropole Télévision souhaite assumer ses responsabilités en matière de respect de l'environnement et dans ce but, pratique notamment une politique de recyclage des déchets liés à son activité qui s'applique aux piles, aux cartouches lasers, aux néons, aux cassettes vidéos à travers un Centre d'Aide par le Travail.

La consommation des ressources en eau, matières premières et énergie est suivie et contrôlée par les Services Généraux du Groupe, dans une démarche de réduction des consommations et de mise en place d'équipements visant à améliorer l'efficacité énergétique. Ainsi, le principal site du Groupe a été équipé en 2002 d'une vanne de régulation permettant de diminuer la consommation en gaz de 40 % depuis cette date.

Une gestion technique centralisée, permettant la prise en main à distance par les agents des points de consigne de climatisation et de chauffage, a été mise en place, autorisant la régulation à distance de

la température des locaux en fonction de critères tels que par exemple le niveau d'occupation des différentes zones.

11.5. Assurances

Le Groupe Métropole Télévision développe une politique prudente d'analyse et de prévention de ses risques destinée à en limiter à la fois la survenance et l'ampleur. Pour compléter ces efforts, le Groupe Métropole Télévision a mis en place un plan de polices d'assurances destiné à couvrir ses principaux risques et dispose ainsi des couvertures adéquates, en fonction de son évaluation des risques, de ses capacités propres et des conditions du marché de l'assurance.

Le Groupe Métropole Télévision s'assure de la permanente adéquation de ses polices d'assurances avec ses besoins.

Les principales polices d'assurances souscrites, hors FC Girondins de Bordeaux qui dispose de ses propres polices d'assurances, sont listées ci-après pour les principaux risques couverts (les informations ci-dessous sont données à titre indicatif).

Assurance "dommages"

Police : Multirisques industrielle et professionnelle

Assurés : METROPOLE TELEVISION, ses filiales et/ou sociétés apparentées.

Garanties : dommages à hauteur de 40 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Police : Tous risques matériels techniques et informatiques

Assurés : METROPOLE TELEVISION, ses filiales et/ou sociétés apparentées.

Garanties : conséquences pécuniaires à la suite de toutes pertes matérielles directes ou tous

dommages matériels directs causés aux matériels à hauteur de 20 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Assurance "Responsabilité civile"

Police : Responsabilité civile exploitation et professionnelle

Assurés : METROPOLE TELEVISION, ses filiales et/ou sociétés apparentées, groupements créés par ou pour le personnel, des représentants légaux ainsi que des préposés des assurés.

Garanties : conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Assuré pour tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers du fait des activités de l'entreprise à hauteur de 16 000 000 € par sinistre tous dommages confondus pour la "Responsabilité civile exploitation" et de 7 000 000 € par sinistre et par année d'assurance tous dommages confondus pour la "Responsabilité civile professionnelle".

Assurance "responsabilité civile des mandataires sociaux"

Assurés : METROPOLE TELEVISION, l'ensemble des dirigeants⁽¹⁾ (de droit ou de fait) et administrateurs de Métropole Télévision et ses filiales.

Garanties : conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 11 500 000 € par période d'assurance.

⁽¹⁾ *Dirigeants et administrateurs* : personnes physiques passées, présentes ou futures, régulièrement investies au regard de la loi et des statuts dans les filiales.

L'ensemble des contrats d'assurance du Groupe M6 a été reconduit pour 2005 sur des bases similaires à celles de l'exercice 2004.

12. Ressources humaines

12.1. Effectifs

12.1.1. Effectif total, embauches (CDI / CDD), licenciements et motifs, main d'œuvre extérieure à la société.

Le nombre moyen de collaborateurs permanents employés par les sociétés du Groupe Métropole Télévision s'est élevé à 1142 en 2004 contre 1074 en 2003, soit une progression nette de 68 personnes. Cette évolution significative est notamment liée à la politique d'embauches d'intermittents du spectacle et de journalistes pigistes (60 titularisations).

Hors Football Club des Girondins de Bordeaux, l'effectif moyen des salariés permanents est passé de 921 en 2003 à 978 en 2004.

164 collaborateurs ont été embauchés sous contrat de travail à durée indéterminée en 2004 (contre 131 en 2003). La majorité de ces embauches (53 %) a été réalisée dans le secteur de la Télévision Gratuite. Plus de 60 intermittents du spectacle et journalistes pigistes ont été embauchés sous contrat de travail à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2004, l'effectif était de 1224 permanents, dont 161 sous contrats de travail à

durée déterminée. Cet effectif se répartit à raison de 493 salariés pour Métropole Télévision et 731 pour les filiales de Métropole Télévision. Cette part reste stable par rapport à l'année passée.

L'effectif équivalent temps plein des journalistes pigistes et intermittents du spectacle s'est élevé à 462 en 2004, contre 480 en 2003.

Au cours de l'exercice, il a été procédé au licenciement de 26 collaborateurs pour des motifs personnels. Par ailleurs, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en œuvre à Paris Première après conclusion d'un accord de méthode avec les syndicats. Ce plan a porté sur la suppression de 42 postes. Les efforts de reclassements ont permis d'ouvrir 13 postes au sein du Groupe.

Les mesures d'accompagnement se sont inscrites dans un cadre négocié. Un relais-mobilité a été mis en place afin de faciliter les démarches de reclassement.

Comme en 2003, l'âge moyen des collaborateurs est inférieur à 34 ans. Le Groupe Métropole Télévision emploie autant de femmes que d'hommes. Hors Football Club des Girondins de Bordeaux l'effectif féminin est de 55%.

Le Groupe Métropole Télévision confie à des prestataires extérieurs l'accueil, le gardiennage, le nettoyage et la maintenance des locaux, la restauration collective, ainsi que la maintenance et des projets informatiques. Les sociétés sous-traitantes concernées emploient 146 collaborateurs.

Ce chiffre augmente de façon significative (117 en 2003) principalement en raison de développements informatiques.

12.1.2. Organisation du temps de travail / Durée du travail temps plein et temps partiel / Absentéisme et motifs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficie d'une réduction du temps de travail depuis février 2000, sous la forme d'une réduction en heures ou en jours selon les catégories.

Les salariés à temps partiel représentent plus de 5% des effectifs du Groupe. Cette situation est comparable à celle constatée en 2003.

L'ensemble des absences, incluant les congés payés, a représenté en 2004 16,19% des heures travaillées. L'absentéisme pour cause de maladie et les congés maternité se sont élevés à 5%.

12.1.3. Rémunérations et évolution / Charges sociales / Participation et PEE

La rémunération moyenne des collaborateurs permanents (masse salariale brute / effectif moyen) a été de 49 593 € en 2004 (46 350 € en 2003).

La masse salariale (hors Football Club des Girondins de Bordeaux) a été au total de 64 420 532 euros.

Le taux de charges moyen, identique à celui de 2003, s'élève de 48%, toutes catégories confondues.

Participation / Epargne salariale

Les collaborateurs employés par les sociétés du Groupe Métropole Télévision bénéficient de deux accords de participation distincts. L'un concerne les

sociétés du pôle télé-achat. L'autre s'applique à Métropole Télévision et à la plupart de ses filiales. Au total, la réserve spéciale de participation au titre de l'exercice 2003 s'est élevée à 5 976 709 €, soit un montant supérieur à celui de l'exercice précédent (4 920 523 € versé en 2003, au titre de 2002). 1 583 collaborateurs en ont bénéficié, dont 569 intermittents du spectacle et journalistes pigistes.

Le plan d'épargne Groupe mis en œuvre en décembre 2004 était assorti d'un abondement de 200%, plafonné à 800 € pour 12 mois de présence. Il a concerné les collaborateurs ayant travaillé trois mois au moins au cours de la période (ou 60 prestations pour les intermittents du spectacle et les journalistes pigistes).

64% des 1 474 collaborateurs concernés y ont souscrit. Le montant total des abondements versés par les sociétés du Groupe s'est élevé à 63 760 €, contre 588 698 € en 2003.

Au total, la participation et les versements au titre du plan d'épargne auront représenté 6 375 614 € en 2004, contre 5 285 784 € en 2003.

12.1.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Plusieurs accords ont été conclus en 2004, concernant :

- L'organisation du travail de la conduite d'antenne (Métropole Télévision),
- La définition des fonctions des intermittents du spectacle et des journalistes pigistes (Métropole

Télévision, Métropole Production, M6 Bordeaux, M6 Toulouse).

- Le processus d'intégration de Paris Première au sein de M6 Thématique (accord de méthode)
- La réorganisation et les mesures d'accompagnement de Paris Première
- Le Plan d'épargne Groupe
- La Participation de Groupe
- L'aménagement et la réduction du temps de travail de Paris Première
- Le statut social des salariés de Paris Première

12.1.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité font l'objet d'un suivi périodique, notamment dans le cadre des réunions avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité. A ce titre, de nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail ont été entreprises en 2004. 63 collaborateurs ont bénéficié de formations à la sécurité (secourisme et prévention incendie) au cours de l'année.

12.1.6. Formation

En 2004, le Groupe Métropole Télévision aura consacré 500 738 € au titre de la formation professionnelle, soit 10 555 heures de formation dispensées dans le cadre de 446 stages.

Les formations ont principalement concerné le développement métier, le management, et la maîtrise de nouvelles techniques.

10 collaborateurs ont été employés sous contrat d'insertion en 2004, hors Football Club des Girondins de Bordeaux (contrats de qualification et apprentissage).

12.1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Outre l'emploi direct de salariés handicapés, le Groupe Métropole Télévision sous-traite depuis plusieurs années à des ateliers protégés des tâches administratives récurrentes (courriers administratifs, etc.).

12.1.8. Œuvres sociales

Un budget de 0,83 % de la masse salariale est consacré aux œuvres sociales.

12.2. Rémunération totale des 10 personnes les mieux rémunérées

Rémunération totale perçue en 2004 : 4 968 K€ avantages en nature inclus (4 307 K€ en 2003)

(1) y compris les mandataires sociaux et hors rémunérations des joueurs du FC Girondins de Bordeaux en raison du caractère atypique de cette activité au sein d'un Groupe de télévision privé.

13. Faits exceptionnels et litiges

Décrochages publicitaires de M6 en Suisse

Par une décision du CSA en date du 8 octobre 2001, M6 a été autorisée à effectuer des décrochages publicitaires en Suisse de son programme, dans le cadre d'une retransmission secondaire, et en application des dispositions de la convention internationale du Conseil de l'Europe « Télévision transfrontière ».

Cette retransmission a fait l'objet de quatre recours contentieux de la part de la SSR, dont un seul reste pendant :

_deux recours pour obtention de mesures provisoires devant le Tribunal de Fribourg (en première instance et en appel) visant à obtenir l'interdiction de diffusion de tout ou partie du programme M6 incluant les décrochages publicitaires. La SSR a été déboutée de ses demandes ;

- une action devant le Conseil d'État en France, lequel a rendu une décision le 21 novembre 2003, validant l'application exclusive du droit français pour la diffusion de M6 en Suisse, sous réserve que les décrochages publicitaires respectent conjointement les droits français et suisse ;

- une action au fond devant le Tribunal de Fribourg, visant à faire reconnaître que la diffusion de M6 constitue une violation des droits d'auteurs et des actes de concurrence déloyale.

Recours du Groupe Bouygues

Le Groupe Bouygues avait formé un recours contre la décision du CSA autorisant la re-composition du capital de Métropole Télévision résultant du désengagement partiel de Suez. Une décision du Conseil d'État est attendue au premier semestre 2005.

14. Présentation des comptes selon les normes IFRS

La publication des premiers comptes complets IFRS du Groupe en conformité avec la norme IFRS 1 – *Première adoption des IFRS* sera réalisée lors de la publication des comptes consolidés annuels de l'exercice 2005.

Les comptes semestriels établis au 30 juin 2005 seront préparés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS.

Au titre de 2004 et en conformité avec le paragraphe I G 63 d'IFRS 1, cette note présente les informations suivantes :

I) Un rapprochement des capitaux propres en normes françaises et en IFRS à la date de transition IFRS, à savoir le 1^{er} janvier 2004, sous la forme d'un bilan simplifié et d'une synthèse des écritures de retraitements par nature ;

II) Le même rapprochement à la date de clôture de l'exercice (31 décembre 2004) ;

III) Le même rapprochement pour le compte de résultat 2004 ;

IV) Une note explicative des principaux retraitements IFRS retenus et présentés dans les tableaux de rapprochement ;

V) Une note explicative des principaux retraitements du tableau des flux de trésorerie 2004.

14.1. Tableaux de passage Normes Françaises / IFRS

Les réconciliations présentées ont été préparées sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne par les règlements 1725/2003, 707/2004, 2086/2004, 2236/2004, 2237/2004 et 2238/2004 et par l'opinion émise par l'Accounting Regulatory Committee le 20 décembre 2004.

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en millions d'euros.

SYNTHÈSE DES RETRAITEMENTS DU BILAN D'OUVERTURE PAR NATURE

Fonds propres part du Groupe	
Normes Françaises au 01/01/2004	420,0
Reclassement des actions propres	(64,1)
Retraitement de la dépréciation	
des actions propres	39,7
Reclassement des subventions	(0,5)
Comptabilisation des engagements de retraite	0,0
Instruments financiers	(3,7)
Ecart de conversion	1,4
Amortissement à la recette des	
droits audiovisuels	8,0
Modalités de reconnaissances des revenus	(8,6)
Traitement des regroupements d'entreprise	0,0
Amortissement des écarts d'acquisition	0,0
Effet d'impôt des retraitements	1,0
Fonds propres part du Groupe IFRS au 01/01/2004	393,2

14.1.1. Tableau de passage du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

ACTIF	Normes Françaises 1/01/04	Retraitements IFRS	IFRS 1/01/04
Ecarts d'acquisition nets	10,7	91,0	101,7
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes	172,2	(75,9)	96,3
Immobilisations corporelles nettes	91,5		91,5
Immobilisations financières nettes	8,7		8,7
Total actif immobilisé	283,1	15,1	298,2
Autres actifs non courants	33,9	1,1	35,0
Total actif non courant	317,0	16,2	333,2
Actif courant			
Stocks	226,2	(121,5)	104,7
Clients et comptes rattachés	263,6	56,1	319,7
Autres créances, comptes de			
régularisation et impôts différés	155,4	14,8	170,2
VMP et disponibilités	253,6	(24,4)	229,2
Total actif courant	898,8	(75,0)	823,8
Total actif	1 215,8	(58,8)	1 157,0
PASSIF	Normes Françaises 1/01/04	Retraitements IFRS	IFRS 1/01/04
Capitaux propres	419,5	(26,3)	393,2
Autres fonds propres	0,5	(0,5)	0,0
Fonds propres part du Groupe	420,0	(26,8)	393,2
Intérêts minoritaires	(1,2)		(1,2)
Provisions pour risques et charges	67,1	(54,0)	13,1
Dettes financières	46,0	(1,9)	44,1
Autres dettes non courantes	6,8	44,5	51,3
Total passif non courant	119,9	(11,4)	108,5
Provisions pour risques et charges	0,0	58,6	58,6
Dettes financières	0,0	1,9	1,9
Instruments financiers dérivés	0,0	4,3	4,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426,2	(132,5)	293,7
Dettes fiscales et sociales	151,5		151,5
Autres dettes et compte de régularisation	99,4	47,1	146,5
Total passif courant	677,1	(20,6)	656,5
Total passif	1 215,8	(58,8)	1 157,0

14.1.2. Tableau de passage du bilan de clôture au 31 décembre 2004

ACTIF	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS	IFRS 31/12/04
Ecarts d'acquisition nets	28,2	86,4	114,6
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes	174,6	(80,6)	94,0
Immobilisations corporelles nettes	86,8		86,8
Immobilisations financières nettes	9,7		9,7
Total actif immobilisé	299,3	5,8	305,1
Autres actifs non courants	29,3	2,1	31,4
Total actif non courant	328,6	7,9	336,5
Actif courant			
Stocks	267,6	(149,4)	118,2
Clients et comptes rattachés	237,1	57,6	294,7
Autres créances, comptes de régularisation	155,4	26,3	181,7
VMP et disponibilités	231,5	(19,9)	211,6
Total actif courant	891,6	(85,4)	806,2
Total actif	1 220,2	(77,5)	1 142,7

PASSIF	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS	IFRS 31/12/04
Capitaux propres	470,5	(29,2)	441,3
Autres fonds propres	0,8	(0,8)	0,0
Fonds propres part du Groupe	471,3	(30,0)	441,3
Intérêts minoritaires	(0,4)	0,0	(0,4)
Provisions pour risques et charges	61,3	(43,9)	17,4
Dettes financières	10,3	(3,9)	6,4
Autres dettes non courantes	6,0	40,7	46,7
Total passif non courant	77,6	(7,1)	70,5
Provisions pour risques et charges		46,2	46,2
Dettes financières		3,9	3,9
Instruments financiers dérivés		5,9	5,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458,7	(150,0)	308,7
Dettes fiscales et sociales	125,6		125,6
Autres dettes et compte de régularisation	87,4	53,6	141,0
Total passif courant	671,7	(40,4)	631,3
Total passif	1 220,2	(77,5)	1 142,7

SYNTHÈSE DES RETRAITEMENTS DU BILAN DE CLÔTURE PAR NATURE

Fonds propres part du Groupe	
Normes Françaises au 31/12/2004	471,3
Reclassement des actions propres	(59,4)
Retraitement de la dépréciation des actions propres	39,5
Reclassement des subventions	(0,8)
Comptabilisation des engagements de retraite	0,6
Instruments financiers	(7,5)
Ecarts de conversion	1,5
Amortissement à la recette des droits audiovisuels	4,9
Modalités de reconnaissances des revenus	(6,1)
Traitement des regroupements d'entreprise	(7,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	2,8
Effet d'impôt des retraitements	2,3
Fonds propres part du Groupe	
IFRS au 31/12/2004	441,3

14.1.3. Variation des capitaux propres IFRS

La variation des capitaux propres consolidés dans le référentiel IFRS s'analyse comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe	Autres réserves (*)	Capitaux propres
SITUATION AU 01/01/2004	52,8	24,2	(64,1)	384,6		(4,3)	393,2
Variation de capital de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	128,8	-	128,8
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	(87,6)	-	-	(87,6)
Variation de valeur des instruments dérivés	-	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Stocks options	-	-	-	2,4	-	-	2,4
Actions propres	-	-	4,7	-	-	-	4,7
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2004	52,8	24,2	(59,4)	299,4	128,8	(4,5)	441,3

(*) dont écarts de réévaluation et de conversion

14.1.4. Tableau de passage du compte de résultat 2004

	Normes Françaises 31/12/04	Retraitements IFRS	IFRS 31/12/04
Chiffre d'affaires	1 192,8	4,8	1 197,6
Autres produits des activités ordinaires	46,4		46,4
Total des produits des activités ordinaires	1 239,2	4,8	1 244,0
Autres produits opérationnels		9,4	9,4
Total des produits opérationnels	1 239,2	14,2	1 253,4
Consommations de l'exercice	(645,8)	(2,4)	(648,2)
Charges de personnel (yc participation)	(160,6)	(5,9)	(166,5)
Autres charges et services extérieurs	(79,0)	(0,6)	(79,6)
Impôts, taxes et versements assimilés	(54,5)	(0,1)	(54,6)
Autres charges opérationnelles		(6,7)	(6,7)
Dotations aux amort. et aux prov. (nettes de reprises)	(76,8)	(5,2)	(82,0)
Dépréciation des écarts d'acquisitions	(6,5)	2,9	(3,6)
Total des charges opérationnelles	(1 023,2)	(18,0)	(1 041,2)
Résultat opérationnel	216,0	(3,8)	212,2
Réévaluation instruments dérivés		(2,5)	(2,5)
Autre résultat financier	0,9	(2,1)	(1,2)
Résultat financier	0,9	(4,6)	(3,7)
Résultat exceptionnel	2,6	(2,6)	0,0
Part des sociétés mises en équivalence	(0,6)		(0,6)
Résultat courant avant impôt	218,9	(11,0)	207,9
Impôt sur les sociétés	(80,7)	1,1	(79,6)
Résultat net	138,2	(9,9)	128,3
Intérêts minoritaires	0,5		0,5
Résultat part du Groupe	138,7	(9,9)	128,8
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	131 889		131 889
Résultat net par action (en Euros)	1,052		0,985
Résultat net dilué par action (en Euros)	1,038		0,971

SYNTHÈSE DES RETRAITEMENTS DU RÉSULTAT PAR NATURE

Résultat Consolidé Normes Françaises 2004	138,7
Retraitement de la dépréciation des actions propres	(0,3)
Comptabilisation des engagements de retraite	0,6
Instruments financiers	(3,5)
Ecarts de conversion	0,0
Valorisation des stocks options	(2,4)
Amortissement à la recette des droits audiovisuels	(3,0)
Modalités de reconnaissances des revenus	2,5
Traitement des regroupements d'entreprise	(7,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	2,8
Effet d'impôt des retraitements	1,2
Résultat Consolidé IFRS 2004	128,8

14.2. Options retenues pour la première application du référentiel IFRS

Dans le cadre de la norme IFRS 1, le Groupe a retenu les options suivantes pour préparer son bilan d'ouverture :

...les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités ;
- la norme IAS 39 est appliquée de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les autres options offertes par IFRS 1 n'ont pas été retenues ou n'étaient pas applicables dans le cas du Groupe.

Notamment, les options se rapportant aux écarts actuariels non comptabilisés sur les engagements de retraite ou aux écarts de conversion cumulés ne s'appliquent pas au Groupe :

...les écarts actuariels ayant été enregistrés en résultat à mesure qu'ils étaient constatés ;
...le Groupe n'a pas d'écarts de conversion accumulés en capitaux propres au titre de la conversion en Euro des comptes de filiales étrangères.

Le Groupe n'a procédé en outre à aucune réévaluation des actifs corporels et incorporels. Les actifs corporels et incorporels ont été maintenus à leur valeur nette.

14.3. Explication des retraitements ayant des impacts sur les comptes consolidés du Groupe

14.3.1. Présentation des états financiers

Présentation du Bilan

Dans le référentiel IFRS, une distinction est faite à l'Actif comme au Passif entre les éléments courants (s'inscrivant comme concourant au cycle normal d'exploitation de l'entreprise) et les éléments non courants.

- En actifs non courants ont été reclassés les impôts différés actifs ;
- En passifs non courants ont été classés les provisions long-terme (retraites, pertes des sociétés mises en équivalence), les impôts différés passifs, certaines dettes d'exploitation (liées à des contrats ou à des transactions donnant lieu à des décaissements différés et à plus d'un an), les dettes sur immobilisations à plus d'un an et les dettes financières dues à plus d'un an.

En outre, comme présentées ci-après (§ 14.3.2), des reclassifications au sein du bilan, d'un poste à l'autre, ont été effectuées consécutivement à l'application de certaines normes du référentiel IFRS.

Présentation du Compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1.

- Les éléments du résultat exceptionnel ont été reclassés dans les rubriques appropriées du résultat d'exploitation.
- En revanche, la présentation retenue par le Groupe pour son compte de résultat consolidé reste une présentation par nature et non par destination.

Par ailleurs, des escomptes de règlement obtenus par une filiale du Groupe comptabilisés jusqu'à présent en résultat financier ont été reclassés en moins du coût d'achat. En outre, des provisions pour retour clients précédemment dotés comme des provisions pour charges ont été reclassés en moins du chiffre d'affaires. L'impact de ces natures de retraitements est peu significatif puisque dans les deux cas inférieurs à 1,0 M€.

Résultat par action

Le résultat par action tel que présenté en regard du résultat net IFRS est calculé en conformité avec l'IAS 33 – Résultat par action.

14.3.2. Changements dans les méthodes et principes du Groupe

Actifs incorporels

Droits audiovisuels inscrits en actifs incorporels – Amortissement à la recette

L'application de l'IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* n'a pas conduit le Groupe à reconsidérer les modalités de comptabilisation des droits audiovisuels, seuls les droits achetés en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits étant reconnus comme actifs incorporels.

En revanche, en application de l'IAS 38 qui précise que la méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés, les méthodes d'amortissements des catalogues de droits audiovisuels détenus par SND et TCM DA ont été revues.

Désormais, ces droits :

- sont amortis au rythme des recettes générées rapportées aux recettes totales estimées
- font l'objet d'un test de dépréciation, une perte de valeur étant comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

Cette méthode était déjà appliquée pour les droits produits ou coproduits. L'impact de ce changement de méthode s'élève à :

Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 (avant IS)+ 8,0M€
Impact sur les capitaux propres de clôture au 31/12/2004 (avant IS)+ 4,9 M €
Impact sur le résultat (avant IS) - 3,0 M€

Actif Joueurs du FC Girondins de Bordeaux

L'avis CNC n° 2004-12 du 23 juin 2004 traduit le consensus atteint sur la nature des contrats des joueurs dans les clubs sportifs et confirme la position à retenir en IFRS en référence à l'IAS 38.

En conséquence, les achats de joueurs du FC Girondins de Bordeaux, initialement comptabilisés en charges à répartir sur la durée du contrat sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Chaque joueur est amorti sur la durée du contrat.

Sa valeur nette est également appréciée à chaque clôture en conformité avec les règles de l'IAS 36 – *dépréciation d'actifs*. L'impact de ce changement de méthode s'élève à :

- Changement sans impact sur les capitaux propres et le résultat
- Reclassification de comptes de régularisation à actifs incorporels pour 10,0 M€ à l'ouverture et pour 6,4 M€ à la clôture.

Part de Marché TPS

En 2002, à l'occasion du rachat de 9% des parts de TPS, le Groupe a affecté les écarts d'acquisition dégagés dans le cadre des achats successifs de participations dans TPS (1998 et 2002) à un actif incorporel non amorti correspondant aux parts de marché de TPS.

Selon le référentiel IFRS (IFRS 3), une entreprise n'exerce pas un contrôle suffisant sur les parts de marchés pour pouvoir les reconnaître séparément à l'actif du bilan. Les parts de marché ne sont donc pas des actifs incorporels reconnus dans le cadre de la comptabilité d'acquisition consécutive à une acquisition.

Le Groupe M6 a reclassé ces parts de marché (91 M€) d'actifs incorporels à écarts d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Le Groupe a pris l'option posée par l'IFRS 1 de ne pas retraiter les acquisitions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004.

Écart d'acquisition Paris Première

Dans le référentiel comptable français, des passifs identifiés dans le cadre de l'acquisition de Paris Première ont été comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Selon les dispositions de l'IFRS 3 – *Regroupements d'Entreprises*, certains de ces passifs ne satisfont pas aux conditions requises pour être comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition dans le cadre de la comptabilité d'acquisition de Paris Première.

Ces passifs constituent ainsi des charges de l'exercice 2004. L'impact du nouveau référentiel s'élève à :

Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 (avant IS)+ 0,0 M€
Impact sur les capitaux propres de clôture au 31/12/2004 (avant IS)- 7,8 M€
Impact sur le résultat (avant IS)- 7,8 M€

Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ont été figés à leur valeur nette comptable établie au 1^{er} janvier 2004 et ne sont plus amortis à compter de cette date. L'impact du nouveau référentiel s'élève à :

Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 (avant IS)+ 0,0 M€
Impact sur les capitaux propres de clôture au 31/12/2004 (avant IS)+ 2,8 M€
Impact sur le résultat (avant IS)+ 2,8 M€

Dépréciation des écarts d'acquisition

Bien que non amortis, les écarts d'acquisition doivent faire l'objet de tests de dépréciation sur une base régulière tels que requis par l'IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Le Groupe applique depuis 2003 des méthodes relatives aux tests de dépréciation répondant aux préconisations du Règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. En conséquence, il n'a pas été identifié de différence entre les principes appliqués par le Groupe et le référentiel IFRS pour ce qui concerne les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Stocks

La norme IAS 2 spécifie que l'entrée au bilan des stocks doit se faire à la date de transfert de la pleine propriété à savoir quand l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de ces stocks est supporté par l'acquéreur.

Il en résulte pour le Groupe que l'entrée au bilan des droits de diffusion ne peut se constater qu'à l'ouverture de ces droits :

- Les droits non ouverts et non encore facturés sont donc reclassés en engagements hors-bilan ;
- La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

L'impact du nouveau référentiel s'analyse ainsi :

- Changement sans impact sur les capitaux propres et le résultat.
- Diminution des stocks pour 128,9 M€ à l'ouverture et pour 152,7 M€ à la clôture.

Cette diminution se fait en contrepartie d'une augmentation des avances et acomptes (57,6 M€ à la clôture), d'une baisse du compte fournisseurs (99,3 M€ à la clôture), la différence impactant les comptes de dettes fiscales (TVA).

- L'impact sur le montant total des engagements hors-bilan pour ces mêmes montants est de 72,8 M€ à l'ouverture et pour 95,1 M€ à la clôture.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Les principes jusqu'à présent retenus par le Groupe pour la reconnaissance de son Chiffre d'Affaires ne divergent pas matériellement des dispositions de la norme IAS 18 - *Produits Des Activités Ordinaires*.

Les seules différences identifiées se rapportent :

- A la date de reconnaissance du chiffre d'affaires réalisé par SND dans le cadre de la vente de « tous droits », celle-ci devenant dans le référentiel IFRS la date de livraison du matériel et non plus la date de signature du contrat ou de la lettre d'engagement ;

- A certaines natures de revenus du FC Girondins de Bordeaux, qui bien qu'acquis au commencement de la saison sportive, doivent être enregistrés à mesure de l'avancement de la saison.

L'impact du nouveau référentiel s'élève à :

Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 (avant IS)- 8,6 M€
Impact sur les capitaux propres de clôture au 31/12/2004 (avant IS)- 6,1 M€
Impact sur le résultat (avant IS)+ 2,5 M€

Options d'achat et de souscription d'actions

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge (par contrepartie des capitaux-propres) au titre de la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des programmes de « stock-options ». Cette charge est reconnue tout au long de la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, la juste valeur de l'avantage étant mesurée sur la base de modèles mathématiques

L'application rétrospective des dispositions de l'IFRS 2 n'est obligatoire que pour les instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Le modèle mathématique retenu par le Groupe pour valoriser ses options est un modèle trinomial. Compte tenu des données de marché aux dates d'attribution, la charge totale de l'exercice 2004 s'élève à 2,4 M€, comptabilisée dans les charges de personnel.

Application des normes IAS 32 et IAS 39

Les normes IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation Et Informations A Fournir* et IAS 39 - *Instruments Financiers - Reconnaissance Et Evaluation* se rapportent principalement aux postes de bilan suivants :

- Titres de participation ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement ;

- Instruments financiers et dérivés ;
- Actions propres.

Ces normes sont appliquées par le Groupe de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2004.

Contexte d'utilisation des instruments financiers dérivés au sein du Groupe M6

Le Groupe est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un taux maximum de couverture.

Dans le référentiel comptable français, ces instruments de couverture sont classés en engagements hors bilan.

Principe de l'IAS 39

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés au bilan. La variation de cette juste valeur entre deux arrêts est comptabilisée en résultat, ceci introduit donc une forte volatilité du résultat.

La norme IAS 39, afin d'éviter la forte volatilité du résultat, autorise comme une exception à ce principe la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent donc être désignés comme instruments de couverture, après démonstration de cette notion (test d'efficacité et documentation) dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers sont enregistrées directement au résultat. Les éléments de bilan en devises sont systématiquement réévalués au cours de clôture et la variation de cette juste valeur enregistrée au compte de résultat. Dans la mesure de l'efficacité de la couverture, l'impact des variations de valeur des instruments financiers est donc neutralisé dans le compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie futurs :

- Les variations de valeur des instruments de couverture, pour leur partie efficace, couvrant des engagements hors bilan vont donc s'accumuler en capitaux propres. L'extourne des capitaux propres en résultat se fera au moment de l'enregistrement au bilan du sous-jacent.
- Les variations de valeur des instruments de couverture pour leur part inefficace viendront impacter directement le résultat.

Principes généraux adoptés par le Groupe

Le Groupe a décidé d'appliquer pour la plus grande partie de ces instruments dérivés la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Exception au principe général

- Dans certaines filiales lorsque le sous-jacent est au bilan, il y a donc couverture naturelle sans nécessité d'une qualification particulière.
- La norme IAS 39 exigeant une documentation lourde, il a été décidé sur certains instruments

dérivés de ne pas appliquer la comptabilité de couverture dans un souci d'alléger le suivi.

- Certains instruments dérivés couvrant des opérations intra-Groupe pouvant être qualifiés de couverture en référentiel comptable français, ne peuvent plus être considérés en IAS 39 en tant que telle.

Impact sur les capitaux propres d'ouverture (avant IS)	-3,7 M€
Impact sur les capitaux propres de clôture (avant IS)	-7,5 M€
Impact sur le résultat (avant IS)	-3,5 M€

Actions propres

L'application de la norme IAS 32 implique le reclassement de la totalité des actions propres en déduction des capitaux propres.

Pour le Groupe, les actions propres détenues dans le cadre de plan d'attribution d'actions étaient jusqu'à présent comptabilisées à l'actif du bilan comme valeur mobilières de placement et disponibilités.

L'impact du nouveau référentiel s'analyse ainsi : reclassification de valeur mobilières de placement et disponibilités à capitaux propres pour 24,4 M€ à l'ouverture et pour 19,9 M€ à la clôture.

Écarts de conversion

Conformément à la norme IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*,

- Les écarts de conversion passifs, qui auparavant avaient uniquement un impact bilantiel (compte de

régularisation) sont désormais constatés en produits financiers;

- Les écarts de conversion actifs ne sont plus constatés en dotations aux provisions pour risques et charges mais en charges financières.

L'impact du nouveau référentiel est le suivant :

Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2004 (avant IS)+1,4 M€
Impact sur les capitaux propres de clôture au 31/12/2004 (avant IS)+1,5 M€
Impact sur le résultat (avant IS)+0,0 M€

Autres retraitements

- En application de l'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du CNC ne sont plus comptabilisées en subventions d'investissement mais viennent en moins de la valeur d'actif des coproductions.

- Le Groupe a retenu l'option laissée par l'IAS 19, *Avantages du personnel*, d'étaler les écarts actuariels. Dans les principes comptables appliqués jusqu'à présent, le Groupe comptabilisait en résultat les écarts actuariels dans l'exercice où ces écarts étaient constatés.

14.3.3. Normes ayant une incidence nulle sur les comptes consolidés du Groupe

Périmètre de consolidation

La revue du périmètre de consolidation et des méthodes de consolidation retenues n'a pas conduit à identifier de divergences entre les principes appliqués par le Groupe et décrits dans la note 1.2 des annexes aux comptes consolidés et ceux devant être appliqués dans le référentiel IFRS. Notamment, l'IAS 31, *Information financière relative aux participations dans les coentreprises*, maintient la possibilité de consolider par la méthode de l'intégration proportionnelle les sociétés contrôlées conjointement.

Immobilisations corporelles

L'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe, le Groupe ayant adopté dans ses principes actuels un niveau de décomposition et de suivi de ses actifs corporels et des plans d'amortissement de ces mêmes actifs en conformité avec l'IAS 16.

Locations

L'application de l'IAS 17, *Contrats de location*, n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe. La revue des contrats de location portés par le Groupe n'a pas révélé l'existence de contrats

de location financière autre que les contrats de crédit-bail quit font déjà l'objet d'un retraitement selon les principes comptables actuellement mis en œuvre par le Groupe (note 1.3.3 des annexes aux comptes consolidés).

Provisions pour risques et charges

Le Groupe appliquant le Règlement 00-06 du CRC sur les passifs, l'application de l'IAS 37, *Provisions, Passifs éventuels et actifs éventuels*, n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Une distinction est en revanche réalisée entre provisions pour risques et charges constitutives de passifs courants de celles traitées comme passifs non-courants.

14.4. Retraitements du tableau de flux de trésorerie

En application des recommandations de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, les retraitements suivants devraient être appliqués au tableau de flux de trésorerie existant :

- Afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt (impôt société et impôt différé) serait retraitée de la capacité d'autofinancement (CAF) et la variation de la dette d'IS serait retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'IS sur l'exercice serait ainsi isolé sur une ligne spécifique.

Pour 2004, le décaissement net d'IS s'élève à 107,6 M€. La mise en évidence de ce montant conduit à un ajustement de la CAF de 73,9 M€ et de la variation de BFR pour 33,7 M€.

- La reclassification des comptes de régularisation du FC des Girondins de Bordeaux à actifs incorporels aurait un impact sur le BFR de 3,5 M€ et sur les flux d'investissement de -3,5 M€
- L'impact des intérêts financiers payés figurerait en activité de financement. Le montant total des intérêts à reclasser pour 2004 s'élève à 0,3 M€.

15. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires de Commissariats aux comptes au titre de l'exercice 2004 et autres honoraires facturés en 2004

(en K€)	Ernst & Young				KPMG				PERONNET				AMYOT				TOTAL			
	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%
Audit																				
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	303		245		251		198				32		27		27		581		502	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit			47		23		32										23		79	
Sous-total	303	80%	292	82%	274	77%	230	92%			32	100%	27	100%	27	100%	604	79%	581	88%
Autres prestations																				
Juridique, fiscal, social			43																43	
Technologies de l'information																				
Contrôle interne																				
Autres ⁽¹⁾	77		20		81		20										158		40	
Sous-total	77	20%	63	18%	81	23%	20	8%									158	21%	83	13%
Total	380	100%	355	100%	355	100%	250	100%			32	100%	27	100%	27	100%	762	100%	664	100%

(1) Passage aux normes IFRS

Informations financières

- 106 A - Comptes consolidés normes françaises
 - 1 Bilan
 - 2 Compte de résultat
 - 3 Tableau de financement
- 110 B - Annexes aux comptes consolidés
 - 1 Principes, règles et méthodes comptables
 - 2 Opérations majeures en 2004
 - 3 Notes sur le bilan consolidé
 - 4 Notes sur le compte de résultat consolidé
 - 5 Notes sur les autres éléments
 - 6 Événements importants post-clôture
 - 7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 134 C - Comptes sociaux normes françaises
 - 1 Bilan
 - 2 Compte de résultat
 - 3 Tableau de financement
- 138 D - Annexes aux comptes sociaux
 - 1 Faits marquants de l'exercice
 - 2 Règles et méthodes comptables
 - 3 Notes sur le bilan
 - 4 Notes sur le compte de résultat
 - 5 Notes sur les autres éléments
 - 6 Note sur la consolidation des comptes
 - 7 Événements importants post-clôture
 - 8 Résultats des cinq derniers exercices
 - 9 Tableau des filiales et participations
 - 10 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
 - 11 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

A - Comptes consolidés normes françaises

1. Bilan

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En M€	Note n°	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
		Brut	Am. et Prov.	Net	Net	Net
ÉCARTS D'ACQUISITION	3.1	45,8	17,6	28,2	10,7	15,1
Droits audiovisuels		201,6	186,0	15,6	33,1	39,8
Fonds de commerce		91,8	0,2	91,6	91,6	91,8
Autres immobilisations incorporelles		276,4	238,4	38,0	25,7	27,7
Av. et acomptes sur immobilisations		29,4		29,4	21,8	22,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.2	599,2	424,6	174,6	172,2	181,3
Terrain		7,8		7,8	7,8	7,8
Constructions		56,6	19,6	37,0	39,3	42,0
Installations techniques		40,2	31,6	8,6	5,5	6,8
Autres immobilisations corporelles		134,9	103,2	31,7	35,2	39,9
Immobilisations en cours		1,7		1,7	3,7	1,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	241,3	154,5	86,8	91,5	98,0
Titres de participation	3.3	1,2	0,3	0,9	0,5	0,8
Créances sur participations	3.4	7,3		7,3	7,2	16,7
Autres immobilisations financières	3.5	1,5	0,0	1,5	1,0	1,0
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		10,0	0,3	9,7	8,7	18,5
ACTIF IMMOBILISE		896,2	597,0	299,3	283,1	312,9
Stocks de droits de diffusion	3.6	325,0	66,0	259,0	218,3	218,4
Autres stocks	3.6	16,4	7,7	8,7	7,9	6,0
Clients et comptes rattachés	3.7	256,6	19,5	237,1	263,6	258,4
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	156,8	1,4	155,4	155,4	160,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.8	271,0	39,5	231,5	253,6	259,5
ACTIF CIRCULANT		1 025,8	134,1	891,7	898,8	902,5
Impôt différé	3.9	29,3		29,3	33,9	23,7
TOTAL GENERAL		1 951,3	731,1	1 220,2	1 215,8	1 239,1

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En M€	Note n°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital social		52,8	52,8	52,8
Prime d'émission		24,2	24,2	24,2
Réserves consolidées		254,8	210,9	173,3
Résultat Groupe		138,7	131,6	111,8
CAPITAUX PROPRES	3.10	470,5	419,5	362,1
Subvention d'investissement		0,8	0,5	0,6
AUTRES FONDS PROPRES		0,8	0,5	0,6
FONDS PROPRES PART DU GROUPE		471,3	420,0	362,7
INTÉRÊTS MINORITAIRES	3.11	(0,4)	(1,2)	(0,4)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.12	61,3	67,1	90,2
DETTES FINANCIÈRES	3.13	10,3	46,0	90,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		458,7	426,2	433,3
Dettes fiscales et sociales		125,6	151,5	114,8
DETTES D'EXPLOITATION	3.14	584,3	577,7	548,1
Dettes sur immobilisations	3.14	23,4	26,9	63,6
Autres dettes et comptes de régularisation		64,0	72,5	76,8
DETTES DIVERSES	3.14	87,4	99,4	140,4
Impôt différé passif	3.9	6,0	6,8	7,6
TOTAL GÉNÉRAL		1 220,2	1 215,8	1 239,1

2. Compte de résultat

En M€	Note N°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	4.1	1 192,8	1 176,9	948,5
Autres produits d'exploitation	4.2	46,4	49,2	41,3
Total		1 239,1	1 226,1	989,8
Charges d'exploitation				
Consommations de l'exercice	4.3	645,8	595,7	455,9
Charges de personnel (yc participation)	4.4	160,6	155,6	128,9
Autres charges d'exploitation	4.5	79,0	76,7	79,9
Impôts, taxes et versements assimilés		54,5	56,9	51,2
Dotations aux amort. et aux prov. (nettes de reprises)	4.6	76,8	127,9	80,8
Total		1 016,7	1 012,8	796,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4.7	222,5	213,3	193,1
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	0,9	3,6	1,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		223,4	216,9	194,1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	2,6	(9,3)	(14,9)
Impôt sur les sociétés	4.10	80,7	73,6	58,2
RÉSULTAT NET		145,3	134,0	121,0
PART DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	4.11	(0,6)	(1,6)	(6,9)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ avant amortissement des écarts d'acquisition		144,7	132,4	114,1
Amortissement des écarts d'acquisition		6,5	2,3	3,3
INTÉRÊTS MINORITAIRES	3.11	(0,5)	(1,5)	(1,0)
RÉSULTAT GROUPE		138,7	131,6	111,8
Nombre d'actions en circulation (en milliers)		131 889	131 889	131 889
Résultat net par action (en Euros)		1,052	0,998	0,847
Résultat net dilué par action (en Euros)		1,038	0,989	0,848

3. Tableau de financement

En M€	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capacité d'autofinancement			
Résultat net de l'exercice	138,7	131,6	111,8
Parts des minoritaires dans les résultats des sociétés intégrées	(0,5)	(1,5)	(1,0)
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	1,6	6,9
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions	79,8	140,3	105,2
Plus values et moins values de cession	0,4	0,6	6,2
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5,0	(11,2)	2,9
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	223,9	261,4	232,0
Variations d'exploitation			
Stocks	(35,1)	(13,3)	(4,8)
Créances d'exploitation	32,3	(23,8)	(23,0)
Dettes d'exploitation	(19,6)	40,7	38,5
Transferts de charges au compte de charges à répartir	(3,5)	(9,1)	(15,6)
VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT d'EXPLOITATION	(25,9)	(5,4)	(5,0)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	198,0	256,0	227,0
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(61,8)	(46,4)	(56,3)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17,9)	(18,4)	(17,9)
Acquisitions d'immobilisations financières	(0,7)	(1,7)	(8,9)
Dettes sur immobilisations	(2,7)	(36,7)	10,1
Trésorerie nette résultant d'acquisitions et cessions de filiales	(20,7)	0,1	(55,8)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1,3	0,4	-
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0,2	1,0	0,1
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	(102,3)	(101,6)	(128,6)
Opérations de financement			
Augmentations des autres capitaux propres	4,0	0,2	0,4
Remboursement des dettes financières ou des autres fonds propres	(35,7)	(44,6)	(14,6)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux minoritaires des sociétés intégrées	(86,2)	(73,6)	(73,1)
FLUX de TRÉSORERIE résultant des OPÉRATIONS de FINANCEMENT	(117,9)	(118,0)	(87,2)
VARIATION GLOBALE DE TRÉSORERIE	(22,1)	36,4	11,2
Trésorerie à l'ouverture	253,6	259,5	248,3
Provision sur actions propres à l'ouverture (1)	-	(42,3)	-
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	231,5	253,6	259,5
Dont actions propres (valeur nette)	19,9	24,4	69,3

(1) comptabilisée avant 2003 en provisions pour risques

B - Annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants présentés dans l'Annexe sont exprimés en millions d'Euros. L'Annexe fait partie intégrante des états financiers.

1. Principes, règles et méthodes comptables

1.1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Métropole Télévision (« le Groupe ») sont établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Ils respectent les principes et méthodes de consolidation décrits ci-après.

Dates de clôture des exercices

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Comparabilité des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 sont établis selon les mêmes méthodes qu'en 2003.

Le Groupe ayant porté sa participation dans TPS de 25% à 34% le 2 octobre 2002, les résultats de TPS sont consolidés dans les comptes 2002, par mise en équivalence sur les 9 premiers mois 2002 et selon la méthode de l'intégration proportionnelle pour les 3 derniers mois 2002.

Société	Forme	Activité	% de détention	% de contrôle	Mode	Nationalité
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère	-	-	IG	Française
C. Productions	SA	Production d'émissions	99,98%	100,00%	IG	Française
Culture Mag Editions	SNC	Edition d'un magazine de presse écrite	90,00%	90,00%	IG	Française
Edi TV - M6 Music	SNC	Chaîne musicale M6 Music	100,00%	100,00%	IG	Française
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	99,76%	100,00%	IG	Française
Fun TV	SNC	Chaîne musicale Fun TV	100,00%	100,00%	IG	Française
Immobilière M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00%	100,00%	IG	Française
Live Stage	SAS	Production de spectacles	99,00%	100,00%	IG	Française
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Droits Audiovisuels	SA	Vente de droits de diffusion	99,94%	100,00%	IG	Française
M6 Editions	SA	Société de presse	99,98%	100,00%	IG	Française
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Films	SA	Coproduction de films	99,98%	100,00%	IG	Française
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Numérique	SNC	Holding activité numérique	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Publicité	SAS	Régie publicitaire	99,97%	100,00%	IG	Française
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes thématiques	99,96%	100,00%	IG	Française
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00%	100,00%	IG	Française
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00%	100,00%	IG	Française
Mandarin	SAS	Production de longs métrages	100,00%	100,00%	IG	Française
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	99,98%	100,00%	IG	Française
Paris Première	SA	Chaîne thématique Paris Première	100,00%	100,00%	IG	Française
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00%	100,00%	IG	Française
Sedi TV - Téva	SNC	Chaîne thématique Téva	51,00%	51,00%	IG	Française
Sté Nelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00%	100,00%	IG	Française
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00%	100,00%	IG	Française
W9 Production	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00%	100,00%	IG	Française
ExtensionTV - Série Club	SA	Chaîne thématique Série Club	50,00%	50,00%	IP	Française

Société	Forme	Activité	% de détention	% de contrôle	Mode	Nationalité
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	50,00%	50,00%	IP	Française
TF6	SCS	Chaîne thématique TF6	50,00%	50,00%	IP	Française
TF6 Gestion	SA	Gérante de TF6	50,00%	50,00%	IP	Française
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	99,80%	100,00%	IG	Française
Boutiques du Monde	SAS	Emissions de téléachat	99,96%	100,00%	IG	Française
Club Téléachat	SNC	Chaîne 24 h / 24 h	99,80%	100,00%	IG	Française
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	100,00%	100,00%	IG	Belge
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00%	100,00%	IG	Hongroise
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00%	100,00%	IG	Belge
Tecipress	SA	Production / réalisation programmes audiovisuels	99,99%	100,00%	IG	Française
Télévente Promotion	SA	Emissions de téléachat	99,76%	100,00%	IG	Française
TV Store	SA	Acquisition et diffusions d'émissions de téléachat	100,00%	100,00%	IG	Française
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00%	100,00%	IG	Belge
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	99,80%	100,00%	IG	Française
Home Travel Services	SARL	Ventes de voyages	50,00%	50,00%	IP	Française
RTL Shop	GMBH	Production et diffusions d'émissions de téléachat	20,00%	20,00%	ME	Allemande
Sous-groupe TPS :						
TPS	SNC	Diffuseur des chaînes numériques	34,00%	34,00%	IP	Française
Multivision	SNC	Chaîne thématique paiement à l'émission	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Cinéma	SNC	Chaîne thématique cinéma	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Cinéfaz	SNC	Chaîne thématique cinéma de A à Z	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Cinétoile	SNC	Chaîne thématique cinéma	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Entreprises	SNC	Projets de communication	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Foot	SNC	Chaîne thématique sportive	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Interactif	SNC	Edition et commercialisation de services	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Jeunesse	SNC	Chaîne thématique jeunesse	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Motivation	SA	Gestion de valeurs mobilières	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Sport	SNC	Chaîne thématique sportive	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Star	SNC	Chaîne thématique cinéma	34,00%	34,00%	IP	Française
TPS Terminaux	SNC	Gestion du parc de matériels	34,00%	34,00%	IP	Française

* IG = Intégration globale IP = Intégration proportionnelle ME = Mise en Equivalence

1.2. Périmètre de consolidation

1.2.1. Sociétés consolidées

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres sociétés où le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par équivalence.

Les sociétés sans activité et/ou à activité négligeable ainsi que celles sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable ne sont pas consolidées.

Les dispositions du pacte d'actionnaire conclu en 2002 entre M6 et TF1 lors de l'acquisition par les deux sociétés de 100 % de TPS conduisent à organiser le contrôle conjoint de cette société et justifient ainsi la consolidation du Groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

Deux sociétés sont consolidées pour la première fois en 2004 dans le Groupe : Paris Première et Boutiques du Monde (ex Canal Club).

Au 1^{er} mai 2004, le Groupe a porté sa participation dans la société Paris Première de 10,66 % à 100 % par l'acquisition auprès de Suez des 89,34 % complémentaires. La société, auparavant non consolidée, est consolidée à compter du 1^{er} mai 2004 selon la méthode de l'intégration globale.

Le sous-groupe HSS a acquis, au 1^{er} janvier 2004, 100 % de la société Boutiques du Monde, chaîne d'infomercials. Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au sein du palier HSS.

Les impacts de ces acquisitions sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation 2004 sont les suivants :

	Paris Première	Boutiques du Monde
Chiffre d'affaires	16,3	12,5
Résultat d'exploitation	(0,3)	0,7

Le Groupe a également porté sa participation dans la société Live Stage de 70,5 % à 99 % le 27 décembre 2004.

1.2.3. Sociétés non consolidées

Société	Forme	Activité	% de détention	Nationalité
M6 Affaires	SAS	Société sans activité	99,99%	Française
M6 Communication	SAS	Société sans activité	99,99%	Française
M6 Création	SAS	Société sans activité	99,99%	Française
M6 Développement	SAS	Société sans activité	99,99%	Française
M6 Opérations	SAS	Société sans activité	99,99%	Française
Labo Productions	SARL	Production d'émissions	51,00%	Française
TCM Gestion	SA	Gérant de TCM	50,00%	Française
Metropolest	SA	Décrochage local	49,88%	Française
Multiplex R4	SAS	Transmission d'émissions de télévision	41,67%	Française
TPS Gestion	SA	Gérant de TPS	34,00%	Française
ENEX	SA	Société d'échanges d'images d'actualité	20,00%	Française
Pink TV	SAS	Chaîne thématique Pink TV	9,15%	Française
Newsports	SAS	Production de contenu sportif multimédia	1,97%	Française

La société Labo Productions n'a pas d'activité significative en dehors du Groupe.
Le Groupe n'est par ailleurs ni actionnaire ni partie prenante dans aucune société « ad hoc ».

1.2.4. Opérations et comptes réciproques

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés, en totalité pour les sociétés intégrées globalement. Dans le cas de sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les transactions réciproques sont éliminées à hauteur de la quote-part d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

1.3. Règles et méthodes comptables

1.3.1. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part correspondante dans l'actif net à la date de prise de participation, après affectation des écarts d'évaluation reconnus, est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « écarts d'acquisition ».

Le Groupe continue d'appliquer la méthode de réestimation partielle, conformément à la possibilité offerte par le paragraphe 230 du règlement 99-02 du CRC.

Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis linéairement sur une période de 10 ans. Ils sont analysés chaque année sur base des performances réalisées et business plans et peuvent, si la situation financière de la filiale le justifie, faire l'objet d'une dépréciation complémentaire, ainsi que décrit dans la note 1.3.5.

1.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des avances et acomptes sur immobilisations,
- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation,
- des parts coproducteur de fictions, de longs métrages et autres,
- des fonds de commerce,
- des logiciels.

Avances et acomptes sur immobilisations

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts,
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur la durée de vie du contrat plafonnée :

- à 3 ans si la société a le régime distributeur ;
- à 5 ans si la société a le régime négociant.

Un complément de provision est éventuellement comptabilisé, au cas par cas, en fonction des perspectives de recettes futures.

Cette provision figure dans les comptes consolidés à l'actif en augmentation des amortissements.

Coproductions de films cinématographiques, fictions et autres

Les parts coproducteurs sont inscrites en autres immobilisations incorporelles et amorties à hauteur des recettes ou linéairement sur trois ans si les recettes générées sont insuffisantes.

Un amortissement exceptionnel est éventuellement comptabilisé en fonction des perspectives de recettes futures.

Fonds de commerce

Ils sont principalement constitués de valorisations de parts de marchés liées à des prises de participation.

Comme décrit en note 1.3.5, ces actifs incorporels

font l'objet d'évaluations périodiques en vue de justifier le maintien de leur valeur.

Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques achetés sont valorisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de un à quatre ans.

1.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Constructions	25 ans
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Terminaux	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 5 ans

Les biens acquis par les sociétés du Groupe sous forme de contrat de crédit-bail sont retraités en consolidation afin d'enregistrer ces biens en immobilisations corporelles en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan.

1.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur prix d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.3.5. Suivi de la valeur des immobilisations

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 1.3.2) est comparée à leur valeur recouvrable.

Le Groupe n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités de dépréciation des actifs, toutefois la méthode appliquée pour effectuer cette comparaison ne présente pas de différences matérielles avec celle qui est préconisée par ce règlement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe ;

- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

1.3.6. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de droits de diffusion et dans une moindre mesure de marchandises.

Droits de diffusion

Les droits de diffusion sont comptabilisés en stocks dès leur date d'achat à leur coût de revient et sont sortis au fur et à mesure de leur passage à l'antenne selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, ...) : 100 % de la valeur à la première diffusion,
- droits acquis pour plusieurs diffusions :

- 1^{re} diffusion : 67 %

- 2^e diffusion : 33 %

Les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Autres stocks

Ces stocks sont constitués de produits dérivés et de produits de téléachat, liés aux activités de diversification du Groupe.

Les entrées sont comptabilisées au coût d'achat, déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, mais hors escomptes de règlement. Les sorties de stocks sont effectuées à la valeur d'entrée au fur et à mesure de leur vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût de revient.

1.3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

1.3.8. Conversion des opérations faites en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe adopte pour la première fois à compter de cet exercice la méthode préférentielle préconisée par le règlement 99-02 concernant l'enregistrement en résultat des écarts de conversion figurant dans les comptes des entreprises consolidées. L'impact de cette comptabilisation n'a pas eu d'effet significatif sur le résultat financier de la période.

1.3.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement inscrites au bilan comportent les FCP, les SICAV monétaires, les actifs liés au contrat de liquidité, les actions propres destinées à couvrir l'exercice des options d'achat accordées aux salariés bénéficiaires ainsi que les comptes bancaires créditeurs.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute.

Une provision est constituée sur ces actifs lorsque leur valeur d'inventaire ou de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.3.10. Actions propres

Les actions propres font partie des Disponibilités et valeurs mobilières de placement et à ce titre sont comptabilisées pour leur valeur brute. Une provision est constituée en diminution du compte de trésorerie lorsque le prix de marché ou le prix d'exercice est inférieur à leur coût d'acquisition. Cette provision était auparavant comptabilisée en provision pour risques en 2002.

1.3.11. Impôts différés

Les impositions différées consolidées résultent principalement :

- ..du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son intégration dans le résultat fiscal d'un autre exercice ;
- ..de l'élimination de l'incidence sur les comptes consolidés des écritures passées pour la seule appli-

cation de la législation fiscale.

Elles sont calculées selon la méthode du report variable, sans actualisation. Les échéances de reversement étant en effet à court terme, l'impact de l'actualisation est non matériel.

Les impôts différés ne sont comptabilisés à l'actif que si les sociétés ont une assurance raisonnable de les utiliser au cours des années ultérieures.

1.3.12. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges clairement individualisés, et rendus probables par des événements survenus ou en cours, entraînent la constitution d'une provision. Chaque provision est valorisée à hauteur des incidences financières futures, estimées selon les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les coûts résultant de litiges sont provisionnés dès lors que le Groupe estime probable une issue qui lui serait défavorable sur la base des procédures en cours. Aucun passif éventuel significatif autre que ceux comptabilisés par le Groupe n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

1.3.13. Engagements de retraite

La provision pour retraite est calculée conformément à la norme IAS 19, selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés et de leur dernier salaire connu. Elle concerne l'ensemble des salariés du Groupe.

L'indemnité susceptible d'être versée est estimée pour chaque salarié à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de départ à la retraite.

Elle est calculée en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel tenant compte :

- ..de la probabilité de présence dans l'entreprise du salarié à la date de son départ en retraite (prise en compte du risque de décès ou départ de la société avant l'âge de la retraite),
- ..de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du salarié, sont ensuite répartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le salarié.

1.3.14. Instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de change lorsque la chaîne ou des filiales effectuent des opérations dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. Ces opérations concernent essentiellement des achats de programmes auprès de fournisseurs étrangers libellés en dollars américains. Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché des changes qui risquerait de pénaliser son résultat actuel ou futur ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe M6 a décidé de couvrir ces opérations générant un risque de change par des produits simples et toujours dans un but de couvertures d'engagements liés à son activité et non dans une optique spéculative.

Les couvertures de change sont présentées en engagements hors bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe à travers sa filiale TPS a également des couvertures de taux ayant permis à TPS de figer son taux d'endettement. Les couvertures de taux

sont présentées en engagements hors bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

1.3.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leurs montants nets de remises commerciales.

Les revenus des activités de diversifications sont appréhendés à la réalisation de la prestation et/ou à la livraison des produits et sont comptabilisés nets de provisions pour retours.

1.3.16. Identification des charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

1.3.17. Modalités de calcul des résultats par action

Le résultat par action est présenté conformément à l'avis n° 27 de l'Ordre des Experts-Comptables selon les deux méthodes :

-Le résultat de base par action établi à partir du nombre d'actions en circulation,

-Le résultat dilué par action calculé en cas d'émission d'instruments dilutifs.

Les instruments dilutifs sont exclusivement composés des plans de stock options proposés sous forme de plans d'options de souscription d'actions. Le principe retenu a été de calculer l'impact maximal dû à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital en déterminant, instrument par instrument, la dilution maximale possible quel que soit le terme des instruments dilutifs et sans prendre position sur la probabilité de la dilution.

Les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs puis placés et rémunérés au taux de rentabilité interne de la trésorerie et ajoutés nets d'impôt au résultat net avant dilution. Le calcul s'effectue en tenant compte du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de l'exercice des options de souscriptions d'actions.

1.3.18. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice.

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés sont identifiés sur la ligne « trésorerie nette résultant d'acquisitions et cessions de filiales ».

La ligne « trésorerie » du tableau de flux intègre les FCP, les SICAV monétaires, les comptes bancaires créditeurs ainsi que les actions propres, nettes de provisions.

2. Opérations majeures en 2004

Hormis les acquisitions de Paris Première et Boutiques du Monde (ex Canal Club) décrites en note 1.2.2 et 3.1, et la prise de participation dans Pink TV (société non consolidée), aucune opération majeure ne s'est produite sur l'année 2004.

3. Notes sur le bilan consolidé

3.1. Écarts d'acquisition

	31/12/2004		31/12/2003	
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
HSS	10,4	7,4	3,0	4,1
Unité 15	0,2	0,2	-	-
TPS Multivision	1,6	1,6	-	-
TCM	0,6	0,3	0,3	0,3
Fun TV	8,4	6,3	2,1	4,9
M6 Foot	1,0	1,0	-	0,6
SND	1,1	0,4	0,7	0,8
Culture Mag Editions	0,3	0,3	-	-
Boutiques du Monde	0,9	0,2	0,7	-
Paris Première	22,9	1,5	21,4	-
TOTAL	47,3	19,1	28,2	10,7

3.1.1. Nouveaux écarts d'acquisition

L'augmentation des écarts d'acquisition en 2004 provient des premières consolidations de Paris Première et Boutiques du Monde (ex Canal Club), ayant respectivement généré des écarts d'acquisitions de 22,9 M€ et 0,9 M€.

Écart d'acquisition Paris Première

L'acquisition complémentaire des titres Paris Première au 1^{er} mai 2004 porte la participation du Groupe de 10,66 % à 100 %.

Le calcul de l'écart d'acquisition s'est fait sur la base des comptes au 1^{er} mai 2004 et a été déterminé de la façon suivante :

Valeur totale des titres	1,5
Situation nette au 1 ^{er} mai 2004	(14,0)
Écart de première consolidation	15,5
Réévaluation des actifs et passifs acquis	(7,4)
Écart d'acquisition	22,9

Écart d'acquisition Boutiques du Monde

Le Groupe HSS a acquis le 15 mars 2004 100 % du capital de Boutiques du Monde SAS, anciennement dénommée Canal Club. Conformément aux modalités d'acquisition cette société a été consolidée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2004 et l'écart d'acquisition déterminé de la façon suivante :

Valeur totale des titres	1,1
Situation nette au 1 ^{er} janvier 2004	0,0
Écart de première consolidation	1,0
Réévaluation des actifs et passifs acquis	0,2
Écart d'acquisition	0,9

3.1.2. Suivi des valeurs des écarts d'acquisition

Le suivi des valeurs de ces écarts d'acquisition selon la méthodologie décrite à la note 1.3.5 n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2004, à l'exception de Fun TV (traitée comme une Unité Génératrice de Trésorerie), dont l'écart d'acquisition, en supplément d'un amortissement linéaire, a été déprécié d'un complément de 2,0 M€.

Les hypothèses retenues lors des tests de valeur ayant conduit à cette dépréciation sont les suivantes :

Valeur de l'UGT au bilan :	4,25 M€
Horizon du projet :	5 ans
Taux d'actualisation :	10,04 %
Taux de croissance perpétuelle :	2 %

3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.2.1. Immobilisations incorporelles

Le poste Fonds de commerce est essentiellement constitué des éléments incorporels affectés au sous-Groupe TPS.

Le suivi des valeurs de ce fonds de commerce selon la méthodologie décrite à la note 1.3.5 ne fait pas apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2004.

Les Autres immobilisations incorporelles se répartissent en logiciels informatiques, coproductions et minimum garantis.

Les Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles se composent de droits audiovisuels non ouverts et de coproductions en attente d'acceptation technique. Ils sont reclassés par la suite en Droits audiovisuels et Autres immobilisations incorporelles.

3.2.2. Immobilisations corporelles

Les Constructions se composent de deux bâtiments, dont le siège social du Groupe.

Les Autres immobilisations corporelles nettes sont constituées au 31 décembre 2004 pour 19,9 M€ par les terminaux TPS.

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Droits audiovisuels	198,3	9,1	5,8	201,6
Fonds de commerce	91,8	-	-	91,8
Autres immobilisations incorporelles	227,6	49,3	0,5	276,4
Av. et acomptes sur immobilisations	21,8	9,2	1,6	29,4
Total Immobilisations incorporelles	539,5	67,7	8,0	599,2
Droits audiovisuels	165,2	26,5	5,7	186,0
Fonds de commerce	0,2	-	-	0,2
Autres immobilisations incorporelles	201,9	36,9	0,4	238,4
Av. et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
Total Amortissements et provisions	367,3	63,4	6,1	424,6
Immobilisations incorporelles				
Droits audiovisuels	33,1	(17,4)	0,1	15,6
Fonds de commerce	91,6	0,0	0,0	91,6
Autres immobilisations incorporelles	25,7	12,4	0,2	38,0
Av. et acomptes sur immobilisations	21,8	9,2	1,6	29,4
Total Immobilisations incorporelles nettes	172,2	4,3	1,9	174,6

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Terrain	7,8	-	-	7,8
Constructions	56,1	0,5	-	56,6
Installations techniques	34,7	10,2	4,7	40,2
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	126,6	14,6	6,3	134,9
Immobilisations en cours	3,7	2,5	4,5	1,7
Immobilisations corporelles	228,9	27,8	15,4	241,3
Terrain	-	-	-	-
Constructions	16,8	2,8	-	19,6
Installations techniques	29,2	6,5	4,1	31,6
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	91,4	16,2	4,3	103,2
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total Amortissements et provisions	137,4	25,5	8,4	154,5
Terrain	7,8	-	-	7,8
Constructions	39,3	(2,4)	-	37,0
Installations techniques	5,5	3,6	0,6	8,6
Autres immobilisations corporelles	35,2	(1,6)	2,0	31,7
Immobilisations en cours	3,7	2,5	4,5	1,7
Total Immobilisations corporelles nettes	91,5	2,2	7,0	86,8

(1) dont en crédit bail : 16,4 M€

(2) dont en crédit bail : 8,9 M€

3.3. Titres de participation

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Titres de participation dans des sociétés				
non consolidées ⁽¹⁾	0,5	0,1	-	0,6
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	2,9	0,4	2,7	0,6
Total	3,4	0,5	2,7	1,2
Dépréciation des autres titres immobilisés ⁽²⁾	(2,9)	-	(2,6)	(0,3)
Titres de participation nets	0,5	0,5	0,1	0,9

(1) titres dont la possession durable est utile à l'activité du

Groupe. Les sociétés ainsi détenues sont sans activité

significative à ce jour.

(2) entreprises détenues par le Groupe avec un pourcentage de droits de vote inférieur à 20 %. A l'ouverture, ce poste se composait principalement des titres de Paris Première, société consolidée à partir du 1^{er} mai 2004.

3.4. Créances sur participations

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
RTL SHOP	7,2	-	-	7,2
Autres	-	0,1	-	0,1
Total	7,2	0,1		7,3

3.5. Autres immobilisations financières

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Dépôts et				
cautionnements versés	1,0	0,6	(0,1)	1,5
Total	1,0	0,6	(0,1)	1,5

3.6. Stocks

Cette rubrique s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Stocks de droits de diffusion	286,4	220,5	(181,9)	325,0
Dépréciation des stocks de droits de diffusion	(68,1)	(20,8)	22,9	(66,0)
Stocks de droits de diffusion nets	218,3	199,7	(159,0)	259,0
Stocks commerciaux	15,0	52,1	(50,7)	16,4
Dépréciation des stocks commerciaux	(7,1)	(4,9)	4,3	(7,7)
Stocks commerciaux nets	7,9	47,2	(46,4)	8,7

Les augmentations correspondent aux achats de droits de diffusion de l'exercice ; les diminutions aux diffusions des programmes ou expirations des droits.

3.7. Clients et autres créances

3.7.1. Evolution du poste

	31/12/2003	Variation nette	31/12/2004
Avances et acomptes	12,3	2,3	14,6
Clients et comptes rattachés	268,5	(26,6)	241,9
Total clients et comptes rattachés	280,8	(24,3)	256,6
Dépréciations	(17,2)	(1,2)	(19,5)
Total	263,6	(25,5)	237,1
Créances sur l'Etat	90,1	8,1	98,2
Comptes de régularisation	27,0	(6,6)	20,4
Autres	39,9	(1,7)	38,2
Total autres créances et comptes de régularisation	157,0	(0,2)	156,8
Dépréciations	(1,6)	0,2	(1,4)
Total	155,4	0,0	155,4

Les créances clients sont composées principalement de créances envers les annonceurs publicitaires.

Les comptes de régularisation sont principalement constitués des charges à répartir relatives aux coûts de transferts des joueurs du FC des Girondins de Bordeaux répartis sur la durée des contrats.

3.7.2. Ventilation par échéance

	TOTAL	-1 an	+1 an	+5 ans
Avances et acomptes	14,6	14,6	-	-
Clients et comptes rattachés	241,9	233,5	8,5	-
Total Clients et comptes rattachés	256,6	248,1	8,5	-
Dépréciations	(19,5)	(19,5)	-	-
Total	237,1	228,6	8,5	
Créances sur l'Etat	98,2	98,2	-	-
Comptes de régularisation	20,4	20,1	0,3	-
Autres	38,2	35,6	2,6	-
Total autres créances et comptes de régularisation	156,8	153,9	2,9	-
Dépréciations	(1,4)	(1,4)	-	-
Total	155,4	152,5	2,9	

3.8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Elles se composent de :

	31/12/2004	31/12/2003
Actions propres	59,4	64,1
FCP, SICAV monétaires...	211,6	229,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	271,0	293,3
Dépréciations actions propres	(39,5)	(39,7)
Total des VMP nettes	231,5	253,6

La société Métropole Télévision détient, au 31 décembre 2004, 1 147 547 actions propres.

En 2004, les actions propres sont dépréciées à hauteur de 39,5 M€ contre 39,7 M€ en 2003.

Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2004.

3.9. Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003
Différences temporaires	28,5	33,8
Crédits d'impôts	-	-
Reports déficitaires	0,8	0,1
Total des impôts différés actifs	29,3	33,9
Différences temporaires	6,0	6,8
Total des impôts différés passifs	6,0	6,8

Les impôts différés actifs se rapportent principalement à des provisions pour risques et charges dont la déductibilité ne sera certaine que dans l'exercice où ces provisions donneront lieu à un décaissement.

3.10. Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice s'analyse comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat Groupe	Autres	Capitaux propres
Situation à la clôture 2002	52,8	24,2	173,3	111,8	-	362,1
Variation de capital de l'entreprise consolidante						
Résultat consolidé de l'exercice				131,6		131,6
Affectation du résultat 2002 en réserves			111,8	(111,8)		-
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante			(74,2)			(74,2)
Autres mouvements						-
Situation à la clôture 2003	52,8	24,2	210,9	131,6	-	419,5
Variation de capital de l'entreprise consolidante						
Résultat consolidé de l'exercice				138,7		138,7
Affectation du résultat 2003 en réserves			131,6	(131,6)		-
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante			(87,6)			(87,6)
Autres mouvements			(0,1)			(0,1)
Situation à la clôture 2004	52,8	24,2	254,8	138,7	-	470,5

Au 31 décembre 2004, le capital social de Métropole Télévision, d'une valeur de 52 755 476 €, se compose de 131 888 690 actions de 0,4 €, chacune entièrement libérée.

3.11. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit :

Intérêts minoritaires au 31/12/2003	(1,2)
Résultat 2004 part des minoritaires ⁽¹⁾	(0,5)
Dividendes versés par les filiales minoritaires	-
Affectation des résultats minoritaires des sociétés de personnes	1,4
Intérêts minoritaires au 31/12/2004	(0,3)
⁽¹⁾ Contribution par société au résultat	
Sedi TV	(0,4)
Girondins	(0,1)
Total	(0,5)

3.12. Provisions pour risques et charges

	31/12/2003	Dotations	Reprises prov. utilisée	Reprises prov. non utilisée	Reclass.	31/12/2004
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	28,4	4,5	8,6	6,1		18,1
Provisions pour perte de change	1,9	1,1	1,0	0,7		1,3
Titres mis en équivalence ⁽²⁾	7,2	0,6			2,5	10,3
Autres provisions pour risques ⁽³⁾	13,0	5,5	5,9	1,1		11,5
Provisions pour risques	50,5	11,6	15,5	7,9	2,5	41,2
Provision pour retraite	5,9	2,1	0,1			7,9
Autres provisions pour charges	10,7	4,7	0,9		(2,3)	12,2
Provisions pour charges	16,6	6,8	1,0	0,0	(2,3)	20,1
Total	67,1	18,4	16,5	7,9	0,2	61,3
Impact (net des charges encourues)						
Résultat d'exploitation		(12,7)		-		
Résultat financier		(1,1)		-		
Résultat exceptionnel		(0,6)		-		

⁽¹⁾ les provisions pour litiges comprennent :

Provisions pour litiges juridiques Antenne	7,1
Provisions pour litiges juridiques Diversifications	1,9
Provisions pour autres litiges Télévision Payante	6,1
Provisions pour litige social	2,6
Provisions pour litiges clients	0,4
Total	18,1

⁽²⁾ les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provisions pour risques. La provision se décompose comme suit :

	31/12/2003			31/12/2004			
	Réserves	Résultat	Capitaux Propres	Réserves	Résultat	Reclass.	Capitaux Propres
RTL Shop	(5,6)	(1,6)	(7,2)	(7,2)	(0,6)	(2,5)	(10,3)
Total	(5,6)	(1,6)	(7,2)	(7,2)	(0,6)	(2,5)	(10,3)

⁽³⁾ les autres provisions pour risques couvrent les risques suivants :

Provision terminaux TPS	4,6
Provisions pour risques Antenne	1,8
Provisions pour risques divers chez Paris Première	3,3
Provisions pour risques divers Télévision Payante	0,6
Provisions pour risques divers chez Girondins	0,5
divers	0,7
Total	11,5

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

Les reprises de l'exercice sans utilisation (ou utilisation partielle) se rapportent à des litiges dont la résolution s'est avérée favorable pour le Groupe.

Les provisions pour retraites ont été calculées au 31 décembre 2004 selon les hypothèses actuarielles suivantes :

-taux d'inflation : 2,0 %

-taux d'actualisation : 4,5 %

- taux d'augmentation des salaires par tranche d'âge, avec une moyenne de : 3,5 %

-taux de rotation du personnel : variable selon la classe d'âge

3.13. Dettes financières diverses

La dette financière du Groupe correspond à la quote-part de 34 % dans les dettes de TPS.

Elle est entièrement constituée des dettes sur financement de crédit-bail.

	Dettes taux var.	Dettes taux fixe
Emprunt bancaire	-	-
Dettes sur financement de crédit-bail	-	10,3
Intérêts courus non échus sur dettes financières	-	-
Dettes financières		10,3

La ventilation de la dette financière du Groupe par échéance est la suivante :

	Total	-1an	+1an	+5ans
Emprunt bancaire	-	-	-	-
Dettes sur financement de crédit-bail	10,3	3,9	6,4	-
Intérêts courus non échus sur dettes financières	-	-	-	-
Dettes financières	10,3	3,9	6,4	

Les dettes financières du Groupe ne sont pas assorties de nantissements, garanties ou sûretés réelles.

3.14. Dettes d'exploitation et diverses

3.14.1. Évolution du poste

	31/12/2003	Variation nette	31/12/2004
Avances et acomptes ⁽¹⁾	46,4	(2,6)	43,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379,8	35,1	414,9
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	151,5	(25,9)	125,6
Total dettes d'exploitation	577,7	6,6	584,3
Dettes sur immobilisations	26,9	(3,5)	23,4
Comptes de régularisation ⁽³⁾	42,2	(4,0)	38,2
Autres ⁽⁴⁾	30,3	(4,5)	25,8
Total dettes diverses	99,4	(12,0)	87,4

⁽¹⁾ les avances et acomptes sont essentiellement constitués des dépôts de garantie abonnés enregistrés dans les comptes de TPS.

⁽²⁾ les dettes fiscales et sociales intègrent, au 31 décembre 2004, une dette de TVA pour 77,3 M€ et une dette vers les organismes sociaux de 18,4 M€.

⁽³⁾ les comptes de régularisation sont principalement constitués de produits constatés d'avances, notamment ceux liés aux abonnements de TPS.

⁽⁴⁾ les autres dettes se répartissent en comptes courants d'associés créditeurs et en créditeurs divers.

3.14.2. Ventilation par échéance

	TOTAL	-1 an	+1 an	+5 ans
Avances et acomptes	43,8	43,8	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414,9	407,0	7,9	-
Dettes fiscales et sociales	125,6	125,6	-	-
Total dettes d'exploitation	584,3	576,4	7,9	
Dettes sur immobilisations	23,4	23,3	0,1	-
Comptes de régularisation	38,2	38,2	-	-
Autres	25,8	24,8	1,0	-
Total dettes diverses	87,4	86,3	1,1	

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

4.1.1 Par secteurs d'activité

	2004	2003	%
Télévision Gratuite	613,2	600,4	2,1
Activités de diversifications	337,9	367,8	(8,1)
Télévision Numérique	241,7	208,6	15,9
Chiffre d'affaires	1 192,8	1 176,8	1,4

4.1.2. Par zones géographiques

	2004	2003	%
France	1 149,4	1 114,1	3,2
Europe	38,0	56,3	(32,5)
Autres pays	5,4	6,4	(15,6)
Chiffre d'affaires	1 192,8	1 176,8	1,4

4.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement des produits des ventes de joueurs du FC des Girondins de Bordeaux.

4.3. Consommations de l'exercice

Les montants les plus significatifs sont :

- les charges liées aux diffusions des programmes,
- les coûts de diffusion.

4.4. Charges de personnel

	2004	2003
Salaires et charges sociales	154,8	149,5
Participation	5,7	6,1
Charges de personnel	160,5	155,6

4.5. Autres charges

Les autres charges d'exploitation de 79,0 M€ sont constituées essentiellement de cotisations versées aux sociétés d'auteurs.

4.6. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation (nettes de reprises) s'analysent comme suit:

	2004	2003
Amortissement sur droits audiovisuels	27,6	19,4
Amortissement sur parts producteurs	8,3	8,1
Amortissement et provision nets sur autres immobilisations incorporelles	27,2	28,8
Amortissement des immobilisations corporelles	21,6	24
Dépréciation des stocks de droits de diffusion	(9,0)	12,3
Amortissement des charges à répartir	7,1	22
Provision pour retraite	2,0	(2,4)
Autres provisions	(8,0)	15,7
Total dotations (nettes de reprises)	76,8	127,9

Les charges à répartir concernent l'amortissement des primes de transferts des joueurs du FC des Girondins de Bordeaux.

4.7. Résultat d'exploitation par secteur d'activité

	2004	2003	%
Télévision Gratuite	196,8	193,3	1,8
Activités de diversifications	17,0	17,8	(4,5)
Télévision Numérique	8,7	2,2	295,5
Résultat d'exploitation	222,5	213,3	4,3

4.8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

	2004	2003
Produits de placements et autres produits financiers	5,6	6,2
Charges d'intérêts et autres charges financières	(2,5)	(3,8)
Résultat de change	(0,5)	0,5
Reprises et dotations sur provisions financières	(1,7)	0,7
Résultat financier	0,9	3,6

4.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se ventile comme suit :

	2004
Cessions d'immobilisations corp. et incorp.	(0,2)
Provisions pour litiges, risques et charges	3,8
Divers	(1,0)
Résultat exceptionnel avant impôt	2,6
Impôt sur résultat exceptionnel	(0,9)
Résultat exceptionnel après impôt	1,7

4.10. Impôts sur les bénéfices

La société Métropole Télévision a déclaré se constituer, à compter du 1^{er} Janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

Toutes les sociétés françaises du Groupe soumises à l'IS et détenues à plus de 95 % directement ou indirectement par Métropole Télévision sont intégrées fiscalement, à l'exception de Paris Première et Boutiques du Monde, acquises dans le courant de l'année 2004.

	2004	2003
Impôt exigible	73,8	84,6
Impôt différé	6,9	(11,0)
Impôt total au compte de résultat	80,7	73,6

Le taux d'imposition différé retenu pour 2004 est de 34,93 %.

L'impôt différé au compte de résultat correspond à la variation d'économie d'impôt future sur la taxation des provisions non déductibles ainsi qu'à l'effet fiscal des retraitements de consolidation.

Au 31 décembre 2004, le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	225,4
Charge d'impôt théorique (35,43 %)	79,9
Impact des différences permanentes	0,8
Charge d'impôt effective	80,7

4.11. Parts des sociétés mises en équivalence

Ce montant inclut la quote-part de résultat de RTL Shop.

5. Notes sur les autres éléments

5.1 Personnel

	2004	2003	var (%)
Employés	350	329	6,4
Agents de maîtrise	237	210	13,0
Cadres	650	549	18,4
Journalistes	125	130	(4,1)
Effectifs permanents	1 362	1 218	11,8
<i>Dont Intégrations proportionnelles</i>	<i>220</i>	<i>150</i>	<i>46,5</i>
Effectifs intermittents (Equivalent temps plein)	508	539	(5,7)
<i>Dont Intégrations proportionnelles</i>	<i>23</i>	<i>20</i>	<i>14,2</i>

5.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres du Directoire représente un total de 2,99 M€.

5.3. Engagements hors bilan : échéances et conditions de mise en œuvre

	< 1 an	> 1 an	Total 2004	Total 2003	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés :					
Achats de droits et engagements de coproductions ⁽¹⁾	213,5	177,0	390,5	434,6	Contrats signés
Transport d'images, location satellite et transpondeurs ⁽²⁾	43,6	111,5	155,1	183,1	Contrats signés
Engagements financiers ⁽³⁾	3,9	2,1	6,0	-	Contrats signés
Responsabilité sur passif des Sociétés en Nom Collectif ⁽⁴⁾	-	304,4	304,4	377,8	Liquidation SNC
Baux non résiliables ⁽²⁾	5,2	3,6	8,8	7,0	Baux
Autres	9,1	0,6	9,7	8,9	-
Total des engagements donnés	275,4	599,2	874,6	1 011,4	
Engagements reçus :					
Responsabilité sur passif des Sociétés en Nom Collectif ⁽⁴⁾	-	311,3	311,3	384,6	Liquidation SNC
Engagement de ventes	10,2	12,2	22,4	3,9	Echéances annuelles
Soutien financier accordé par le CNC	1,8	0,0	1,8	2,0	Date d'agrément
Autres	1,0	4,4	5,4	4,4	-
Total des engagements reçus	13,1	328,0	341,0	394,9	

⁽¹⁾ il s'agit :

- d'engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés,
- du montant des engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

⁽²⁾ ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

⁽³⁾ au 31 décembre 2003 les engagements financiers liés à la couverture des achats de droits étaient inclus dans la rubrique *Achats de droits et engagements de coproduction* à travers la valorisation de ceux-ci au taux de couverture.

Au 31 décembre 2004, cette rubrique contient les engagements financiers suivants :

- les instruments de couverture de change valorisés à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Les engagements de droits et engagements de coproductions couverts ont été valorisés au taux de couverture dans les engagements hors bilan, soit 5,2 M€.
- les instruments de couverture de taux apparaissent également pour leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, soit 0,8 M€.

⁽⁴⁾ Dans la mesure où les associés d'une Société en Nom Collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la SNC, le Groupe présente en engagements hors-bilan donnés et reçus, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, la quote-part de ses associés dans le passif de la SNC.

La part de TPS dans ces engagements est de 286,1 M€ pour les engagements donnés et 286,1 M€ pour les engagements reçus.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

5.4. Parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés non consolidées, les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 49,00%, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

Les relations du Groupe avec les personnes morales citées précédemment sont de natures commerciales et sont conclues à des conditions normales de marché.

Les mandataires sociaux ont été rémunérés par le Groupe pour un montant décrit dans la note 10.6. du rapport de gestion

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés par des jetons de présence à hauteur de 114 989 euros et détiennent des actions du Groupe pour un montant cumulé correspondant à 0,001% du capital.

6. Événements importants post-clôture

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il n'y a pas eu d'événement majeur susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ou de peser significativement sur l'activité de l'année 2005.

KPMG AUDIT
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Capital social : €. 52 755 476

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Métropole Télévision S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

KPMG AUDIT

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.3.2. et 1.3.6. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux droits audiovisuels et aux droits de diffusion. La note 1.3.5. de l'annexe présente les modalités de suivi de la valeur des autres actifs incorporels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Bruno Bizet
Associé

C - Comptes sociaux (normes françaises)

1. Bilan

ACTIF

En M€	NOTE N°	Brut	31/12/2004 Am.et Prov.	Net	31/12/2003	31/12/2002
Concessions, brevets, droits similaires		-	-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3.1/3.2/3.3	102,1	98,3	3,8	15,1	23,4
Avances, acomptes/immobilisations incorporelles	3.1	1,2	-	1,2	1,5	1,2
Installations techniques, matériel et outillage	3.1/3.2	15,4	14,1	1,3	1,4	1,1
Autres immobilisations corporelles	3.1/3.2	14,3	9,6	4,7	4,0	3,9
Immobilisations en cours	3.1	-	-	-	0,2	-
Participations	3.1/3.3	125,8	20,7	105,1	124,0	90,5
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-
Prêts	3.1/3.5	21,2	-	21,2	26,0	26,6
Autres immobilisations financières	3.1/3.5	1,6	-	1,6	1,3	1,2
ACTIF IMMOBILISE		281,6	142,7	138,9	173,5	148,0
Stocks de droits de diffusion	3.3/3.4	280,2	62,5	217,7	182,8	181,0
Avances, acomptes versés sur commandes		5,7	-	5,7	0,1	-
Créances clients et comptes rattachés	3.3/3.5	205,9	1,5	204,4	199,2	182,9
Autres créances	3.5	279,6	-	279,6	306,7	276,7
Valeurs mobilières de placement	3.3/3.7	257,3	8,0	249,3	270,5	260,8
Disponibilités	3.7	27,1	-	27,1	56,5	35,9
Charges constatées d'avance		2,4	-	2,4	3,5	0,6
ACTIF CIRCULANT		1 058,2	72,0	986,2	1 019,3	937,7
Charges à répartir		-	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations		-	-	-	-	-
Ecart de conversion actif		0,4	-	0,4	-	0,3
TOTAL GENERAL		1 340,2	214,7	1 125,6	1 192,8	1 086,0

PASSIF

En M€	NOTE N°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital social	3.8	52,8	52,8	52,8
Primes d'émission	3.8	24,2	24,2	24,2
Réserve légale	3.8	5,3	5,3	5,3
Réserves réglementées	3.8	13,4	13,1	13,1
Report à nouveau	3.8	416,4	399,0	317,5
Résultat de l'exercice	3.8	122,4	105,5	155,8
Acompte sur dividendes		-	-	-
Provisions réglementées	3.3	2,0	1,2	1,0
CAPITAUX PROPRES		636,4	601,1	569,6
Produits des émissions de titres participatifs				
AUTRES FONDS PROPRES		-	-	-
Provisions pour risques		46,4	70,7	50,8
Provisions pour charges		6,8	18,1	28,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.3	53,2	88,8	79,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	3.6	29,9	66,2	49,4
Emprunts et dettes financières divers	3.6	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.6	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.6	233,3	222,6	209,0
Dettes fiscales et sociales	3.6	52,3	76,0	50,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.6	14,1	16,4	27,0
Autres dettes	3.6	105,4	120,2	100,6
Produits constatés d'avance		0,5	-	0,5
DETTES		435,5	501,4	437,0
Ecart de conversion - passif		0,5	1,5	-
TOTAL GENERAL		1 125,6	1 192,8	1 086,0
Résultat de l'exercice en euros		122 396 381	105 525 515	155 769 370
Total du bilan en euros		1 125 563 138	1 192 826 381	1 086 008 630

⁽¹⁾ concours bancaires

2. Compte de résultat

En M€	NOTE N°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Chiffre d'affaires net	4.1	612,1	589,9	580,7
Production stockée		-	-	0,3
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		40,0	43,9	40,5
Autres produits		20,9	25,6	8,9
PRODUITS D'EXPLOITATION		673,0	659,4	630,5
Achats de marchandises (et droits de douane)		244,2	204,8	166,3
Variation de stock de marchandises		(33,2)	(18,6)	(1,0)
Autres achats et charges externes		132,7	132,6	123,1
Impôts, taxes et versements assimilés		42,6	42,1	40,9
Salaires et traitements		33,6	30,9	30,3
Charges sociales		14,0	15,6	11,3
Dotations aux amortissements sur immobilisations		12,6	16,3	17,2
Dotations aux provisions sur immobilisations		6,2	13,2	21,8
Dotations aux provisions sur actif circulant		18,5	24,5	24,1
Dotations aux provisions pour risques et charges		4,7	3,6	3,4
Autres charges		32,9	33,0	32,1
CHARGES D'EXPLOITATION		508,8	498,0	469,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		164,2	161,4	160,7
Produits financiers de participations		33,6	31,6	35,9
Autres intérêts et produits assimilés		5,0	4,9	6,2
Reprises sur provisions, transferts de charges		19,5	7,6	20,8
Différences positives de change		1,1	0,5	-
PRODUITS FINANCIERS		59,2	44,6	62,8
Dotations financières amortissements, provisions		22,4	28,5	7,3
Intérêts et charges assimilés		0,9	0,6	20,5
Différences négatives de change		1,3	-	0,4
CHARGES FINANCIERES		24,6	29,1	28,3
RESULTAT FINANCIER	4.2	34,6	15,5	34,5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		198,8	176,9	195,3
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	0,1	0,2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4,9	0,1	0,1
Reprises sur provisions et transferts de charges		4,8	2,4	2,0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9,7	2,6	2,2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	0,3	1,6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		24,5	1,4	0,3
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		1,3	6,5	2,4
CHARGES EXCEPTIONNELLES		25,8	8,2	4,4
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.3	(16,1)	(5,6)	(2,1)
Participation des salariés		2,7	2,9	2,5
Impôts sur les bénéfices	4.4	57,7	62,9	34,9
TOTAL DES PRODUITS		741,9	706,6	695,5
TOTAL DES CHARGES		619,5	601,0	539,7
BENEFICE OU PERTE		122,4	105,5	155,8

3. Tableau de financement

En M€	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Résultat net de l'exercice	122,4	105,5	155,8
Amortissements et provisions	1,4	34,9	18,7
Plus values et moins values de cession	17,9	-	-
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-	-	-
TOTAL CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	141,7	140,4	174,5
Variations d'exploitation			
Stocks	(32,2)	(10,9)	(11,8)
Créances d'exploitation	17,5	(49,0)	(58,8)
Dettes d'exploitation	(30,5)	48,9	5,8
Transferts de charges au compte de charges à répartir	-	-	-
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	(45,2)	(11,0)	(64,7)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	96,4	129,4	109,8
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5,1)	(5,8)	(15,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3,8)	(2,5)	(1,6)
Acquisitions d'immobilisations financières	(23,5)	(34,0)	(2,9)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions et cessions de filiales	-	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,8	-	-
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	8,9	0,7	2,8
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	(22,7)	(41,6)	(16,6)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	-	-	-
Diminutions des autres capitaux propres	(0,3)	-	-
Augmentations des dettes financières	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	(1,0)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(87,6)	(74,2)	(74,2)
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(87,9)	(74,2)	(75,2)
Variation globale de trésorerie	(14,2)	13,6	18,0
Trésorerie à l'ouverture	260,8	247,2	229,2
TRESORERIE A LA CLOTURE	246,6	260,8	247,2

D - Annexes aux comptes sociaux

L'exercice de Métropole Télévision, clos au 31 Décembre 2004, d'une durée de 12 mois, fait ressortir un résultat net comptable de 122,4 M€ et un total bilan de 1 125,6 M€. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 7 mars 2005 par le Directoire. Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en millions d'euros.

1. Faits marquants de l'exercice

En 2004, Métropole Télévision a cédé les titres de sa filiale M6 Droits Audiovisuels pour un montant de 4M€ à son autre filiale Société Nouvelle de Distribution.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et de sincérité, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables,
 - d'indépendance des exercices ;
- et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques et des coproductions.

2.1.1. Logiciels informatiques

Ils sont amortis linéairement sur 1 à 5 ans, complétés par un amortissement dérogatoire.

2.1.2. Coproductions de fictions, de documentaires, concerts, émissions et vidéomusiques

A la signature des contrats, les coproductions sont portées en engagements hors bilan jusqu'à la réception des factures comptabilisées en avances et acomptes.

Les coproductions sont comptabilisées en autres immobilisations incorporelles à leur acceptation technique.

Elles sont amorties linéairement sur 3 ans et éventuellement dépréciées en fonction des perspectives de recettes futures.

2.2. Immobilisations corporelles et financières

2.2.1. Les immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Matériel roulant technique	3 ans
Matériel roulant autre	4 ans
Matériel technique	3 ou 4 ans
Matériel informatique	3 ou 4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	6 ans
Installations générales	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.2.2. Les immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et éventuellement provisionnées si leur valeur d'inventaire le justifie.

2.3. Stocks de droits de diffusion

Les droits de diffusion assimilés à des biens incorporels consommables sont comptabilisés en stocks. Les entrées sont comptabilisées au coût d'achat déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus mais hors escomptes de règlement.

La consommation des droits est calculée sur le nombre de diffusions de la manière suivante :

1) Droits acquis pour une seule diffusion : 100 % de la valeur contractuelle.

2) Droits acquis pour plusieurs diffusions :

- La première diffusion est valorisée à 67 % de la valeur contractuelle ;
- La deuxième diffusion est valorisée à 33 % de la valeur contractuelle.

Les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût de revient.

Par ailleurs, les contrats de préachat de vidéomusiques sont inscrits au bilan en charges constatées d'avance, et pris en charge au fur et à mesure de leurs diffusions.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en devises, et ne faisant pas l'objet d'une couverture financière, sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change latentes sont enregistrées au compte de résultat.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute, une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

2.6. Actions propres

Métropole Télévision détient des actions propres, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat accordées aux salariés bénéficiaires. La société possède également des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Ces actions propres sont comptabilisées pour leur valeur brute et inscrites en valeurs mobilières de placement. Une provision est constituée :

- au passif du bilan lorsque le prix du marché ou le prix d'exercice est inférieur à leur coût d'acquisition;
- à l'actif du bilan pour les actions auto-détenues suite au départ des bénéficiaires des plans, lorsque le prix du marché est inférieur à leur coût d'acquisition.

2.7. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges, clairement individualisées, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution d'une provision. Chaque provision est valorisée à hauteur des incidences financières futures, estimées selon les informations disponibles à la date de clôture. Ainsi, les filiales, ayant un actif réel négatif, font l'objet d'une provision pour risques à hauteur de leur situation nette.

2.8. Provision pour indemnités de fin de carrière

La provision pour retraite est calculée conformément à la norme IAS 19, selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés et de leur dernier salaire connu.

2.9. Recettes publicitaires

Les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leurs montants nets de remises commerciales.

2.10. Engagement Hors Bilan

Les engagements Hors Bilan sont essentiellement constitués par :

- les acquisitions de droits qui ont fait l'objet d'un engagement ferme avant le 31 décembre 2004, mais non encore contractualisé ;
- les coproductions pour lesquelles l'acceptation technique n'a pas été réalisée ;
- les redevances de transport d'images à venir sur les contrats existants.

2.11. Instruments financiers

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires des cours de change, M6 couvre les principales opérations effectuées en devises en utilisant des instruments financiers simples. Les opérations couvertes sont comptabilisées au taux de couverture.

3. Notes sur le bilan

3.1. Etat de l'actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé s'analyse de la manière suivante :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Droits incorporels	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	97,0	5,1	-	102,1
Avances et Acomptes versés	1,5	3,1	3,4	1,2
Immobilisations incorporelles	98,5	8,2	3,4	103,3
Installations techniques et matériel	15,0	1,3	0,9	15,4
Autres immobilisations corporelles	12,1	2,5	0,3	14,3
Immobilisations en cours	0,2	0,5	0,7	-
Immobilisations corporelles	27,3	4,3	1,9	29,7
Titres de participations	124,5	23,2	21,9	125,8
Créances sur participations	-	-	-	-
Prêts	26,0	-	4,8	21,2
Autres immobilisations financières	1,3	0,3	-	1,6
Immobilisations financières	151,8	23,5	26,7	148,6
Total de l'actif immobilisé	277,6	36,0	32,0	281,6

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des parts de coproduction de programmes. Les mouvements réalisés, en 2004, sur les titres de participations concernent la société M6 Droits Audiovisuels dont le capital a été reconstitué avant d'être cédé. Les 21,2 M€ figurant en prêts correspondent au prêt consenti par M6 à sa filiale Immobilière M6 pour l'acquisition du siège social.

3.2. Etat des amortissements

	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Droits incorporels	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	81,9	10,2	-	92,1
Immobilisations incorporelles	81,9	10,2	-	92,1
Installations techniques et matériel	13,6	0,8	0,3	14,1
Autres immobilisations corporelles	8,1	1,6	0,1	9,6
Immobilisations corporelles	21,7	2,4	0,4	23,7
Total des amortissements	103,6	12,6	0,4	115,8

3.3. Etat des provisions

Les provisions ont évolué de la façon suivante en 2004 :

	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (prov. utilisées)	Reprises (prov. non utilisées)	Montant en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires sur licences	1,2	1,1	0,3		2,0
Provisions réglementées	1,2	1,1	0,3	-	2,0
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	12,2	2,7	0,9	5,0	9,0
Provision pour achats d'actions ⁽²⁾	36,6	-	2,1	-	34,5
Provision risque Filiales	21,9	-	19,4	-	2,5
Provision pour perte de change	-	0,4	-	-	0,4
Provisions pour dépréciation de droits	13,2	-	13,2	-	-
Provisions sociales	4,8	1,7	-		6,5
Autres provisions pour charges	0,1	0,5	0,2	-	0,4
Provisions pour risques et charges	88,8	5,2	35,8	5,0	53,2
Sur immobilisation incorporelles	-	6,2	-	-	6,2
Sur titres de participations ⁽³⁾	0,5	20,2	-	-	20,7
Sur stocks	65,2	18,4	21,1	-	62,5
Sur créances d'exploitation	1,5	0,1	0,1	-	1,5
Sur valeurs mobilières de placement	6,1	1,9	-	-	8,0
Provisions pour dépréciation	73,3	46,7	21,2	-	98,9
Total	163,3	53,1	57,3	5,0	154,2
Dont dotations et reprises :					
Exploitation		29,4	38,1		
Financières		22,4	19,4		
Exceptionnelles		1,3	4,8		

⁽¹⁾ Les provisions pour litiges sont destinées à couvrir les litiges ou contentieux existants au 31 décembre 2004

⁽²⁾ La provision sur achats d'actions est destinée à couvrir le différentiel de cours entre le prix d'acquisition et le prix de réalisation des actions allouées aux salariés.

⁽³⁾ La provision sur titres de participations concerne principalement la dépréciation des titres de la société M6 Foot.

3.4. Stocks et en cours

	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Consommations / Transfert en stock	Droits invalides	Montant en fin d'exercice
Stocks	238,6	153,4	115,3	4,8	271,8
En-cours de stocks	9,4	33,2	34,3		8,4
Total	248,0	186,6	149,6	4,8	280,2

Les droits sur lesquels un risque de non diffusion existe ont fait l'objet d'une provision pour un montant de 62,5 M€ au 31 décembre 2004 (cf note 3.3)

3.5. Créances

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	21,2	-	21,2
Autres immobilisations financières	1,6	-	1,6
Total	22,8	-	22,8
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	205,9	204,0	1,9
Autres créances ⁽²⁾	279,6	46,1	233,5
Total	485,5	250,1	235,4
Total créances	508,3	250,1	258,2

(1) Les créances clients sont composées principalement de créances envers les annonceurs publicitaires.

(2) Dans les autres créances à moins d'un an figurent 34,2 M€ de créances de TVA

Les autres créances à plus d'un an sont constituées exclusivement de créances sur les filiales du Groupe

3.6. Dettes

Les dettes se décomposent selon l'échéancier suivant

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Concours bancaires	29,9	29,9		
Dépôts et cautionnements reçus	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233,3	229,3	4,0	
Dettes fiscales et sociales	52,3	52,0	0,3	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14,1	14,0	0,1	
Autres dettes	105,4	105,4		
Total	435,0	430,6	4,4	
Charges à payer incluses dans les chiffres ci-dessus :				
- sur fournisseurs d'exploitation	171,5			
- sur dettes fiscales et sociales	11,6			
- sur fournisseurs d'immobilisations	-			

3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Actions propres	60,9	67,1
Contrats de liquidité (actions auto-détenues et autres VMP)	2,9	-
Fonds commun de placements, SICAV	193,5	209,5
Disponibilités	27,1	56,5
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	284,4	333,1
Dépréciation des actions propres	(8)	(6,1)
Total des VMP et disponibilités nettes	276,4	327

Au 31/12/2004, Métropole Télévision détient 1 147 547 actions propres.

314 820 options ont été exercées en 2004 par leurs bénéficiaires

Les valeurs mobilières de placement ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2004.

3.8. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

	01/01/2004	Affectation du résultat	Autres variations		31/12/2004
			Augmentations	Diminutions	
Capital	52,8				52,8
Prime d'émission	24,2				24,2
Réserve légale	5,3				5,3
Plus-value nette à long terme	13,1	0,3			13,4
Report à nouveau	399,1	17,6		0,3 ⁽²⁾	416,4
Résultat de l'exercice	105,5	(105,5)	122,4		122,4
	599,9	(87,6)	122,4	0,3	634,4
Provisions réglementées	1,2		1,1	0,3	2
Total capitaux propres	601,1	(87,6)⁽¹⁾	123,5	0,6	636,4

(1) Dividendes versés le 5 mai 2004

(2) Cette diminution est la contrepartie de la dette vis-à-vis de l'Etat, correspondant à la taxe exceptionnelle de 2,5% sur les réserves de plus-value long terme

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Répartition du chiffre d'affaires

	2004	2003	%
Recettes publicitaires écrans	577,1	557,3	3,55
Recettes publicitaires parrainage	34,8	30,8	12,77
Recettes diverses	0,2	1,7	(88,24)
Total chiffre d'affaires	612,1	589,9	3,76
Répartition géographique			
France	94,86%		
Europe	3,58%		
Autres pays	1,56%		

Les recettes publicitaires sont comptabilisées nettes de remises commerciales.

4.2. Résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

	2004	2003
Dividendes sur titres de participations	27,5	25,5
Intérêts comptes courants	6,2	6,1
Produits liés aux VMP	5,0	4,9
Dotation nette aux provisions pour perte de change	(0,4)	0,3
Dotation nette aux provisions liées aux participations financières	(0,7)	(22,3)
Dotation nette sur les actions propres	(1,9)	1,2
Différences de change	(0,2)	0,5
Autres	(0,9)	(0,6)
Total résultat financier	34,6	15,5

4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'explique de la manière suivante:

	2004	2003
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	3,5	(4,1)
Moins-value sur cession filiale M6 DA	(17,9)	
Autres	(1,7)	(1,5)
Total résultat exceptionnel	(16,1)	(5,6)

4.4. Impôt sur les bénéfices

La société s'est déclarée mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223A et suivants du CGI.

La convention d'intégration fiscale retenue au sein du Groupe est celle de la neutralité. Chaque filiale est donc imposée comme si elle était fiscalement indépendante.

Au titre de l'exercice 2004, une charge d'impôt a été constatée à hauteur de 57,7 M€ .

4.5. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt est la suivante :

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	198,9	64,3
Résultat exceptionnel	(16,1)	(6,6)
Résultat avant impôt et participation des salariés	182,8	
Impôt de la société		57,7

4.6. Achats et autres charges externes

Ce poste comprend principalement les prestations TDF et la rémunération de la régie publicitaire.

5. Notes sur les autres éléments

5.1. Éléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan

	Entreprises liées ^(a)	Entreprises apparentées ^(b)
Participations	102,6	0,8
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	21,2	-
Créances clients et comptes rattachés	5,0	0,1
Autres créances ⁽¹⁾	115,5	11,3
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-
Dettes fournisseurs d'exploitation	14,8	1,3
Dettes fournisseurs d'immobilisations	0,8	-
Autres dettes	-	-
Charges financières	0,3	-
Produits financiers	3,7	0,3
⁽¹⁾ dont comptes courants des filiales	115,1	11,3

(a) entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation supérieur à 50%

(b) entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation compris entre 10 et 50%

5.2. Composition du capital social

	Nombre d'actions	Nominal
1. Actions sociales composant le capital social au début de l'exercice	131 888 690	0,4 €
2. Actions sociales émises pendant l'exercice	-	-
3. Réduction du nominal des actions	-	-
4. Actions sociales composant le capital social en fin d'exercice	131 888 690	0,4 €

5.3. Engagements financiers

Au 31 décembre 2004, les engagements hors-bilan se ventilent par nature et selon les échéances suivantes:

	Engagements au 31/12/2004	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an	Engagements au 31/12/2003	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés	288,3	156,3	132,0	374,6	
Achats de droits	107,7	48,7	59,0	147,2	Contrats signés
Engagements de coproductions	57,3	57,3	-	60,3	Contrats signés
Contrats de location satellite ⁽¹⁾	8,7	2,9	5,8	23,1	Contrats signés
Contrats de télédiffusion ⁽¹⁾	88,7	29,6	59,2	118,1	Contrats signés
Contrats liés à la TNT ⁽¹⁾	6,0	0,9	5,2	-	Contrats signés
Engagements financiers	1,8	1,4	0,4	5,5	Contrats signés
Engagements financiers des sociétés en nom collectif	0,9	0,4	0,5	-	Liquidation SNC
Responsabilité passif des sociétés en nom collectif	11,5	11,5	-	19,7	Liquidation SNC
Engagements commerciaux ⁽²⁾	4,5	2,5	2,0	0,7	Contrats signés
Autres	1,1	1,1	-	-	Contrats signés
Engagements reçus	17,0	15,1	2,0	23,6	
Responsabilité passif des sociétés en nom collectif	11,5	11,5	-	19,7	Liquidation SNC
Engagements de ventes	4,7	2,7	2,0	3,9	Echéances annuelles
Autres	0,8	0,8			Contrats signés

(1) Ces contrats correspondent à des prestations de services. Les engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restants dus jusqu'à leur échéance.

(2) Les engagements commerciaux correspondent principalement à des contrats de location de locaux.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.4. Evaluation de la créance future d'impôt à la fin de l'exercice

	Situation Active (+) au 31/12/2004	ou Passive (-)	d'impôt différé au 31/12/2004
Nature des différences temporaires			
Provisions réglementées			
Impôt sur provisions non déductibles	19,7	(0,8)	18,9
Impôt sur moins-value à long terme			

La créance future d'impôt a été valorisée en appliquant un taux d'impôt société de 34,93%.

5.5. Rémunération allouée aux dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux organes de direction	2,7

5.6. Effectif moyen

L'effectif moyen de Métropole Télévision se répartit de la façon suivante :

	Personnel salarié en 2004	Personnel salarié en 2003
Effectif permanent	453	441
Employés	66	72
Agents de maîtrise	110	111
Cadres	196	174
Journalistes	81	84
Effectif intermittent (équivalent temps plein)	96	108
Total	549	549

5.7. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice s'élève à 114 989 euros.

6. Note sur la consolidation des comptes

La société Métropole Télévision est mère du sous groupe consolidé. Ses comptes sont consolidés par intégration globale dans les comptes de RTL Group.

7. Evénements importants post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

8. Résultat des cinq derniers exercices

DATE D'ARRETE	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476
Nombre d'actions :					
- ordinaires existantes	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690
Opérations et résultats (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	612,1	589,9	580,7	569,0	554,4
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	205,6	213,9	208,4	239,8	305,2
Impôts sur les bénéfices	57,7	62,9	34,9	53,7	53,5
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2,7	2,9	2,4	2,4	2,7
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	122,4	105,5	155,8	141,6	155,1
Résultat distribué	109,7	87,5	74,2	74,2	66,2
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés avant dotation aux amortissements et provisions	1,10	1,12	1,30	1,39	1,89
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	0,93	0,80	1,18	1,07	1,18
Dividende attribué à chaque action	0,84	0,67	0,57	0,57	0,51
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	549	549	534	518	496
Montant de la masse salariale de l'exercice*	30,0	29,2	26,6	25,8	24,4
Montant des sommes versées au titre avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)*	14,0	15,6	11,3	10,9	9,2

Nota : La valeur nominale de l'action est passée de 4€ à 0,4 € lors de l'AGM du 26 mai 2000.

* (en millions d'euros).

9. Tableau des filiales et participations

En milliers d'€	N° Siren	Capital	Réserves Report à nouveau	Quote-part de capital détenue %	Ventilation comptable brute des titres détenus
Adresse					
Filiales					
M6 PUBLICITE sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	34094903100025	50	7	99,99	38
M6 FILMS sa - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	38072740400028	60	(2 536)	99,98	166
METROPOLE PRODUCTION sa - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	38247713100025	50	(395)	99,98	1 150
C. PRODUCTIONS - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	40790865600025	50	(567)	99,97	38
M6 INTERACTIONS sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	38890945900041	34 050	9 500	100,00	34 007
M6 THEMATIQUE sa - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	40310510900025	41	13 277	99,99	56 450
IMMOBILIERE M6 sa - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	39947635700021	9 600	1 696	99,99	9 147
M6 FOOT sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42313378400011	18 360	2	100,00	19 128
SCI 107 sci - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42169913300011	2	(235)	99,90	2
M6 DEVELOPPEMENT sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42811522400019	40	(19)	99,99	40
M6 STUDIO sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42811529900011	45	(19)	99,99	45
M6 CREATION sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42881567400018	40	(7)	99,99	40
W9 PRODUCTIONS sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42881563300014	50	5	99,99	50
M6 AFFAIRES sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42881585600011	40	(21)	99,99	40
M6 BORDEAUX sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	43350336400013	40	(65)	99,99	40
M6 TOULOUSE sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	43350341400016	40	48	99,99	40
MANDARIN sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	40536317700024	114	(344)	100,00	2 500
M6 OPERATIONS sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	45140640900016	40	(4)	99,99	40
Participations					
LABO PRODUCTIONS sarl - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	42369616000013	10	9	25,50	2
SOCIETE NOUVELLE DE DISTRIBUTION sa - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	41485722700030	14 692	7 926	7,12	1 650
M6 WEB sas - 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY	41454946900016	740	81	6,75	50
METROPOLEST sa - Rue Théophraste Renaudot - 54180 HOUEMONT	39473579900014	40	0	49,88	19
EUROPEAN NEWS EXCHANGE sa - 45 bld Pierre Frieden - 1543 LUXEMBOURG-KIRCHBERG		496	(108)	20,00	100
TCM DROITS AUDIOVISUELS snc - 3, rue du commandant Rivière - 75008 PARIS	40952892400031	240	-	50,00	655
TCM GESTION sa - 145 Quai de Stalingrad - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	40952934400031	40	(1)	49,88	20
ATHLÉTELINE sas - 2, rue du chemin Vert - 92110 CLICHY	42490517200039	91	37	3,64	305
MULTIPLEX R4 (MULTI 4)	44975397900011	60	0	16,67	10

Ventilation comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires de l'avant dernier exercice écoulé	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats de l'avant dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
38	-	-	67 906	68 048	21 139	26 630	21 134
-	9 571	-	3 054	1 508	(414)	(798)	
-	3 931	-	24 720	23 310	(399)	46	
38	-	-	13 559	13 921	737	409	
34 007	3 263	-	135 653	108 709	4 686	24 984	3 140
56 450	94 558	-	709	1 616	468	(3 289)	
9 147	21 181	-	6 300	6 317	843	894	
42	7 415	-	-	-	4	(18 324)	
2	7 584	-	1 242	1 221	35	147	
40	123	-	364	498	(13)	(23)	
45	10 012	-	-	3	(13)	(238)	
40	-	-	-	-	(2)	(2)	
50	-	-	8 488	20 216	385	644	375
40	-	-	137	80	(16)	(4)	
40	853	-	930	951	13	(45)	
40	987	-	950	915	-	(36)	
2 500	3 056	-	6 735	489	(413)	(937)	
40	-	-	-	-	(4)	(3)	
2	-	-	186	262	-	-	-
1 650	22 418	-	54 311	41 600	3 313	(2 358)	107
50	-	-	31 589	31 360	6 506	8 041	434
19	11	-	852	NC	34	24	
100			4 604	NC	32	NC	
655	11 375		20 940		4 541	1053	
20	-	-	3		-	-	
-	-	-				NC	
10	-	-	13	58	-	2	

KPMG AUDIT
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Capital social : €. 52 755 476

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Métropole Télévision S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

KPMG AUDIT

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.1.2. et 2.3. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux droits audiovisuels et aux droits de diffusion. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Bruno Bizet
Associé

KPMG AUDIT

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Capital social : €. 52 755 476

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-86 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Bruno Bizet
Associé

Informations juridiques

156	1. Gouvernement d'entreprise
	1.1 Composition et fonctionnement du Directoire
	1.2 Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance
	1.3 Commissaires aux Comptes
	1.4 Rapport du Président du Conseil de Surveillance
	1.5 Rapport des Commissaires aux Comptes
171	2. Renseignements concernant la société et le capital
	2.1 Renseignements concernant la société
	2.2 Renseignements concernant le capital
	2.3 Renseignements concernant les filiales et participations
	2.4 Autres informations relatives aux comptes sociaux
183	3. Assemblée Générale
	3.1 Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2005
	3.2 Rapport du directoire à l'Assemblée Générale Mixte
	3.3 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2004
	3.4 Rapports des Commissaires aux Comptes
	3.5 Texte des résolutions soumises au vote de l'AGE et l'AGO
	3.6 Responsable du document de référence
	3.7 Responsables du contrôle des comptes
	3.8 Responsables de l'information financière
198	4. Table de concordance AMF

1. Gouvernement d'entreprise

Le Groupe M6 est attaché à la mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise et à ce titre, s'efforce de suivre les meilleures pratiques en cette matière afin de se donner les outils d'un pilotage efficace. C'est ainsi que l'année 2004 a été marquée par le renforcement des pratiques de gouvernement d'entreprise dans le prolongement des efforts antérieurs et en accord avec les nouvelles dispositions applicables.

Règles applicables aux opérations sur instruments financiers des mandataires sociaux

Les règles applicables aux opérations sur instruments financiers des mandataires sociaux sont détaillées dans le Code de Déontologie de la société.

Ces règles précisent qu'en raison de la nature de

leurs fonctions ou de leurs tâches, les mandataires sociaux de M6, à savoir les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance peuvent avoir connaissance d'informations privilégiées. Le terme "information privilégiée" signifie une information non publique précise (chiffre d'affaires, performances, projet de toute nature, etc) qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action M6, et, d'une façon générale, sur son activité.

Les règles disposent que les mandataires sociaux ne doivent pas exploiter, pour leur compte propre ou pour le compte d'autrui, une telle information sur le marché financier, soit directement, soit par personne interposée, en achetant ou en vendant des actions ou des produits financiers liés à ces actions. Ils doivent donc s'abstenir de communiquer l'information privilégiée à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles elle est détenue. Ceci s'applique aussi bien aux informations privilégiées concernant l'activité courante de la société, qu'à celles concernant la préparation ou l'exécution d'une opération financière.

Conformément à la réglementation en vigueur, les mandataires sociaux sont soumis aux obligations déclaratives concernant les opérations sur titres effectuées et aux restrictions relatives aux périodes d'intervention.

1.1. Composition et fonctionnement du Directoire

La société Métropole Télévision est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.1.1. Composition du Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de cinq ans, il est composé de cinq membres, personnes physiques, désignés par le Conseil de Surveillance, salariés du Groupe Métropole Télévision et d'âge inférieur à 65 ans.

Membres du Directoire	Age	Fonction Principale exercée dans la société	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat
Nicolas de Tavernost	54 ans	Président du Directoire	26/05/2000	2005
Thomas Valentin	50 ans	Vice-Président du Directoire, en charge des Programmes	26/05/2000	2005
Eric d'Hotelans	54 ans	Vice-Président du Directoire, en charge de la gestion	14/11/2003	2005
Catherine Lenoble	55 ans	Membre du Directoire en charge de la publicité	28/01/2001	2005
Jean d'Arthuys	38 ans	Membre du Directoire en charge des activités numériques et du développement	26/05/2000	2005

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nicolas de Tavernost

- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio RTL SA
- Président du Conseil d'Administration de Home Shopping Service S.A
- Administrateur de Extension TV S.A ; TF6 Gestion SA ; Société Nouvelle de Distribution SA ; Antena 3 (Espagne)
- Représentant permanent de : M6 Publicité, administrateur de Tecipress SA ; Home Shopping Services, administrateur de Télévente Promotion SA ; M6 Numérique, administrateur de TPS Gestion SA ; Métropole Télévision, administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, Métropole Télévision, administrateur de Paris Première SA
- Représentant permanent de : Métropole Télévision, Président de M6 Interactions SAS ; Métropole Télévision, Président de M6 Publicité SAS ; M6 Thématique, Président de M6 Affaires SAS ; M6 Interactions, Président de M6 Développement SAS ; M6 Interactions, Président de M6 Création SAS ; Métropole Télévision, Président de M6 Toulouse SAS ; Métropole Télévision, Président de M6 Bordeaux SAS ; Métropole Télévision, Président de M6 Foot SAS
- Représentant permanent de M6 Thématique : Gérant associé de Sedi TV SNC. ; Gérant associé de M6 Numérique SNC
- Représentant permanent de Métropole Télévision, Gérant associé de la SCI du 107 av. Charles de Gaulle

Thomas Valentin

- Président du Conseil d'Administration de M6 Films SA, Métropole Production SA ; C. Productions SA
- Administrateur de : Société Nouvelle de Distribution SA ; Extension TV S.A ; TF6 Gestion SA
- Représentant permanent de : Métropole Production, Administrateur de M6 Diffusion SA ; M6 Thématique Administrateur de TPS Gestion SA M6 Films, administrateur de Paris Première SA
- Représentant permanent de Métropole Télévision, Président de : Mandarin SAS ; Président de : M6 Studio SAS ; W9 Productions SAS

Eric d'Hotelans

- Administrateur de SASP Football Club des Girondins de Bordeaux
- Représentant permanent de M6 Publicité, administrateur de Home Shopping Service S.A
- Représentant permanent de Métropole Télévision : administrateur de Tecipress SA ; administrateur de Unité 15 Fulfilment SA
- Représentant permanent de Unité 15 Fulfilment, administrateur de Télévente Promotion S.A
- Représentant permanent de M6 Thématique, administrateur de Paris Première SA
- Représentant permanent de Télévente Promotion, Gérant associé de Club Téléachat SNC

Catherine Lenoble

- Représentant permanent de : M6 Publicité, administrateur de M6 Diffusion ; M6 Publicité, administrateur de M6 Editions SA ; M6 Publicité, administrateur de M6 Evénements SA ; M6 Publicité, administrateur de Unité 15 Fulfilment SA, M6 Publicité, administrateur de Paris Première SA
- Représentant permanent de M6 Publicité, Gérant non associé de Sedi TV SNC

Jean d'Arthuys

- Président de M6 Thématique SAS
- Président Directeur Général de Paris Première SA
- Président du Conseil d'Administration de TF6 Gestion ; Extension TV,
- Administrateur de Extension TV SA ; TF6 Gestion SA ; C.Productions SA
- Représentant permanent de : Métropole Télévision ; administrateur de TPS Gestion ; M6 Foot, administrateur de SASP Football Club des Girondins de Bordeaux ; Métropole Télévision, administrateur de C. Productions SA ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Films SA ; Métropole Télévision, administrateur de Métropole Production SA
- Représentant permanent de Métropole Télévision, Gérant non associé de Sedi TV SNC
- Représentant permanent de M6 Thématique : Gérant associé de Fun TV SNC, Gérant associé de Edi TV SNC, Gérant associé de M6 Récréative SNC, Gérant associé de M6 Divertissement SNC
- Représentant permanent de M6 Thématique, Président de M6 Conseils SAS ; Président de M6 Opérations SAS ; Président de M6 Communication SAS

1.1.2. Fonctionnement du directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts. Les opérations d'investissement ou de désinvestissement dont le montant unitaire dépasse 20 M€ restent cependant soumises à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum une fois par semaine.

1.2. Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance

Jusqu'à la date d'établissement du présent document, le Conseil de Surveillance de Métropole Télévision était composé de douze membres, personnes physiques, nommés pour une durée de quatre années.

Après examen de la situation de chacun des mem-

bres au regard de ces critères, le Conseil constate qu'au moins un tiers de ces membres est indépendant au regard des critères d'indépendance fixés par le "rapport Bouton", à savoir Messieurs Gérard Worms, Bernard Arnault, Jean Laurent, Yves-Thibault de Silguy et Guy de Panafieu.

Les membres du Conseil disposent d'une très grande expérience qu'ils mettent au service du Conseil de surveillance de Métropole Télévision.

Membres du Conseil	Age	Fonction principale exercée dans la société	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Date de sortie	Taux d'assiduité-séances 2004
Albert Frère	79 ans	Président	26 mai 2000	2008		78%
Gérard Worms*	68 ans	Vice-Président	26 mai 2000	2008		100%
Axel Ganz	67 ans	Membre	7 mars 2003	2008		56%
Jean Charles de Keyser	56 ans	Membre	26 mai 2000	2008		89%
Yves-Thibault de Silguy*	56 ans	Membre	7 mars 2003	2008		89%
Remy Sautter	60 ans	Membre	26 mai 2000	2008		89%
Gerhard Zeiler	49 ans	Membre	8 mars 2002	2008		100%
Guy de Panafieu *	62 ans	Vice-Président	18 février 2004	2008		100%
Bernard Arnault *	56 ans	Membre	18 février 2004	2008		33%
Jean Laurent *	60 ans	Membre	18 février 2004	2008		83%
Thomas Rabe	39 ans	Membre	18 mars 2004	2008		100%
Vincent de Dorlodot	40 ans	Membre	18 mars 2004	2008		100%
Valérie Bernis	46 ans	Membre	26 janvier 2001	-	2 février 2004	50%
Patrick Ouart	45 ans	Membre	8 décembre 2003	-	2 février 2004	100%
Xavier Moreno	56 ans	Membre	26 mai 2000	-	2 février 2004	100%

* Membre indépendant

"Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation avec la société, son Groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

(source rapport Bouton)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Albert Frère

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)
- Président du Conseil d'Administration Frère-Bourgeois SA, ERBE SA, Financière de la Sambre (Belgique)
- Vice-Président, Administrateur Délégué et membre du Comité de Direction de Pargesa Holding SA (Suisse)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Suez (Paris)
- Administrateur de LVMH SA, CHATEAU CHEVAL BLANC SA (France), Fondation "FRESERTH" (Belgique), Centre T.S.I.R.A. Asbl
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université du Travail Paul Pastur
- Membre du Conseil Consultatif International de Power Corporation du Canada (Canada) et du Comité International de Assicurazioni Generali S.p.A. (Italie)
- Membre du Conseil Stratégique de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.)
- Régent Honoraire de Banque Nationale de Belgique
- Président honoraire de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Charleroi

Axel Ganz

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Gérant de Prisma Presse, PP1
- Administrateur de MEDIA Communication

Jean Charles de Keyser

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président du Conseil d'administration de RTL Nederland SA ; RTL Hrvatska d.o.o. za usluge ; Telesparks SA
- Administrateur de Broadcasting Center Europe SA ; CLT-UFA SA ; Filmlux SA ; IPN SA ; SA ; RTL 4 Finance SA (Luxembourg)
- Administrateur de IP France SA ;
- Administrateur de Paradigm Ltd ; Radio Advertising Benelux BV
- Administrateur de Thames Cable and Satellite Services Ltd
- Administrateur de TVI SA ; Inadi SA (Belgique)
- Administrateur de M-RTL Rt (Hongrie)
- Administrateur de RTL 4 Beheer BV ; RTL FM BV ; Yorin TV BV ; Yorin FM BV (Pays-Bas)
- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio (RTL) SA (France)
- Membre du Comité de Direction de RTL d.o.o. (Croatie)

Yves-Thibault de Silguy

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président de Société Polynésienne d'Eau et d'Assainissement – SPEA
- Administrateur de Electricité de Tahiti – EDT, Marama Nui, Ondeo, Ondeo Degrémont, Vinci, Suez Environnement, Elyo
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofisport.
- Président Directeur Général de Calédonienne des Eaux – CDE, Société des Eaux de Tontouta – SADET, (Nouvelle-Calédonie)
- Administrateur de Electricité et Eau de Calédonie – EEC, (Nouvelle-Calédonie).
- Président Directeur Général de Aguas Argentinas (Argentine)

- Président du Conseil d'Administration de Sino French Holdings (République Populaire de Chine)
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique), Unelco Vanuatu (Vanuatu), Swire Sita Waste Services Ltd (Hong Kong), Fabricom (Belgique)

Rémy Sautter

Nombre d'actions de la société détenues : 600

- Président-directeur général de BAYARD D'ANTIN
- Président du conseil de surveillance d' EDIRADIO / RTL
- Président de Channel 5 Television Group Ltd
- Administrateur de RTL 2, de FUN RADIO, d' I.P. (régie publicitaire).
- Administrateur du Football Club des Girondins de Bordeaux.
- Administrateur de PAGES JAUNES
- Membre du conseil de surveillance d'INSERT et de NAVIMO
- Président de la SICAV Multimédia et Technologies.
- Administrateur de Taylor Nelson Sofrès Ltd
- Administrateur de Partner Reinsurance Ltd

Gérard Worms

Nombre d'actions de la société détenues : 300

- Associé Gérant de Rothschild & Cie Banque et Rothschild & Cie S.C.S.
- Président de la chaîne thématique Histoire SA
- Président de la S.G.I.M SA
- Administrateur de Mercapital SA (Espagne), Editions Atlas SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Publicis SA
- Censeur de ONDEO Degrémont SA ; Paris-Orléans SA, Francarep SA ; SIACI SA

Gerhard Zeiler

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- CEO et administrateur de RTL Group SA, CLT-UFA SA,
- Président du Conseil d'administration de FREE-MANTLEMEDIA SA
- Administrateur de RTL Nederland SA
- Membre du Conseil de Surveillance de EDIRA-DIO SA
- Membre du Conseil de Surveillance de NTV
- Membre du Conseil de Bertelsmann Foundation
- Gérant de UFA FILM- UND FERNSEH GmbH

Bernard Arnault

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président et Directeur Général de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA ; Montaigne Participations et Gestions SA (France)
- Président du Conseil d'Administration de Christian Dior SA ; Société Civile du Cheval Blanc (France)
- Président de Groupe Arnault SAS (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA (France)

Jean Laurent

Nombre d'actions de la société détenues : 110

- Administrateur Vice-Président de BANCA INTESA SPA (Italie), BANCO ESPIRITO SANTO SGPS (Portugal)
- Président du Conseil Administration de CALYON, du CREDIT LYONNAIS SA
- Directeur général et Président du Comité Exécutif du CREDIT AGRICOLE SA
- Membre du Conseil de surveillance et du Comité Financier de EURAZEO
- Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (Association Loi 1901)
- Membre du Conseil de l'Association Française des

Banques (Association Loi 1901)

- Membre du Bureau de l'A.F.E.C.E.I. (Association Loi 1901)
- Membre du Conseil du Conseil national du crédit et du titre
- Membre du Conseil de Paris-Europlace (Association Loi 1901)
- Président du Conseil d'Administration de l'Institut Europlace de Finance (Association Loi 1901)

Guy de Panafieu

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président du Conseil de Surveillance de Gras Savoye SCA
- Membre du Conseil de Surveillance de l'IDI SCA, SANEF SA

Thomas Rabe

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président du Conseil d'Administration de Broadcasting Center Europe SA ; CLT-UFA Holding S.A (Luxembourg) ; SportFive SA (France) ; Thames Cable and Satellite Services Ltd
- Vice-Président du Conseil d'Administration de RTL Group Central & Eastern Europe SA (Luxembourg)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de RTL Hrvatska d.o.o. za uslugu
- Administrateur de Audiomédia Investments SA ; TVI SA (Belgique)
- Administrateur de Channel 5 Télévision Group Ltd (Royaume Uni)
- Administrateur de CLT-UFA SA ; CLT Multi Media GmbH ; Media Assurances SA ; RTL 4 Radio SA (Luxembourg)
- Administrateur de RTL 4 Beheer BV (Pays Bas)
- Gérant de CLT Media Services GmbH ; RTL Group

Vermögensverwaltungs GMBH ; RTL Group Verwaltungs und Holding GmbH ; RTL Group Deutschland GmbH ; UFA Film und Fernseh GmbH (Allemagne)

- Représentant de B & CE S.A., Administrateur de Immobiliere Bayard d'Antin SA (France)
- Membre du Comité de Gérance de S5 SARL
- Membre du Conseil de Edmond Israël Foundation

Vincent de Dorlodot

Nombre d'actions de la société détenues : 100

- Président du Conseil d'Administration de B & CE SA (Luxembourg)
- Administrateur de Audiomedia Investments SA (Allemagne)
- Administrateur de CLT-UFA holding SA, CLT UFA SA (Luxembourg)
- Administrateur de Sportfive SA (France)
- Administrateur de IP Polska SP ZOO

1.2.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Dans sa première séance du 26 mai 2000, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur ayant pour objet de préciser et compléter les statuts de la société en ce qui concerne son organisation et son fonctionnement.

Réaffirmant son attachement aux règles du gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 30 avril 2003, a complété son règlement intérieur qui lui donne les voies et les moyens d'un fonctionnement efficace au service de la société et de ses actionnaires.

Le Conseil consacre une fois par an, un point à l'ordre du jour de l'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement.

Il ressort de l'examen de son fonctionnement, débattu lors de sa séance du 8 mars 2005, que le Conseil bénéficie de la nécessaire indépendance à l'accomplissement de sa mission ; la participation des membres aux débats est de bonne qualité et que les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations se déroulent d'une manière satisfaisante.

L'information des membres du Conseil est satisfaisante, notamment grâce à la qualité du rapport trimestriel d'activité du Directoire et à la présence des membres du Directoire aux réunions qui apportent une vision détaillée de l'activité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum trimestriellement.

Il s'est réuni 9 fois durant l'exercice 2004 et le taux d'assiduité globale de ses membres est de 84 %.

Actions de la société détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision doivent détenir statutairement chacun au moins 100 actions de la société.

A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement et collectivement 1 910 actions de la société, soit 0,001 % du capital.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2004 a fixé à 120 000 € le montant global des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2004 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

En 2004, les jetons de présence ont été alloués comme suit :

	Répartition théorique individuelle des jetons de présence ¹		TOTAL
Président du Conseil de surveillance	18 000 €		18 000 €
Présidents des Comités (2)	12 000 €		24 000 €
Membres des Comités (3)	10 000 €		30 000 €
Autres membres du Conseil (6)	8 000 €		48 000 €
			120.000 €

¹ - la répartition des jetons de présence entre les membres (en fonction ou démissionnaire) se fait au prorata de la durée de leurs fonctions sur l'exercice.

1.2.3. Comités du Conseil de Surveillance

Il existe deux comités au sein du Conseil de Surveillance :

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, créé en 2000, est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres. Il se réunit au moins deux fois par an et a pour mission :

- d'examiner les comptes annuels ainsi que les résultats intermédiaires et préliminaires du Groupe,
- d'évaluer les propositions de nomination des Commissaires aux Comptes, leur rémunération et d'examiner leurs conclusions,

Membres du Comité d'Audit	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Date de sortie	Taux d'assiduité - séances 2004
Guy de Panafieu*				
Président du Comité	18 février 2004	2008		100 %
Remy Sautter				
Membre du comité	26 mai 2000	2008		100 %
Thomas Rabe				
Membre du comité	18 mars 2004	2008		100 %
Xavier Moreno				
Président du Comité	26 mai 2000		2 février 2004	100 %
Jean Charles de Keyser				
Membre du comité	8 mars 2002		18 mars 2004	0 %

* Membre indépendant

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2004 et le taux d'assiduité globale des membres est de 80 %.

En 2004, les travaux du Comité d'Audit ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes provisoires 2003,
- les missions et honoraires des commissaires aux comptes et consultants,
- les comptes au 30 juin 2004,
- l'application de la Loi sur la Sécurité financière et le contrôle interne,
- les nouvelles normes comptables internationales (IFRS),
- la réforme Euronext,
- le contrat de diffusion TNT,
- l'examen du portefeuille des droits audiovisuels,
- l'examen de la convention de trésorerie TPS/M6/TF1.

Pour remplir sa mission, le Comité d'Audit a entendu les Commissaires aux comptes de la société, le Directeur Financier, les responsables de la comptabilité et du contrôle de gestion.

Afin d'assurer le correct fonctionnement du Comité d'Audit, un dossier détaillé a été préparé par les équipes financières de la Société dans le respect de l'ordre du jour de chaque réunion.

Le Comité d'Audit adresse au Directoire des recommandations sur la communication financière.

Le Comité d'Audit présente au Conseil de Surveillance les conclusions de ses travaux lors des séances consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, créé en 2000, est composé au minimum de deux membres et au maximum de cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par an, et :

- propose les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- examine le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des membres du Directoire et des collaborateurs ;
- s'assure que la notion de membre indépendant du Conseil de Surveillance est respectée.

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2004 et le taux de présence des membres est de 100 %.

Le Comité a proposé, au Conseil de Surveillance, l'attribution des options de souscription d'actions et s'est prononcé sur la liste des bénéficiaires des attributions du 28 avril 2004.

Enfin, le Comité des Rémunérations s'est prononcé comme chaque année sur les principes et les modalités des contrats de travail et des rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations dispose pour chacune de ses réunions de dossiers préparés par la Société afin de donner la meilleure lisibilité sur les enjeux de ses décisions.

Membres du Comité des Rémunérations et des Nominations	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat	Date de sortie	Taux d'assiduité - séances 2004
Gérard Worms*				
Président du Comité	26 mai 2000	2008		100 %
Gerhard Zeiler				
Membre du Comité	30 avril 2003	2008		100 %

* Membre indépendant

1.3. Commissaires aux Comptes

TITULAIRES	Adresse	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat
KPMG Audit	2 bis, rue de Villiers	2001 ⁽¹⁾	2005
Frédéric Quelin	Les-Hauts-de-Villiers 92300 Levallois-Perret		
BARBIER FRINAULT & Autres	41, rue Ybry	2002	2008
Ernst & Young	92200 Neuilly-sur-Seine		
Bruno Bizet			
SUPPLEANTS	Adresse	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat
Guillaume Livet	1, cours Valmy 92923 Paris-La-Défense-Cedex	2001 ⁽²⁾	2005
Pascal Macioce	41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine-Cedex	2002	2008

(1) nommé en remplacement de la société Peronnet et Associés, démissionnaire.

(2) nommé en remplacement de Monsieur Marcel Peronnet, démissionnaire.

1.4. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de MÉTROPOLE TÉLÉVISION SA (ci-dessous « la Société ») ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

A. Contrôle des actes de gestion ou de réalisation des opérations

Le Groupe Métropole Télévision veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements de ses collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini :

- par les orientations données aux activités du Groupe qui se caractérisent, au-delà des lois et règlements applicables, par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- par les spécificités induites par chacun des trois grands métiers du Groupe que sont la Télévision gratuite, la Télévision numérique et les Diversifications ;
- par l'existence d'un certain nombre d'activités fonctionnelles qui s'appliquent de manière transversale à l'ensemble du Groupe. Ces responsabilités fonctionnelles sont exercées via des filières d'experts intégrés au sein de chaque métier du Groupe.

Les procédures de contrôle interne peuvent être présentées selon le référentiel du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

a/ Environnement de contrôle

Le Groupe Métropole Télévision a construit un environnement de contrôle interne de ses activités qui s'appuie sur :

- des valeurs éthiques fondamentales précisées dans un code de déontologie qui définit et met en œuvre les principes professionnels que les dirigeants et les personnels du Groupe doivent observer pour leur propre conduite et pour orienter leurs choix dans les actions qu'ils entreprennent ;
- la séparation entre la direction de la Société et le contrôle de cette direction par la mise en place d'une forme juridique de type anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- une gestion des carrières et des ressources humaines fondée sur le développement des compétences et privilégiant les nouveaux talents ;
- un fonctionnement du management et une organisation, reposant sur :
 - la mise en place d'un mode de management et de contrôle selon les spécificités de marché propres à chacun des départements :
 - les programmes assurent un contrôle sur les coûts et les risques de contenu ;
 - la publicité recherche la qualité des partenaires et l'homogénéité du marketing en fonction de la grille des programmes ;
 - les diversifications s'assurent de la qualité des partenaires et veillent aux développements des labels créés par la chaîne ;
 - la technique a pour objectifs la fiabilité et la sécurité.

– les dirigeants de chacune des activités, qui, sous le contrôle du Directoire de Métropole Télévision, sont responsables de la conduite des affaires et des résultats opérationnels dans le cadre des objectifs définis. Le Directoire de Métropole Télévision se réunit une fois par semaine pour diriger et contrôler les activités du Groupe au sein des métiers.

Un système de délégation de pouvoirs mis en place au sein du Groupe en vue d'assurer l'efficacité des opérations et la conformité du processus de décision aux principes du gouvernement d'entreprise. Les délégations de pouvoirs sont définies au sein de chacune des sociétés du Groupe en tenant compte des principes directeurs définis par Métropole Télévision ainsi que des principes de gouvernement d'entreprise applicables, entre autres, aux sociétés cotées.

b/ Évaluation du risque

Le Groupe Métropole Télévision développe une méthodologie d'identification et d'analyse des risques destinée à assurer une maîtrise adéquate des principaux risques en fonction de la nature des activités et des objectifs poursuivis.

A cet effet, le Groupe a réalisé la cartographie de ses risques opérationnels et fonctionnels.

Cette cartographie, élaborée sous la supervision d'un comité de pilotage auquel a participé un cabinet extérieur, repose sur une auto-évaluation réalisée par les membres du Comité Exécutif du Groupe, par les principaux responsables d'activités opérationnelles, et par les principaux responsables fonctionnels (finance, juridique, ressources humaines, moyens techniques).

Les risques ont été classés par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, leur importance a été évaluée (probabilité d'occurrence et incidence éventuelle en cas de réalisation). Les mesures de contrôle existantes pour gérer ces risques ont été identifiées. Un plan d'actions sera proposé au Directoire afin de permettre une évolution des procédures existantes et une validation de leur efficacité. Ce plan sera établi par ordre de priorité au regard des conséquences chiffrées pour le Groupe.

Cette méthodologie repose sur les responsables opérationnels et fonctionnels qui :

- développent un processus de gestion des risques dans le but d'améliorer l'analyse des risques et la prise de décision par rapport à ceux-ci ;
- communiquent leurs analyses et recommandations auprès de la direction du Groupe.

Les décisions stratégiques ainsi que les analyses des risques majeurs sont examinées par la Société, le Directoire appuyant ses décisions sur la base de ces recommandations.

c/ Activité de contrôle

Le système de contrôle interne du Groupe Métropole Télévision a pour but de permettre au management de garantir que les directives sont appliquées au sein du Groupe et que les actions nécessaires sont prises afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés. Il est fondé sur un ensemble de politiques et de procédures définies soit au niveau de la direction de Métropole Télévision soit au niveau de chaque métier :

- les procédures de contrôle interne dans les domaines qui relèvent de la direction de Métropole Télévision sont définies par les directions fonctionnel-

les du Siège. Elles concernent principalement la Direction des programmes, la Direction financière, la Direction des ressources humaines, la Direction de la communication, la Direction de la stratégie et du développement, la Direction juridique ainsi que la Direction technique ;

- les procédures de contrôle interne dans le domaine commercial sont définies, mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences et des particularités des métiers du Groupe, et en particulier pour la régie publicitaire et les activités de diversification.

d/ Information et communication

En vue du contrôle et de l'analyse de l'efficacité de son fonctionnement le Groupe Métropole Télévision a mis en place :

- un système d'information dédié à la collecte des informations clés ;
- des moyens de communication apportant aux salariés les moyens d'échanger les informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Au cours de l'exercice 2004 une matrice descriptive et d'évaluation des risques a été mise au point à l'occasion de la mission de cartographie, et cet outil sera désormais utilisé comme support interne d'information et de communication sur le contrôle interne.

e/ Monitoring

Le Groupe met en place progressivement une méthodologie afin d'évaluer la qualité du contrôle interne sur la durée :

- le plan à moyen terme, le budget annuel et les « visées » sont définis par le Comité Exécutif

conformément à la stratégie globale fixée par le Directoire;

- le plan, le budget et les « visées » font l'objet d'un suivi mensuel à tous les niveaux du Groupe, principalement à travers les filières opérationnelles et financières.

B. Qualité des informations comptables, financières et de gestion

Les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société:

- reposent sur un ensemble de systèmes et de procédures largement déployés dans le Groupe,
- reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'ensemble de ces outils et procédures a pour objectif d'apporter au management les éléments permettant de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

La Direction financière du Siège fixe la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières pertinentes au niveau du Groupe que doivent fournir les filiales et les services. Elle fixe les standards du reporting financier, les normes et les procédures comptables, les indicateurs de performance et les instruments standardisés de consolidation. Le programme d'adoption des normes comptables IFRS pour l'exercice 2005 contribue à l'analyse approfondie des processus et du contenu de l'information financière.

II - Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

A. Organisation générale des procédures de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-dessus.

a/ Présentation, rôles et modalités générales de fonctionnement des acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

1 > Formes et modalités du Gouvernement d'entreprise

Depuis 2000, la Société Métropole Télévision est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, une forme juridique qui favorise la séparation entre la direction de la Société et le contrôle de cette direction. Au-delà des modalités de fonctionnement, qui sont décrites ci-après, cette forme juridique répond aux contraintes réglementaires exigées par la convention conclue avec le CSA, qui encadre le fonctionnement et les règles de diffusion de la chaîne.

L'ensemble des règles définissant le fonctionnement du Gouvernement d'entreprise au sein du Groupe Métropole Télévision est présenté dans les statuts (articles 14 à 19 pour le Directoire et articles 20 à 25 pour le Conseil de Surveillance).

Les détails ci-après concernent plus spécifiquement les formes et modalités contribuant à l'efficacité du contrôle interne.

■ LE DIRECTOIRE

• Nommé pour une durée de cinq ans, il est composé de cinq membres, personnes physiques, désignés par le Conseil de Surveillance, salariés du Groupe Métropole Télévision, d'âge inférieur à 65 ans, et ayant la responsabilité des grands métiers ou secteurs du Groupe Métropole Télévision. Il a été validé que les règles de cumul des mandats sont respectées.

• Le Directoire se réunit une fois par semaine. L'ensemble des réunions fait l'objet de comptes rendus. Seules les délibérations obligatoires, prises à la majorité des membres, sont consignées par des procès-verbaux, signés par les membres ayant pris part à la séance.

• Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Néanmoins les opérations d'investissement ou de désinvestissement dont le montant unitaire dépasse 20 millions d'€ restent soumises à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

■ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

• Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres, personnes physiques, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de quatre années et dont un tiers des membres est indépendant au sens du rapport Bouton.

Il a été validé que les règles de cumul des mandats sont respectées.

• Dans le respect des conditions prévues aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit au minimum trimestriellement, sur convocation de son Président.

Les décisions, prises à la majorité des voix, sont consignées dans des procès-verbaux et il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance.

A titre de jetons de présence, l'Assemblée Générale a alloué au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2004 une somme fixe de 120 000 €, à répartir entre les membres du conseil, dont le montant a été porté aux frais généraux de Métropole Télévision.

Au titre de 2004, le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 84 %.

• Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues dans les statuts.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont rassemblées au sein d'un règlement intérieur qui précise :

-que le **Comité d'Audit**, composé de trois membres et se réunissant deux fois par an :

- examine les comptes annuels ainsi que les résultats intermédiaires et préliminaires, et étudie les principes et règles comptables utilisés par le Groupe,
- évalue les propositions de nomination des Commissaires aux Comptes, leur rémunération et examine leurs conclusions,

-que le **Comité des Rémunérations et des Nominations**, composé de deux membres et se

réunissant une fois par an :

- propose les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et veille au respect des principes des valeurs individuelles et collectives et des règles de conduite applicables aux collaborateurs sur lesquelles le Groupe fonde son action ;
- s'assure que la notion de membre indépendant du Conseil de Surveillance est respectée.

2 > Les acteurs du contrôle opérationnel

Au-delà du gouvernement d'entreprise, le Groupe a investi de pouvoirs de contrôle plusieurs organes collégiaux ou directions fonctionnelles.

■ AU NIVEAU DU GROUPE :

- **le Comité Exécutif**, qui se réunit deux fois par mois et qui a pour objet d'anticiper les principaux risques liés aux opérations. Il est composé de douze membres, dont le Directoire, et il regroupe les principales directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe : le secrétariat général des programmes, la Direction des études, la Direction financière, la Direction des ressources humaines, la Direction juridique, la Direction technique ainsi que la Direction des programmes ;
- **le Comité de Direction**, qui se réunit une fois par semaine et qui regroupe les membres du Comité Exécutif ainsi que les représentants des principales filiales. Il a pour objet d'informer le Groupe des principales décisions.

■ • AU NIVEAU DES FILIALES :

- **le Comité Financier**, qui est mis en place dans les filiales dans lesquelles la participation du Groupe n'est pas majoritaire, et qui permet de rendre compte auprès du Groupe des principales décisions et orientations ;

- **le reporting** hebdomadaire et mensuel des filiales détenues majoritairement, qui assure au Groupe un suivi financier régulier.

■ LA DIRECTION FINANCIÈRE :

- assure la coordination de certaines opérations financières importantes pour le Groupe,
- gère, en concertation avec les filiales, la trésorerie du Groupe et les risques de change, en mettant en place les indicateurs financiers et instruments de couverture qu'elle juge adéquate,
- contrôle la gestion des impôts directs et indirects dans le cadre de la planification fiscale,
- met en place, en concertation avec les filiales, un réseau de contrôleurs de gestion répondant aux particularités des métiers du Groupe,
- renforce le processus de sécurisation de l'information comptable et de remontée de l'information pour la consolidation.

■ LA DIRECTION JURIDIQUE :

- assure une mission de conseil auprès du Groupe, et le cas échéant émet des avis juridiques,
- participe, en liaison avec les filiales et les autres directions fonctionnelles, à la préparation et à la négociation d'une documentation juridique homogène de manière à mettre en place une unicité de vue pour cette documentation,
- met en place un réseau de juristes chargés de suivre et gérer les risques juridiques du Groupe.

b/ Références internes de l'entreprise

- La Société a mis en place un **code de déontologie**, applicable à l'ensemble des salariés du Groupe Métropole Télévision. Ce code de déontologie, mis à jour en 2000, a été diffusé à l'ensemble du personnel. Il présente l'ensemble des principes professionnels que chaque salarié doit observer pour sa

propre conduite et permet à tous les collaborateurs du Groupe, quel que soit leur statut et leur niveau hiérarchique, même le plus élevé, d'orienter leurs choix dans leurs actions.

- La Société met par ailleurs à disposition des services des **manuels descriptifs des processus** opérationnels et administratifs applicables pour chacune des natures d'opération réalisées.
- La Société a en outre mis en place une procédure de contrôle des engagements accompagnée d'un système de **délégation de signatures**.
- La Société a également instauré une procédure de validation artistique du contenu de la programmation, qui veille au respect des valeurs éditoriales et déontologiques et au respect des normes légales. Cette procédure se matérialise par la rédaction de recommandations à l'attention de la Direction des programmes et du Directoire.

c/ Elaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

- Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement mises en œuvre par les départements de la comptabilité, de la consolidation, du reporting et du contrôle de gestion, regroupés au sein de la Direction financière du Groupe. La plupart de ces processus font l'objet d'un redéploiement au sein du Siège et des filiales en vue de mieux prendre en considération les modes de fonctionnement actuels du Groupe.
- La Direction financière du Groupe assure la mise en œuvre de :
 - la normalisation des règles comptables, en tenant compte de la complexité de la gestion simultanée de plusieurs référentiels comptables au sein du Groupe : normes françaises actuelles et futures (normes IFRS), normes applicables aux paliers de

sous-consolidation, normes suivies par les actionnaires du Groupe,
 _la standardisation de l'outil de reporting (paramétrage, maintenance, communication et contrôle du respect des instructions) en veillant à répondre aux exigences de la souplesse et de la sécurité,
 _le développement du processus de reporting en vue d'en améliorer la périodicité et la pertinence par l'inclusion d'indicateurs de performance,
 _la communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe ainsi qu'à l'attention des commissaires aux comptes.

B. Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne

a/ Principales procédures de contrôle interne mises en place par la Société

- Les procédures de contrôle interne du Groupe Métropole Télévision ont un caractère centralisé, avec un contrôle hiérarchique élevé qui s'appuie sur un contrôle a priori des décisions et sur un suivi strict des objectifs individuels.
- Les procédures de contrôles opérationnels au sein du Groupe s'expriment en terme de suivi des engagements, de programmation, de contenu, de quantité, de respect des réglementations (CSA, CNC,...).
- Au titre des procédures ou de leurs principes essentiels appliqués par le Groupe on peut citer :
 _la mise en place progressive d'un nouveau système d'information de gestion, outil intégré pour le suivi opérationnel dédié aux métiers de l'audio-visuel :
 • adapté aux achats de programmes et à la

diffusion

- ainsi qu'aux ventes d'espaces publicitaires
- ayant donné lieu à la redéfinition de l'ensemble des process du Groupe en vue d'un meilleur contrôle sur les différentes étapes et d'une rationalisation accrue
- _la mise en place d'un système d'information financière et d'une procédure dédiée aux achats de frais généraux
- _des procédures strictes en terme de trésorerie, grâce à :
 • une gestion centralisée de la trésorerie du groupe,
 • une séparation stricte des tâches, garantissant une efficace prévention de la fraude,
 • un système d'autorisations et de signatures régulièrement mis à jour,
 • des contrôles aux accès informatiques,
 • une sécurité des moyens de paiement

b/ Élaboration et traitement de l'information financière et comptable

Le contrôle interne exercé par le Groupe en matière d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable s'effectue via un ensemble de procédures.

1 > Les procédures comptables

Le service comptable consigne et comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice :
 _par l'utilisation de systèmes d'informations financières, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur
 _par les circuits de documents, qui mettent le service comptable en position prioritaire

_en respect avec les normes comptables et les règles Groupe en vigueur.

Des procédures internes permettent d'assurer un contrôle a posteriori de la cohérence des enregistrements comptables et des revues sont effectuées à l'occasion de chaque arrêté afin de vérifier les travaux réalisés.

Au cours de l'exercice 2004, le Groupe a achevé son plan de migration comptable sur le nouveau référentiel des IFRS, en application depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :
 _identification des écarts de principes applicables;
 _mesure des impacts sur les comptes du 31 décembre 2003, afin de figer le bilan d'ouverture du nouveau référentiel ;
 _mise en place des procédures de suivi du nouveau référentiel sur les comptes de l'exercice 2004 ;
 _harmonisation des outils logiciels avec le nouveau référentiel.

Le projet a impliqué l'ensemble des équipes financières, système d'information et les opérationnels concernés par les changements de méthode.

Les impacts chiffrés sont présentés dans le rapport de gestion du Groupe (1.14.).

2 > Les procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

La cellule de consolidation, uniquement dédiée à la consolidation des comptes du groupe, est intégrée au sein de la Direction financière.
 Par l'utilisation d'un logiciel de consolidation régulièrement maintenu à jour grâce à des compé-

tences tant internes qu'externes, les données comptables sont collectées depuis les filiales vers le Siège. Le service consolidation, en contact régulier avec les services comptables des filiales, s'assure de l'homogénéité des règles comptables appliquées au sein du groupe.

Il collecte et contrôle également les informations extra comptables mentionnées dans les communications financières et relatives aux comptes consolidés.

Ces données sont vérifiées, tant par la Société que par les commissaires aux comptes.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé, et semestriellement sur le résultat. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

3 > Les procédures de reporting

Le département reporting est intégré au sein du contrôle de gestion. Il met en place des process de collecte et d'analyse des données sur une base hebdomadaire ou mensuelle selon les activités.

Le reporting est analysé mensuellement avec les opérationnels.

La communication du reporting aux opérationnels leur permet de suivre l'état d'avancement de réalisation de leurs objectifs.

L'équipe reporting s'assure des correctes imputations analytiques dans le logiciel de gestion et contrôle la fidèle retranscription en comptabilité des informations en provenance des opérationnels.

A chaque arrêté, le reporting est rapproché de la comptabilité et de la consolidation.

Le reporting est en outre comparé mensuellement au budget et mis en regard de l'année précédente. Il est également présenté lors des Comités d'Audit, Conseils de Surveillance et à l'occasion des Comités financiers.

4 > Les procédures de suivi des engagements hors-bilan

Chaque engagement fait l'objet d'une procédure d'autorisation.

Au moment des arrêtés comptables les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction financière auprès de l'ensemble des services du Groupe (principalement les services acquisition de droits audiovisuels et les services techniques).

Ces données sont centralisées et vérifiées par les services comptables et la consolidation avant de figurer parmi les engagements hors-bilan du groupe. Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

5 > Les procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par un logiciel d'immobilisations et une application dédiée à la gestion des droits audiovisuels.

Le logiciel d'immobilisation est renseigné et contrôlé par la comptabilité, après vérification des pièces par les services concernés (notamment le service technique).

L'application de gestion des droits audiovisuels est tenue par le service des droits de diffusion.

Lors de chaque arrêté les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité. Régulièrement, des inventaires physiques et des revues d'actifs sont effectués pour s'assurer de la réalité et de la juste valorisation des actifs opérationnels.

6 > Les procédures de valorisation des filiales et participations.

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel d'impairment test, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leur valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon des principes détaillés dans les états financiers du groupe.

Neuilly sur Seine, le 8 mars 2005

KPMG AUDIT

Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Métropole Télévision S.A.

Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-sur-Seine
Capital social : €. 52 755 476

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Métropole Télévision S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Métropole Télévision S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Bruno Bizet
Associé

2. Renseignements concernant la société et le capital

2.1. Renseignements concernant la société

2.1.1 Environnement statutaire

Les principaux éléments fondateurs des statuts de la Société sont présentés ci-après :

DÉNOMINATION SOCIALE

MÉTROPOLE TÉLÉVISION - Sigle M6

SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

89 avenue Charles de Gaulle
92575 NEUILLY SUR SEINE Cedex

FORME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de Commerce, les dispositions non abrogées du décret du 23 Mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

DATE DE CONSTITUTION - DURÉE

La société a été constituée le 13 Octobre 1986 pour une durée de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

REGISTRE DU COMMERCE - SIRET - CODE APE

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro :
339 012 452 RCS Nanterre
Numéro SIRET 339 012 452 00084
Code APE 922D

DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction du lieu et de la nature des litiges sauf disposition contraire au Nouveau Code de Procédure Civile.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet :
– l'exploitation d'un ou de plusieurs services de communication audiovisuelle diffusés ou distribués par voie hertzienne, par câble, par satellite ou par quelque moyen que ce soit tel qu'autorisé, le cas échéant, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires;
– toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué éventuellement des pertes antérieures, il est fait un prélèvement du vingtième affecté à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le solde diminué s'il y a lieu du montant des sommes portées à d'autres fonds de réserve en application de la loi puis augmenté, éventuellement, des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable.

Le cas échéant, sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

a) Les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décidera d'affecter à la constitution de tous fonds de réserves facultatifs ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

b) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des exercices suivants.

Le solde du bénéfice distribuable après les prélèvements ci-dessus, sera réparti par parts égales entre toutes les actions à titre de dividende complémentaire.

Si l'Assemblée décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 27-29 DES STATUTS)

Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote

Les convocations donnent lieu, trente jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée, à la publication d'un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la réglementation en vigueur.

Les convocations proprement dites ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée. Le délai est réduit à six jours pour les assemblées réunies en deuxième convocation.

Ces convocations sont faites au moyen d'une simple lettre adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives et au moyen de la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Ces convocations précisent le lieu, la date et l'heure de la réunion, ainsi que la nature de la réunion et les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, dont les actions sont libérées des versements exigibles. Nul ne peut y représenter un

actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions nominatives dans les comptes tenus par la société, cinq jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée, ou, s'il s'agit d'actions au porteur identifiable, au dépôt, dans le même délai, du certificat établi par l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

Les propriétaires de titres mentionnés au troisième alinéa de l'article L 228-1 du Code de Commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues au dit article par un intermédiaire inscrit. L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L 228-1 peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article.

LIMITATION DES DROITS DE VOTE (ARTICLE 35 DES STATUTS)

Sous réserve des dispositions ci-dessous, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Aucun actionnaire, ou Groupe d'actionnaires agissant de concert, ne peut exercer plus de 34 % du nombre total de droits de vote.

En conséquence, dans l'hypothèse où un actionnaire détient, seul ou de concert avec d'autres, plus

de 34 % du capital, le nombre de droits de vote dont cet actionnaire dispose dans les assemblées est limité à 34 % du nombre total des actions de la société et/ou des droits de vote qui leur sont attachés.

Cette limitation cessera de plein droit de s'appliquer dans l'hypothèse de la suppression de l'exigence d'une telle limitation, soit par une décision du CSA, soit dans le cadre d'une modification de la Convention entre le CSA et la société.

FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE PARTICIPATION (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Les actions se transmettent par virement de compte à compte suivant les dispositions légales en vigueur. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, un nombre d'actions représentant au moins 1 % du capital et/ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage sans limitation, est tenue dans les délais de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, à déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Pour la détermination des seuils prévus ci-dessus, il est également tenu compte des actions et/ou des droits de vote détenus indirectement et des actions et/ou des droits de vote assimilés aux actions et/ou des droits de vote possédés tels que définis par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

L'obligation de déclaration s'applique en outre dans les mêmes conditions lorsque la participation exprimée en actions et/ou en droits de vote devient inférieure à l'un de ces seuils.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions fixées par le Code de commerce en matière de franchissement de seuils légaux. L'intermédiaire inscrit comme détenteur des titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles, il est inscrit en compte.

Les stipulations du présent article ne font pas obstacle à l'application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication et relatives à la détention du capital ou des droits de vote des sociétés titulaires d'une autorisation relative à un service de communication audiovisuelle, ou de toutes autres dispositions résultant de la législation en vigueur.

2.1.2 Environnement réglementaire

Du fait de son objet social et de l'exploitation par la société d'une licence de diffusion de télévision hertzienne et numérique, un cadre légal et réglementaire spécifique s'applique au-delà des dispositions courantes.

ACTIONNARIAT

Aux termes de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Cette disposition a été modifiée par la loi n°2001-624 du 18 juillet 2001. Ce texte limite la portée de la règle des 49 % aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Dans la pratique, ceci ne vise que les nouvelles chaînes numériques hertziennes.

Aux termes de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

RÈGLEMENTATION APPLICABLE À LA SOCIÉTÉ

M6 est une chaîne privée hertzienne nationale en clair, initialement autorisée pour 10 ans à compter du 1^{er} Mars 1987 (soit jusqu'au 28 Février 1997), dans le cadre du régime fixé par l'article 30 de la Loi du 30 Septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

Financée exclusivement par la publicité, elle est soumise aux obligations générales de cette catégorie juridique et aux obligations particulières de sa convention.

L'autorisation de M6 a été reconduite en juillet 1996 et en juillet 2001 pour 2 périodes successives de 5 ans à compter du 1^{er} mars 1997 et du 1^{er} janvier 2002.

Ces reconductions ont fait l'objet, conformément aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986, de négociations avec le CSA.

Le 10 juin 2003, M6 a obtenu l'autorisation pour la reprise de son service en numérique terrestre, effective depuis le 31 mars 2005. En conséquence, l'autorisation de M6 est prorogée jusqu'au 28 février 2012.

La nouvelle convention fixe les obligations particulières de la chaîne.

Elle détermine notamment ses obligations en matière d'investissement dans le domaine de la production d'œuvres audiovisuelles :

- 18 % du chiffre d'affaires annuel net de l'année précédente doit être consacré à des dépenses contribuant au développement des œuvres audiovisuelles françaises et européennes. Au sein de ces 18 %, 13,5 % des dépenses doivent être consacrées aux œuvres d'expression originale française.

- Les 2/3 de cette obligation doivent être consacrés à la production d'œuvres européennes ou d'expression originale française inédites.
- Sur ces 18 %, M6 doit réserver au moins 2/3 de ses investissements à des commandes indépendantes.
- M6 a l'obligation de diffuser 100 heures d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française ou européenne débutant entre 20h et 21h et n'ayant pas fait l'objet d'une diffusion en clair sur un réseau hertzien terrestre à caractère national.
- Les obligations en matière de diffusion de programmes sous-titrés à destination des sourds et mal-entendants prévoient une montée en charge de 200 heures chaque année pour arriver en 2006, à une obligation de 1 000 heures de programmes sous-titrés. En 2004, l'obligation de M6 était de 600 heures.
- En matière d'animation, au moins 1 % du chiffre d'affaires annuel net de l'année précédente doit être consacré à la production de dessins animés d'expression originale française et européenne.

Les obligations de production de la chaîne sont également régies par le décret du 9 juillet 2001 modifié. En vertu du texte précité, la chaîne doit également consacrer 3,2 % de son chiffre d'affaires à la production d'œuvres cinématographiques européennes.

La convention détermine également les obligations musicales de la chaîne (par an : diffusion d'un minimum de 30 % de musique sur 24h, dont 50 % de musique d'expression originale française, soit un investissement de 21,34 M€ dans des émissions musicales et dans la production et la diffusion de 150 vidéomusiques consacrées à des artistes francophones dont 30 à des nouveaux talents).

Les obligations musicales de la chaîne pourront être réexaminées au vu de l'offre musicale sur les chaînes numériques hertziennes en clair.

L'ensemble des programmes est soumis à une signalétique de 4 catégories permettant de déterminer le public auquel ils s'adressent.

Les obligations liées aux quotas de diffusion résultent du décret 90-66 modifié du 17 Janvier 1990 et de l'avenant n°2 à la convention en date du 22 juillet 2003 :

- Pour les œuvres audiovisuelles: quota obligatoire de 40 % minimum d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française et de 60 % d'œuvres européennes sur 24 h. et même obligation sur la plage d'heures d'écoute significatives annuellement déterminée par le CSA, à savoir 17h00 - 23h00 et 14h00 - 23h00 le mercredi ;
- Pour les œuvres cinématographiques: M6 ne doit pas diffuser plus de 192 films dans l'année et 144 films aux heures de grande écoute (20h30 et 22h30). Les œuvres cinématographiques doivent respecter les quotas de 40 % d'œuvres d'expression originale française et 60 % d'œuvres européennes sur l'ensemble de la journée et aux heures de grande écoute.

En matière publicitaire, la loi n° 93-122 du 22 janvier 1993 (dite loi Sapin) régit les relations entre les annonceurs, leurs mandataires et les supports publicitaires.

Les autres règles s'appliquant à la diffusion de messages publicitaires résultent essentiellement du décret 92-280 du 27 Mars 1992 et de l'article 73 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986.

2.2 Renseignements concernant le capital

2.2.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Directoire, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL

Date	Nature de l'Opération	Augmentation de capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions composant le capital
15.09.86	Constitution	10 000 000,00 F	100 000	10 000 000 F	100 000
16.05.87	Souscription	190 000 000,00 F	1 900 000	200 000 000 F	2 000 000
21.05.90	Réduction de capital	(198 000 000,00 F)	(1 980 000)	2 000 000 F	20 000
21.06.90	Souscription d'actions	200 000 000,00 F	2 000 000	202 000 000 F	2 020 000
31.12.93	Exercice d'options de souscription par les salariés ¹	6 900 000,00 F	69 000	208 900 000 F	2 089 000
06.09.94	Division du nominal par 5	-	-	208 900 000 F	10 445 000
31.12.95	Exercice d'options de souscription par les salariés ¹	4 337 000,00 F	216 850	213 237 000 F	10 661 850
31.12.95	Conversion d'obligations ²	50 387 700,00 F	2 519 385	263 624 700 F	13 181 235
03.12.99	Conversion du capital social en €	12 535 613,57 €	-	52 724 940 €	13 181 235
30.12.99	Conversion d'obligations	30 536,00 €	7 634	52 755 476 €	13 188 869
26.05.00	Division du nominal par 10	-	-	-	131 888 690

¹Souscription au nominal²Prime d'émission de 158 050 720 F**MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ,
NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS**

Au 31 décembre 2004, le capital social entièrement libéré est de 52 755 476 € divisé en 131 888 690 actions de 0,40 € chacune toutes de même catégorie.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Néant.

**ALIÉNATION D'ACTIONS INTERVENUES
À L'EFFET DE RÉGULARISER
LES PARTICIPATIONS CROISÉES**

(article 251 du décret du 23 mars 1967)

Néant.

AUTOCONTRÔLE

(article L.233-13 du code de commerce)

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la société : Néant.

**CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS
OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION
DU CAPITAL**

Néant.

**AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE
AUX SALARIÉS**

Néant.

La dernière assemblée générale ayant statué sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés est celle du 28 avril 2004.

CAPITAL POTENTIEL (EN €)

Date de l'assemblée (autorisation)	26/05/00	26/05/00	26/05/00	26/05/00	26/05/00	28/04/04	TOTAL DES PLANS DE SOUSCRIPTION
Date du conseil (attribution)	30/06/00	7/06/01	7/06/02	25/07/03	14/11/03	28/04/04	
Bénéficiaires	84	146	123	119	1	135	
Nombre d'actions maximum pouvant être souscrites par exercice des options attribuées	233 100	398 300	580 000	673 500	20 000	822 500	2 727 400
Point de départ du délai d'exercice des options attribuées	30/06/04	7/06/05	7/06/06	25/07/07	14/11/07	29/04/06	
Date d'expiration des options	30/06/07	7/06/08	7/06/09	25/07/10	14/11/10	28/04/11	
Capital social potentiel sur la base des options exerçables							
	93 240	159 320	232 000	269 400	8 000	329 000	1 090 960
Prix de souscription	58,58	30,80	28,06	22,48	23,82	24,97	28,73 ⁽¹⁾
Nombre d'actions composant le capital social	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690
Valeur nominale unitaire	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Capital social	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476
Nombre d'actions composant le capital social après exercice des options	132 121 790	132 286 990	132 468 690	132 562 190	131 908 690	132 711 190	134 616 090
Nouveau capital social après exercice des options	52 848 716	52 914 796	52 987 476	53 024 876	52 763 476	53 084 476	53 846 436
Dilution potentielle induite	0,18%	0,30%	0,44%	0,51%	0,02%	0,62%	2,03%

(1) Prix de souscription pondéré

L'exercice de l'intégralité des options conduirait à la création de 2 727 400 actions nouvelles, ce qui ferait passer le capital social de 131 888 690 actions au 31 décembre 2004 à 134 616 090 actions, soit une dilution potentielle maximale de 2,03%

Toutefois, seul le plan de souscription d'actions approuvé lors du conseil du 30 juin 2000 a pu faire en 2004 l'objet de l'exercice d'options de souscription.

Mais compte tenu du cours du titre M6 en 2004 (cours de clôture le 31/12/2004: 20,90 €), le prix de souscription des options a eu un effet dissuasif à leur exercice, réduisant d'autant l'éventualité d'une dilution du capital.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS :**DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET UTILISATIONS DE CES DÉLÉGATIONS**

(article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres d'emprunt	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale	N° de résolution
Emprunts obligataires	-	300 M€	5 ans	3 ans	AGM 3/05/02	9
Programme de rachat d'actions propres ⁽²⁾	-		18 mois	18 mois	AGM 28/04/04	21
Réduction du capital par annulation d'actions propres ⁽²⁾	-		18 mois	18 mois	AGM 28/04/04	3

(1) A compter du vote de l'AGM du 28/04/04

(2) Dans la limite de 10 % du capital.

Durant l'exercice écoulé, la société a utilisé l'autorisation d'achat des ses propres actions, d'une part pour acquérir des titres dans le contexte de la situation de marché et d'autre part dans le cadre de la mise en place d'un contrat de liquidité à compter du 15 décembre 2004. Le nombre d'actions achetées par le contrat s'est élevé à 25 427 au cours moyen de 20,57 € et le nombre d'actions vendues de 98 912 titres au cours moyen de 20,58 €, soit un solde au 31 décembre 2004 de 72 015 actions et de 1 479 008,5 € en espèces.

La société n'a utilisé aucune autre des délégations ci-dessus au cours de l'exercice écoulé.

OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2004, le Directoire peut consentir, pendant une durée de 3 ans, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à concurrence de 2 700 000 actions de nominal 0,40 € et pouvant être attribuées à concurrence d'un montant maximum de 900 000 actions tous les ans.

Au cours de l'année 2004 et dans le cadre de cette autorisation, le Directoire a attribué 861 500 options de souscriptions d'actions au bénéfice de 135 salariés.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Chaque action donne droit à une voix lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas de droit de vote double. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'État.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS

Depuis l'introduction en Bourse, les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur tenu par le Crédit Agricole Indosuez,
- en compte nominatif administré,
- au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité.

Les actions sont admises aux opérations de EURO-CLEAR-SICOVAM.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

RETENUES FISCALES SUR LES DIVIDENDES

a) Résidents français

• Actionnaires personnes physiques

Les dividendes :

Les dividendes d'actions françaises distribués à des personnes physiques résidents français sont pris en compte pour la détermination du revenu soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif, à hauteur de 50 % de leur montant (après application de l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du CGI) ;
- à la contribution sociale généralisée de 8,2 %

(article 1600 - OE du CGI) ;

- au prélèvement social de 2 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 0,3 % ;
- à la contribution au remboursement de la dette sociale de 0,5 %.

Par ailleurs, les dividendes bénéficient d'un abattement global et annuel de 2 440 € pour les couples mariés ou partenaires d'un PACS soumis à une imposition commune et de 1 220 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées avec une imposition séparée.

Les dividendes distribués en 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal.

Les plus-values :

Les plus-values de cession de titres de société sont imposables à l'impôt sur le revenu au taux de 27 %¹ soit :

- l'impôt sur le revenu au taux de 16 % (article 200A 2° du CGI) ;
- la contribution sociale généralisée au taux de 8,2 %.
- le prélèvement social au taux de 2 %, auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 0,3 %.
- la contribution au remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

• Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

Les dividendes distribués en 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal.

¹ : Si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières du foyer fiscal de l'actionnaire excède 15 000 € pour les opérations réalisées en 2004. Dans le cas contraire, la plus value est exonérée.

b) Non-résidents français

Les dividendes distribués par les sociétés dont le siège social est situé en France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, et un droit au remboursement de l'impôt fiscal peut être accordé, en application de conventions fiscales internationales, les dividendes distribués aux sociétés mères d'Etats membres de la CE pouvant, sous certaines conditions, en être exonérés.

2.2.2. Accord d'actionnaires

Tous les accords pouvant exister concernant les filiales non détenues quasi majoritairement par M6, auxquels la société est partie, ont été examinés dans le cadre du choix des méthodes de consolidation ainsi que de l'établissement de la note sur les engagements hors bilan. Il n'existe pas dans ces accords de clause susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre Métropole Télévision.

M6 et TF1 ont conclu un accord d'actionnaires prévoyant que la gestion conjointe de TPS est assurée par TPS Gestion, gérant statutaire unique. Le Conseil d'Administration de TPS Gestion est composé de 8 membres, dont 3 désignés par M6 et 5 désignés par TF1. Les décisions stratégiques essentielles à la réalisation des objectifs financiers et opérationnels de TPS sont prises à la majorité qualifiée de 75 % du Conseil d'Administration. Ces décisions comprennent notamment l'approbation du budget annuel de fonctionnement de TPS, les investissements ou dépenses représentant un engagement supérieur à 6 M€.

2.2.3. Fonds commun de placement et participation aux résultats**Fonds commun de placement en actions M6**

Investi en actions Métropole Télévision, ce fonds a été créé en septembre 1994.

Au 31 décembre 2004, l'actif net du fonds, qui est exclusivement détenu par des collaborateurs du groupe, était de 2,516 M€ (552 porteurs de parts / Cours de l'action : 20,90 €).

Le fonds représentait 0,1 % du capital social.

Participation aux résultats

Deux accords de participation sont en place : l'un pour les sociétés du pôle téléachat et l'autre pour Métropole Télévision et ses filiales.

Ils permettent une mise en commun des réserves de participation des sociétés concernées pour chaque pôle, au profit de l'ensemble des collaborateurs. Cette répartition est réalisée à hauteur de 30 % en fonction du temps de présence au cours de l'exercice (minimum 3 mois), et à hauteur de 70 % en fonction de la rémunération annuelle (plafonnées à 118 848 €).

Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats

(articles L.225-21 1 alinéa 2 et L.225-208 du code de commerce)

Néant.

Répartition des droits de vote

La répartition des droits de vote est identique à celle des actions sous réserve de l'article 35 des Statuts relatif à la limitation des droits de vote.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

2.3. Renseignements concernant les filiales et participations de la société et des sociétés contrôlées

2.3.1. Prises de participation directes supérieures

au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, ou de la moitié du capital et prises de contrôle (Art.L 233-6 du Code de Commerce).

Le tableau ci-dessous énumère conformément aux dispositions légales, les informations suivantes :

Dénomination	Forme Juridique	Détention Directe	Détention Indirecte	% Total
PARIS PREMIERE	SA		100 %	100 %
PINK TV	SAS		9,15 %	9,15 %
BOUTIQUE DU MONDE	SAS		100 %	100 %

2.3.2. Informations sur les relations mère – filiales

La société Métropole Télévision a une activité économique propre et définit également les principales orientations stratégiques de son groupe.

Elle anime les différentes entités du Groupe dans un cadre qu'elle fixe et définit :

- par les orientations données aux activités du groupe
- par les spécificités induites par chacun des trois grands métiers du Groupe que sont la Télévision gratuite, la Télévision numérique et les Diversifications
- par la mise à disposition d'un certain nombre d'ac-

tivités fonctionnelles (Direction Financière, Services Généraux, Ressources humaines, Direction Juridique, Service informatique, Communication interne...) qui s'appliquent de manière transversale à l'ensemble du groupe. Ces responsabilités fonctionnelles sont exercées via des filières d'experts intégrés au sein de chaque métier du groupe. Cette mise à disposition est formalisée par des Conventions d'assistance technique facturée à chaque filiale.

D'un point de vue financier :

- La centralisation de trésorerie permet à Métropole Télévision de gérer et de consolider la trésorerie de la plupart des filiales du Groupe permettant ainsi une optimisation de la trésorerie Groupe bénéfique à chaque entité.

- A compter de décembre 2003, les actionnaires de

TPS (M6 et TF1) se sont substitués aux banques pour assurer les besoins de financement de TPS à travers des comptes courants actionnaires.

- La société Métropole Télévision est mère d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Au 31 décembre 2004, les filiales et participations du Groupe Métropole Télévision sont au nombre de 72, réparties en :

- filiales significatives consolidées (23),
- filiales non significatives consolidées (36),
- filiales non consolidées (13).

Flux financiers avec Métropole Télévision						
Filiales significatives consolidées (23)	Implantation géographique	Prêt / garantie	Centralisation de trésorerie	Flux divers significatifs*	Participation (arrondi)	Impact des intérêts minoritaires
C. Productions	France		oui	- achats de droits prestations ou assistance techniques	100 %	-
Edi TV	France		oui	NS	100 %	-
Extension TV	France		oui	NS	50 %	-
Fun TV	France		oui	NS	100 %	-
Studio 89 Productions	France		oui	- achats de droits	100 %	-
W9 Productions	France		oui	- achats de droits	100 %	-
Football Club des Girondins de Bordeaux	France		oui	NS	99,76 %	Pas d'impact particulier
Home Shopping Service	France		oui	- personnel extérieur à l'entreprise	100 %	-
M6 Droits Audiovisuels	France		oui	- achats, ventes de droits	100 %	-
M6 Editions	France		oui	- publicité	100 %	-
M6 Evénements	France		oui	- déplacements, missions, réceptions	100 %	-
M6 Films	France		oui	NS	100 %	-
SND	France		oui	- achats de droits - publicité	100 %	
M6 Interactions	France		oui	- prestations ou assistance techniques		
				- publicité	100 %	-
M6 Publicité	France		oui	- rémunération Régie	100 %	-
M6 Thématique	France		oui	NS	100 %	-
M6 Web	France		oui	- publicité	100 %	-
Métropole Production	France		oui	- personnel extérieur à l'entreprise _prestations ou assistance techniques	100 %	-
Paris Première	France		oui	NS	100 %	-
SediTV	France		oui	NS	51 %	Pas d'impact particulier
TCM Droits Audiovisuels	France			- achats de droits	50 %	-
TF6 SCS	France			NS	50 %	-
TPS	France	oui		- publicité	34 %	-

* Flux supérieurs à 500 K€

Du fait de leurs activités individuelles, les flux existants entre les sociétés ci-après et Métropole Télévision n'ont pas un caractère significatif.

Filiales non significatives consolidées (36)	Participation (arrondi)	Filiales non significatives consolidées (36)	Participation (arrondi)
M6 Numérique ⁽¹⁾	100 %	Culture Mag Editions ⁽¹⁾	90 %
M6 Studio ⁽¹⁾	100 %	Immobilière M6 ⁽¹⁾	100 %
M6 Toulouse ⁽¹⁾	100 %	Live stage ⁽¹⁾	99 %
Mandarin ⁽¹⁾	100 %	M6 Bordeaux ⁽¹⁾	100 %
SCI du 107 ⁽¹⁾	100 %	M6 Diffusion ⁽¹⁾	100 %
TF6 Gestion	50 %	M6 Foot ⁽¹⁾	100 %
Sous-Groupe TPS ⁽³⁾		Sous-Groupe HSS :	
Multivision	34 %	Boutique du Monde ⁽²⁾	100 %
TPS Cinéfaz	34 %	Club Téléachat ⁽²⁾	100 %
TPS Cinéstar	34 %	HSS Belgique	100 %
TPS Cinétoile	34 %	HSS Hongrie	100 %
TPS Cinéma	34 %	SETV Belgique	100 %
TPS Entreprises	34 %	Tecipress ⁽²⁾	100 %
TPS Foot	34 %	Télévente promotion ⁽²⁾	100 %
TPS Interactif	34 %	Unité 15 Belgique	100 %
TPS Jeunesse	34 %	Unité 15 France ⁽²⁾	100 %
TPS Motivation	34 %	Home Travel Services	50 %
TPS Sport	34 %	TV Store ⁽²⁾	100 %
TPS Terminaux	34 %	RTL Shop	20 %

(1) Centralisation de trésorerie M6 (2) Cash pooling HSS / M6 (3) Compte-courant d'actionnaire TPS / M6

Filiales non consolidées (13)	Participation (arrondi)
Newsports	2 %
ENEX	20 %
Labo Productions ⁽¹⁾	51 %
M6 Affaires ⁽¹⁾	100 %
M6 Communication ⁽¹⁾	100 %
M6 Création ⁽¹⁾	100 %
M6 Développement ⁽¹⁾	100 %
M6 Opérations ⁽¹⁾	100 %
Métropolest	50 %
Multiplex R4	58 %
PINK TV	9 %
TCM Gestion	50 %
TPS Gestion	34 %

(1) Centralisation de trésorerie M6

2.4. Autres informations relatives aux comptes sociaux

2.4.1. Informations fiscales

COMPTE AU 31.12.2004	MONTANT (K€)
Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductibles (Article 39-4 du CGI)	14,5
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles(Article 210 sexies du CGI)	0
> Rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	4 378
> Cadeaux et frais de réception	446,6
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des Frais Généraux (Article 223 quinquies du CGI)	
> Montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables	14,5

2.4.2. Informations sociales

La société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L.438-1 et suivants du Code du Travail.

3. Assemblée Générale

3.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 Avril 2005

1 - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Transfert et affectation de la réserve spéciale de plus-values à long terme
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Quitus de gestion
- Renouvellement des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société

2 - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
- Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions
- Délégation globale de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital dans la limite de 50 M€.
- Possibilité d'augmentation complémentaire du capital dans la limite de 15 % de l'émission initiale
- Autorisation donnée au Directoire de supprimer partiellement ou totalement le droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité.
- Augmentation de capital social par émission d'actions réservée aux salariés.
- Pouvoirs en vue des formalités.

3.2. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

1) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation :

- En 1^{re} résolution, les comptes et opérations de l'exercice 2004 qui vous auront été présentés.
- En 2^{de} résolution, les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce résumées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes. Ce Rapport spécial est joint au document de référence. Une nouvelle convention a été autorisée depuis la clôture de l'exercice concernant l'acquisition d'une société dénommée Société Nouvelle de Cinématographie.
- En 3^{de} résolution, l'affectation des résultats de l'exercice, soit un montant total distribuable de 538 766 183,93 € avec la fixation du montant du dividende à 0,84 € par action et le report à nouveau du solde de 427 979 684,33 €.
- En 4^{de} résolution, en application des dispositions de l'article 39 de la loi 2004-1485 du 30 décembre 2004, le virement des sommes portées à la réserve spéciale de plus-values à long terme inscrites au bilan clos le 31 décembre 2004 à un poste de réserve ordinaire et le prélèvement, sur le montant de la réserve ordinaire ainsi dotée, de la taxe exceptionnelle de 2,5 %.

- En 5^e résolution, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils vous auront été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion.
- En 6^e résolution, le quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
- En 7^e et 8^e résolutions, le renouvellement pour une durée de six ans des mandats de commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- En 9^e résolution, l'autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société, étant précisé que :

1. Entre l'Assemblée Générale du 28 avril 2004 et le 28 février 2005, la société a utilisé l'autorisation d'achat de ses propres actions :

- d'une part pour acquérir des titres en fonction des situations de marché au mois d'août 2004, à hauteur de 145 500 actions au cours moyen de 19,74€;
- d'autre part dans le cadre de la mise en place d'un contrat de liquidité à compter du 15 décembre 2004, selon les modalités suivantes :

	Titres affectés	Trésorerie affectée
Moyens définis par le contrat de liquidité	250 000 actions	5 M€
Actions d'autocontrôle apportées	145 500 actions	
Actions achetées par le contrat avant le 31 décembre 2004	+ 25 427 actions	
Actions vendues par le contrat avant le 31 décembre 2004	- 98 912 actions	
Solde des actions du contrat au 31.12.2004	72 015 actions	
Actions achetées par le contrat du 1 ^{er} janvier au 28 février 2005	+ 53 853 actions	
Actions vendues par le contrat du 1 ^{er} janvier au 28 février 2005	- 61 234 actions	
Solde des actions du contrat au 28 février 2005	64 634 actions	

Pour mémoire, les plans d'achat d'actions, portant sur 840 530 actions au 31 décembre 2004, sont intégralement couverts.

2. Les conditions de l'autorisation d'opérer sur les actions de la société à conférer au Directoire seraient les suivantes :

- prix maximum d'achat :50 €
- prix minimum de vente :10 €
- détention maximum :10 % du capital
- durée maximum:18 mois

• Montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat limité au montant des réserves libres : 466 533 165 €.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectuées par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, ou de gré à gré, et le cas échéant, via des combinaisons d'instruments dérivés ; la part pouvant être réalisée par négociations en blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière en vigueur.

3. L'autocontrôle existant au 31 décembre 2004 serait affecté, conformément aux prescriptions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, aux objectifs suivants :

- Attribution d'actions gratuites, à hauteur de 130 502 actions,
- Attribution d'options d'achat d'actions, à hauteur de 840 530 actions,
- Animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité, à hauteur de 176 515 actions.

2) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour soumettre à votre approbation :

- En 10^e résolution, une délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres acquises par la société elle-même dans la limite de 10 % de son montant, sous réserve de votre approbation du plan de rachat d'actions visé à la 9^e résolution.

- En 11^e résolution, une autorisation à donner au Directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions dans les conditions exposées ci-après : Depuis le 1^{er} janvier 2005, il est possible d'autoriser le Directoire à procéder, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux, à une attribution gratuite d'actions de la Société. Cette même faculté est ouverte au bénéfice des salariés et mandataires sociaux des sociétés qui sont liées à la Société.

Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation des équipes de direction du groupe, tout en maîtrisant de manière rigoureuse l'évolution de leur rémunération, le Directoire vous propose de lui donner la faculté d'utiliser ce nouveau dispositif dans les conditions suivantes.

Il vous est proposé de définir les catégories de bénéficiaires susceptibles de se voir attribuer gratuitement des actions et de les limiter aux dirigeants et cadres de la Société et de certaines de ses filiales. Au sein des catégories de bénéficiaires

ainsi définies, le Directoire déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions en fonction de leur performance.

La période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, fixée par le Directoire, serait au minimum de deux ans. Le Directoire fixerait également les conditions d'attribution des actions pendant cette période et au minimum, dans un souci de fidélisation des bénéficiaires, une condition de présence des bénéficiaires serait prévue. Une fois cette période écoulée et pour autant que les conditions d'attribution auraient été respectées, les bénéficiaires deviendraient propriétaires des actions et seraient tenus de les conserver pendant une durée fixée par le Directoire, de deux ans au minimum.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourrait représenter, pour chacun des trois prochains exercices, un nombre d'actions supérieur à 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date d'attribution gratuite des actions par le Directoire.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 36 mois à compter de la décision de l'Assemblée, permettant d'étaler sur plusieurs exercices l'attribution des actions.

En 12^e, 13^e et 14^e résolutions :

- une délégation globale de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un plafond maximum de 50 000 000 euros (12^e résolution) ;
- en application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce et de l'article 155-4 du décret du 23 mars 1967 et en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, la pos-

sibilité d'augmentation complémentaire du capital dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale (13^e résolution) ;

- en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, l'autorisation au Directoire de supprimer partiellement ou totalement le droit préférentiel de souscription et la faculté de prévoir un délai de priorité (14^e résolution).

En effet, pour saisir des opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, le Directoire peut en effet être conduit, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- En 15^e résolution, une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui prévoit qu'il est nécessaire, lors de toute augmentation de capital, que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, au vu d'un rapport spécial du commissaire aux comptes, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan paritarial d'épargne salariale.

Compte des précédentes résolutions, cet article a vocation à s'appliquer bien que le Directoire estime qu'une telle augmentation de capital n'est pas opportune.

Il vous est donc proposé, conformément à la loi, de réaliser une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 100 000 euros par émission d'un nombre maximum de 250 000 actions nou-

velles d'une valeur nominale de 0,40 euro, réservées aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne du Groupe Métropole Télévision et à souscrire en numéraire, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

A titre indicatif, sur la base de la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances de bourse au 8 mars 2005, soit 21,904 €, et en prenant pour hypothèse que la totalité des actions de l'augmentation de capital réservée aux salariés soit souscrite, l'incidence sur la situation de l'actionnaire de l'émission proposée sera, sur la base des capitaux propres sociaux au 31 décembre 2004, une quote-part des capitaux propres par action de 4,825 € avant augmentation de capital et de 4,833 € après augmentation de capital.

Cette proposition impliquera la renonciation par les actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et l'article L.443-5 du Code du travail.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément.

Neuilly sur Seine, le 8 mars 2005

3.3. Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le Rapport de gestion soumis à l'Assemblée Générale.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice 2004 et le Rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 8 mars 2005, a examiné le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale ainsi que les comptes de l'exercice 2004, en présence des Commissaires aux comptes.

Ces comptes avaient été arrêtés par le Directoire, les Commissaires aux comptes ayant indiqué qu'ils les certifiaient sans observation.

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à 138,7 M€ en augmentation de 5,4 %, pour un chiffre d'affaires de 1 192,8 M€, en progression de 1,4 %. Le chiffre d'affaires de la publicité représente 50,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et progresse de 4,1 %. Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 140,6 M€.

Le résultat net exceptionnel part du Groupe s'établit à (2,6) M€. La capacité d'autofinancement s'élève à 223,9 M€. Le montant des fonds propres totaux s'établit à 470,5 M€.

Les comptes sociaux de Métropole Télévision font apparaître un résultat net positif de 122 396 381,3 € permettant de proposer un dividende net par action de 0,84 €.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés. Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le Rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice 2004.

À tout moment, le Conseil de Surveillance a été en mesure d'exercer sa mission de contrôle de la gestion du Groupe par le Directoire. Celui-ci l'a informé en temps utiles de toutes les évolutions importantes du groupe.

Neuilly sur Seine, le 8 mars 2005

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A
Immeuble KPMG - 1, cours Valmy
92050 Paris-La Défense

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Métropole Télévision
Assemblée générale mixte du 28 avril 2005
(10^e résolution)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Métropole Télévision, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 5 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 5, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes et dans tous les cas pour une période de 18 mois au maximum.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois au maximum, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Bruno Bizet
Associé

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.
Immeuble KPMG - 1, cours Valmy
92050 Paris-La Défense

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Métropole Télévision
Assemblée générale mixte du 28 avril 2005
(11^e résolution)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres
du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des dirigeants et cadres supérieurs de la société Métropole Télévision et de certaines de ses filiales qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée. En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris-La Défense et Neuilly, le 8 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Bruno Bizet
Associé

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A
Immeuble KPMG - 1, cours Valmy
92050 Paris-La Défense

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Métropole Télévision
Assemblée générale mixte du 28 avril 2005
(12^e, 13^e, et 14^e résolutions)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de € 50.000.000 (cinquante millions d'euros), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Ce montant pourra être augmenté de 15 % dans les conditions prévues à la 13^e résolution.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence de décider de cette opération et d'en arrêter les modalités et vous propose de supprimer, dans la 14^e résolution, votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Le rapport de votre directoire ne comprend pas l'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre en application de la 12^e résolution.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 14^e résolution dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre directoire.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Bruno Bizet
Associé

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A
Immeuble KPMG - 1, cours Valmy
92050 Paris-La Défense

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Métropole Télévision
Assemblée générale mixte du 28 avril 2005
(15^e résolution)

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
réservée aux salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital d'un montant nominal maximal de € 100.000 par émission de 250.000 actions nouvelles d'un montant nominal de € 0,4, opération réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne du groupe Métropole Télévision, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du directoire sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant,
- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par le directoire. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du directoire,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin
Associé

Grégoire Menou
Associé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

Bruno Bizet
Associé

3.5. Texte des résolutions

1) SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A TITRE ORDINAIRE

1^{re} Résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion établi par le Directoire et des Rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 122 396 381,27 € ;
- approuve de ce fait les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports ;
- approuve, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à 14,5 K€ et la charge d'impôt correspondante de 5,1 K€.

2^e Résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225.86 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

3^e Résolution

Affectation des résultats de l'exercice et fixation du montant du dividende

Le résultat de l'exercice s'élève à	122 396 381,27
Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à	416 369 802,66
Montant total distribuable	538 766 183,93
Il est proposé :	
De mettre en paiement un dividende de 0,84 € par action pour chacune des 131 888 690 actions composant le capital	110 786 499,60
De reporter à nouveau le solde de	427 979 684,33

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats proposée par le Directoire et fixe, en conséquence, le dividende de l'exercice 2004 à 0,84 € par action.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement de 50 %, conformément aux dispositions de l'article 158-3 du Code général des impôts, pour les actionnaires pouvant y prétendre.

Le dividende sera mis en paiement le 3 mai 2005. Il est précisé qu'au cas où, lors de cette mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions, en application de l'article L 225-210 alinéa 4 du Code de commerce, serait affectée au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des Impôts), il est mentionné ci-après le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents correspondant dont l'Assemblée Générale prend acte :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action
2001	131 888 690	0,57 €
2002	131 888 690	0,57 €
2003	131 888 690	0,67 €
2004	131 888 690	0,84 €

4^e Résolution

(Transfert et affectation de la réserve spéciale de plus-values à long terme)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en application des dispositions de l'article 39 de la loi 2004-1485 du 30 décembre 2004, que l'intégralité des sommes portées à la réserve spéciale de plus-values à long-terme inscrites au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004, soit un montant de 13 420 744 €, est virée au poste de réserve ordinaire.

Corrélativement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de prélever sur cette réserve la somme de 323 018,62 € correspondant à la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue à l'article 39 susvisé, par le crédit du compte report à nouveau.

5^e Résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe dans le Rapport de gestion, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le

31 décembre 2004 établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 138,7 M€,

- ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion.

6° Résolution

(Quitus de gestion)

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne, en conséquence, aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

7° Résolution

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

Le mandat de KPMG AUDIT représenté par M. Frédéric Quelin, Commissaire aux Comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

8° Résolution

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)

Le mandat de M. Guillaume Livet, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

9° Résolution

(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital de la société à la date de mise en œuvre du programme de rachat d'actions. La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue, par ordre de priorité décroissante :

- d'attribuer ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières tels que conversion, exercice, remboursement ou échange, dans le cadre de la réglementation boursière, et également aux salariés et dirigeants de la société et de son groupe, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise, ou de toute autre modalité prévue par la législation en vigueur ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption de la 10^e résolution par l'assemblée générale mixte des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Par ailleurs, et aux époques que le Directoire appréciera, les actions acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens.

L'assemblée générale fixe d'une part, à 50 € par action le prix maximum d'achat et à 10 € par action le prix minimum de vente et d'autre part, le nombre d'actions pouvant être acquises à 10 % au plus du capital social. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 466 533 165 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée générale décide que la présente autorisation pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ainsi que de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les 1147 547 actions acquises avant le 13 octobre 2004 et encore en possession de Métropole Télévision au 31 décembre 2004 sont affectées

aux objectifs suivants :

- Attribution aux salariés et dirigeants autorisés de la Société ou de son Groupe par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce : 130 502 actions.
- Attribution aux salariés et dirigeants autorisés de la Société ou de son Groupe par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce : 840 530 actions.
- Animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers : 176 515 actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

2. SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A TITRE EXTRAORDINAIRE

10^e Résolution

(Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, et sous réserve de l'adoption de la 9^e résolution, autorise le Directoire à réduire le capital social par voie de l'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait être amenée à détenir par suite notamment d'acquisitions effectuées dans le cadre de la 9^e résolution et dans la limite de 10% du capital de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire pour apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications ou formalités nécessaires.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

11^e Résolution

(Attribution gratuite d'actions)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants et cadres supérieurs de la Société et de certaines de ses filiales, à des attributions gratuites d'actions de la Société ;
- décide que le Directoire déterminera, au sein des catégories définies par l'assemblée, l'identité des bénéficiaires des attributions, en fonction de leur performance ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'ac-

quisition minimale de 2 ans et que le Directoire déterminera les conditions d'attribution des actions pendant cette période, notamment au minimum une condition de présence des bénéficiaires ;

- décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter, pour chacun des trois prochains exercices, plus de 0,5% du capital social de la Société au jour de l'attribution gratuite d'actions par le Directoire ;
- fixe à 36 mois à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

12^e Résolution

(Délégation globale de compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital dans la limite de 50 M€)

L'assemblée générale extraordinaire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2. du Code de commerce, délègue au Directoire, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le plafond global d'augmentation du capital nominal est fixé à un montant de 50 000 000 € ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- par apports en nature,
 - soit, dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,
 - soit, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

13^e Résolution

(Possibilité d'augmentation complémentaire du capital dans la limite de 15 %)

En application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce et de l'article 155-4 du décret du 23 mars 1967, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, le nombre de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de

30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

14^e Résolution

(Autorisation donnée au Directoire de supprimer partiellement ou totalement le droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité)

En cas d'augmentation de capital par apports en numéraire l'assemblée générale décide, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, que le plafond maximum d'augmentation de capital nominal résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la douzième résolution et fixé, aux termes de ladite résolution, à un montant nominal de 50 000 000 € (auquel pourra s'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions) peut être utilisé par le Directoire, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le directoire pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

15^e Résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 6 du Code du commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail, décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 100 000 € par l'émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,40 € avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne du Groupe Métropole Télévision.

Le prix de souscription des actions, déterminé conformément aux dispositions légales et notamment de l'article L. 443-5 du Code du travail, sera égal à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription.

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à la souscription.

Elles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de leur émission.

Le délai de souscription des actions nouvelles émises au profit des salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société sera de trente jours à compter de l'ouverture de la souscription.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital.

Les salariés feront leur affaire entre eux des actions

à souscrire. Ils établiront une liste des souscripteurs qui sera déposée au siège social dans le délai de souscription prévu, accompagnée du montant de leur souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser dans le délai fixé l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements exigibles, constater les libérations, constater la réalisation définitive et procéder à la modification corrélative

16^e Résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

3.6. Responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Métropole Télévision ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la société.

Nicolas de Tavernost

Président du Directoire

3.7. Responsables du contrôle des comptes

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur le document de référence du 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Métropole Télévision S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Ils ont fait l'objet d'une observation sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2002 relatif aux passifs.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004, arrêtés par le directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentés dans ce document de référence.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2005,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin *Associé*

Grégoire Menou *Associé*

Barbier Frinault & Autres

Ernst & Young

Bruno Bizet *Associé*

Informations annexes :

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes au 31 décembre 2004 comportant respectivement en pages 133 et 153 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 alinéas 1 et 2 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Métropole Télévision S.A., décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3.8. Responsables de l'information financière

Jérôme Lefébure

Directeur Administratif et Financier

Tél. 01-41-92-64-30

Fax 01-41-92-64-59

e-mail : jlefebure@m6.fr

Jean-Marc Duplaix

Directeur Administratif et Financier Adjoint

Tél. 01-41-92-57-94

Fax 01-41-92-64-59

e-mail : jmduplaix@m6.fr

4. Table de concordance AMF

Attestations des responsables

- Attestation des responsables du document de référence196
- Attestation des contrôleurs légaux des comptes196 à 197
- Politique d'information197

Renseignements de caractère général

Emetteur

- Réglementation applicable (sociétés étrangères)n/a.

Capital

- Particularités (limitation de l'exercice des droits de vote...)172
- Capital autorisé non émis175
- Capital potentiel176
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans175

Marchés des titres

- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois81 à 82
- Dividendes86 à 191

Capital et droits de vote

- Répartition actuelle du capital et du droit de vote86
- Évolution de l'actionariat86
- Pactes d'actionnaires87

Activité du Groupe

- Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)62
- Chiffres clés du Groupe64 à 79, 94 à 103
- Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)64 à 79, 126 et 144
- Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur12 à 15
- Politique d'investissements78
- Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)n/a.

Analyse des risques du Groupe

- Facteurs de risques
 - Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)87 à 88
 - Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)88 à 89
 - Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)89
 - Risques industriels et liés à l'environnement90
- Assurances et couverture des risques91

Patrimoine, situation financière et résultats

- Comptes consolidés et annexe106 à 131
- Engagements hors bilan79 à 130
- Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe104
- Information financière pro forma (s'il y a lieu)n/a.
- Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)n/a.
- Comptes sociaux et annexes134 à 151
- Comptes semestriels consolidés (s'il y a lieu)n/a.

Gouvernement d'entreprise

- Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance156 à 161
- Composition et fonctionnement des comités162 à 163
- Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)83 à 85
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)84
- Conventions réglementées154
- Rapport du Président (article L 225-235)164 à 169
- Rapport des commissaires aux comptes (article L 225-235)170

Évolution récente et perspectives

- Évolution récente79
- Perspectives79



CRÉDITS

Rédaction :

Direction de la communication

Création et réalisation :

Erwann Kervadec Design

Crédits photo :

• M6 /Pascalito/Pierre Olivier/
Christophe Geral /Eric Fougère/
Pierre Guibert /Jacques Morell/
Stéphane Masson

• Xavier Lambours / Métis
• François Darmigny / Paris Première
• Philippe Kerlo / Teva / TF6
• Jacques Cauvin / TF6
• Girondins de Bordeaux /

Dominique Le Lann

• Abaca-Visual Press Agency • TPS •
M6 Films • M6 Interactions • M6
Evenements • BB Films • Buena Vista
• Touchstone Pictures • Warner
Bros • Paramount-Fox • CBS •
Lucasfilm Ltd. & TM. All rights reserved

• Atomic Cartoon/Breakthrough

Entertainment/ Télé

Images/Télétoon-4Kids-DR



Métropole Télévision

Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 52 755 476 €
89, avenue Charles de Gaulle,
92575 Neuilly-sur-Seine cedex
Téléphone : 01 41 92 66 66
Télécopieur : 01 41 92 66 10
Internet : <http://www.m6.fr>